



PAR COURRIEL

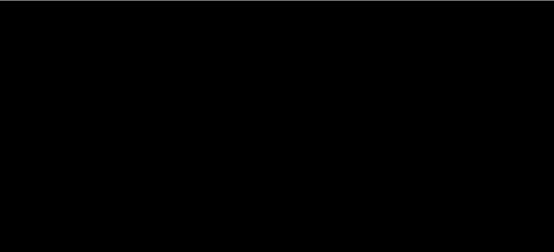
Le Stade

Montréal, le 6 décembre 2022

La Tour

Le Centre sportif

L'Esplanade



**OBJET : Votre demande d'accès à l'information du 19 et 25 octobre 2022
N/Dossier N° : DAI 426**



La présente a pour but de répondre à votre demande adressée à notre organisme les 19 et 25 octobre dernier, en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après la « Loi ») et ayant pour objet l'accès et l'obtention des renseignements suivants :

« Je voudrais faire une demande d'information afin d'avoir accès aux ordres du jour et aux procès-verbaux du conseil d'administration de votre organisation de 2015 à 2020. Ces informations seront utilisées à des fins de recherche et d'enseignement afin de mieux comprendre les processus de gouvernance ».

Après analyse, notre organisme accepte partiellement votre demande en vous fournissant copie des ordres du jour du conseil d'administration de janvier 2015 à décembre 2020 caviardés et copie des procès-verbaux du conseil d'administration d'octobre 2015 à décembre 2020 caviardés. Vous trouverez ci-joint copie desdits documents.

Quant aux procès-verbaux du conseil d'administration de janvier 2015 à septembre 2015, ceux-ci sont accessibles sur le site internet du Parc olympique, à la section « Diffusion de l'information ».

Au soutien de sa décision, notre organisme invoque le privilège relatif au litige ainsi que les articles 22, 23, 27, 35, 37, 39 et 53 et suivants de la Loi, qui prévoient notamment ce qui suit :

« 22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient. Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

53. *Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:*

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. *Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.*

57. *Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:*

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;

3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;

5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public. »

Nous vous avisons que vous pouvez demander la révision de cette décision en vertu de l'article 135 de la Loi auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

 2022.12.09
12:58:11 -05'00'

M^e Denis Privé

Secrétaire général et vice-président Affaires juridiques et corporatives
Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

p.j. ordres du jour et procès-verbaux du conseil d'administration de 2015 à 2020 caviardés.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin
575 rue Saint-Amable
Bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 5 FÉVRIER 2015 À 12 h 00

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Octroi de contrat pour l'acquisition d'accessoires et appareils d'entraînement des nouvelles salles de conditionnement physique du centre sportif * | Décision | 10 minutes |

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 16 FÉVRIER 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	5 minutes
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 15 décembre 2014 et de la réunion extraordinaire du 5 février 2015 *	Décision	5 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :	Information	10 minutes
	4.1 Dépôt de proposition à Desjardins [REDACTED]	Information	5 minutes
	4.2 Début des travaux sur l'étude patrimoniale *	Information	5 minutes
	4.3 Réflexion sur la dénomination de lieux de mémoire au Parc olympique *	Information	5 minutes
	4.4 40 événements pour le 40 ^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 *	Information	5 minutes
	4.5 Suivi concernant la résolution du CA sur le bassin de plongée	Information	5 minutes
	4.6 Événements 2015 confirmés et en développement *	Information	5 minutes
	4.7 Une exposition, trois lieux *	Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité de vérification		
	5.1.1 Rapport du président du comité *	Information	5 minutes
	5.1.2 Rapport d'audit du Vérificateur général *	Information	5 minutes
	5.1.3 États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2014 *	Décision	5 minutes
	5.1.4 Politiques tarifaires concernant le CSPO *	Décision	5 minutes
	5.2 Comité des ressources humaines		
	5.2.1 Rapport de la présidente du comité *	Information	5 minutes
6.	Vice-présidence Construction et entretien		
	6.1 Suivi du plan d'immobilisation 2009-2014 *	Information	5 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 16 FÉVRIER 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

- | | | | |
|-----|--|--------------------|-----------|
| 7. | Secrétariat Général | | |
| | 7.1 Suivi 2013-2014 du plan stratégique 2012-2017 * | Information | 5 minutes |
| | 7.2 Suivi 2013-2014 du plan de développement durable 2009-2015 * | Information | 5 minutes |
| | 7.3 Procédure d'intervention en situation de plaintes ou de dénonciations * | Décision | 5 minutes |
| 8. | Direction Production et logistique | | |
| | 8.1 Contrat pour système intégré de billetterie et de contrôle des accès * | Information | 5 minutes |
| 9. | Vice-présidence Finances et Technologies de l'information | | |
| | 9.1 Loi 133 – Obligations du Parc olympique * | Décision | 5 minutes |
| 10. | Documents déposés à titre d'information | | |
| | 10.1 Lettre déclarative de responsabilité * | | |
| | 10.2  | | |
| | 10.3 Rapport des dispositions de surplus pour l'année budgétaire 2013-14 * | | |
| | 10.4 Dérogations aux politiques tarifaires du 1 ^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014 * | | |
| | 10.5 Rapport sur les échanges de services du 1 ^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014 * | | |
| | 10.6 Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1 ^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014 * | | |
| 11. | Huis clos | | |

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 16 MARS 2015 À 16 h 30

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Rapport annuel 2013-2014 Parc olympique * | Décision | 15 minutes |

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 20 AVRIL 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	5 minutes
2.	Adoption des procès-verbaux des réunions ordinaires du conseil d'administration du 16 février 2015 et du 16 mars 2015 *	Décision	5 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
	3.1 Recommandation pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration *	Décision	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 [REDACTED]	Information	5 minutes
	4.2 [REDACTED]	Information	5 minutes
	4.3 [REDACTED]	Information	5 minutes
	4.4 Projet de location à la Tour du Parc olympique **	Information	5 minutes
	4.5 Projet de signalisation au Parc olympique *	Information	5 minutes
	4.6 Lettre de remerciements aux employés *	Information	5 minutes
	4.7 Budget 2015-2016 – mise en contexte *	Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité des immobilisations		
	5.1.1 [REDACTED]	Décision	5 minutes
	5.1.2 Contrat pour la réfection des départements Ingénierie et Entretien du Parc olympique *	Décision	5 minutes
	5.1.3 Contrat pour services de gérance de construction pour la rénovation de la Tour *	Décision	5 minutes
	5.1.4 Contrat pour inspection des systèmes de protection incendie *	Décision	5 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 20 AVRIL 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

6. Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives :
 - 6.1 Mise à jour sur le dossier de l'effondrement de la dalle **Information** 5 minutes
7. Huis clos

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 1ER MAI 2015 À 9 h 00

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Contrat pour services professionnels pour assistance et support technique en architecture * | Décision | 15 minutes |

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 14 MAI 2015 À 9 h 00**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|--|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Contrat pour services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique * | Décision | 10 minutes |
| 3. | Contrat pour services professionnels pour assistance et support technique en structure de bâtiment * | Décision | |

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 25 MAI 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	5 minutes
2.	Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 20 avril 2015 et des réunions extraordinaires du 1er mai 2015 et du 15 mai 2015 *	Décision	5 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 Bilan Baseball 2014 et 2015 *	Information	5 minutes
	4.2 Suivi sur l'acte d'emphytéose avec Complexe de soccer Saputo *	Information	5 minutes
	4.3 Montréal physiquement active *	Décision	5 minutes
	4.4 Plan québécois des infrastructures (PQI) 2009-2014 *	Information	5 minutes
	4.5 Note – Atouts du Stade olympique *	Information	5 minutes
	4.6 Note – Que faire dans le Stade *	Information	5 minutes
	4.7 [REDACTED]	Information	5 minutes
	4.8 [REDACTED]	Information	5 minutes
	4.9 Suivi sur le dossier de location dans la Tour	Information	5 minutes
5.	Vice-présidence Finances et Technologies de l'information		
	5.1 [REDACTED]	Information	20 minutes
6.	Comités du conseil d'administration :		
	6.1 Comité de vérification		
	6.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	6.1.2 Budget 2015-2016 – Prévisions à haut niveau *	Information	5 minutes

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 25 MAI 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

6.2	Comité des ressources humaines		
6.2.1	Rapport de la présidente	Information	5 minutes
6.2.2	[REDACTED]	Information	5 minutes
6.3	Comité de gouvernance et d'éthique		
6.3.1	Rapport de la présidente	Information	5 minutes
7.	Vice-présidence Capital humain, Prévention et sécurité		
7.1	Décision arbitrale CSPO *	Information	5 minutes
8.	Huis clos avec PDG		
8.1	Composition des comités du CA - Nominations *	Décision	5 minutes

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 9 JUIN 2015 À 16 h 30**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 5 minutes |
| 2. |  | Décision | 15 minutes |

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 11 JUIN 2015 À 16 h 30**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|-----------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 5 minutes |
| 2. | Recommandation pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration * | Décision | 5 minutes |

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 31 AOÛT 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 minutes
2.	Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 25 mai 2015 et des réunions extraordinaires du 9 juin 2015 et du 11 juin 2015 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
	3.1 Adoption du calendrier 2015-2016 des rencontres du CA et des comités *	Décision	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 Entente Espace pour la vie – Parc olympique	Information	5 minutes
	4.2 Suivi du rapport du comité-conseil sur l'avenir du Parc *	Information	3 minutes
	4.3 [REDACTED]	Information	3 minutes
	4.4 [REDACTED]	Information	3 minutes
	4.5 Étude patrimoniale DOCOMOMO et toponymique	Information	3 minutes
	4.6 Suivi sur le dossier de location dans la Tour	Information	10 minutes
	4.6.1 Lettre à [REDACTED] – engagement du Parc *		
	4.6.2 Échec de BUSAC *		
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité de vérification		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.1.2 Budget 2015-2016 – État de situation *	Information	5 minutes
	5.2 Comité des ressources humaines		
	5.2.1 Rapport du président	Information	5 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 31 AOÛT 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.3	Comité de gouvernance et d'éthique		
5.3.1	Rapport de la présidente	Information	5 minutes
5.3.2	Règlements et politiques du Parc olympique *	Décision	5 minutes
5.3.3	Suivi sur les priorités du CA 2014-2015 *	Information	5 minutes
5.3.4	Évaluation du CA 2014-2015 *	Information	5 minutes
5.4	Comité des immobilisations		
5.4.1	Rapport du président	Information	5 minutes
5.4.2	[REDACTED]	Décision	5 minutes
5.4.3	Contrat pour mobilier Direction Ingénierie et gestion de projets *	Décision	5 minutes
5.4.4	[REDACTED]	Information	15 minutes
6.	Huis clos		

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 15 SEPTEMBRE 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 2 minutes |
| 2. |  | Décision | 60 minutes |

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 26 OCTOBRE 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes
2.	Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 31 août 2015 et de la réunion extraordinaire du 15 septembre 2015 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
4.1	Événements 2015-2016 confirmés et en développement *	Information	5 minutes
4.2	[REDACTED]	Information	5 minutes
4.3	Analyse de l'état d'esprit de la clientèle touristique vis-à-vis le Parc olympique *	Information	5 minutes
4.4	Travaux de verdissement sur Pierre-De Coubertin *	Information	5 minutes
4.5	Desjardins – Conférence de presse	Information	5 minutes
4.6	Commandites de l'arrondissement M-H-M [REDACTED]	Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
5.1	Comité de vérification		
5.1.1	Rapport du président	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Décision	5 minutes
	[REDACTED]	Décision	5 minutes
5.1.4	Nouveau régime d'emprunts 166,5 M\$ *	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Décision	5 minutes
5.2	Comité des ressources humaines		
5.2.1	Mandats de négociations de conventions collectives *	Décision	5 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 26 OCTOBRE 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

<p>5.3 Comité de gouvernance et d'éthique</p> <p>5.3.1 Rapport de la présidente *</p>	<p>Information</p>	<p>5 minutes</p>
<p>5.4 Comité des immobilisations</p> <p>5.4.1 Rapport du président</p> <p>5.4.2 Images du projet de réfection du mur rideau de la Tour</p> <p>5.4.3 Calendrier d'adoption du Plan d'immobilisation 2016-2020 *</p> <p>5.4.4 Présentation du projet ESE (Entreprise de Services Éconergétiques) *</p>	<p>Information</p> <p>Information</p> <p>Information</p> <p>Information</p>	<p>5 minutes</p> <p>5 minutes</p> <p>5 minutes</p> <p>10 minutes</p>
<p>6. Vice-présidence Construction et entretien</p> <p>6.1 Contrat pour services d'entretien ménager des gradins du Stade lors d'événements au Parc olympique *</p>	<p>Décision</p>	<p>5 minutes</p>
<p>7. Vice-présidence Capital humain, Prévention et sécurité</p> <p>7.1 Plan d'effectif et budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique *</p>	<p>Décision</p>	<p>5 minutes</p>
<p>8. Huis clos</p> <p>8.1 Comité de gouvernance et d'éthique</p> <p>8.1.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du CA 2014-2015 *</p>	<p>Information</p>	<p>30 minutes</p>

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 26^e jour d'octobre 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Suzie Pellerin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent :

- M. Paul Arseneault

Était présent à titre d'invité :

- MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé
-

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 31 août 2015 et de la réunion extraordinaire du 15 septembre 2015

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 31 août 2015 et de la réunion extraordinaire du 15 septembre 2015, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

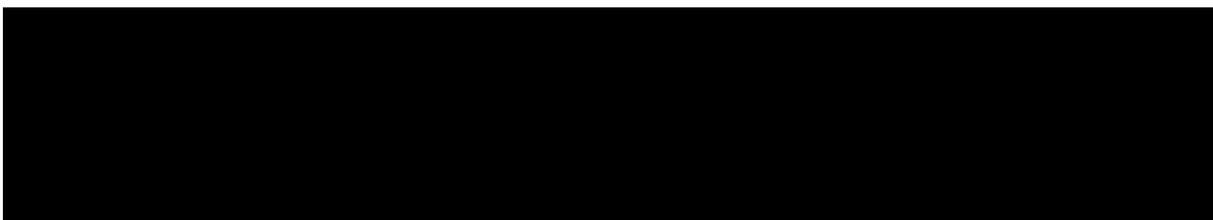
3. Communication de la Présidente

La présidente informe les membres du conseil que des rencontres extraordinaires du conseil d'administration devront vraisemblablement se tenir d'ici la prochaine rencontre ordinaire du conseil qui est prévue le 14 décembre 2015. Le nombre, les dates et le caractère physique ou téléphonique des rencontres extraordinaires seront précisés en fonction de l'évolution des dossiers à soumettre pour décision au conseil.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Événements 2015-2016 confirmés et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique pour 2015-2016.



4.3 Analyse de l'état d'esprit de la clientèle touristique vis-à-vis le Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport intitulé *Analyse de l'état d'esprit de la clientèle touristique vis-à-vis le Parc olympique* réalisé par la Chaire de tourisme Transat de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM en partenariat avec la Régie des installations olympiques. Cette étude analyse les commentaires générés par les visiteurs du Parc olympique sur différents réseaux sociaux, forums de discussions et plates-formes d'échanges Web.

4.4 Travaux de verdissement sur Pierre-De Coubertin

Les membres du conseil prennent connaissance de différents plans concernant les travaux de verdissement actuellement en cours sur l'avenue Pierre-De Coubertin, aux abords du Stade olympique. La planification des travaux de verdissement a été élaborée en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi).

4.5 Desjardins – Conférence de presse

Le Président-directeur général informe les membres du conseil qu'une conférence de presse devrait se tenir dimanche le 1^{er} novembre 2015 à 10h00 dans le Tour du Parc olympique, afin d'annoncer la location d'espace et l'aménagement de bureaux par Desjardins dans le Tour. La date reste toutefois à être confirmée.

4.6 Commandite de l'arrondissement M-H-M

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que le Parc olympique a obtenu une commandite de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'installation d'une patinoire sur L'Esplanade Financière Sun Life à l'hiver 2015-2016.

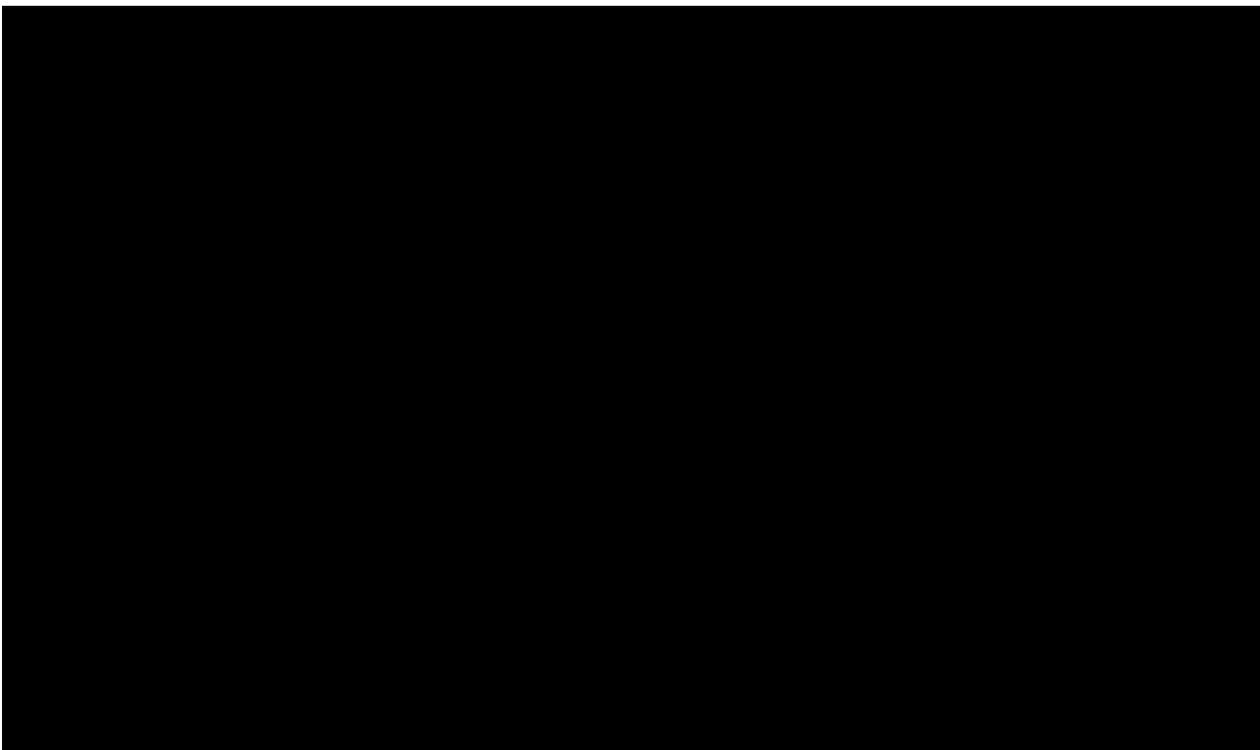
5. Comités du conseil d'administration :

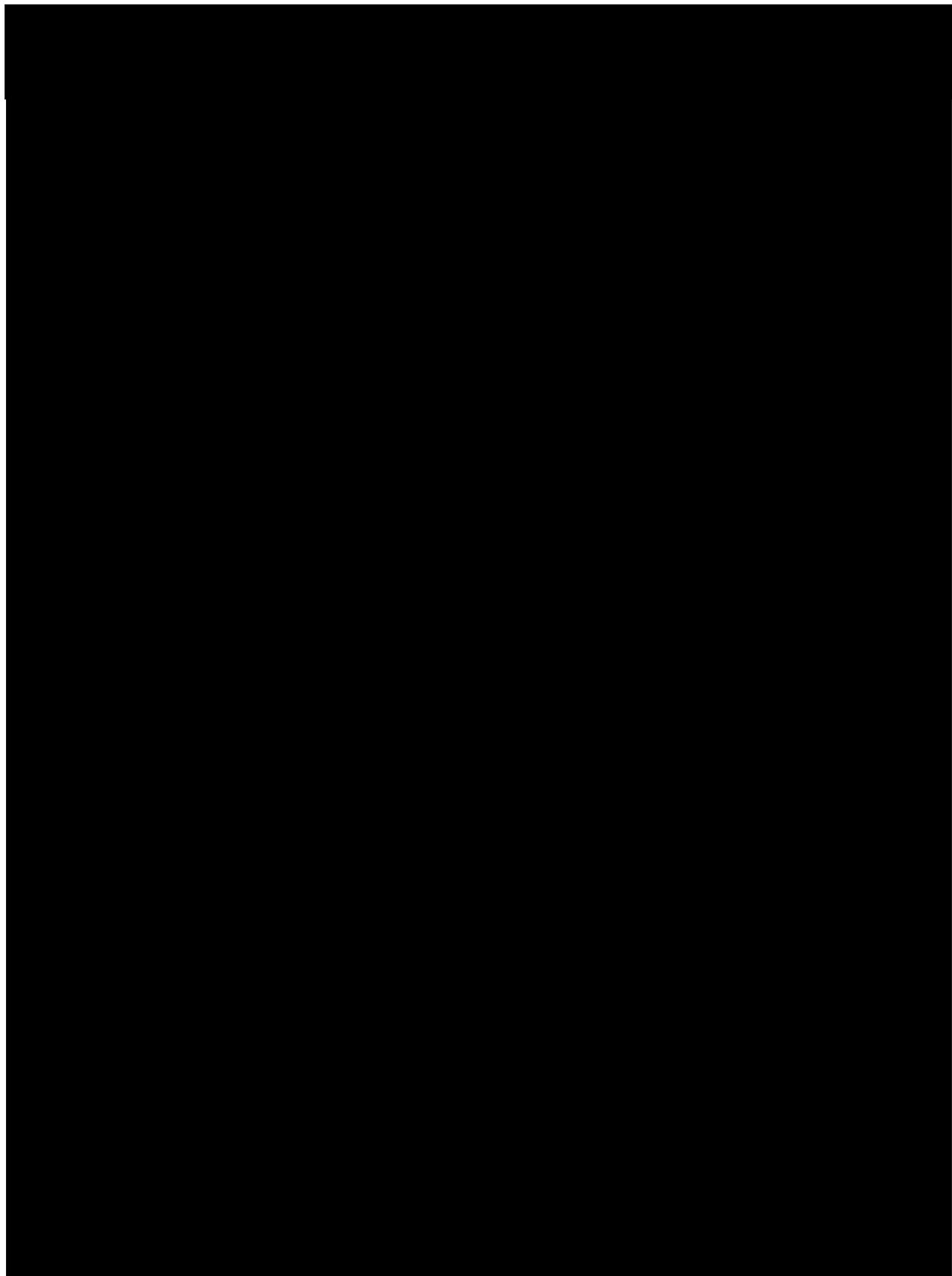
5.1. Comité de vérification

M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la Direction financière, se joint à l'assemblée à 17h30.

5.1.1 Rapport du président

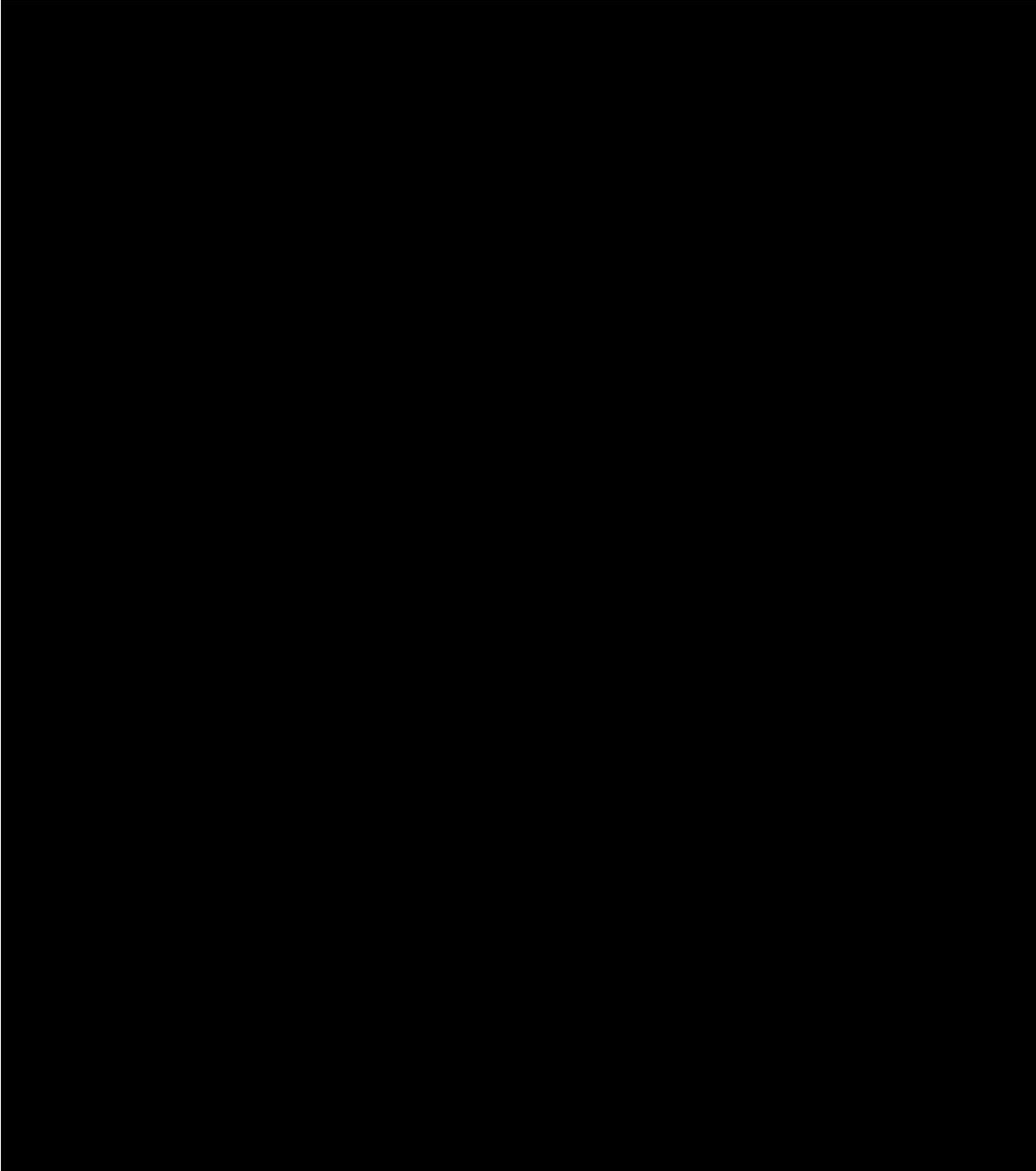
Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 21 octobre 2015. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.





5.1.4 Nouveau régime d'emprunts 166.5 M\$

M. Philip Tousignant présente aux membres du conseil une note explicative sur le nouveau régime d'emprunts de 166,5 M\$ du Parc olympique. Il mentionne que ce régime d'emprunts servira à financer les différents besoins du Parc olympique pour les trois prochaines années et a une échéance au 31 octobre 2018.



M. Philip Tousignant quitte l'assemblée à 18h00.

5.2. Comité des ressources humaines

5.2.1 Mandats de négociations de conventions collectives

RÉSOLUTION 7804

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 e) du Règlement 179 concernant la création d'un comité des ressources humaines, le comité examine et recommande pour approbation au conseil d'administration les mandats de négociation pour le renouvellement des conventions collectives proposées par la direction;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative aux mandats de négociations des conventions collectives;

SUR proposition de Martin Laurendeau, président du comité des ressources humaines, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les mandats de négociation visant le renouvellement des conventions collectives à intervenir entre la Régie des installations olympique et :

- le syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la R.I.O (CSN) représentant le personnel de bureau, le personnel technique, funiculaire, les magasiniers et d'autres préposés;
- le syndicat des Métiers et Services de la R.I.O (CSN);
- les syndicats des Travailleuses et Travailleurs de la R.I.O (CSN) représentant le personnel des préposés au tourisme, des préposés au vestiaire, les caissières à la billetterie et au vestiaire au Stade olympique et le syndicat des Salariées et Salariés de la R.I.O (CSN) représentant les salariés de l'Accueil;
- le syndicat des employés des Piscines de la R.I.O (CSN);
- le syndicat des Professionnels de la R.I.O (CSN).

5.3. Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente

Les membres prennent acte du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 15 octobre 2015. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.4. Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 octobre 2015. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, se joint à l'assemblée à 18h30.

5.4.2 Images du projet de réfection du mur rideau de la Tour

M. Maurice Landry présente aux membres du conseil des images du projet de réfection du mur rideau de la Tour produites par une firme d'architectes. Il mentionne toutefois qu'il s'agit d'images représentant le projet, mais que le résultat final pourrait différer de ce qui apparaît sur les images. M. Landry répond aux questions des membres du conseil.

5.4.3 Calendrier d'adoption du Plan d'immobilisation 2016-2020

M. Maurice Landry présente aux membres du conseil un calendrier des étapes menant au nouveau plan d'immobilisation 2016-2020. Après discussion, les membres du conseil demandent certaines modifications dans l'ordre des étapes. Un calendrier modifié sera retourné aux membres du conseil.

5.4.4 Présentation du projet ESE (Entreprise de Services Éconergétiques)

M. Maurice Landry présente aux membres du conseil un rapport concernant le projet d'efficacité énergétique réalisé en mode ESE et le contrat à être signé entre le Parc olympique et la firme Ecosystem. M. Landry rappelle la portée du projet, le processus d'octroi et présente le sommaire financier en lien avec le projet. Il mentionne que le contrat avec la firme ESE est présentement à l'étude par le Parc olympique et en phase de finalisation, et qu'il devra être approuvé par le conseil lors d'un conseil d'administration téléphonique extraordinaire qui se tiendra dans les prochaines semaines.

6 Vice-présidence Construction et entretien

6.1 Contrat pour services d'entretien ménager des gradins du Stade lors d'événements au Parc olympique

RÉSOLUTION 7805

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX517231 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services d'entretien ménager des gradins de l'intérieur du Stade lors des événements au Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services d'entretien ménager des gradins de l'intérieur du Stade lors des événements au Parc olympique »;

Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour l'appel d'offres EX517231 « Services d'entretien ménager des gradins de l'intérieur du Stade lors des événements au Parc olympique », au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 9061-1674 Québec inc. / United Services de nettoyage pour un montant maximal de 1 500 000 \$ sur trois (3) ans, excluant les taxes, tel que présenté dans le rapport d'analyse technique.

M. Maurice Landry quitte l'assemblée à 19h15.

7 Vice-présidence Capital humain, Prévention et sécurité

7.1 Plan d'effectif et budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique

RÉSOLUTION 7806

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 b) du Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines, le comité recommande pour approbation au conseil d'administration le plan d'effectif de la Régie et le budget total annuel de rémunération des dirigeants et employés de la Régie;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Vice-président Capital humain, Prévention et sécurité relative au plan d'effectif et au budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2015-2016;

Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2015-2016.

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h 30.

8 Huis clos

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique

8.1.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du CA 2014-2015

Les membres discutent du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour 2014-2015.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20h 00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 14 DÉCEMBRE 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 26 octobre 2015 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
	3.1 Renouvellement de mandats d'administrateurs *	Décision	5 minutes
	3.2 Modifications au calendrier du CA et des comités 2016 *	Information	2 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 [REDACTED]	Information	5 minutes
	4.2 Bail avec la Fédération des caisses Desjardins	Information	5 minutes
	4.3 Locaux des Alouettes de Montréal	Information	5 minutes
	4.4 Bail avec l'Institut national des sports du Québec *	Information	5 minutes
	4.5 Travaux de réfection de la Tour [REDACTED]	Information	5 minutes
	4.6 Reddition de comptes annuelle au CA – Divers dossiers en février *	Information	2 minutes
	4.7 Calendrier des formations obligatoires en sécurité et mesures d'urgence	Information	2 minutes
	4.8 Guide d'aménagement Parc olympique *	Information	2 minutes
	4.9 Évaluation de la direction - livrables	Information	2 minutes
	4.10 Information événementielles *	Information	5 minutes
5.	Vice-présidence Finances et technologies de l'information		
	5.1 [REDACTED]	Information	5 minutes
	5.2 Loi 133 – Obligations du Parc olympique *	Décision	5 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 14 DÉCEMBRE 2015 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

- | | | | |
|----|--|-----------------|-----------|
| 6. | Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives | | |
| | [REDACTED] | Décision | 5 minutes |
| | [REDACTED] | Décision | 5 minutes |
| 7. | Vice-présidence Construction et entretien | | |
| | 7.1 Contrat Ecosystem – Projet ESE * | Décision | 5 minutes |
| 8. | Vice-présidence Capital humain, Prévention et Sécurité | | |
| | 8.1 Contrat Service d'agent de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique * | Décision | 5 minutes |
| 9. | Huis clos | | |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 14^e jour de décembre 2015.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent :

M. Pierre Dauphinais

Était présent à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. [REDACTED]

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 26 octobre 2015

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 26 octobre 2015 et sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication de la Présidente

La présidente informe les membres du conseil que Mme Suzie Pellerin a remis sa démission en tant que membre du conseil d'administration du Parc olympique et ce, à compter d'aujourd'hui, le 14 décembre 2015. Elle mentionne que des efforts seront faits pour combler le poste vacant le plus rapidement possible, en fonction du profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil de la Régie des installations olympiques.

3.1 Renouvellement de mandats d'administrateurs

RÉSOLUTION 7807

ATTENDU QUE les mandats de trois administrateurs du Parc olympique arriveront à échéance le 20 mars 2016;

ATTENDU QUE l'article 12 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q c-G-1.02) prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration peut être renouvelé deux fois à ce seul titre, consécutivement ou non;

ATTENDU QUE ces trois administrateurs sont admissibles à un renouvellement de mandat à titre de membre du conseil d'administration du Parc olympique, tel que prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation de la présidente du conseil pour le renouvellement des mandats de trois administrateurs du Parc olympique;

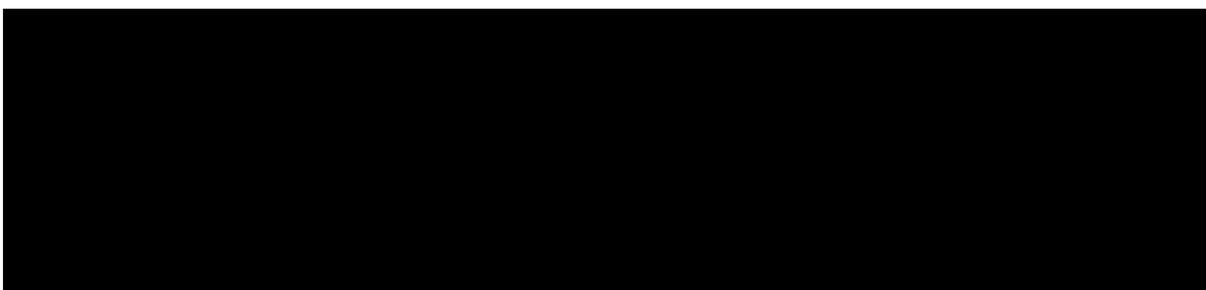
SUR proposition de Mme Maya Raic, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au gouvernement le renouvellement des mandats de M. Paul Arseneault, de M. Gaëtan Laflamme et de M. Martin Laurendeau à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Parc olympique.

3.2 Modifications au calendrier du CA et des comités 2016

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note du Secrétaire général adjoint concernant des modifications au calendrier 2015-2016 des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration. Les membres du conseil sont en accord avec ces modifications.

4. Communication du Président-directeur général



4.2 Bail avec la Fédération des caisses Desjardins

M. Martin Laurendeau quitte l'assemblée à 17h00 afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 4.2 de l'ordre du jour.

Le Président-directeur général présente un suivi verbal sur l'avancement du bail devant être signé entre le Parc olympique et la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour la location d'espaces à bureaux dans la Tour. Il mentionne que le bail devrait être finalisé et signé en début de 2016.

M. Martin Laurendeau rejoint l'assemblée à 17h15.

4.3 Locaux des Alouettes de Montréal

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que des discussions sont présentement en cours concernant l'état des locaux des Alouettes de Montréal au Parc olympique et que des travaux devront probablement être exécutés.

4.4 Bail avec l'Institut national des sports du Québec

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre datée du 30 novembre 2015 du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives du Parc olympique, Me Denis Privé, envoyée au Président et directeur général de l'Institut national des sports du Québec, 

[REDACTED] la nouvelle date d'échéance pour signer une convention de bail détaillée relative aux lieux loués est le 31 octobre 2016.

4.5 Travaux de réfection de la Tour [REDACTED]

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que dans le cadre des travaux de réfection de la Tour, le Parc olympique analyse actuellement les endroits potentiels pour installer les grues nécessaires aux travaux. [REDACTED]

4.6 Reddition de comptes annuelle au CA – Divers dossiers en février

Les membres du conseil prennent connaissance d'un tableau rappelant la séquence et le calendrier de divers dossiers récurrents au conseil d'administration, plus particulièrement les redditions de comptes qui seront présentées au mois de février.

4.7 Calendrier des formations obligatoires en sécurité et mesures d'urgence

Le Président-directeur général informe les membres du conseil qu'une formation obligatoire sur la sécurité et les mesures d'urgence est offerte à l'ensemble des employés du Parc olympique.

4.8 Guide d'aménagement Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une version préliminaire d'un document intitulé « Guide pour les projets d'aménagement du Parc olympique ». Ce guide d'aménagement vise à fournir un encadrement stratégique pour le développement du Parc olympique en adéquation avec sa mission, sa vision, ses valeurs et son identité de marque.

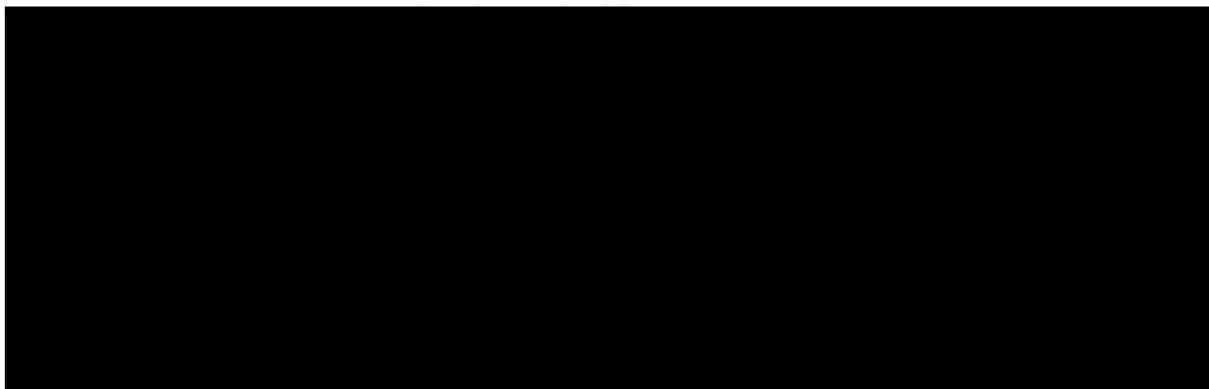
4.9 Évaluation de la direction – livrables

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que l'évaluation annuelle des membres de la direction du Parc olympique est terminée et que des livrables pour 2016 ont été établis.

4.10 Information événementielles

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document présentant divers informations sur les événements prévus et en développement au Parc olympique en date du 14 décembre 2015.

5. Vice-présidence Finances et technologies de l'information :



5.2. Loi 133 – Obligations du Parc olympique

RÉSOLUTION 7808

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

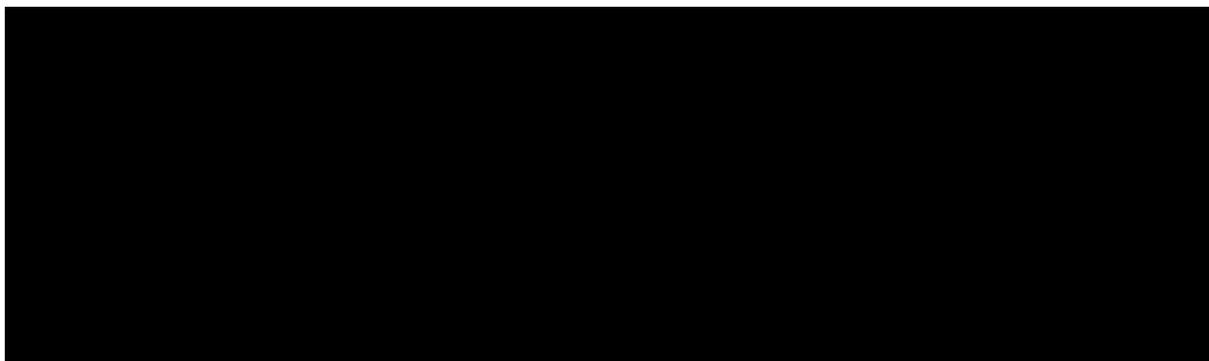
ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil une programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI) et une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles (PTPARI);

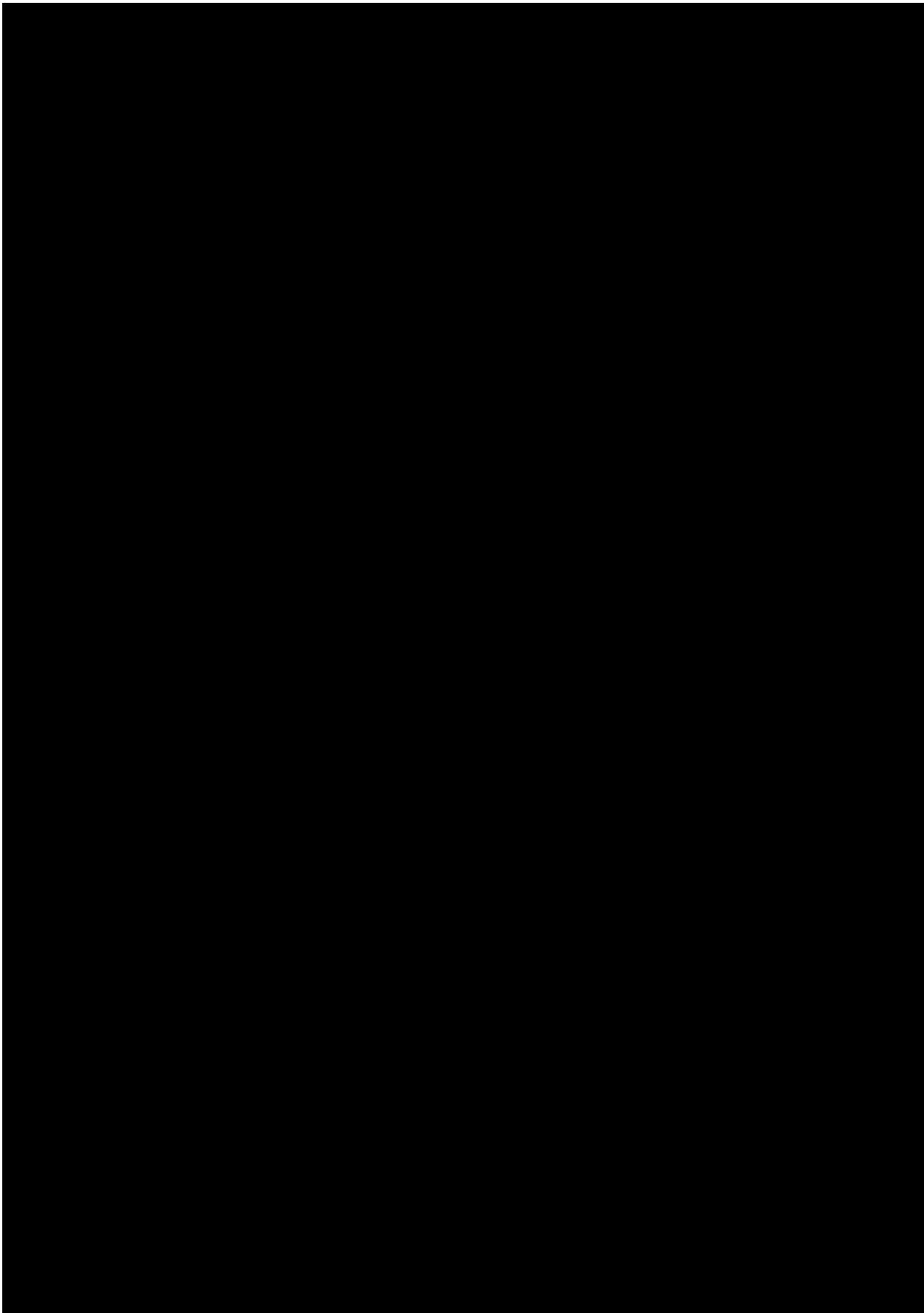
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président et chef de la direction financière relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles;

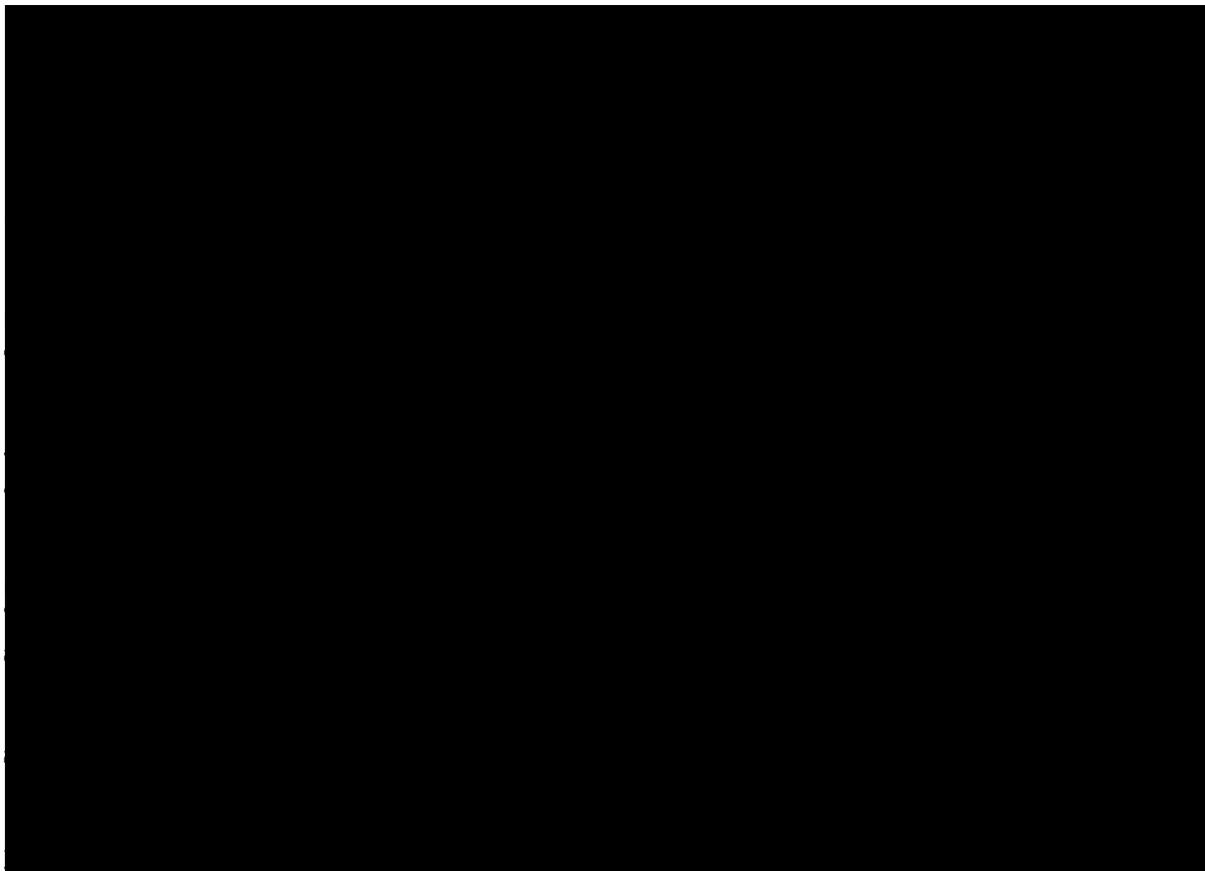
Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le résumé du PARI 2015-2016 et du PTPARI 2016-2017 à 2018-2019 du Parc olympique.

6 Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives







7 Vice-présidence Construction et entretien

7.1 Contrat Ecosystem – Projet ESE

RÉSOLUTION 7811

ATTENDU QUE par sa résolution 7782 du 20 avril 2015, le conseil a retenu la firme Ecosystem pour la réalisation du projet d'efficacité énergétique réalisé en mode entreprise de services éconergétiques (ESE);

ATTENDU QUE le Parc olympique a reçu de la part d'Ecosystem l'étude de faisabilité détaillée ayant pour principal but de valider la solidité technique de chacune des neuf mesures d'économie proposées par Ecosystem en élaborant notamment une partie des concepts, des plans et devis;

ATTENDU QUE le Parc olympique et Ecosystem en sont venus à une entente de principe sur le contrat les liant pour la réalisation du projet d'efficacité énergétique réalisé en mode entreprise de services éconergétiques (ESE), comme les modalités de l'appel de propositions le prévoyaient;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du Vice-président Construction et entretien et du Vice-président et chef de la direction financière relative à l'approbation du contrat à la firme Ecosystem pour la réalisation du projet d'efficacité énergétique réalisé en mode entreprise de services éconergétiques (ESE);

Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour la réalisation du projet d'efficacité énergétique réalisé en mode entreprise de services éconergétiques (ESE) à la firme Ecosystem, pour un montant de 21 035 102 \$, avant taxes;

ET

D'APPROUVER, en sus de la somme mentionnée précédemment, de payer à Ecosystem un montant maximal de 375 000 \$ pour les services liés à l'obtention et au suivi annuel de la subvention du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

8 Vice-présidence Capital humain, Prévention et sécurité

8.1 Contrat Service d'agent de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique

RÉSOLUTION 7812

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX517768 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet les « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) firmes ont présenté une soumission et qu'après analyse qualité effectuée par le comité de sélection, deux firmes étaient conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Capital humain, Prévention et sécurité relative à l'octroi d'un contrat pour les « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique »;

Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour les « Services d'agents de sécurité pour le gardiennage et la patrouille au Parc olympique » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Corps canadien des commissionnaires, division du Québec pour la période du 11 janvier 2016 au 10 janvier 2017, avec possibilité de renouveler ledit contrat pour quatre (4) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune, si la Direction de la sécurité se déclare satisfaite des services rendus par le prestataires de services. Le montant total du contrat, pour sa durée initiale ainsi que pour tous les renouvellements potentiels, ne pourra excéder 11 216 307,58 \$ plus taxes.

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h 30.

9 Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h 00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 9 FÉVRIER 2016 À 12 h 00

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Contrat pour rénovation et installation de nouveaux ascenseurs et monte-charges * | Décision | 10 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12h 00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 9^e jour de février 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent :

- M. Paul Arseneault

Étaient présents à titre d'invités :

- MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Contrat rénovation et installation de nouveaux ascenseurs et monte-charges

RÉSOLUTION 7813

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700916 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Tour de Montréal – Rénovation et nouveaux ascenseurs et monte-charges (Lot 142000) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Tour de Montréal – Rénovation et nouveaux ascenseurs et monte-charges (Lot 142000) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Tour de Montréal – Rénovation et nouveaux ascenseurs et monte-charges (Lot 142000) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ascenseurs Innovatec Inc. pour un montant de 2 893 000 \$, excluant les taxes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 12h 10.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 22 FÉVRIER 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes
2.	Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 14 décembre 2015 et de la réunion extraordinaire du 9 février 2016 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général : [REDACTED]	Information	2 minutes
	4.2 Liste de distribution de billets de faveurs 2015-2016 *	Information	2 minutes
	4.3 Abonnements au CSPO *	Information	2 minutes
	4.4 Événements 2016 confirmés et en développement *	Information	2 minutes
	4.5 Pré-programmation du Parc olympique pour le 40 ^e *	Information	2 minutes
	4.6 Développement de commandites au PO - Rapport *	Information	5 minutes
	4.7 Parc de planches à roulettes *	Information	5 minutes
	4.8 Synthèse des projets Quartier olympique 2016-2020 *	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Information	5 minutes
	4.10 Plateforme graphique du PO pour le 40 ^e *	Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité de vérification		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.1.2 Rapport d'audit du Vérificateur général *	Information	5 minutes
	5.1.3 États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2015 *	Décision	5 minutes
	5.2 Comité des ressources humaines		
	5.2.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.2.2 ETC liés au fonctionnement du CSPO – Décision du SCT *	Décision	5 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 22 FÉVRIER 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.3	Comité de gouvernance et d'éthique		
5.3.1	Rapport de la présidente	Information	5 minutes
5.3.2	Suivi 2014-2015 du plan stratégique 2012-2017	Information	5 minutes
5.3.3	Priorités du CA en 2016 *	Décision	5 minutes
5.4	Comité des immobilisations		
5.4.1	Rapport du président	Information	5 minutes
6.	Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives		
6.1	Projet de Plan d'action de développement durable 2016-2020 *	Information	5 minutes
6.2	Bail avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec *	Décision	5 minutes
7.	Vice-présidence Finances et Technologies de l'information		
7.1	Contrat système de gestion du CSPO *	Décision	5 minutes
7.2	Loi 133 – Obligations du Parc olympique *	Décision	5 minutes
7.3	Contrat acquisition d'une solution de billetterie pour la Tour *	Décision	5 minutes
8.	Documents déposés à titre d'information		
8.1	Lettre déclarative de responsabilité *		
8.4	Dérogations aux politiques tarifaires du 1 ^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 *		
8.5	Rapport sur les échanges de services du 1 ^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 *		
8.6	Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1 ^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015		
8.7	Rapport sur les frais de déplacement, de voyages et de représentation des dirigeants et membres du CA du 1 ^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 *		

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 22 FÉVRIER 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

9. Huis clos
 - 9.1 Évaluation annuelle du Président-directeur général

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 22^e jour de février 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec le retrait du point 7.1 « Contrat système de gestion CSPO ».

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt.

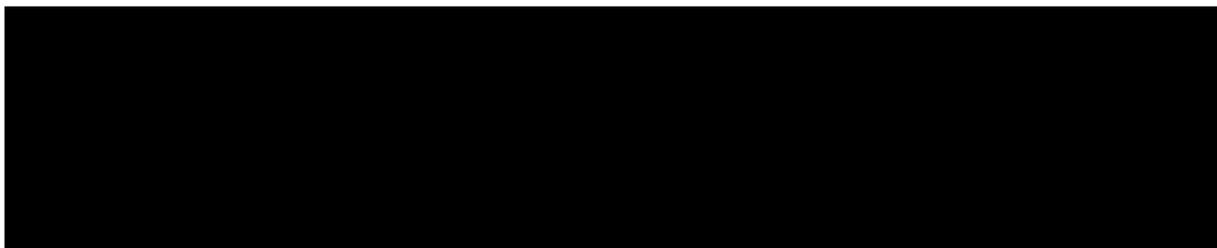
2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 14 décembre 2015 et de la réunion extraordinaire du 9 février 2016

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 14 décembre 2015 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue le 9 février 2016, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

La présidente du conseil informe les membres que la rencontre du conseil d'administration du 21 mars 2016 qui devait avoir lieu par conférence téléphonique, ainsi que la rencontre du 25 avril 2016 qui était jusqu'à maintenant indiquée comme facultative, seront toutes les deux tenues en personne à la salle du conseil du Parc olympique.

4. Communication du Président-directeur général



4.2 Liste de distribution de billets de faveurs 2015-2016

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste de distribution des billets de faveur 2015-2016 à différentes parties prenantes du Parc olympique pour les événements se déroulant au Stade. Les récipiendaires distribuent habituellement ces billets pour remercier leurs employés, leurs bénévoles, leurs clients ou leurs bénéficiaires.

4.3 Abonnements au CSPO

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document présentant l'évolution des abonnements au Centre sportif depuis sa réouverture le 24 mai 2015. Le Président-directeur général mentionne que les abonnements sont présentement environ 10% sous les cibles établies.

4.4 Événements 2016 confirmés et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique pour 2016.

4.5 Pré-programmation du Parc olympique pour le 40^e

Les membres du conseil prennent connaissance d'une liste d'événements présentant la pré-programmation du Parc olympique pour son 40^e anniversaire en date du 11 février

2016. Le thème du 40^e anniversaire du Parc olympique est *Saluons 40 ans de grands moments. 40 événements pour le 40^e anniversaire du Parc olympique.*

4.6 Développement de commandites au PO - Rapport

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport d'un consultant externe concernant le développement de commandites au Parc olympique. Le rapport présente le contexte, le mandat, le constat et les recommandations.

4.7 Parc de planches à roulettes

Le Président-directeur général informe les membres du conseil sur les développements concernant la création d'un parc de planches à roulettes de calibre international au Parc olympique. Certaines démarches et études restent encore à faire dans les prochaines semaines afin de concrétiser ce projet.

4.8 Synthèse des projets Quartier olympique 2016-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document synthétisant les différents projets de développement, de réfection et de construction des différents partenaires présents au Quartier olympique pour le période de 2016-2020. [REDACTED]

4.10 Plateforme graphique du PO pour le 40^e

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document présentant la plateforme graphique pour le 40^e anniversaire du Parc olympique. Cette plateforme graphique a été réalisée en collaboration avec la firme lg2 boutique.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la direction financière, se joint à la rencontre à 17h30.

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 10 février 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.1.2 Rapport d'audit du vérificateur général

Le président du comité présente au conseil les résultats d'audit des états financiers du Parc olympique au 31 octobre 2015 par le Vérificateur général du Québec. Il précise que le Vérificateur général prévoit formuler une opinion avec réserve sur les états financiers. Cette opinion avec réserve concerne l'application non conforme du chapitre SP 3410 Paiements de transfert.

5.1.3 États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2015

RÉSOLUTION 7814

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2015;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2015, audités par le Vérificateur général du Québec;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2015;

ATTENDU Qu'il y a lieu d'approuver les états financiers audités tels que soumis et d'autoriser deux (2) administrateurs à les signer au nom du Conseil;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2015 et audités par le Vérificateur général du Québec

et

D'AUTORISER Mme Maya Raic et M. Gaëtan Laflamme à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques.

M. Philip Tousignant quitte la rencontre à 17h45.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 février 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.2.2 ETC liés au fonctionnement du CSPO – Décision du SCT

RÉSOLUTION 7815

ATTENDU QU'à la suite d'un refus du Secrétariat du Conseil du trésor, le Parc olympique doit refaire une demande pour les besoins additionnels d'heures travaillées pour 2015-2016 à la suite de la réouverture du Centre sportif;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines relatives aux besoins additionnels d'heures travaillées pour 2015-2016 à la suite de la réouverture du Centre sportif;

SUR proposition de M. Martin Laurendeau, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les besoins additionnels d'heures travaillées pour 2015-2016 à la suite de la réouverture du Centre sportif.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 4 février 2016. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.3.2 Suivi 2014-2015 du plan stratégique 2012-2017

Les membres du conseil prennent connaissance d'un suivi pour l'année 2014-2015 du Plan stratégique 2012-2017 du Parc olympique. Le suivi s'effectue à l'aide d'un outil de onze fiches présentant l'atteinte des résultats annuels, ainsi qu'un statut pour chacun des objectifs du plan stratégique.

5.3.3 Priorités du CA en 2016

RÉSOLUTION 7816

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2015-2016;

Sur proposition de Mme Rossana Pettinati, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration pour 2015-2016 proposées dans le document ci-joint.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 28 janvier 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information, essentiellement le suivi du plan d'immobilisation 2009-2014 et l'élaboration du plan d'immobilisation 2016-2020.

6. Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives

6.1 Projet de Plan d'action de développement durable 2016-2020

Les membres du conseil prennent connaissance d'un projet de plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique. Une version finale sera présentée à la prochaine rencontre du conseil d'administration pour adoption.

6.2 Bail avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec

M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la direction financière, se joint à la rencontre à 18h30, alors que M. Martin Laurendeau quitte la rencontre au même moment afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 6.2 de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 7817

ATTENDU QU'à la fin du mois d'octobre 2014, le Parc olympique a reçu une demande non sollicitée de location d'espaces dans la Tour de la part de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour y loger des bureaux administratifs afin de relocaliser de 1300 à 1500 employés de bureau dans l'Est de Montréal sur la base d'un bail initial de quinze ans avec trois options de renouvellement de cinq ans;

ATTENDU QUE le 15 décembre 2014, le conseil d'administration du Parc olympique a été informé des principales exigences du cahier de charges et a donné un mandat d'accompagnement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, afin d'aider la direction à préparer une proposition;

ATTENDU QUE le 6 février 2015, le Parc olympique a déposé sa proposition, et ce, suite à un accord de principe ministériel;

ATTENDU QUE le Parc olympique a été avisé le 27 mai 2015 que sa soumission avait été retenue et que le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec a entériné le tout le 17 septembre 2015;

ATTENDU QU'à l'égard de ce projet, le Parc olympique a obtenu, le 7 octobre 2015, un décret du gouvernement du Québec permettant l'institution d'un régime d'emprunt de 43,5 M\$ pour le financement des travaux, et ce, en vertu du paragraphe b du premier alinéa de l'article 14 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q., c. R-7) qui prévoit que le Parc olympique peut accomplir tout ce qui est utile à la réalisation de ses fins, et notamment, contracter des emprunts par billets, obligations et autres titres, au taux d'intérêt et autres conditions que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'une autorisation du Conseil du trésor est également requise pour la signature de ce bail de location dû au fait que la période de location excède trois ans;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le projet de contrat de location dans la Tour du Parc olympique d'une durée de quinze ans, avec trois options de cinq ans de renouvellement, avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour y loger des bureaux administratifs;

ET

D'APPROUVER que deux dirigeants de la Régie des installations olympiques (incluant sans s'y limiter Michel Labrecque, Brian Dickson, Maurice Landry, Denis Privé et Philip Tousignant), agissant conjointement, soient et sont, par les présentes, mandatés et autorisés à signer le contrat de location, pour le compte et au nom de la Régie des installations olympiques, à faire toutes choses et à signer tout autre document nécessaires ou utiles afin de donner effet au contrat de location et à leur apporter toutes additions, modifications et corrections que lesdits signataires jugeront nécessaires ou utiles, leur signature conjointe de ces documents constituant une preuve concluante et suffisante de l'approbation des administrateurs de la Régie des installations olympiques.

RÉSOLUTION 7818

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7817 du 22 février 2016, a approuvé le projet de contrat de location dans la Tour du Parc olympique d'une durée de quinze ans, avec trois options de cinq ans de renouvellement, avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour y loger des bureaux administratifs;

ATTENDU QUE le conseil souhaite souligner la contribution et féliciter les employés qui ont travaillé étroitement sur le projet de location des espaces dans la Tour par la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

SUR proposition de Mme Maya Raic, présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

DE FÉLICITER les employés suivants :

Présidence-direction générale

Cindy Cannon
Laurence Coll
Michel Labrecque

Vice-présidence Construction et entretien

Dominic Desjardins

Jean-Sébastien Duperval
Nadir Guenfoud
Maurice Landry
Patrick Mulowayi
Stanley Trudel

Vice-présidence Finance et technologie de l'information

Annie Lemire
Pierre Marineau
Philip Tousignant

Vice-présidence Capital humain, prévention et sécurité

Alain Brochu
Brian Dickson
Philippe Houle

Secrétariat général et vice-présidence Affaires juridiques et corporatives

Denis Privé

M. Martin Laurendeau rejoint la rencontre à 18h55.

7. Vice-présidence Finances et Technologies de l'information

7.1 Contrat système de gestion du CSPO

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

7.2 Loi 133 – Obligations du Parc olympique

RÉSOLUTION 7819

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil un Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI);

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président et Chef de la direction financière relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) pour 2014-2015.

7.3 Contrat acquisition d'une solution de billetterie pour la Tour

RÉSOLUTION 7820

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700759 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Acquisition d'une solution de billetterie pour la Tour du Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président et Chef de la direction financière concernant l'octroi d'un contrat pour l' « Acquisition d'une solution de billetterie pour la Tour du Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour l' « Acquisition d'une solution de billetterie pour la Tour du Parc olympique », au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Boxxo inc. au montant de 349 241 \$, incluant les frais d'utilisation pour cinq ans, tel que recommandé par le comité de sélection.

8. Documents déposés à titre d'information

8.1 Lettre déclarative de responsabilité

8.3 Rapport des dispositions de surplus du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

8.4 Dérogations aux politiques tarifaires du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

8.5 Rapport sur les échanges de biens et services du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

8.6 Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

8.7 Rapport sur les frais de déplacement, de voyage et de représentation des dirigeants et membres du CA du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015

Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard, M. Philip Tousignant et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h05.

9. Huis clos

9.1 Évaluation annuelle du Président-directeur général

Les membres du conseil procèdent à l'évaluation annuelle du Président-directeur général.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20h 00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 21 MARS 2016 À 15 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 minutes
	Déclaration d'intérêt des administrateurs		
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2016 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
	3.1 Nomination au comité de gouvernance et d'éthique	Décision	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 Événements 2016 confirmés et en développement *	Information	2 minutes
	4.2 Vitrine de la XXle olympiade au Musée Pointe-à-Callière *	Information	5 minutes
	4.3 Programme d'amélioration continue de l'expérience client - CSPO *	Information	5 minutes
	4.4 Sondage et télémarketing clients – CSPO *	Information	5 minutes
	4.5 Habillage graphique escaliers roulants Stade *	Information	2 minutes
		Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité de vérification		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.1.2 Rapport annuel 2015-2016 du Parc olympique *	Décision	5 minutes
	5.2 Comité des immobilisations		
	5.2.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.2.2 Annulation de l'appel d'offre pour les grues *	Information	5 minutes
	5.2.3 Tableau de suivi du plan d'immobilisations 2009-2014 *	Information	5 minutes
	5.2.4 Plan d'immobilisation 2016-2026 *	Information	30 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 21 MARS 2016 À 15 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

- | | | | |
|-----|---|-----------------|-----------|
| 6. | Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives | | |
| 6.1 | Plan d'action de développement durable 2016-2020 * | Décision | 5 minutes |
| 6.2 | Modification au Règlement 178 du Parc olympique * | Décision | 5 minutes |
| |  | Décision | 5 minutes |
| 7. | Vice-présidence Finances et Technologies de l'information | | |
| 7.1 | Contrat système de gestion du CSPO * | Décision | 5 minutes |
| 8. | Huis clos | | |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 15h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 21^e jour de mars 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invité :

- MM. Sylvain Bédard
Brian Dickson
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un point 4.7 « Mise à jour négociations conventions collectives ».

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 22 février 2016

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 22 février 2016 et sur motion dûment approuvée, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Nomination au comité de gouvernance et d'éthique

RÉSOLUTION 7821

ATTENDU QUE le départ de Mme Suzie Pellerin en tant qu'administratrice du Parc olympique a créé une vacance au sein du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement 181 concernant la création d'un comité de gouvernance et d'éthique, le comité est composé d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le conseil offre la charge de membre du comité de gouvernance et d'éthique à Mme Sylvia Morin qui accepte séance tenante;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Sylvia Morin à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique du Parc olympique et ce, à compter de ce jour.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Événement 2016 confirmés et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique pour 2016.

4.2 Vitrine de la XXIe olympiade au Musée Pointe-à-Callière

Les membres du conseil prennent connaissance de photos sur l'exposition intitulée « 40 chandelles pour les Jeux olympiques » présentée au Musée Pointe-à-Callière, en collaboration avec le Parc olympique, du 24 février au 28 août 2016.

4.3 Programme d'amélioration continue de l'expérience client - CSPO

Les membres du conseil prennent connaissance du programme d'amélioration continue de l'expérience client au Centre sportif du Parc olympique. Ce programme comporte quatre volets : la normalisation de l'expérience client; la formation du personnel sur le programme et ses normes; l'évaluation et la mesure des écarts au programme; la rétroaction avec les employés et l'amélioration continue.

4.4 Sondage et télémarketing clients – CSPO

Les membres du conseil prennent connaissance des résultats d'un sondage et de télémarketing effectués auprès d'ex-membres du Centre sportif en février 2016. Les objectifs étaient de connaître le niveau d'appréciation des installations, les raisons du non-renouvellement, ainsi que de rappeler les offres promotionnels.

4.5 Habillage graphique escaliers roulant Stade.

Les membres du conseil prennent connaissance d'un nouvel habillage graphique et signalétique réalisé dernièrement sur les escaliers roulants à l'entrée du Stade olympique. Ce nouvel habillage a pour but de mieux diriger les spectateurs lors de leur arrivée au Stade olympique, tout en incorporant l'image de marque du 40^e anniversaire du Parc olympique.

4.7 Mise à jour négociations conventions collectives

M. Brian Dickson, Vice-président Capital humain, prévention et sécurité, se joint à l'assemblée à 16h00.

M. Dickson présente aux membres du conseil une mise à jour verbale sur les négociations visant le renouvellement des conventions collectives à intervenir entre le Parc olympique et les différents syndicats représentant les employés.

M. Brian Dickson quitte l'assemblée à 16h15.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 9 mars 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.1.2 Rapport annuel 2014-2015 du Parc olympique

RÉSOLUTION 7822

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver le rapport annuel 2014-2015 du Parc olympique;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

SOUS RÉSERVE de certaines corrections orthographiques et de forme à être apportées;

D'APPROUVER le rapport annuel 2014-2015 du Parc olympique.

5.2 Comité des immobilisations

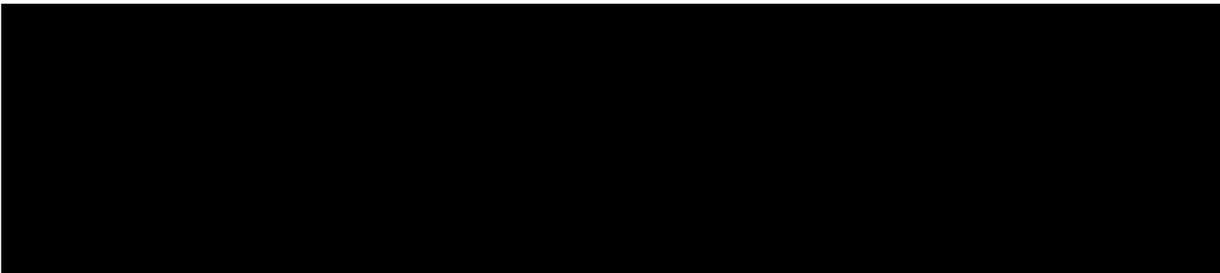
5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 mars 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, se joint à l'assemblée à 16h35.

5.2.2 Annulation de l'appel d'offre des grues

Les membres prennent connaissance d'un rapport de M. Maurice Landry concernant l'annulation de l'appel d'offres sur la location et l'installation de grues à la Tour. Le Parc olympique est engagé dans un vaste programme de mise aux normes et de rénovation de la Tour de Montréal, comme convenu avec la direction et approuvé par le conseil d'administration.



Le 7 mars 2016, à l'ouverture des soumissions, deux firmes ont déposé des offres. Toutefois, considérant les écarts très importants entre les estimations et les prix soumis, la direction du Parc olympique recommande que l'appel d'offres no IM701061 soit annulé. Il apparaît tout à fait déraisonnable d'autoriser de payer un tel prix pour les biens et services requis à l'appel d'offres. Les écarts avec les estimations sont démesurés et, selon les analyses du Parc olympique, ceux-ci ne peuvent être justifiés d'aucune façon.

Le conseil d'administration se déclare en accord avec la recommandation de la direction du Parc olympique de procéder à l'annulation formelle de l'appel d'offres no IM701061.

D'autres avenues sont présentement à l'étude afin d'obtenir les grues nécessaires à l'exécution des travaux.

5.2.3 Tableau de suivi du plan d'immobilisation 2009-2014

Les membres du conseil prennent connaissance d'un tableau de suivi des projets du plan d'immobilisation 2009-2014 en date du 23 février 2016. Ce tableau indique, pour chacun des projets, le budget original, le budget révisé, les sommes engagées, les sommes encourues, la prévision pour compléter le projet, la prévision finale, l'écart entre le budget révisé et la prévision finale, l'avancement monétaire en pourcentage et l'avancement physique en pourcentage. Ils prennent également connaissance d'un tableau concernant les prévisions d'utilisation de la réserve de management du plan d'immobilisations 2009-2014.

5.2.4 Plan d'immobilisation 2016-2026

MM. Pierre Dauphinais et Maurice Landry présentent aux membres du conseil le projet de plan d'immobilisation 2016-2026. La méthodologie derrière l'élaboration du plan, ainsi que les différents projets sont abordés. Une discussion s'ensuit et les membres du conseil émettent leurs commentaires. M. Landry mentionne que la firme Deloitte s'affaire présentement à finaliser son rapport d'audit interne concernant le plan d'immobilisation 2016-2026. Si nécessaire, des corrections seront apportées au plan à la suite de la réception du rapport du Deloitte. Le plan d'immobilisation 2016-2026 sera représenté pour adoption lors de la rencontre du conseil d'administration du 25 avril 2016.

M. Maurice Landry quitte l'assemblée à 17h30.

6. Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives

6.1 Plan d'action de développement durable 2016-2020

RÉSOLUTION 7823

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur le développement durable (L.R.Q, c- D-8.1.1);

ATTENDU QUE le 25 novembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur le développement durable, le Parc olympique doit identifier dans un document qu'il doit rendre public les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet de Plan d'action de développement durable 2016-2020 déposé par le Secrétaire général adjoint;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique.

6.2 Modification au Règlement 178 du Parc olympique

RÉSOLUTION 7824

ATTENDU QUE les rôles, responsabilités et pouvoirs octroyés au conseil d'administration, à ses membres ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Régie des installations olympiques sont décrits au *Règlement 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* tel que modifié le 31 août 2015;

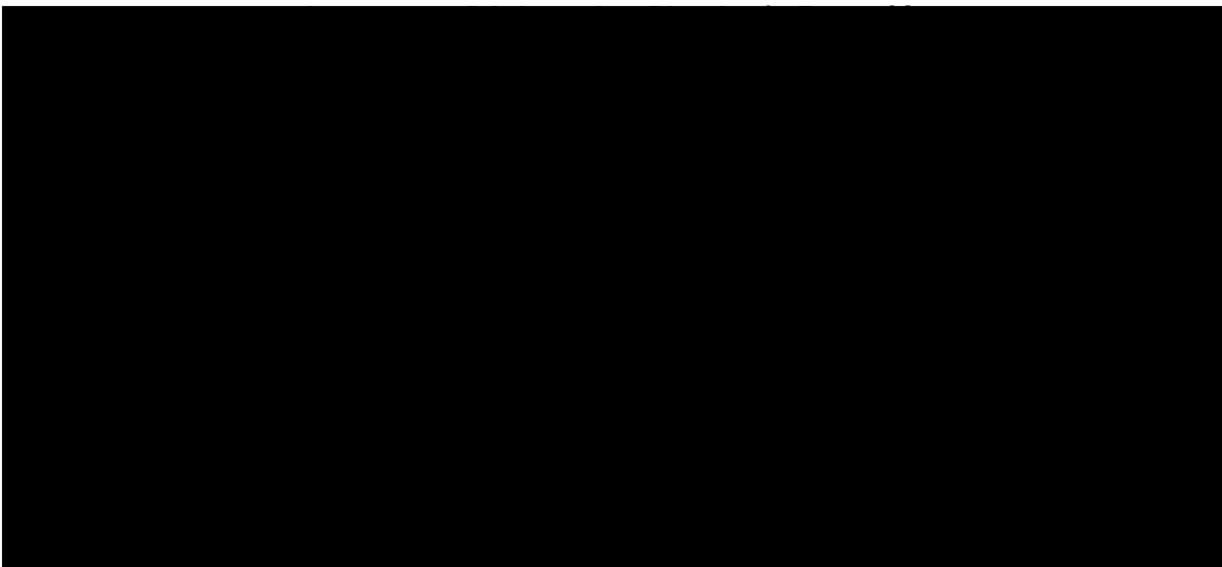
ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques ne possède aucune règle écrite entourant l'approbation de tout processus de commémoration, toute remise de distinction ou tout hommage officiel;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire octroyer ce pouvoir au Conseil d'administration;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et des recommandations du comité de gouvernance et d'éthique relatifs à la modification du *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société*;

Sur proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU:

D'ADOPTER tel que modifié le *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société*.



7. Vice-présidence Finances et Technologies de l'information

7.1 Contrat système de gestion du CSPO

RÉSOLUTION 7826

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM700740 via le Service Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) ayant pour but l' « Acquisition d'une solution de gestion au Centre sportif du Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) entreprises se sont avérées conformes aux exigences légales du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président et Chef de la Direction financière relative à l'octroi d'un contrat pour l' « Acquisition d'une solution de gestion au Centre sportif du Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour l' « Acquisition d'une solution de gestion au Centre sportif du Parc olympique » au plus bas soumissionnaire conforme, soit

la compagnie C O B A Logiciels de gestion Inc. pour un montant de 571 093 \$ \$, incluant le coût du support et de la maintenance pour cinq ans, tel que recommandé par le comité de sélection.

Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h00.

8. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18h 30.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 25 AVRIL 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 minutes
	Déclaration d'intérêt des administrateurs		
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2016 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 Bilan printemps 2016 : Soccer – Baseball – Monster Trucks *	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Information	5 minutes
	4.3 Retombées économiques directes des visiteurs au Parc olympique	Information	5 minutes
	4.4 Entente de partenariat 2016-2021 Parc olympique – Espace pour la vie *	Information	5 minutes
	4.5 Exposition Souvenirs de 1976 – vernissage 1 ^{er} juin *	Information	5 minutes
	4.6 Locataires au Parc olympique *	Information	5 minutes
	4.7 Études des crédits – Québec 21 avril 2016	Information	5 minutes
	4.8 Rapport annuel du PO – mise à jour sur son dépôt à l'assemblée nationale *	Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité des immobilisations		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.1.2 Plan d'immobilisation 2016-2026 *	Décision	15 minutes
	5.1.3 Liste des contrats à être octroyés en mai 2016 *	Information	5 minutes
6.	Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives		
	[REDACTED]	Décision	5 minutes
7.	Huis clos		

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 25^e jour d'avril 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était présent à titre d'invité :

- M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

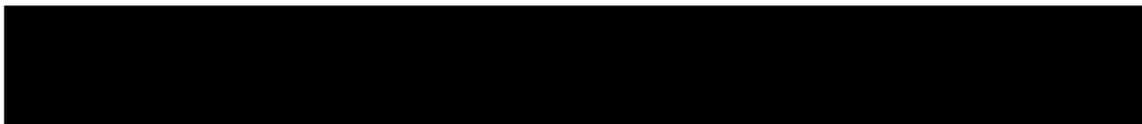
L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 21 mars 2016

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 21 mars 2016 et sur motion dûment approuvée, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

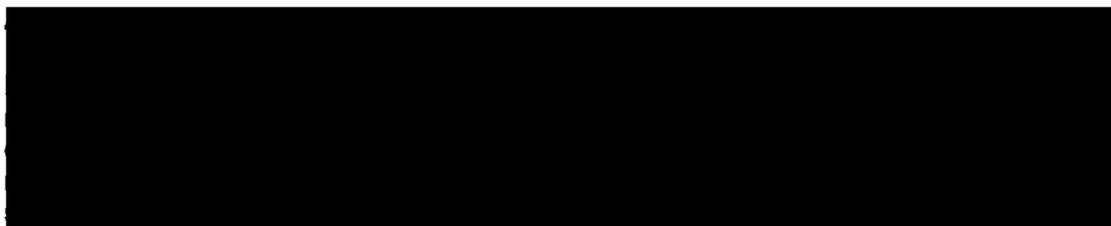
3. Communication de la Présidente



4. Communication du Président-directeur général

4.1 Bilan printemps 2016 : Soccer et Baseball

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document de rétroaction sur les événements de soccer et de baseball qui ont eu lieu au Stade olympique au printemps 2016, ainsi que d'une liste des tâches à faire, en cours et réalisées en lien avec cette rétroaction.

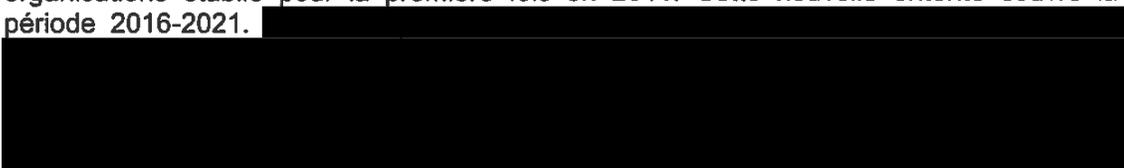


4.3 Retombées économiques directes des visiteurs au Parc olympique

Le Président-directeur général mentionne aux membres du conseil que l'étude de KPMG-SECOR concernant les retombées économiques des activités au Parc olympique sera réactualisée avec des données à jour au cours de la prochaine année.

4.4 Entente de partenariat 2016-2021 Parc olympique – Espace pour la vie

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que le Parc olympique et l'Espace pour la vie ont décidé de renouveler l'entente de partenariat entre les deux organisations établie pour la première fois en 2011. Cette nouvelle entente couvre la période 2016-2021.



4.5 Exposition Souvenirs de 1976 – Vernissage 1^{er} juin

Les membres du conseil prennent connaissance du visuel de l'exposition Souvenirs de 1976 qui se tiendra conjointement à l'été 2016 au Parc olympique, à la Maison de la culture Maisonneuve et au Musée Dufresne-Nincheri. Le vernissage de cette exposition aura lieu le 1^{er} juin prochain.

4.6 Locataires au Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une liste des différents locataires de bureaux au Parc olympique en 2016.

4.7 Étude des crédits – Québec 21 avril 2016

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que l'étude des crédits du Parc olympique (Ministère du Tourisme) a eu lieu le 21 avril 2016 à Québec.

4.8 Rapport annuel du PO – mise à jour sur son dépôt à l'assemblée nationale

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de suivi concernant le dépôt du rapport annuel 2015 du Parc olympique à l'assemblée nationale. Selon la Loi sur la Régie des installations olympiques, la RIO doit, au plus tard, le 31 mars, faire à la ministre du Tourisme un rapport portant sur les biens en sa possession et sur ses activités pour son exercice financier précédent, communément appelé rapport annuel. Le rapport annuel doit également être déposé devant l'Assemblée nationale du Québec si elle est en session ou, si elle ne l'est pas, dans les 30 jours de l'ouverture de la session suivante. Comme la session est en cours, nous devons compter 30 jours calendrier après le 31 mars 2016 pour planifier le dépôt à l'Assemblée nationale du Québec, soit au plus tard le 28 avril 2016.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité des immobilisations

5.1.1 Rapport du président du comité

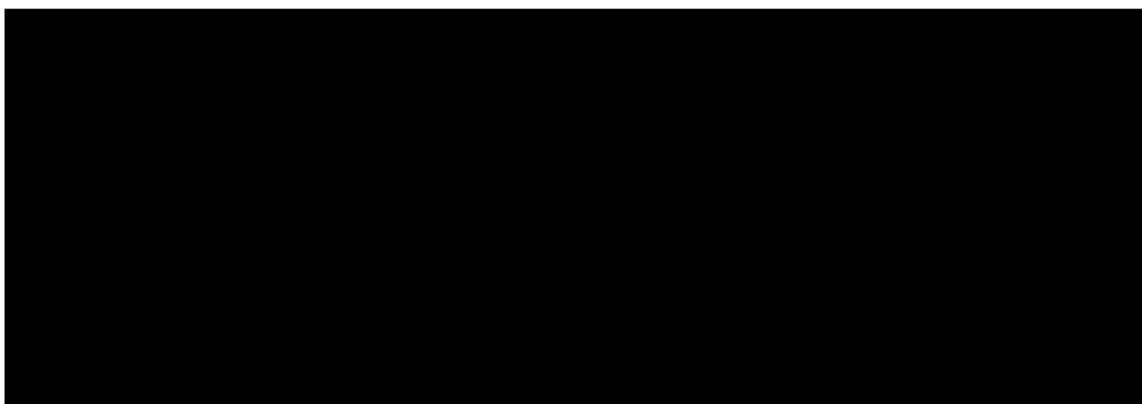
Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 13 avril 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.1.2 Plan d'immobilisation 2016-2026

RÉSOLUTION 7827

ATTENDU QUE la valeur approximative des actifs du Parc olympique, en dollars ajustés aux indices moyens des prix à la consommation par rapport aux années de construction, est de l'ordre de 3,5 milliards de dollars à 4 milliards de dollars;

ATTENDU QU'il y a une volonté claire du conseil d'administration et de la direction du Parc olympique de ramener à un niveau jugé acceptable, sur un horizon de onze ans, le déficit de maintien d'actifs (DMA) de la majorité des infrastructures, afin d'en faire une exploitation optimale pour toutes les clientèles qui y travaillent, y séjournent, les visitent ou assistent à des événements;



ATTENDU QUE des efforts importants doivent être consacrés pour assurer une résorption de ce déficit tout en optimisant le site et ses différentes composantes afin d'accroître les revenus autonomes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15.2 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'état (L.R.Q, c- G-1.02) et de l'article 3.9.2 du Règlement 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société, le conseil d'administration approuve le plan d'immobilisations de la société;

ATTENDU QU'un plan d'immobilisations 2016-2026 a été élaboré par la Vice-présidence Construction et entretien suite à un exercice exhaustif impliquant un grand nombre d'employés du Parc olympique, rigoureusement développé et regroupant l'ensemble des besoins priorités pour tout ce qui a trait au remplacement ou à la réfection majeure des actifs du Parc olympique;

ATTENDU QUE le plan d'immobilisations 2016-2026 a été développé en adéquation avec la mission, la vision, les enjeux, les axes et les objectifs du Plan stratégique quinquennal 2012-2017 du Parc olympique;

ATTENDU QUE le comité des immobilisations du Parc olympique a suivi l'ensemble du processus d'élaboration du plan d'immobilisations 2016-2026;

ATTENDU QUE le plan d'immobilisations 2016-2026 a été présenté pour commentaires au comité des immobilisations lors de la réunion du 8 mars 2016 et au

conseil d'administration lors de la réunion du 21 mars 2016, et que leurs commentaires ont été pris en considération dans la rédaction finale du document;

ATTENDU QUE la firme Deloitte a produit un rapport d'audit interne sur le plan d'immobilisations 2016-2026 afin de s'assurer qu'il respecte les bonnes pratiques en matière de gestion des investissements en immobilisations;

ATTENDU QUE le rapport d'audit interne de Deloitte contient certaines recommandations et que les plans d'actions associés aux recommandations retenues par le Parc olympique seront appliqués en accord avec les échéances proposées et les corrections seront apportées dans le cadre d'une prochaine version mise à jour du plan d'immobilisations prévue pour 2017;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations relative à l'approbation du plan d'immobilisations 2016-2026 du Parc olympique;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

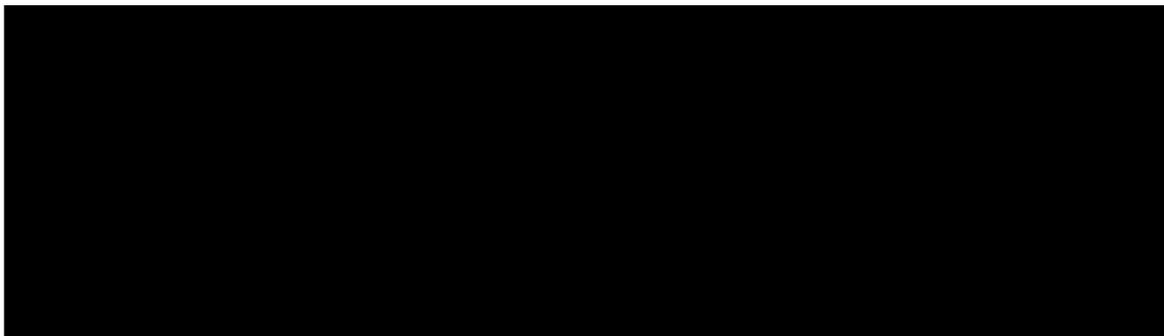
D'APPROUVER le Plan d'immobilisations 2016-2026 du Parc olympique intitulé « Plus en forme à 50 ans qu'à 40 ans ».

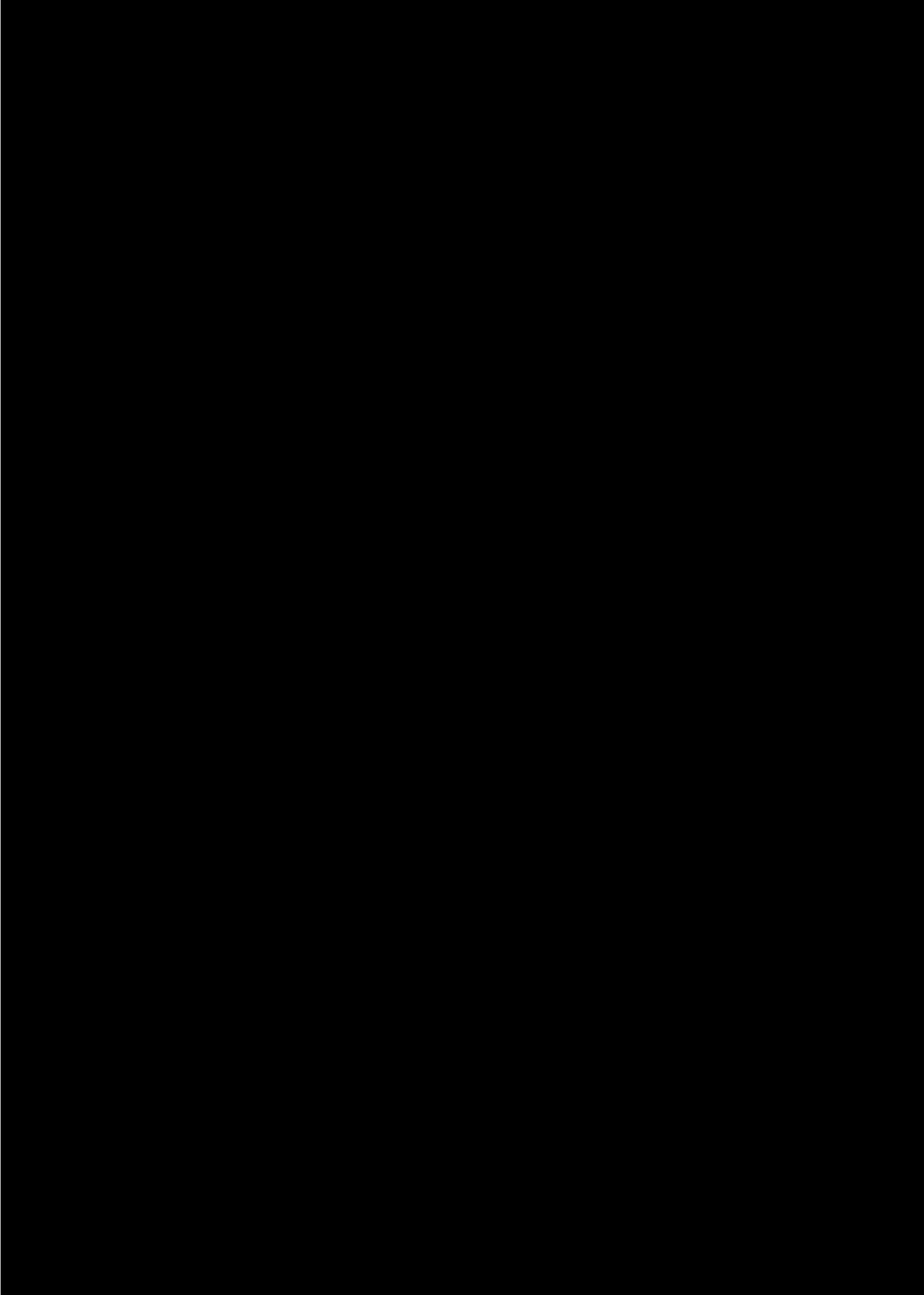
5.1.3 Liste des contrats à être octroyés en mai 2016

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, concernant un suivi sur cinq dossiers d'appels d'offres en cours qui nécessiteront une approbation prochaine par le conseil d'administration. Trois de ces dossiers ont trait aux travaux de réfection de la Tour et ceux-ci ont tous une incidence directe sur l'échéancier du projet d'aménagement des espaces locatifs pour Desjardins. Les deux autres sont des dossiers relatifs aux travaux de réparation des stationnements.

Afin de respecter l'échéancier global des travaux et pour des raisons liées à la température extérieure, l'approbation du conseil pour l'octroi de ces contrats devra se faire le plus rapidement possible. Une ou des réunions extraordinaires du conseil devront donc être organisées en mai 2016 afin d'octroyer ces contrats sans délai.

6. Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives





Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h 15.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18h 45.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 19 MAI 2016 À 9 h 00**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Contrat pour réfection du stationnement P5 Niveau 2 (PB2) * | Décision | 10 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h 00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 19^e jour de mai 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme

Était absent :

MM. Paul Arseneault
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Contrat pour réfection du stationnement P5 Niveau 2 (PB2)

RÉSOLUTION 7829

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701112 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Réfection du stationnement P5 Niveau 2 (PB2) »;

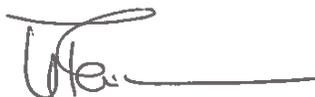
ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, huit (8) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Réfection du stationnement P5 Niveau 2 (PB2) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Réfection du stationnement P5 Niveau 2 (PB2) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Coffrage Alliance Itée, pour un montant de 4 687 751 \$, excluant les taxes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9h 10.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 30 MAI 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 minutes
	Déclaration d'intérêt des administrateurs		
2.	Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 25 avril 2016 et de la réunion extraordinaire du 19 mai 2016 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 Événements 2016 confirmés et en développement *	Information	5 minutes
	4.2 François Dallegret – Design des bancs au Parc olympique *	Information	5 minutes
	4.3 84 ^e congrès de l'ACFAS – Stade olympique *	Information	5 minutes
	4.4 Projets de finissants de l'UQAM en design industriel – Funiculaire Parc olympique *	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Information	5 minutes
	4.6 Coûts reliés à la préparation de l'étude des crédits *	Information	5 minutes
	4.7 Évolution des membres au CSPO *	Information	5 minutes
	4.8 Guide d'aménagement du Parc olympique - Final *	Information	5 minutes
	4.9 Projet d'entente-cadre CIUSSS et Parc olympique *	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité de vérification		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.2 Comité des ressources humaines		
	5.2.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.2.2 Programme d'accès aux personnes handicapés *	Décision	5 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 30 MAI 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.3	Comité de gouvernance et d'éthique	Information	5 minutes
	5.3.1 Rapport de la présidente	Information	5 minutes
	5.3.2 Matrice des compétences du conseil d'administration *		
5.4	Comité des immobilisations	Information	5 minutes
	5.4.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.4.2 Note sur l'accroissement du budget des quatre principaux contrats de services professionnels *	Information	5 minutes
	5.4.3 Suivi sur les appels d'offres en cours *		
6.	Vice-présidence Capital humain, prévention et sécurité		
	6.1 Suivi sur les négociations des conventions collectives *	Information	5 minutes
7.	Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives		
	7.1 Modification règlement 186 sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique *	Décision	5 minutes
	7.2 Contrat d'entretien ménager au Parc olympique *	Décision	5 minutes
8.	Vice-présidence construction et entretien		
	8.1 Octroi de contrat – Structure pour mur rideau et renforts de dalles *	Décision	5 minutes
	8.2 Octroi de contrat – Fourniture et installation de mur rideau *	Décision	5 minutes
	8.3 Octroi de contrat – Réfection des parois et membranes *	Décision	5 minutes
		Information	5 minutes
9.	Huis clos		

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 30^e jour de mai 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Pierre Dauphinais
Martin Laurendeau

Étaient absents :

MM. Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Brian Dickson
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt.

2. **Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 25 avril 2016 et de la réunion extraordinaire du 19 mai 2016**

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 25 avril 2016 et de la réunion extraordinaire tenue le 19 mai 2016, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication de la Présidente**



4. **Communication du Président-directeur général**

4.1 **Événements 2016 confirmés et en développement**

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique pour 2016.

4.2 **François Dallegret – Design des bancs du Parc olympique**

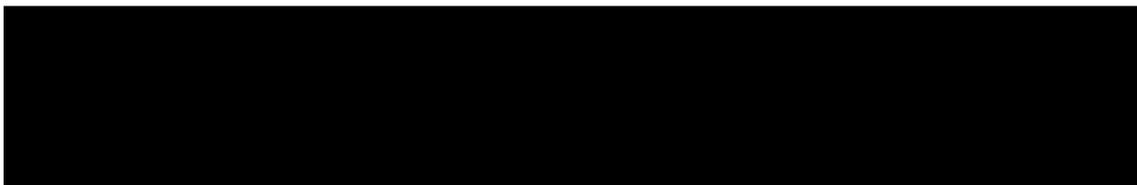
Le Président-directeur général informe les membres du conseil qu'une exposition concernant le travail du designer français François Dallegret, designer ayant réalisé certaines pièces du mobilier urbain du Parc olympique, a présentement lieu à la galerie WOHU de Los Angeles.

4.3 **84^e congrès de l'ACFAS – Stade olympique**

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que le 12 mai 2016, dans le cadre du 84^e congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), un colloque international, organisé par Docomomo Québec, en collaboration avec la Régie des installations olympiques, a eu lieu sous le thème *Le Stade olympique de Montréal, une grande œuvre architecturale*.

4.4 **Projets de finissants de l'UQAM en design industriel – Funiculaires Parc olympique**

Les membres du conseil prennent connaissance de projets de design de funiculaires pour le Parc olympique réalisés par des finissants de l'École de design de l'UQAM.



4.6 Coûts reliés à la préparation de l'étude des crédits

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant l'estimation des coûts pour le Parc olympique reliés à la préparation de l'étude des crédits 2016-2017.

4.7 Évolution des membres du CSPO

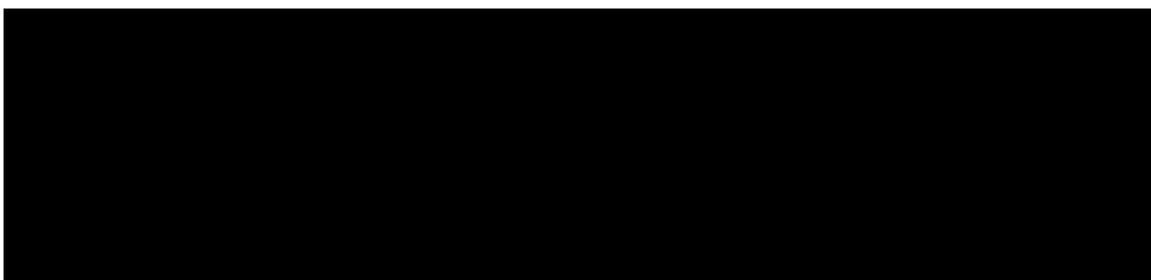
Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport concernant l'évolution des membres actif au Centre sportif du Parc olympique après une année d'opération, du 24 mai 2015 au 23 mai 2016.

4.8 Guide d'aménagement du Parc olympique – Final

Les membres du conseil prennent connaissance de la version finale du Guide pour les projets d'aménagement du Parc olympique. Ce guide vise à fournir un encadrement stratégique pour le développement du Parc olympique en adéquation avec sa mission, sa vision, ses valeurs et son identité de marque.

4.9 Projet d'entente-cadre CIUSSS et Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'un projet d'entente-cadre de partenariat entre le CIUSSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) et le Parc olympique. Cette entente de partenariat est destinée à baliser et à soutenir des actions structurantes visant à stimuler l'intérêt et engager la population locale (résidents de l'Est de l'île de Montréal) et les employés du CIUSSS-EMTL à introduire, reprendre et maintenir dans ses habitudes de vie et tout au long du parcours de vie, des activités essentielles à l'amélioration de la santé globale tout en favorisant l'utilisation des infrastructures du Parc olympique.



5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 25 mai 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 11 mai 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.2.2 Programme d'accès aux personnes handicapées

RÉSOLUTION 7830

ATTENDU QUE la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que toute société d'État employant plus de 50 employés doit se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines à l'effet d'approuver le Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique;

SUR proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 5 mai 2016. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.3.2 Matrice des compétences du conseil d'administration

Les membres du conseil prennent connaissance d'une matrice des compétences du conseil d'administration élaborée à partir du document *Profil de compétences et d'expérience du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques*. Il s'agit, pour chacun des administrateurs, d'évaluer le niveau d'expérience et d'expertise qu'il possède à l'égard des différents domaines de compétence, afin d'établir un portrait global du conseil d'administration et d'ainsi mieux cibler les candidatures potentielles pour combler le poste vacant au sein du conseil.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 19 mai 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.4.2 Note sur l'accroissement du budget des quatre principaux contrats de services professionnels

Les membres prennent connaissance d'un rapport présentant la situation relative aux quatre principaux contrats en cours sur les services professionnels.

En avril et mai 2015, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de quatre contrats de services professionnels. Ces services étaient requis pour entamer rapidement les travaux dans la Tour, notamment afin de respecter les échéances prévues pour la livraison du bâtiment de base pour le futur locataire.

Des estimations très préliminaires pour établir les coûts de travaux avaient alors été utilisées afin de prévoir le coût des services professionnels aux fins des appels d'offres qu'il fallait publier rapidement. Or, depuis mai 2015, les professionnels (ingénieurs, architectes et estimateurs) se sont mis au travail et ont réalisés plusieurs analyses techniques ainsi que des estimations plus étoffées. Ces dernières ont permis de préciser la valeur des travaux, ce qui a eu comme résultat de la faire augmenter de manière significative.

Les nouveaux chiffres correspondent à des estimations faites par l'équipe interne d'ingénierie à la lumière des informations connues aujourd'hui sur les services qui devraient être rendus par chacune des firmes et des modalités apparaissant dans chacun des contrats.

5.4.3 Suivi sur les appels d'offres en cours

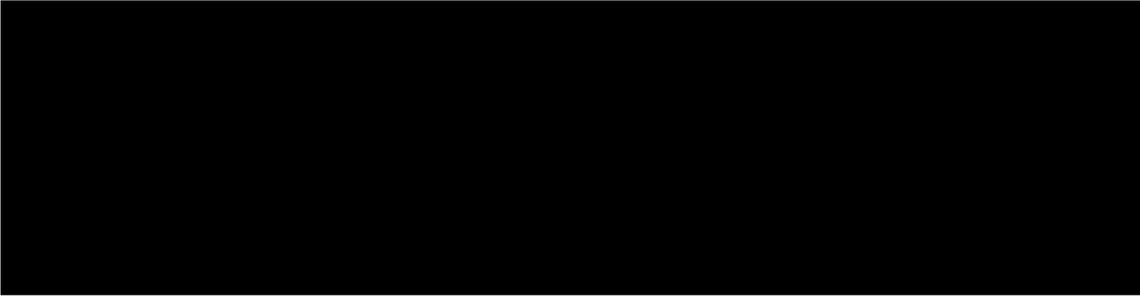
Les membres prennent connaissance d'une note de suivi concernant cinq dossiers d'appels d'offres en cours nécessitant une approbation prochaine par le conseil d'administration.

6. Vice-présidence Capital humain, prévention et sécurité

6.1. Suivi sur les négociations des conventions collectives

M. Brian Dickson, Vice-président Capital humain, Prévention et Sécurité, se joint à l'assemblée à 17h30.

M. Dickson présente aux membres du conseil un rapport de suivi concernant les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des unités Métiers, Bureau technique et Professionnel. [REDACTED]



M. Brian Dickson quitte l'assemblée à 18h00.

7. Secrétariat général et Vice-présidence Affaire juridiques et corporatives

7.1. Modification règlement 186 sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique

RÉSOLUTION 7831

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7764 du 27 octobre 2014 a adopté le Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (no 186; ci-après le « Règlement »);

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite modifier ce Règlement afin de réglementer et d'interdire le vapotage au Parc olympique (article 1.41), le tout en conformité avec *la Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (chapitre L-6.2) adopté par le gouvernement du Québec le 26 novembre 2015;

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite également modifier le Règlement afin d'étendre le droit d'expulsion à quiconque contrevient au Règlement (article 1.6), et non seulement à quiconque ne se soumet pas aux directives de la Régie, de son service de sécurité ou des autorités publiques, tel que stipulé au Règlement en date des présentes;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives concernant des modifications au Règlement;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (no 186).

7.2. Contrat d'entretien ménager au Parc olympique

RÉSOLUTION 7832

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX518595 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Service d'entretien ménager pour le Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissionnaires se sont avérés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Service d'entretien ménager pour le Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Service d'entretien ménager pour le Parc olympique » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie P.R. Entretien d'édifices inc., pour un montant annuel, du 4 juillet 2016 au 3 juillet 2017, de 1 500 080 \$, excluant les taxes, avec la possibilité de deux (2) renouvellement de 12 mois chacun, si le Parc olympique se déclare satisfait des services rendus.

8. Vice-présidence construction et entretien

M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, se joint à l'assemblée à 18h15.

M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, informe les membres du conseil que l'octroi des contrats aux points 8.1, 8.2 et 8.3 implique certains dépassements de coûts, dont nous ne connaissons pas à ce stade-ci leur impact sur le budget global du programme de réfection de la Tour inscrit dans le plan d'immobilisations. La direction du Parc olympique s'engage à présenter un portrait global de la situation lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration et à proposer les ajustements requis s'il y a lieu.

8.1 Octroi de contrat – Structure pour mur rideau et renforts de dalles

RÉSOLUTION 7833

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701085 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Structure pour mur rideau et renforts de dalles »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a été déclaré conforme aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE puisqu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme et tel que la loi l'autorise, une séance de négociation a permis au Parc olympique de recevoir des propositions du fournisseur jugées acceptables puisqu'elles respectent l'objet de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Structure pour mur rideau et renforts de dalles »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Structure pour mur rideau et renforts de dalles » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Charpentes d'acier Sofab inc., pour un montant de 2 712 035 \$, excluant les taxes.

8.2 Octroi de contrat – Fourniture et installations de mur rideau

RÉSOLUTION 7834

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701077 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Fourniture et installations de mur rideau »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a été déclaré conforme aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et installations de mur rideau »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et installations de mur rideau » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Vitreco inc., pour un montant de 19 910 845 \$, excluant les taxes.

8.3 Octroi de contrat – Réfection des parois de béton et membranes

RÉSOLUTION 7835

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701093 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Réfection des parois de béton et membranes »;

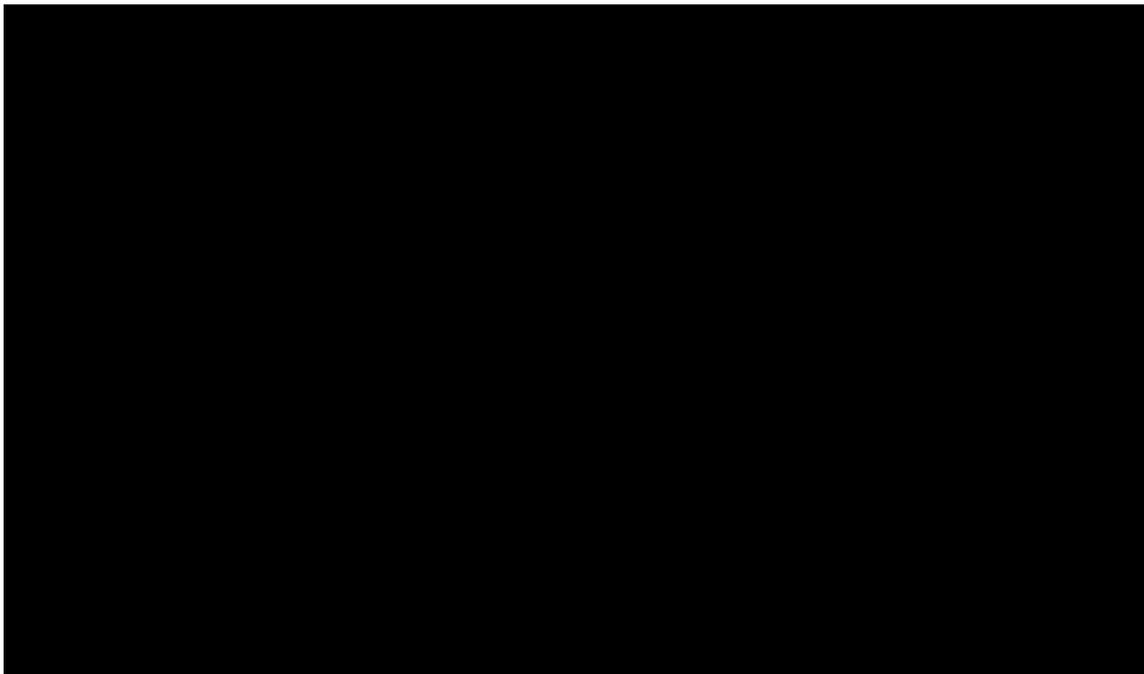
ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires se sont avérés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Réfection des parois de béton et membranes »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Réfection des parois de béton et membranes » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie CIMOTA inc., pour un montant de 4 080 456 \$, excluant les taxes.

Mme Mélanie La Couture quitte l'assemblée à 18h40 afin de ne pas assister aux discussions relatives au point 8.4 de l'ordre du jour.



Mme Mélanie La Couture rejoint l'assemblée à 19h10.

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Maurice Landry et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h10.

9. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h30.

Maya Raic
Présidente

Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 3 JUIN 2016 À 9 h 00

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|--|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Plaque commémorative permanente pour honorer l'œuvre architectural de Roger Taillibert * | Décision | 10 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h 00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 3^e jour de juin 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient absents :

- M. Pierre Dauphinais
- M^{mes} Mélanie La Couture
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

Était présent à titre d'invité :

- M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Plaque commémorative permanente pour honorer l'œuvre architectural de Roger Taillibert

RÉSOLUTION 7834

ATTENDU QUE dans le cadre des célébrations du 40e anniversaire des jeux de la XXIe Olympiade tenus à Montréal du 17 juillet au 1er août 1976, le Parc olympique souhaite honorer le travail et l'œuvre de l'architecte Roger Taillibert;

ATTENDU QUE tel que stipulé par l'article 3.9.24 du *Règlement 178 du Parc olympique concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société*, seul le conseil exerce le pouvoir d'approuver tout processus de commémoration, toute remise de distinction ou tout hommage officiel;

ATTENDU QUE l'article 10.5 de la *Politique 6 du Parc olympique concernant les communications* mentionne qu'une proposition d'intervention commémorative documentée doit, pour autant que l'information ou la documentation soit connue ou disponible, être accompagnée :

- 10.5.1 Du contexte historique, biographique de la ou des personnes, de l'objet ou du site;
- 10.5.2 Des buts et des objectifs de la commémoration ponctuelle ou permanente;
- 10.5.3 Des moyens et des formes pertinentes de la commémoration;
- 10.5.4 Du calendrier et de l'échéancier;
- 10.5.5 Des coûts et du plan de financement;
- 10.5.6 D'une identification des partenaires, des commanditaires ou des organismes soutenant le projet outre la Régie;
- 10.5.7 D'une proposition de / ou des emplacements choisis à la commémoration ponctuelle ou permanente;
- 10.5.8 D'une ou des études ou exemples de monument choisi pour la commémoration; et
- 10.5.9 Du libellé du message, des symboles ou dessins inscrits sur le monument, la plaque commémorative, le discours ou le panneau d'interprétation.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Président-directeur général relative une proposition de plaque commémorative honorant le travail et l'œuvre de l'architecte Roger Taillibert;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la plaque commémorative permanente pour honorer le travail et l'œuvre de l'architecte Roger Taillibert à l'occasion du 40e anniversaire des Jeux olympiques de 1976.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9h 10.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 2 AOÛT 2016 À 16 h 30**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	1 minute
2.	Octroi de contrat – Électricité Tour *	Décision	10 minutes
3.	Octroi de contrat – Ventilation Tour – Salle mécaniques et distribution *	Décision	10 minutes
		Décision	10 minutes

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h 30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 2^e jour d'août 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Martin Laurendeau

Était absent :

M. Gaëtan Laflamme

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

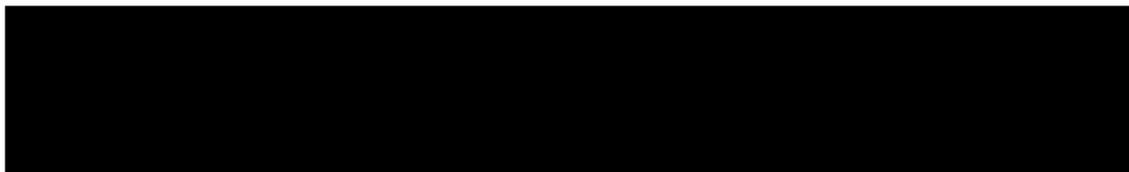
La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Octroi de contrat – Électricité Tour





RÉSOLUTION 7835

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701215 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Électricité (Lot 16008) »;

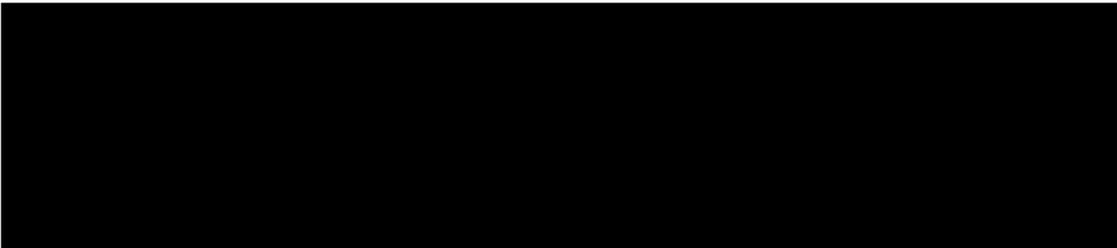
ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, six (6) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Électricité (Lot 16008) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Électricité (Lot 16008) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Rial électricité inc, pour un montant de 5 389 017 \$, excluant les taxes.

3. Octroi de contrat – Ventilation Tour – Salles mécaniques et distribution



RÉSOLUTION 7836

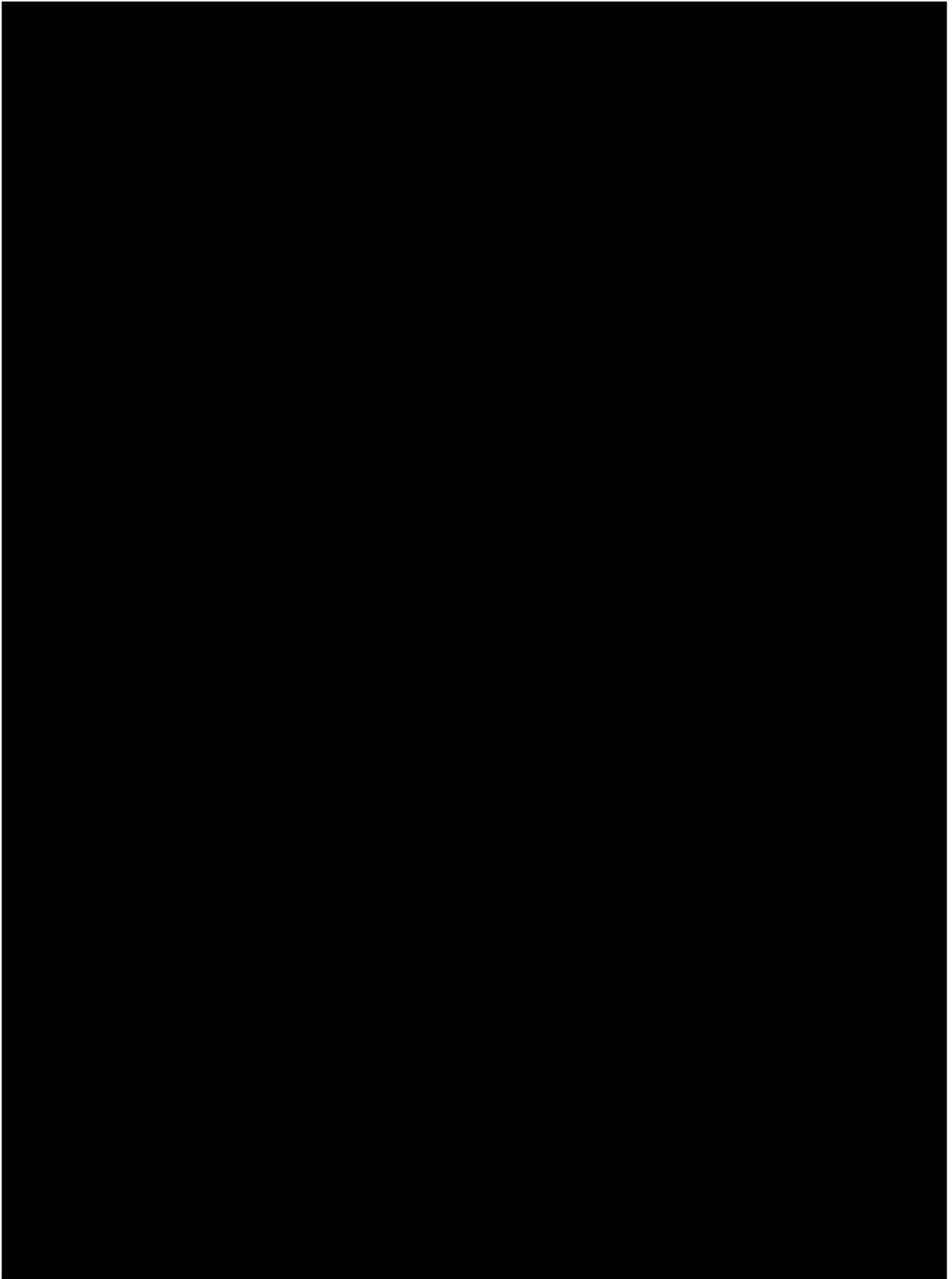
ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701215 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Ventilation – Salles mécaniques et distribution (Lot 15008) »;

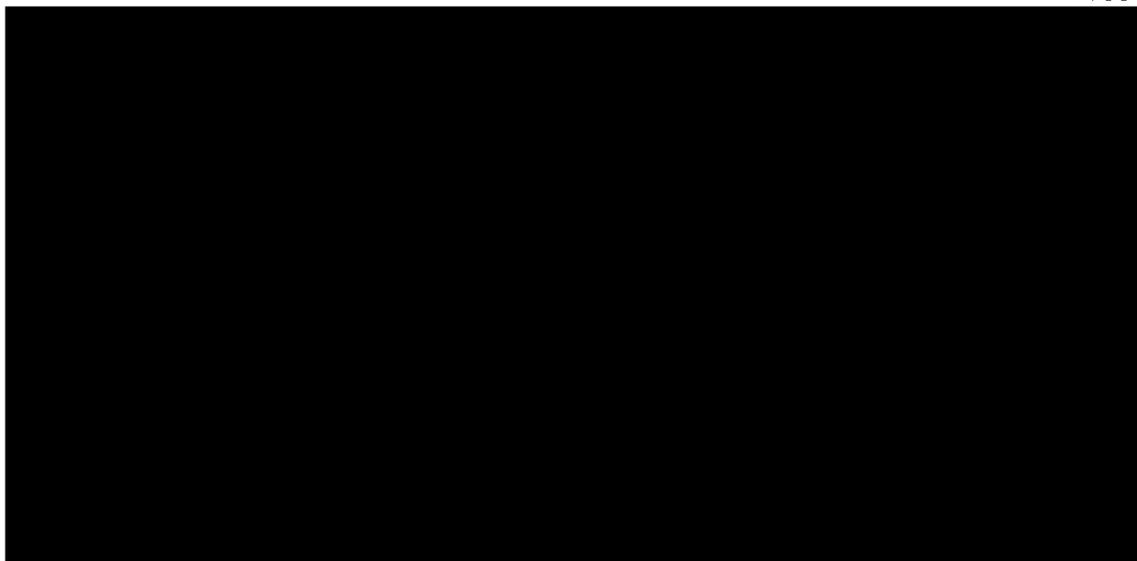
ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Ventilation – Salles mécaniques et distribution (Lot 15008) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Ventilation – Salles mécaniques et distribution (Lot 15008) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie HVAC inc, pour un montant de 4 849 000 \$, excluant les taxes.





L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17h 00.

Maya Raic
Présidente

Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 24 AOÛT 2016 À 9 h 00**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|--|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Octroi de contrat – Démolition de panneaux de béton et vitrage * | Décision | 15 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h 00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 24^e jour d'août 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent :

- M^{me} Rossana Pettinati

Était présent à titre d'invité :

- M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Octroi de contrat – Démolition des panneaux de béton et vitrage

RÉSOLUTION 7838

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701195 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Démolition des panneaux de béton et vitrage (lot 02171) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) firmes se sont avérées conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Démolition des panneaux de béton et vitrage (lot 02171) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Démolition des panneaux de béton et vitrage (lot 02171) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Services environnementaux Delsan-A.I.M. inc, pour un montant de 1 517 671 \$, excluant les taxes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9h 15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 12 SEPTEMBRE 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 minutes
	Déclaration d'intérêt des administrateurs		
2.	Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 30 mai 2016 et des réunions extraordinaires du 3 juin 2016, du 2 août 2016 et du 24 août 2016 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
	3.1 Adoption du calendrier 2016-2017 des rencontres du CA et des comités *	Décision	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité de vérification		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Information	5 minutes
	5.2 Comité des ressources humaines		
	5.2.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.2.2 Plan de classification – Nouvelle structure *	Information	5 minutes
	5.3 Comité de gouvernance et d'éthique		
	5.3.1 Rapport de la présidente	Information	5 minutes
	5.3.2 Recommandation pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration *	Décision	5 minutes
	5.3.3 Modification de la gouvernance du Parc olympique – Discussion sur les prochaines étapes	Information	5 minutes
	5.4 Comité des immobilisations		
	5.4.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.4.2 Réaménagement du plan d'immobilisation 2016-2026 *	Information	10 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 12 SEPTEMBRE 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

6. Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives



Information

5 minutes

7. Huis clos

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 12^e jour de septembre 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient absents :

M^{me} Marie-Jacqueline Saint-Fleur

M. Pierre Dauphinais

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 30 mai 2016 et des réunions extraordinaires du 3 juin 2016, du 2 août 2016 et du 24 août 2016**

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 30 mai 2016 et des réunions extraordinaires tenues le 3 juin 2016, le 2 août 2016 et le 24 août 2016, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication de la Présidente**

3.1 **Adoption du calendrier 2016-2017 des rencontres du CA et des comités**

RÉSOLUTION 7839

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2016-2017;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2016-2017.

4. **Communication du Président-directeur général**

Le Président-directeur général informe les membres du conseil sur les sujets suivants : liste d'envoi – livre de Benoît Clairoux; bilan des principales activités 2016 sur l'EFSL; sondages sur la clientèle des Premiers vendredis et OSM; tournages réalisés et à venir 2015-2016; bilan des Jeux du Québec; liste des locataires au Parc olympique; événements 2016-2017 confirmés et en développement; progression des abonnements au CSPO; reprise de la plongée sous-marine; achalandage 2016 à la Tour et à l'exposition Souvenirs de 1976; habillage bureau touristique Vieux-Montréal; entente de visibilité Parc olympique – STM; projet de navette électrique autonome; [REDACTED]

5. **Comités du conseil d'administration :**

5.1 **Comité de vérification**

5.1.1 **Rapport du président du comité**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 24 août 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.



5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 17 août 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2.2 Plan de classification – Nouvelle structure

Les membres du conseil prennent connaissance d'un projet de plan de classification et de nouvelle structure pour l'ensemble des employés du Parc olympique. Ce plan de classification est présentement en discussion avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 18 août 2016. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.3.2 Recommandation pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration

RÉSOLUTION 7840

ATTENDU QU'un poste d'administrateur est actuellement vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique à la suite de la démission de Mme Suzie Pellerin le 14 décembre 2015;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique pour la nomination d'un administrateur au conseil d'administration du Parc olympique;

SUR proposition de Mme Rossana Pettinati, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au gouvernement la nomination de [REDACTED] pour un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique en remplacement du Mme Suzie Pellerin.

5.3.3 Modification de la gouvernance du Parc olympique – Discussion sur les prochaines étapes

Les membres du conseil discutent des travaux et étapes à venir en vue de la modification de la gouvernance du Parc olympique. Il est décidé qu'une demi-journée de réflexion à ce sujet sera organisée par le conseil d'administration en décembre 2016.

5.4 Comité des immobilisations

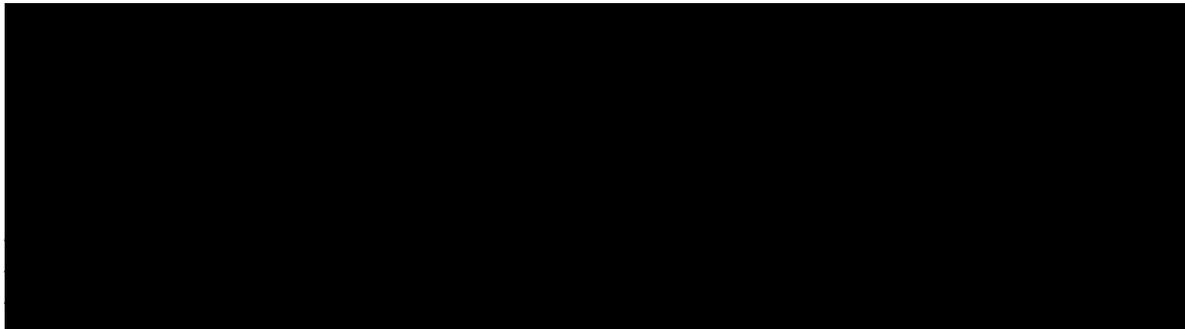
5.4.1 Rapport du président du comité

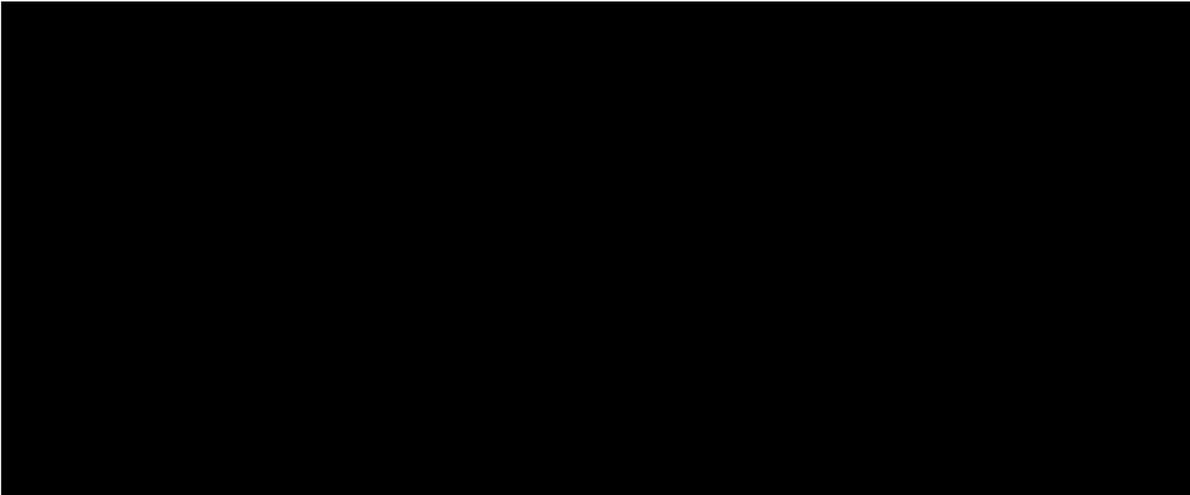
M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, se joint à l'assemblée à 17h50.

Les membres prennent acte du rapport verbal du président remplaçant du comité des immobilisations, M. Gaëtan Laflamme, faisant suite à la réunion du comité tenue le 23 août 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.4.2 Réaménagement du plan d'immobilisation 2016-2020

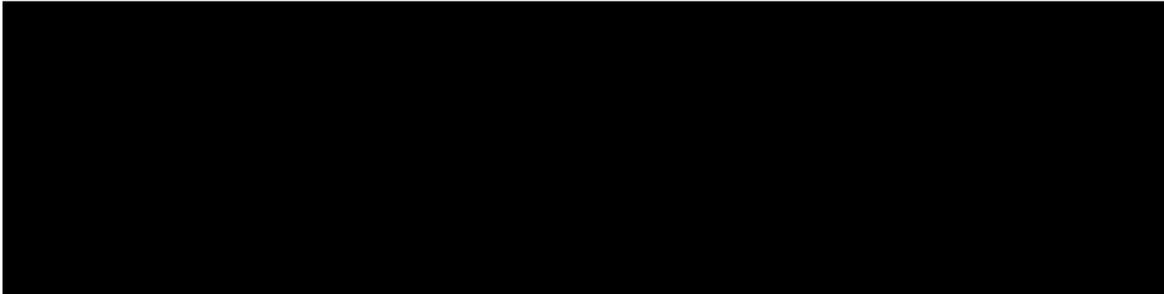
Les membres prennent connaissance d'un rapport concernant un réaménagement des projets du plan d'immobilisations 2016-2020, tel que proposé par la direction du Parc olympique et accepté par le comité des immobilisations.





M. Maurice Landry quitte l'assemblée à 18h20.

6. Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives



Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h25.

8. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 29 SEPTEMBRE 2016 À 16 h 30**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Octroi de contrat – Fourniture et installation du mur rideau – Nouvelle approbation * | Décision | 15 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h 30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 29^e jour de septembre 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Martin Laurendeau

Étaient absents :

M^{mes} Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

M. Gaëtan Laflamme

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Octroi de contrat – Fourniture et installation du mur rideau – Nouvelle approbation

RÉSOLUTION 7841

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701077 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Fourniture et installations de mur rideau »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a été déclaré conforme aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et installations de mur rideau »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat prenant effet à compter du 23 juin 2016 pour « Fourniture et installations de mur rideau » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Vitreco inc., pour un montant de 19 910 845 \$, excluant les taxes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 16h 35.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 12 OCTOBRE 2016 À 9 h 00**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|-----------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Octroi de contrat – béton, coffrage et acier d'armature * | Décision | 5 minutes |
| 3. | Octroi de contrat – plomberie, chauffage, refroidissement * | Décision | 5 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h 00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 12^e jour d'octobre 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient absents :

M^{mes} Sylvia Morin
Rossana Pettinati

M. Paul Arseneault

Était présent à titre d'invité :

M. Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Octroi de contrat – Béton, coffrage et acier d'armature

RÉSOLUTION 7842

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701292 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Béton, coffrage et acier d'armature (Lot 03008) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, six (6) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Béton, coffrage et acier d'armature (Lot 03008) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Béton, coffrage et acier d'armature (Lot 03008) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Fox, pour un montant de 1 898 000 \$, excluant les taxes.

3. Octroi de contrat – Plomberie, chauffage, refroidissement

RÉSOLUTION 7843

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701299 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Plomberie-Chauffage-Refroidissement (Lot 15608) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Plomberie-Chauffage-Refroidissement (Lot 15608) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Plomberie-Chauffage-Refroidissement (Lot 15608) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Plomberie Richard Jubinville inc., pour un montant de 3 086 000 \$, excluant les taxes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9h 15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 24 OCTOBRE 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 minutes
	Déclaration d'intérêt des administrateurs		
2.	Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 12 septembre 2016 et des réunions extraordinaires du 29 septembre 2016 et du 12 octobre 2016 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 Événements 2016-2017 confirmés et en développement *	Information	5 minutes
	4.2 Projet « I am Wild » *	Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité de vérification		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	<div style="background-color: black; width: 300px; height: 20px; margin-top: 5px;"></div>	Décision	15 minutes
		Décision	5 minutes
		Information	5 minutes
	5.2 Comité des ressources humaines		
	5.2.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.2.2 Plan de classification du Parc olympique – État de situation	Information	5 minutes
	5.3 Comité de gouvernance et d'éthique		
	5.3.1 Rapport de la présidente	Information	5 minutes
	5.3.2 Sondage mobilité employés *	Information	5 minutes
	5.4 Comité des immobilisations		
	5.4.1 Rapport du président		
	5.4.2 Octroi de contrat – Achat et installation de produits de gestion et de contrôle de bâtiment *	Information	5 minutes
		Décision	10 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 24 OCTOBRE 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

6. Huis clos

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

6.1.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du CA 2015-2016 *

Information 30 minutes

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 24^e jour d'octobre 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes}** Maya Raic, Présidente du conseil
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM.** Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

- MM.** Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e** Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 12 septembre 2016 et des réunions extraordinaires du 29 septembre 2016 et du 12 octobre 2016**

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 12 septembre 2016 et des réunions extraordinaires tenues le 29 septembre 2016 et le 12 octobre 2016, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication de la Présidente**

La présidente du conseil présente aux membres du conseil un suivi concernant la candidature de Mme Julie Favreau-Lavoie pour un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique en remplacement du Mme Suzie Pellerin. Elle mentionne que la recommandation du conseil a été acheminée au gouvernement qu'une décision devrait être prise sous peu.

4. **Communication du Président-directeur général**

4.1 **Événements 2016-2017 confirmés et en développement**

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

4.2 **Projet « I am Wild »**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un projet d'exposition temporaire au Parc olympique intitulé « I am Wild ». Il s'agit d'un projet d'expérience immersive qui simule 24 heures sur l'île de sable.

4.3 **Étude patrimoniale du Parc olympique**

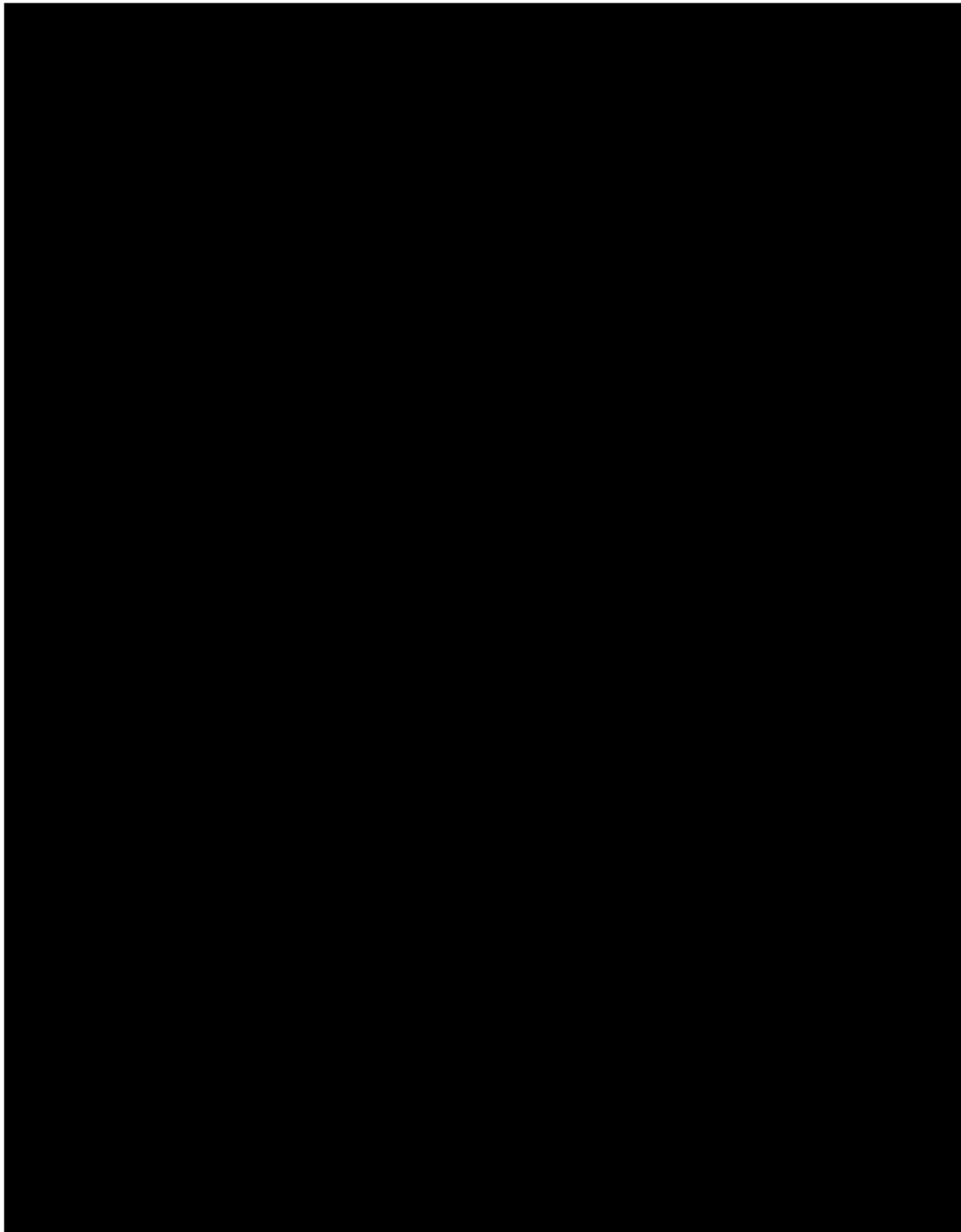
Le Président-directeur général dépose séance tenante une version préliminaire de l'étude patrimoniale du Parc olympique que l'antenne québécoise de l'association Docomomo a réalisée au cours de la période 2015-2016. L'étude pourrait être présentée au public vers la mi-décembre dans le cadre des dernières activités du 40^e anniversaire des installations et des Jeux de la XXI^e Olympiade.

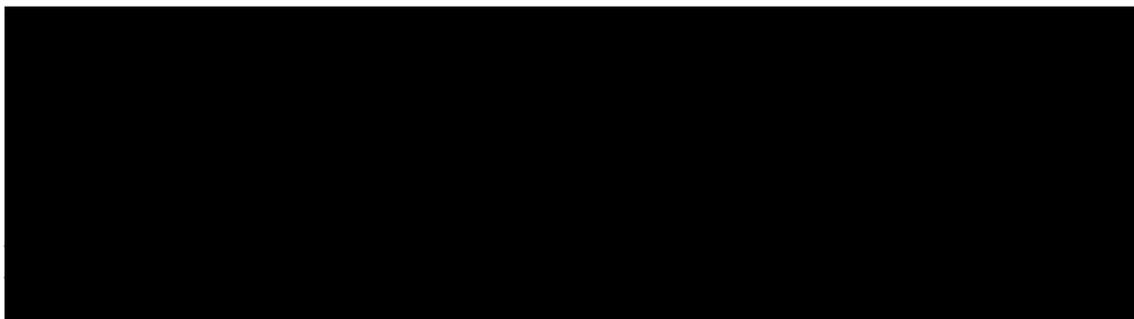
5. **Comités du conseil d'administration :**

5.1 **Comité de vérification**

5.1.1 **Rapport du président du comité**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 12 octobre 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.





5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 26 septembre 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2.2 Plan de classification du Parc olympique – État de situation

Le président du comité des ressources humaines mentionne aux membres du conseil que le Parc olympique travaille son plan de classification en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor et que leurs recommandations et conseils y sont appliqués. Il mentionne également que le plan de classification a été présenté pour une première fois aux syndicats le 3 octobre 2016. D'autres rencontres auront lieu afin de faire évoluer le dossier.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 14 octobre 2016. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.3.2 Sondage mobilité employés

Les membres du conseil prennent connaissance d'un questionnaire de sondage sur les habitudes de déplacement et sur la mobilité active des employés du Parc olympique. Cette démarche s'inscrit dans le nouveau Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique, lequel comprend un volet important sur la mobilité durable préconisant des mesures pour favoriser la mobilité collective et active des employés du Parc olympique. Le but du sondage est donc d'avoir un portrait plus juste des habitudes des employés du Parc olympique, afin de mieux cerner les mesures à mettre en place.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, se joint à l'assemblée à 17h20.

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 12 octobre 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

Il présente à titre d'information un rapport concernant la capacité de réalisation des plans d'immobilisations 2009-2014 et 2016-2021. Certains changements, principalement à la programmation des travaux pour la période 2016-2020, ont nécessité une analyse de la capacité des ressources de l'organisation pour assurer la réalisation des projets ciblés à l'intérieur des échéanciers prévus. Le plan des ressources a été revu et démontre, malgré la présence de certains risques, que l'organisation est actuellement en mesure de réaliser les projets prévus au cours des cinq prochaines années, sauf pour deux chargés de projets qui doivent être embauchés à court terme.

5.4.2 Octroi de contrat – Achat et installation de produits de gestion de bâtiment

RÉSOLUTION N° 7846

ATTENDU QUE le système de gestion du bâtiment (SGB) est un outil essentiel à la gestion de l'ensemble des opérations du Parc olympique;

ATTENDU QUE le système d'instrumentalisation a été implanté à différentes époques et que les installations actuelles sont dotées de vieux équipements de contrôle pneumatique et de contrôleurs numériques d'anciennes générations, ainsi que d'équipements plus modernes;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, des efforts sont faits pour uniformiser le plus possible l'ensemble des contrôleurs du site afin de réduire le nombre de pannes et les besoins de formation spécialisé des employés;

ATTENDU QUE dans cet esprit, la Direction Ingénierie et gestion de projets a fait développer en 2015 les critères de conception en instrumentalisation par la firme indépendante Énergénia Inc., afin d'orienter la conception dans les projets de modification et de développement futurs du SGB;

ATTENDU QUE la firme Énergénia recommande d'installer des produits de marque Distech pour tout ce qui a trait à l'architecture technologique du réseau SGB et aux contrôleurs des réseaux et systèmes;

ATTENDU QUE toutes les modifications et les projets de nouveaux développements du SGB nécessitent des services d'installation et d'intégration par une firme spécialisée afin de relier au SGB l'ensemble des points de contrôle, de faire l'affichage graphique, l'affichage des historiques et les sauvegardes, ainsi que la mise à jour des plans d'architecture réseau;

ATTENDU QUE la compagnie Distech Controls Inc. a confirmée par écrit au Parc olympique que le seul distributeur autorisé pour ses contrôleurs à Montréal est la firme ACCS Le Groupe et que de ce fait, cette firme devient le seul fournisseur possible pour les composantes et également le seul installateur/intégrateur des contrôleurs Distech;

ATTENDU QU'afin de confirmer cette position, le Parc olympique a demandé l'avis de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens Inc. et que cette dernière lui a confirmé que seuls les contrôleurs de Distech Controls répondent aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services d'installation/intégration et de fourniture de composantes Distech »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services d'installation/intégration et de fourniture de composantes Distech » à la firme ACCS Le Groupe, pour un montant maximal de 2 475 000 \$, excluant les taxes.

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Maurice Landry, ainsi que Me Denis Privé quittent l'assemblée à 17h45.

6. Huis clos

6.1. Comité de gouvernance et d'éthique

6.1.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du CA 2015-2016

Le rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour 2015-2016 est déposé au conseil d'administration lors du huis clos de la rencontre. Une discussion sur ce rapport d'évaluation aura lieu lors d'une prochaine rencontre du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18h45.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 24 NOVEMBRE 2016 À 16 h 30**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	1 minute
2.	Octroi de contrat – Préachat de ventilo-convecteurs *	Décision	5 minutes
3.	Octroi de contrat – Structure d'acier et métaux ouvrés *	Décision	5 minutes

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h 30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 24^e jour de novembre 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était présent à titre d'invité :

- MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Octroi de contrat – Préachat de ventilo-convecteurs

RÉSOLUTION 7847

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701264 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Préachat de cent soixante-dix (170) ventilo-convecteurs au Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a été déclaré conforme aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Préachat de cent soixante-dix (170) ventilo-convecteurs au Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Préachat de cent soixante-dix (170) ventilo-convecteurs au Parc olympique » au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie Air Cube Inc., pour un montant de 483 650 \$, excluant les taxes.

3. Octroi de contrat – Structure d'acier et métaux ouvrés

RÉSOLUTION 7848

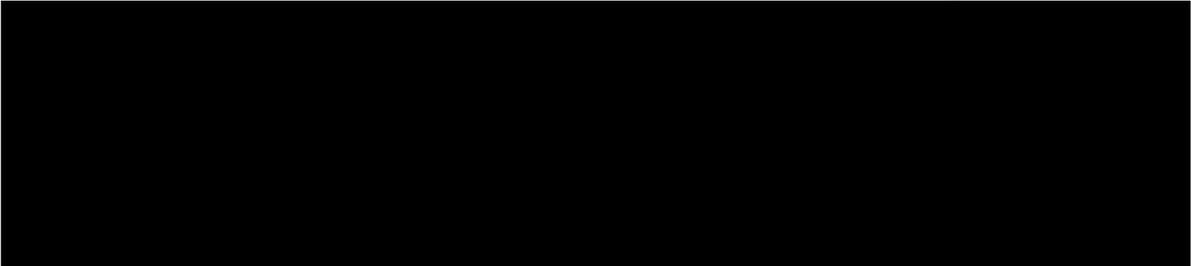
ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701293 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Structure d'acier et métaux ouvrés (Lot 05128) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Structure d'acier et métaux ouvrés (Lot 05128) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Structure d'acier et métaux ouvrés (Lot 05128) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Summa Métal architectural & structural Inc., pour un montant de 2 213 600 \$, excluant les taxes.



L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17h 00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 12 DÉCEMBRE 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2016 et de la réunion extraordinaire du 24 novembre 2016 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 Événements 2016-2017 confirmés et en développement *	Information	5 minutes
		Information	5 minutes
	4.4 Revalorisation de la Place des vainqueurs *	Information	5 minutes
	4.5 Projet « Au rythme des arbres » *	Information	5 minutes
	4.6 Projet d'illumination de la Tour dans le cadre du 375 ^e de Montréal *	Information	5 minutes
	4.7 Analyse de la médiatisation des installations olympiques de Montréal *	Information	5 minutes
	4.8 Guide d'entrevue - Campagne images 2017-2019 *	Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration		
	5.1 Comité des immobilisations		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.1.2 Suivi budgétaire du projet Desjardins *	Information	10 minutes
6.	Vice-présidence Finances et technologies de l'information		
	6.1 Loi 133 – Obligations du Parc olympique *	Décision	5 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 12 DÉCEMBRE 2016 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

- | | | | |
|-----|--|--------------------|------------|
| 7. | Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives | | |
| 7.1 | Modifications au règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers * | Décision | 5 minutes |
| 7.2 | Mesures proposées pour la mobilité durable des employés du Parc olympique * | Décision | 10 minutes |
| 7.3 | Projet de navette électrique autonome au Parc olympique – Rapport mission à Melbourne * | Information | 5 minutes |
| 8. | Vice-présidence Construction et entretien | | |
| 8.1 | Octroi de contrat – Aménagement d'espaces locatifs dans le Tour – Systèmes intérieurs * | Décision | 5 minutes |
| 8.2 | Octroi de contrat – Aménagement d'espaces locatifs dans le Tour – Ignifugation * | Décision | 5 minutes |
| 8.3 | Octroi de contrat – Aménagement d'espaces locatifs dans le Tour – Protection incendie * | Décision | 5 minutes |
| 9. | Huis clos | | |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 17h00 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 12^e jour de décembre 2016.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

- MM. Sylvain Bédard
Brian Dickson
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point 5.2 suivant : « Suivi sur les négociations des conventions collectives ».

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt.



2. **Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2016 et de la réunion extraordinaire du 24 novembre 2016**

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2016 et de la réunion extraordinaire tenue le 24 novembre 2016, et sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication de la Présidente**

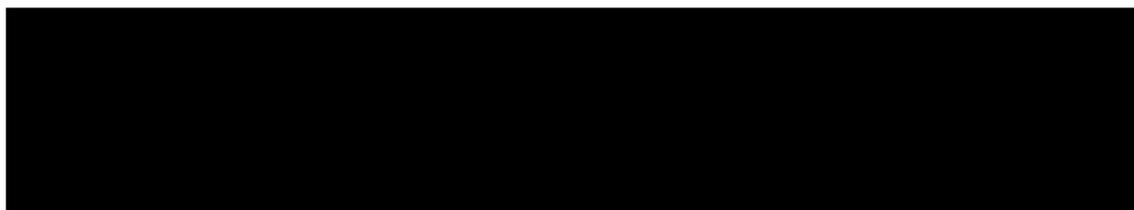
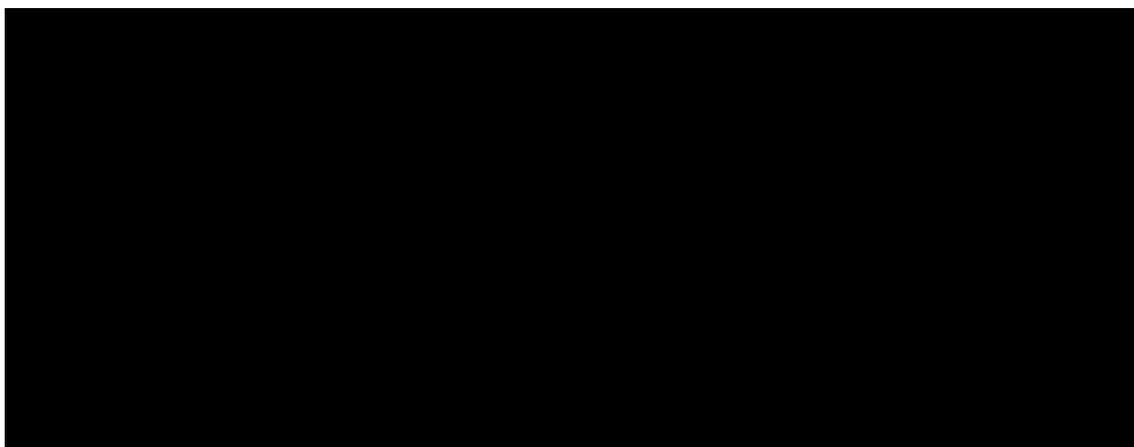
La présidente du conseil souhaite la bienvenue à la nouvelle membre du conseil d'administration, Mme Julie Favreau-Lavoie.

La présidente du conseil mentionne également qu'une rencontre extraordinaire du conseil d'administration devra se tenir en janvier 2017. Le secrétaire général adjoint communiquera avec l'ensemble des membres pour planifier cette rencontre.

4. **Communication du Président-directeur général**

4.1 **Événements 2016-2017 confirmés et en développement**

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.



4.4 Revalorisation de la Place des vainqueurs

Les membres du conseil prennent connaissance d'un concept de design pour la revalorisation de la Place des vainqueurs. Ce concept vise à offrir aux visiteurs une expérience immersive multisensorielle lors de leur visite à la Place des vainqueurs. De plus, dans le contexte patrimonial et mémoriel entourant les célébrations du 40^e anniversaire du Parc olympique et du 375^e anniversaire de Montréal en 2017, et faisant suite à la réalisation d'un exercice de toponymie, le Parc olympique souhaite changer la dénomination actuelle de la place des Vainqueurs, en place Nadia-Comaneci.

4.5 Projet « Au rythme des arbres »

Les membres du conseil prennent connaissance d'un projet intitulé « Au rythme des arbres » qui aura lieu au Parc olympique en 2017 dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal. Dans le cadre de ce projet, le Stade olympique pourra être transformé en forêt virtuelle via les technologies de videomapping. Chaque citoyen peut prendre part au projet et donner naissance à un arbre virtuel qui pousse au rythme du battement de son cœur grâce à une application mobile. Pour chaque arbre virtuel, un arbre réel est planté dans le programme de reboisement mené par l'organisme *375 000 arbres*.

4.6 Projet d'illumination de la Tour dans le cadre du 375^e de Montréal

Les membres du conseil prennent connaissance d'un projet d'illumination de la Tour dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal et de l'activité Montréal s'allume. Montréal s'allume est une émission de télévision spéciale qui a été diffusée le 11 décembre 2016 simultanément sur les ondes de Radio-Canada Télé, Télé-Québec, TVA et V. Il s'agissait du coup d'envoi du 375^e anniversaire de Montréal.

4.7 Analyse de la médiatisation des installations olympiques de Montréal

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport d'analyse de la médiatisation des installations olympiques de Montréal effectuée du 1^{er} juin 2014 au 31 août 2016 par la firme Influence communication. Le mandat était de fournir une analyse détaillée et principalement qualitative de la couverture des installations olympiques de Montréal dans les médias québécois et les médias sociaux. Un intérêt particulier a été porté à la campagne du 40^e anniversaire des installations olympiques.

4.8 Guide d'entrevue – Campagne images 2017-2019

Les membres du conseil prennent connaissance du guide d'entrevue qui servira à la campagne images 2017-2019 du Parc olympique. À l'aide de ce guide, la Direction marketing a conduit des entrevues à l'interne et à l'externe en vue du breffage de l'agence pour la conception de l'image 2017-2019 du Parc olympique.

5. **Comités du conseil d'administration :**

5.1 **Comité des immobilisations**

5.1.1 **Rapport du président du comité**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 30 novembre 2016. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.1.2 **Suivi budgétaire du projet Desjardins**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un tableau de suivi budgétaire, en date du 31 octobre 2016, concernant le projet 92-500 d'aménagement d'espaces locatifs dans le Tour, communément appelé projet Desjardins. Le tableau présente le budget révisé, les engagements et la prévision finale par groupe de coûts, ainsi qu'un suivi sur la contingence de construction.

5.2 **Suivi sur les négociations des conventions collectives**

M. Brian Dickson, Vice-président Capital humain, Prévention et sécurité, se joint à l'assemblée à 18h00.

M. Dickson présente un suivi verbal sur l'avancement des négociations des conventions collectives, sur le plan de classification et sur la réalisation d'une nouvelle structure salariale unifiée. Il dépose également séance tenante une note concernant l'évolution du mandat de classification des emplois, ainsi que les réalisations des divers intervenants. M. Dickson répond aux questions des membres du conseil.

M. Dickson quitte l'assemblée à 18h30.

6. **Vice-présidence Finances et technologies de l'information**

6.1. **Loi 133 – Obligations du Parc olympique**

RÉSOLUTION 7849

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil une programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI) et une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles (PTPARI);

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président et chef de la direction financière relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles;

Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le résumé du PARI 2016-2017 et du PTPARI 2017-2018 à 2019-2020 du Parc olympique.

7. Secrétariat général et Vice-présidence Affaires juridiques et corporatives

7.1. Modifications au règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers

RÉSOLUTION 7850

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 31 août 2015, règlement qui encadre notamment l'emploi de cartes de crédit afin d'effectuer des achats de biens et services;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire remplacer l'usage des cartes de crédit par celle des cartes d'achat, solution lui conférant de nombreux avantages, dont notamment des réductions de coûts, une flexibilité sur les seuils maximums des cartes d'achat, l'interdiction de certains achats de biens et services et une facilité accrue à la conciliation des comptes;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)* ne permet pas l'usage des cartes d'achat et doit donc être modifié en conséquence;

ATTENDU QUE la Régie a décidé de faire quelques petites autres modifications au *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)* concernant la délégation de certains pouvoirs d'autorisation par la même occasion;

ATTENDU QUE ces autres modifications n'entraînent aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie, que le texte n'a été que clarifié et qu'il n'y a pas d'impact sur les façons de travailler des employés de la Régie;

Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* tel que modifié le 12 décembre 2016.

7.2. Mesures proposées pour la mobilité durable des employés du Parc olympique

RÉSOLUTION 7851

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7823 du 21 mars 2016, a adopté le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique;

ATTENDU QU'un des volets importants de ce plan d'action concerne la mobilité durable et se traduira par l'adoption de mesures favorisant la mobilité collective, active et électrique des employés du Parc olympique, ainsi que de ses différentes clientèles;

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite débiter ses actions par celles qui concernent ses employés;

ATTENDU QUE les attributs, le contexte et les conditions de succès du Parc olympique en font un organisme propice à l'adoption de mesures de mobilité collective et active pour ses employés;

ATTENDU QU'en raison de ses attributs, de son contexte et de ses conditions de succès, les mesures qu'adoptera le Parc olympique ne sont pas forcément applicables à d'autres organisations;

ATTENDU QUE le Parc olympique propose comme mesures de mobilité active et collective pour ses employés une indemnité pour le trajet domicile-travail à vélo, une indemnité pour le trajet domicile-travail à la marche, une indemnité pour déplacements à vélo dans le cadre du travail, une contribution financière pour l'abonnement au transport en commun et l'utilisation par les employés de clés multi-usagers BIXI;

ATTENDU QUE la mise en place de ces mesures se fera à coûts nul puisqu'elle sera financée grâce à la majoration des tarifs des stationnements du Parc olympique;

ATTENDU QUE ces mesures seront intégrées à une Politique concernant la mobilité collective et active des employés de la Régie des installations olympiques qui en définira les modalités d'application;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général adjoint concernant l'adoption d'une Politique concernant la mobilité collective et active des employés de la Régie des installations olympiques qui en définira les modalités d'application;

Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'AUTORISER le Parc olympique à adopter une Politique concernant la mobilité collective et active des employés de la Régie des installations olympiques, au moment qu'il le jugera opportun, pour une première phase de déploiement auprès de l'ensemble des employés réguliers.

7.3. Mesures proposées pour la mobilité durable des employés du Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du Secrétaire général adjoint concernant sa mission de recherche et développement au World Congress on Intelligent Transport Systems 2016 à Melbourne, en vue du déploiement d'un projet-pilote de navette électrique autonome sans conducteur au Parc olympique en 2017.

8. Vice-présidence Construction et entretien

M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, se joint à l'assemblée à 19h00.

8.1. Octroi de contrat – Aménagement d'espaces locatifs dans la Tour – Systèmes intérieurs

RÉSOLUTION 7852

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701295 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Systèmes intérieurs (Lot 09208) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Systèmes intérieurs (Lot 09208) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Systèmes intérieurs (Lot 09208) » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Michel Gagnon liée., pour un montant de 2 786 490 \$, excluant les taxes.

8.2. Octroi de contrat – Aménagement d'espaces locatifs dans la Tour – Ignifugation

RÉSOLUTION 7853

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701297 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Ignifugation (Lot 07258) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE des estimations des coûts des travaux ont été réalisées par le gérant de construction (Pomerleau) et par l'estimateur indépendant Macogep;

ATTENDU QUE ces deux estimateurs reconnaissent à posteriori avoir sous-estimé la valeur d'un item au bordereau et que les prix soumis par les deux soumissionnaires pour cet item sont justes comptes tenu de l'ampleur des travaux;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Ignifugation (Lot 07258) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Ignifugation (Lot 07258) » au plus
bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Isolation Algon 2000, pour un montant de
1 623 061 \$, excluant les taxes.

**8.3. Octroi de contrat – Aménagement d'espaces locatifs dans la Tour – Protection
incendie**

RÉSOLUTION 7854

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701411
via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Protection incendie (Lot
15308) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont été
déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la
recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un
contrat pour « Protection incendie (Lot 15308) »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Protection incendie (Lot 15308) » au
plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Groupe Éclair, pour un montant de
1 388 750 \$, excluant les taxes.

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Maurice Landry, ainsi que Me Denis Privé quittent l'assemblée à
19h30.

9. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment
appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20h15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 20 FÉVRIER 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

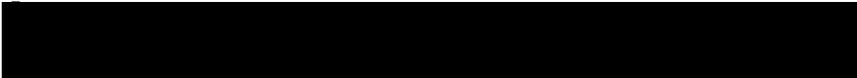
1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2017 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
	3.1 Nomination au comité des immobilisations	Décision	2 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
	4.1 Bilan Esplanade Financière Sun Life 2012-2016 *	Information	7 minutes
	4.2 Bilan du 40 ^e anniversaire du Parc olympique	Information	7 minutes
	4.3 Bilan de la réouverture du CSPO *	Information	7 minutes
	4.4 Bilan de l'expérience client CSPO	Information	7 minutes
	4.5 Événements 2017 confirmés et en développement *	Information	2 minutes
	4.6 Conception intérieur Desjardins *	Information	2 minutes
	[REDACTED]	Information	5 minutes
	[REDACTED]	Information	5 minutes
	4.9 Nouveau processus pour l'entrée au Stade olympique *	Information	2 minutes
5.	Comités du conseil d'administration :		
	5.1 Comité de vérification		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.1.2 Rapport d'audit du Vérificateur général *	Information	5 minutes
	5.1.3 États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2016 *	Décision	5 minutes
	[REDACTED]	Décision	5 minutes
	5.1.5 Loi 133 – Obligations du Parc olympique *	Décision	5 minutes
	5.2 Comité des ressources humaines		
	5.2.1 Rapport du président	Information	20 minutes
	5.2.2 Formation du Comité de direction élargie *	Information	2 minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 20 FÉVRIER 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

- | | | | |
|-------|---|--------------------|------------|
| 5.3 | Comité de gouvernance et d'éthique | | |
| 5.3.1 | Rapport de la présidente | Information | 5 minutes |
| 5.3.2 | Suivi 2015-2016 du plan stratégique 2012-2017 * | Information | 5 minutes |
| 5.3.3 | Priorités du CA en 2017 * | Décision | 5 minutes |
| 5.3.4 | Nouvelle dénomination Place des vainqueurs * | Décision | 5 minutes |
| 5.4 | Comité des immobilisations | | |
| 5.4.1 | Rapport du président | Information | 5 minutes |
| |  | Information | 10 minutes |
| | | Information | 5 minutes |
| 6. | Vice-présidence Construction et entretien | | |
| 6.1 | Octroi de contrat - Fourniture, livraison et mise en service de caméras vidéo professionnelles haute définition * | Décision | 5 minutes |
| 7. | Documents déposés à titre d'information | | |
| 7.1 | Lettre déclarative de responsabilité * | | |
| |  | | |
| |  | | |
| 7.4 | Dérogations aux politiques tarifaires du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 * | | |
| 7.5 | Rapport sur les échanges de services du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 * | | |
| 7.6 | Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 * | | |
| 7.7 | Rapport sur les frais de déplacement, de voyages et de représentation des dirigeants et membres du CA du 1 ^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 * | | |

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 20 FÉVRIER 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

8. Huis clos

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 20^e jour de février 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

M^{me} Manon McHugh

MM. Sylvain Bédard
Brian Dickson
Guy Dubuc
Maurice Landry
Alain Larochelle
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2016**

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 12 décembre 2016 et, sur motion dûment approuvée, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. **Communication de la Présidente**

3.1 **Nomination au comité des immobilisations**

RÉSOLUTION 7855

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement 182 concernant la création d'un comité des immobilisations (ci-après, le « Règlement »), le comité est composé du président-directeur général et de quatre autres membres désignés par le conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2. du Règlement, le président et les membres du comité sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du président du conseil;

ATTENDU QUE la présidente du conseil offre une charge de membre du comité des immobilisations à Mme Julie Favreau-Lavoie qui accepte séance tenante;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Julie Favreau-Lavoie à titre de membre du comité des immobilisations du Parc olympique et ce, à compter de ce jour.

4. **Communication du Président-directeur général**

4.1 **Bilan Esplanade Financière Sun Life 2012-2016**

Mme Manon McHugh, Directrice Programmation et développement des affaires, Esplanade Financière Sun Life, se joint à l'assemblée à 16h45.

Mme McHugh présente aux membres du conseil un bilan des activités des cinq dernières années, 2012 à 2016, sur l'Esplanade Financière Sun Life. Plus particulièrement, elle présente les faits saillants des événements, l'achalandage sur l'Esplanade, les clientèles cibles et les aspects financiers.

4.2 **Bilan du 40^e anniversaire du Parc olympique**

Mme Manon McHugh présente aux membres du conseil un bilan des célébrations du 40^e anniversaire du Parc olympique qui se sont déroulées tout au long de l'année 2016 sous le thème « Saluons 40 ans de grands événements ».

Mme McHugh quitte l'assemblée à 17h05, alors que M. Alain Larochelle, Directeur Marketing, et Guy Dubuc, Directeur du Centre sportif s'y joignent au même moment.

4.3 Bilan de la réouverture du CSPO

MM. Larochelle et Dubuc présentent aux membres du conseil un bilan des activités, des abonnements et des revenus du Centre sportif depuis sa réouverture le 24 mai 2015.

4.4 Bilan de l'expérience client CSPO

MM. Larochelle et Dubuc présentent aux membres du conseil les résultats d'un sondage de satisfaction mené auprès de 200 membres du Centre sportif entre le 7 octobre et le 15 novembre 2016. Les résultats de ce sondage servent et serviront à améliorer l'expérience client au Centre sportif.

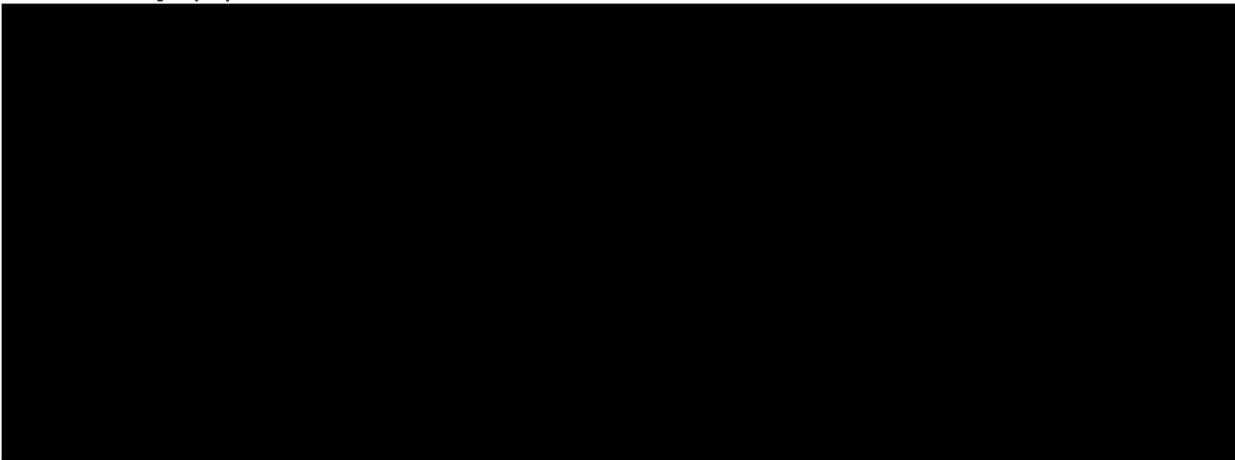
MM. Larochelle et Dubuc quitte l'assemblée à 17h25.

4.5 Événements 2017 confirmés et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

4.6 Conception intérieur Desjardins

Les membres du conseil prennent connaissance des schémas d'aménagement intérieur réalisés par la firme Provencher Roy pour les futurs locaux de Desjardins dans la Tour du Parc olympique.



4.9 Nouveau processus pour l'entrée au Stade olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'un plan de communication concernant le nouveau processus pour l'entrée au Stade olympique. En effet, vu l'augmentation du nombre d'événements au Stade, la direction de la Sécurité du Parc olympique a mis sur pied un nouveau processus d'entrée au Stade lors d'événements à gradins. Ce nouveau processus permettra à la fois d'améliorer la vitesse d'entrée, d'assurer une meilleure fluidité de la foule, en plus de favoriser un encadrement plus sécuritaire qu'auparavant.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la direction financière, se joint à l'assemblée à 17h45.

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 février 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.1.2 Rapport d'audit du Vérificateur général

Le président du comité présente au conseil les résultats d'audit des états financiers du Parc olympique au 31 octobre 2016 par le Vérificateur général du Québec. Il précise que le Vérificateur général prévoit formuler une opinion avec réserve sur les états financiers. Cette opinion avec réserve concerne l'application non conforme du chapitre SP 3410 Paiements de transfert.

5.1.3 États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2016

RÉSOLUTION 7856

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2016, audités par le Vérificateur général du Québec;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2016;

ATTENDU Qu'il y a lieu d'approuver les états financiers audités tels que soumis et d'autoriser deux (2) administrateurs à les signer au nom du Conseil;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2016 et audités par le Vérificateur général du Québec

et

D'AUTORISER Mme Maya Raic et M. Gaëtan Laflamme à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques.

5.1.4 Demande d'un nouveau régime d'emprunts

RÉSOLUTION 7857

ATTENDU QUE le paragraphe b du premier alinéa de l'article 14 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (chapitre R 7) prévoit que la Régie des installations olympiques peut accomplir tout ce qui est utile à la réalisation de ses fins et, notamment, contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres, au taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE la résolution numéro 7800, adoptée le 15 septembre 2015 par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, institue un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2018, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 166 500 000 \$, dont 17 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 98 200 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement, 7 800 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour les frais d'études pour le remplacement éventuel du toit du Stade olympique et 43 500 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour le projet d'aménagement de la Tour du Stade olympique pour location à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;

ATTENDU QUE le décret numéro 879 2015 du 7 octobre 2015 autorise la Régie des installations olympiques à instituer ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A 6.001), la Régie des installations olympiques désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 205 400 000 \$, dont 20 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 133 600 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement, 8 300 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour les frais d'études pour le remplacement éventuel du toit du Stade olympique et 43 500 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour le projet d'aménagement de la Tour du Stade olympique pour location à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec; les coûts découlant des emprunts requis pour ce projet d'aménagement ne sont pas subventionnés et seront assumés à même les revenus autonomes de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Régie des installations olympiques désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités, soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins des projets d'investissement seront convertis, lorsque les travaux auront été complétés, en emprunts à long terme;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 23 décembre 2011 et la convention de marge de crédit du 2 mai 2007 conclues entre la Régie des installations olympiques et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution numéro 7800, adoptée le 15 septembre 2015 par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, président du comité de vérification, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le projet de résolution, ci-joint en annexe, préparé par le ministère des Finances concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Régie des installations olympiques, valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 205 400 000 \$, substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs en date du 20 février 2017.

5.1.5 Loi 133 – Obligations du Parc olympique

RÉSOLUTION 7858

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil un Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI);

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

D'APPROUVER le Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles
(BARRI) pour 2015-2016.

M. Philip Tousignant quitte l'assemblée à 18h15.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources
humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 1^{er} février 2017. Le président du
comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

M. Brian Dickson, Vice-président Capital humain, prévention et sécurité, se joint à
l'assemblée à 18h45.



M. Brian Dickson quitte l'assemblée à 19h30.

5.2.2 Formation du comité de direction élargie

Le président du comité des ressources humaines présente aux membres du conseil les
thématiques de formations du comité de direction élargi pour 2016-2017.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance
et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 9 février 2017. La présidente du
comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.3.2 Suivi 2015-2016 du plan stratégique 2012-2017

Les membres du conseil prennent connaissance d'un suivi pour l'année 2015-2016 du Plan
stratégique 2012-2017 du Parc olympique. Le suivi s'effectue à l'aide d'un outil de onze
fiches présentant l'atteinte des résultats annuels, ainsi qu'un statut pour chacun des
objectifs du plan stratégique.

5.3.3 Priorités du CA en 2017

RÉSOLUTION 7859

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2016-2017;

Sur proposition de Mme Rossana Pettinati, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration pour 2016-2017 proposées dans le document ci-joint.

5.3.4 Nouvelle dénomination Place des vainqueurs

RÉSOLUTION 7860

ATTENDU QUE dans le contexte patrimonial et mémoriel entourant les célébrations du 40^e anniversaire du Parc olympique en 2016 et du 375^e anniversaire de Montréal en 2017, et suivant la réalisation d'un exercice de toponymie en 2015-2016, le Parc olympique souhaite renommer l'actuelle place des Vainqueurs en l'honneur de la gymnaste Nadia Comaneci;

ATTENDU QUE tel que stipulé par l'article 3.9.24 du Règlement 178 du Parc olympique concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société, seul le conseil exerce le pouvoir d'approuver tout processus de commémoration, toute remise de distinction ou tout hommage officiel;

ATTENDU QUE l'article 10.5 de la Politique 6 du Parc olympique concernant les communications mentionne qu'une proposition d'intervention commémorative documentée doit, pour autant que l'information ou la documentation soit connue ou disponible, être accompagnée :

- 10.5.1 Du contexte historique, biographique de la ou des personnes, de l'objet ou du site;
- 10.5.2 Des buts et des objectifs de la commémoration ponctuelle ou permanente;
- 10.5.3 Des moyens et des formes pertinentes de la commémoration;
- 10.5.4 Du calendrier et de l'échéancier;
- 10.5.5 Des coûts et du plan de financement;
- 10.5.6 D'une identification des partenaires, des commanditaires ou des organismes soutenant le projet outre la Régie;
- 10.5.7 D'une proposition de / ou des emplacements choisis à la commémoration ponctuelle ou permanente;
- 10.5.8 D'une ou des études ou exemples de monument choisi pour la commémoration; et

- 10.5.9 Du libellé du message, des symboles ou dessins inscrits sur le monument, la plaque commémorative, le discours ou le panneau d'interprétation.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Président-directeur général relative au changement de dénomination de l'actuelle place des Vainqueurs pour place Nadia-Comaneci;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le changement de dénomination de l'actuelle place des Vainqueurs pour place Nadia-Comaneci.

5.4 Comité des immobilisations

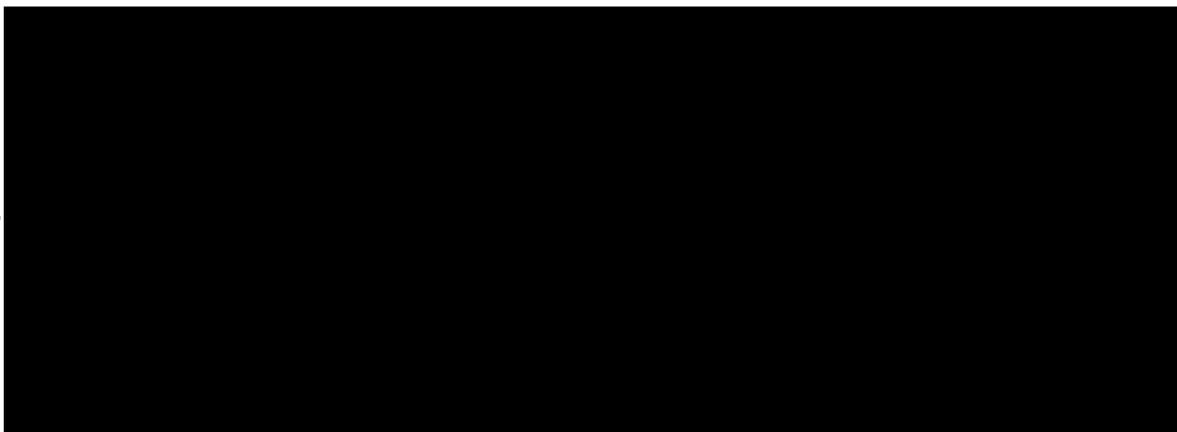
5.4.1 Rapport du président du comité

M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, se joint à l'assemblée à 18h55.

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 31 janvier 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.4.2 Suivi du plan d'immobilisations 2016-2020

M. Maurice Landry présente aux membres du conseil un tableau de suivi des projets du plan d'immobilisations 2016-2020 au 12 décembre 2016. Ce tableau indique, pour chacun des projets, le budget original, le budget révisé, les sommes engagées, les sommes encourues, la prévision pour compléter le projet, la prévision finale, l'écart entre le budget révisé et la prévision finale, l'avancement monétaire en pourcentage et l'avancement physique en pourcentage. M. Landry présente également un tableau concernant l'avancement plus détaillé des projets, ainsi que les prévisions de décaissement.



6. Vice-présidence Construction et entretien

6.1. Octroi de contrat – Fourniture, livraison et mise en service de caméras vidéo professionnelles haute définition

RÉSOLUTION 7861

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701502 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Fourniture, livraison et mise en service de caméras vidéo professionnelles haute définition de type ENG »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Fourniture, livraison et mise en service de caméras vidéo professionnelles haute définition de type ENG »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Fourniture, livraison et mise en service de caméras vidéo professionnelles haute définition de type ENG » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Solotech inc, pour un montant de 255 788 \$, excluant les taxes.

M. Maurice Landry quitte l'assemblée à 19h20.

7. Documents déposés à titre d'information

7.1 Lettre déclarative de responsabilité



7.4 Dérogations aux politiques tarifaires du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016

7.5 Rapport sur les échanges de biens et services du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016

7.6 Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016

7.7 Rapport sur les frais de déplacement, de voyage et de représentation des dirigeants et membres du CA du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h25.

8. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20h00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 27 FÉVRIER 2017 À 16 h 30****PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

- | | | | |
|----|--|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | Décision | 2 minutes |
| 2. | Rapport annuel 2015-2016 du Parc olympique * | Décision | 15 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 27^e jour de février 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme

Était absent :

M. Martin Laurendeau

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Rapport annuel 2015-2016 du Parc olympique

RÉSOLUTION 7862

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver le rapport annuel 2015-2016 du Parc olympique;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, dûment appuyée à l'unanimité, il est
RÉSOLU :

SOUS RÉSERVE de certaines corrections orthographiques et de forme à être
apportées;

D'APPROUVER le rapport annuel 2015-2016 du Parc olympique.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment
appuyée à l'unanimité, est alors levée à 16h45.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 13 AVRIL 2017 À 12 h 00**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|--|-----------------|-----------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Octroi de contrat – Réfection stationnement P2 * | Décision | 5 minutes |
| 3. | Octroi de contrat – Réfection équipements pétroliers * | Décision | 5 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12h00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 13^e jour d'avril 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais

Étaient absents :

- M^{mes} Mélanie La Couture
- MM. Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

- MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Octroi de contrat – Réfection stationnement P2

RÉSOLUTION 7863

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701491 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Réfection du stationnement P2/volet 2017 »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, huit (8) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du Vice-président Construction et entretien et de la recommandation du comité des immobilisations concernant l'octroi d'un contrat pour « Réfection du stationnement P2/volet 2017 »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Réfection du stationnement P2/volet 2017 » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Michel Gagnon Itée, pour un montant de 5 038 555 \$, excluant les taxes.

3. Octroi de contrat – Réfection équipements pétroliers

RÉSOLUTION 7864

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701206 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Réfection des équipements pétroliers (révisé) »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un seul soumissionnaire a été déclaré conforme aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Réfection des équipements pétroliers (révisé) »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Réfection des équipements pétroliers (révisé) » au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie GMR inc., pour un montant de 1 930 699 \$, excluant les taxes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 12h25.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 5 MAI 2017 À 12 h 00**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

1. Adoption de l'ordre du jour *

Décision 1 minute**Décision** 15 minutes

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12h00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 3^e jour de mai 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent :

M. Pierre Dauphinais

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

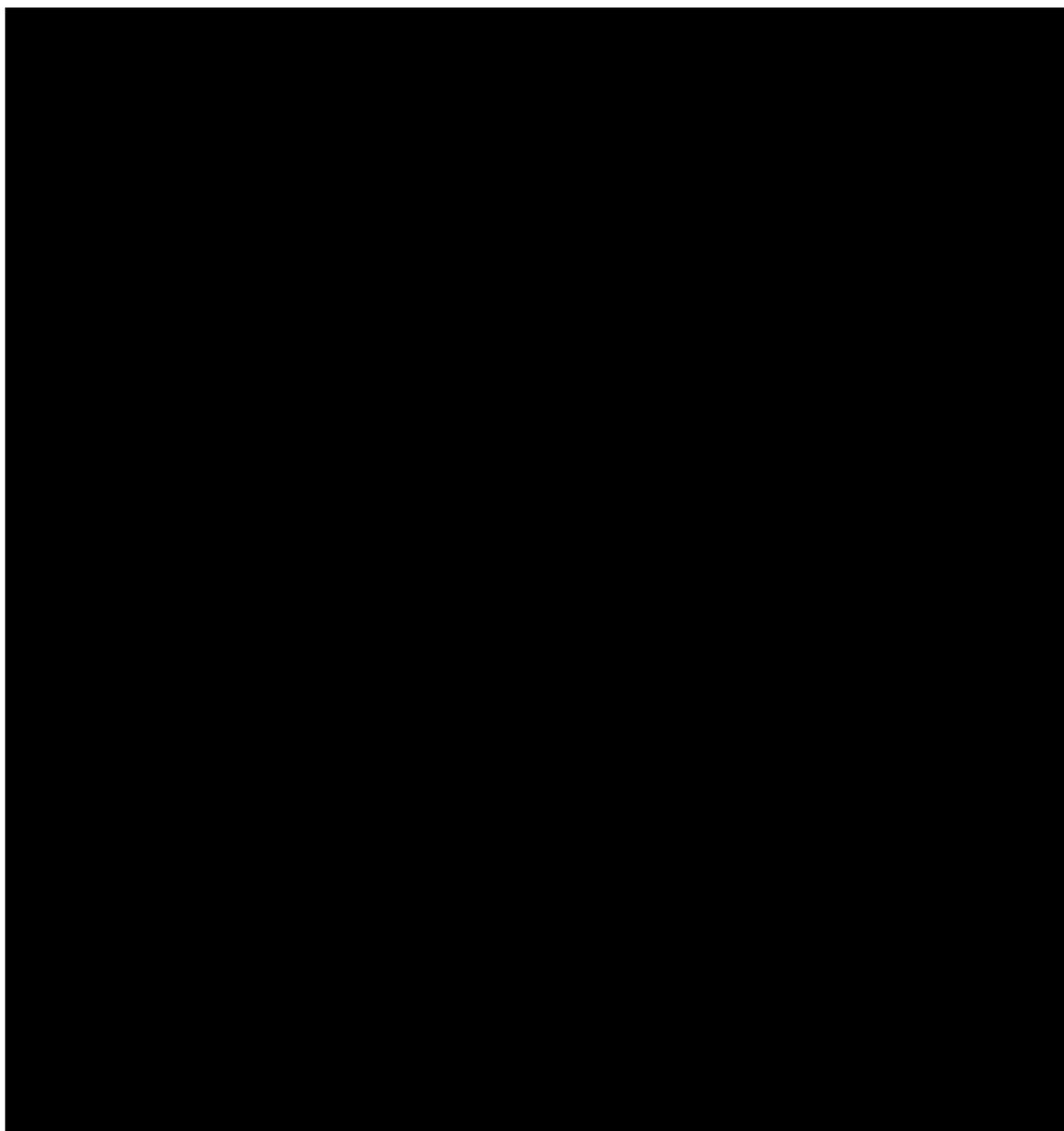
M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.



L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 12h15.

Maya Raic
Présidente

Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 18 MAI 2017 À 9 h 00

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| 2. | Octroi de contrat – Réhabilitation du système d'alarme-incendie du Parc olympique * | Décision | 15 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 18^e jour de mai 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Mélanie La Couture
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Pierre Dauphinais
Martin Laurendeau

Étaient absents :

M^{mes} Sylvia Morin

M. Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme

Étaient présente à titre d'invitée :

M^{me} Valérie St-Jacques

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Octroi de contrat – Réhabilitation du système d'alarme-incendie du Parc olympique

RÉSOLUTION 7866

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701553 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Réhabilitation du système d'alarme-incendie du Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du Vice-président Construction et entretien et de la recommandation du comité des immobilisations concernant l'octroi d'un contrat pour « Réhabilitation du système d'alarme-incendie du Parc olympique »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Réhabilitation du système d'alarme-incendie du Parc olympique » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Rial Électrique inc., pour un montant de 9 837 998 \$, excluant les taxes.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9h10.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 29 MAI 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes	16h30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 20 février 2017 et des réunions extraordinaires du 27 février 2017, du 13 avril 2017, du 3 mai 2017 et du 18 mai 2017 *	Décision	2 minutes	16h32
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes	16h34
4.	Communication du Président-directeur général :			
	4.1 Stratégie de développement des affaires	Information	10 minutes	16h39
	[REDACTED]	Information	5 minutes	16h49
	4.3 Programmation 2017-18 – Événements confirmé et en développement *	Information	2 minutes	16h54
	4.4 Union mondiale des villes olympiques – AGA 2017 Montréal	Information	2 minutes	16h56
	4.5 Dévoilement de l'étude patrimoniale – Journées de la culture *	Information	2 minutes	16h58
	4.6 Divers	Information	5 minutes	17h00
5.	Comités du conseil d'administration :			
	5.1 Comité de vérification			
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes	17h05
	[REDACTED]	Information	5 minutes	17h10
	5.2 Comité des ressources humaines			
	5.2.1 Rapport du président	Information	5 minutes	17h15
	5.2.2 Organigramme du Parc olympique *	Décision	5 minutes	17h20
	5.2.3 État des négociations des conventions collectives avec les syndicats et le SCT *	Information	10 minutes	17h25
	5.3 Comité de gouvernance et d'éthique			
	5.3.1 Rapport de la présidente	Information	5 minutes	17h35
	[REDACTED]	Information	5 minutes	17h40

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 29 MAI 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.3.3	Suivi concernant l'appel d'intérêt sur la gestion du Stade olympique	Information	5 minutes	17h45
5.4	Comité des immobilisations			
5.4.1	Rapport du président	Information	5 minutes	17h50
5.4.2	Réaménagement du plan d'immobilisations 2016-2026 *	Décision	10 minutes	17h55
6.	Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives			
6.1	Modification Règlement 186 sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique *	Décision	5 minutes	18h05
6.2	Modification Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société *	Décision	5 minutes	18h10
6.3	Modification Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers *	Décision	5 minutes	18h15
7.	Vice-présidence Finances et Technologies de l'information – Direction Capital humain			
7.1	Plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées *	Décision	5 minutes	18h20
8.	Huis clos			
8.1	Évaluation annuelle du Président-directeur général			

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 29^e jour de mai 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Mélanie La Couture
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

- M^{me} Johanne Thibodeau
- M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

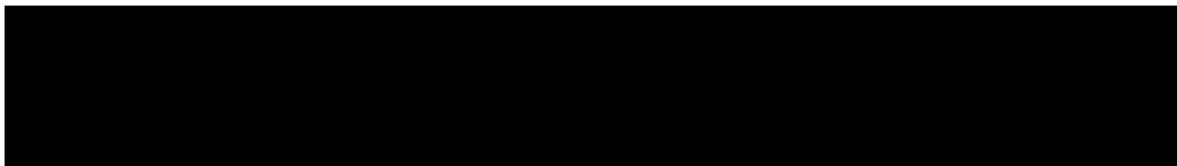
L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 20 février 2017 et des réunions extraordinaires du 27 février, du 13 avril 2017, du 3 mai 2017 et du 18 mai 2017

Les membres ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 20 février 2017 et des réunions extraordinaires tenues le 13 avril 2017, le 3 mai 2017 et le 18 mai 2017 et, sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente



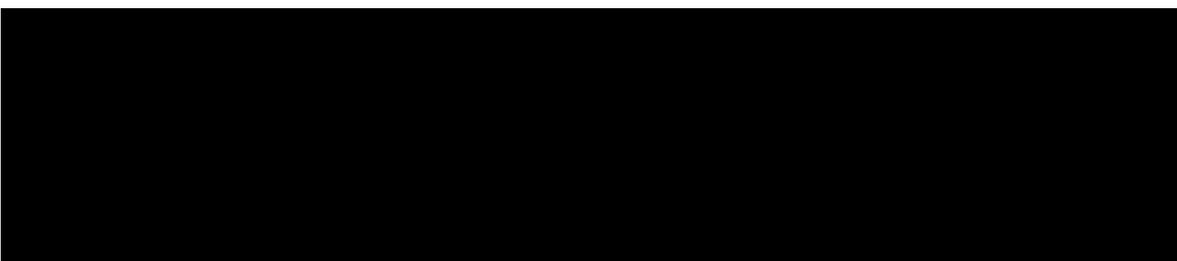
4. Communication du Président-directeur général

4.1 Stratégie de développement des affaires

Mme Johanne Thibodeau, Directrice développement, événements et service à la clientèle corporative, se joint à l'assemblée à 16h40.

Mme Thibodeau présente aux membres du conseil un bilan des réalisations 2016-2017 en matière de développement des affaires, ainsi que l'approche stratégique, les objectifs généraux et les plans d'actions.

Mme Thibodeau quitte l'assemblée à 17h00.



4.3 Programmation 2017-2018 – Événements confirmé et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

4.4 Union mondiale des villes olympiques – AGA 2017 Montréal!

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que le Parc olympique sera l'hôte de l'assemblée générale annuelle de l'Union mondiale des villes olympiques à l'automne 2017. Le Président-directeur général mentionne que ce sera la première fois que cette rencontre se tiendra à l'extérieur de la ville de Lausanne.

4.5 Dévoilement de l'étude patrimoniale – Journée de la culture

Les membres du conseil prennent connaissance d'une version préliminaire de l'étude patrimoniale du Parc olympique de Montréal. L'étude sera officiellement dévoilée dans le cadre des Journées de la culture à l'automne 2017.

4.6 Divers

Le Président-directeur général informe les membres du conseil que le Parc olympique a inauguré officiellement, le 23 mai 2017, son exposition permanente intitulée Depuis 1976, relatant les 40 ans d'histoire événementielle du Stade olympique, au Hall touristique de la Tour de Montréal. Cette exposition est réalisée en collaboration avec le Panthéon des sports du Québec.

Le Président-directeur général informe également les membres du conseil que dans le cadre de la candidature potentielle du Canada, des États-Unis et du Mexique pour recevoir la Coupe du monde de la FIFA 2026, le Parc olympique a mis sur pied un comité conseil afin d'identifier quelles sont les interventions ou améliorations à faire d'un point de vue technique pour que le Stade olympique permette à la ville de Montréal d'accueillir des matchs canadiens.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 24 mai 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 10 mai 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.2.2 Organigramme du Parc olympique

RÉSOLUTION 7867

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 a) du Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines, le comité recommande pour approbation au conseil d'administration les modifications à la structure organisationnelle de la Régie qui concernent directement le niveau des dirigeants relevant directement du Président-directeur général;

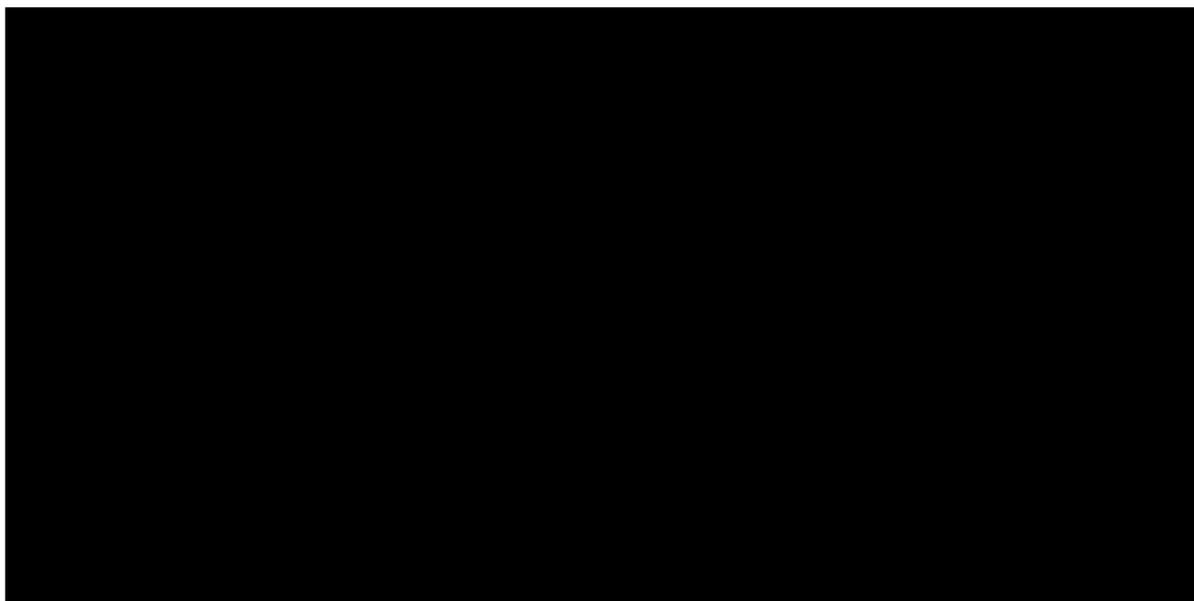
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité des ressources humaines relative au nouvel organigramme de direction du Parc olympique;

Sur proposition de M. Martin Laurendeau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la mise à jour du 8 mai 2017 de l'organigramme de direction du Parc olympique.

5.2.3 État des négociations des conventions collectives avec les syndicats et le SCT

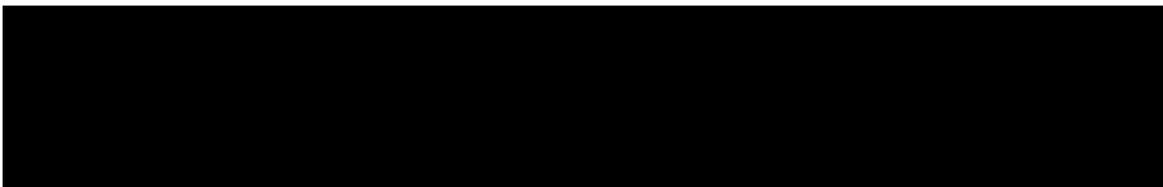
Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de M. Philip Tousignant, Vice-président et chef de la direction financière, concernant une mise à jour de l'état des négociations des conventions collectives avec les syndicats et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Les résultats à ce jour sont les suivants :



5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 4 mai 2017. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.



5.3.3 Suivi concernant l'appel d'intérêt sur la gestion du Stade olympique

La présidente du comité informe les membres du comité que l'appel d'intérêts international sur la gestion du Stade olympique a pris fin le 10 mai 2017. Selon les informations obtenues, 61 organismes auraient demandé de l'information et 5 seraient intéressés à faire une proposition.

5.4 Comité des immobilisations

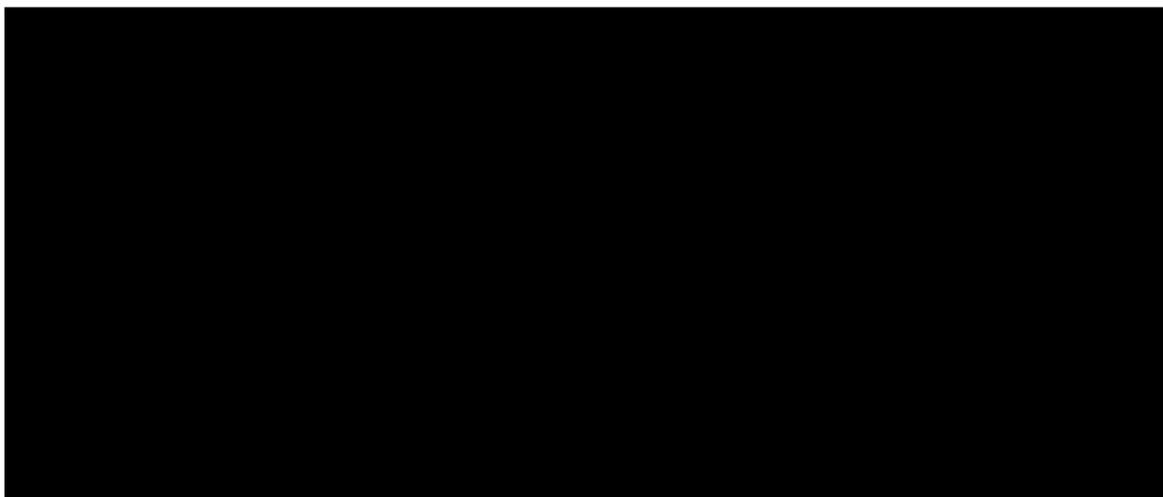
5.4.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 18 mai 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.4.2 Réaménagement du plan d'immobilisations 2016-2026

RÉSOLUTION 7868

ATTENDU QUE par sa résolution 7827 du 25 avril 2016, le conseil a approuvé le plan d'immobilisations 2016-2026 du Parc olympique;



ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations relative au réaménagement du plan d'immobilisations 2016-2026;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le réaménagement du Plan d'immobilisations 2016-2026 du Parc olympique daté du 10 mai 2017.

6. Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives

6.1. Modification Règlement 186 sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique

RÉSOLUTION 7869

ATTENDU QUE le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (n° 186)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 27 octobre 2014, règlement qui encadre les règles de sécurité et de comportement à respecter par les employés et les visiteurs du Parc olympique;

ATTENDU QUE pour tout évènement au Stade olympique impliquant plus de 15 000 visiteurs, les règles de sécurité ont changé récemment, d'une entrée par la Rotonde à une entrée par le niveau 100 du Stade olympique;

ATTENDU QU'en raison des nouvelles règles d'entrée au Stade olympique, la Régie des installations olympiques ne peut plus offrir de services de consignation, le local des consignations étant à la Rotonde, la Régie des installations olympiques désire ne plus offrir de services de consignations pour tout évènement se tenant au Stade olympique;

ATTENDU QUE cette modification n'entraîne aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement no 186 sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique* tel que modifié le 29 mai 2017.

6.2. Modification Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société

RÉSOLUTION 7870

ATTENDU QUE les rôles, responsabilités et pouvoirs octroyés au conseil d'administration, à ses membres ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Régie des

installations olympiques sont décrits au *Règlement 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* tel que modifié le 21 mars 2016 par la résolution 7824;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire clarifier certains pouvoirs du conseil d'administration ayant trait à la gestion du personnel de la Régie des installations olympiques, notamment, mais non limitativement, de promouvoir des employés, de les rétrograder, de leur imposer des mesures disciplinaires, de les mettre à pied, de les licencier ou de les congédier;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques propose au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs ci-haut décrits aux dirigeants, et le cas échéant aux employés, tel que proposé dans la modification du *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)* déposé au conseil d'administration du 29 mai 2017;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions ne sont pas applicables aux actes de bonne gestion visant les dirigeants, ce pouvoir demeurant dévolu au conseil d'administration;

ATTENDU QUE cette modification n'entraîne aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des rapports et des recommandations du comité de gouvernance et d'éthique relatifs à la modification du *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* et à la modification du *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)*;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'ADOPTER tel que modifié le *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société*.

6.3. Modification Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers

RÉSOLUTION 7871

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 31 août 2015 par la résolution 7796, règlement qui encadre les pouvoirs du conseil d'administration qui sont délégués aux dirigeants et aux employés de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE ce règlement précise que le pouvoir d'embaucher, d'ouvrir un poste ou toute autre activité connexe est délégué du conseil d'administration aux dirigeants, mais que les pouvoirs de terminer un lien d'emploi par la mise à pied, le

licenciement ou le congédiement et que les pouvoirs d'imposer des mesures disciplinaires aux employés ne sont pas délégués ni discutés au règlement précité;

ATTENDU QUE les pouvoirs décrits ci-haut de terminaison du lien d'emploi et d'application de mesures disciplinaires ne sont pas discutés non plus au *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société*;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a proposé la modification du *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* tel que déposé au conseil d'administration du 29 mai 2017 pour y inclure les pouvoirs du conseil d'administration de terminer un lien d'emploi et d'appliquer des mesures disciplinaires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration désire déléguer les pouvoirs discutés aux présentes aux dirigeants et, le cas échéant, aux employés;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a proposé la modification du *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)* tel que déposé au conseil d'administration du 29 mai 2017 pour y prévoir la délégation de ces pouvoirs aux dirigeants et, le cas échéant, aux employés;

ATTENDU QUE cette modification n'entraîne aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des rapports et des recommandations du comité de gouvernance et d'éthique relatifs à la modification du *Règlement no 178 concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* et à la modification du *Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers*;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'ADOPTER le *Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* tel que modifié le 29 mai 2017.

7. Vice-présidence Finances et Technologies de l'information – Direction Capital humain

7.1 Plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées

RÉSOLUTION 7872

ATTENDU QUE la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que tous ministère et organismes gouvernementaux qui emploient au moins 50 personnes doit se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du Plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER le Plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées du Parc olympique.

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h35.

8. Huis clos

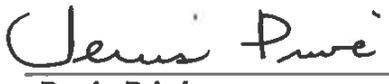
8.1 Évaluation annuelle du Président-directeur général

Les membres du conseil procèdent à l'évaluation annuelle du Président-directeur général.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h30.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 11 SEPTEMBRE 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes	16h30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 29 mai 2017 *	Décision	2 minutes	16h32
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes	16h34
	3.1 Recommandation pour la nomination d'un administrateur/administratrice au conseil d'administration	Décision	5 minutes	16h39
	[REDACTED]	Information	30 minutes	16h44
4.	Communication du Président-directeur général :			
	4.1 Programmation 2017 – Événements confirmés et en développement *	Information	2 minutes	17h14
	[REDACTED]	Information	2 minutes	17h16
	4.3 Programmation – Semaine Montréal ville olympique *	Information	2 minutes	17h18
	4.4 Promenade architecturale sur l'EFSL *	Information	5 minutes	17h20
	[REDACTED]	Information	5 minutes	17h25
5.	Comités du conseil d'administration :			
	5.1 Comité de vérification			
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes	17h30
	[REDACTED]	Information	5 minutes	17h35
	[REDACTED]	Information	5 minutes	17h40
	[REDACTED]	Information	5 minutes	17h45
	5.2 Comité des ressources humaines			
	5.2.1 Rapport du président	Information	10 minutes	17h50

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 11 SEPTEMBRE 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique				
5.3.1	Rapport de la présidente	Information	5 minutes	18h00
	[REDACTED]	Information	2 minutes	18h05
5.3.3	Suivi concernant l'appel d'intérêt sur la gestion du Stade olympique	Information	5 minutes	18h07
5.3.4	Prolongation du plan stratégique 2012-2017 *	Décision	5 minutes	18h12
5.4 Comité des immobilisations				
5.4.1	Rapport du président	Information	5 minutes	18h17
5.4.2	Plans immobilisations – Investissements réels par année *	Information	5 minutes	18h22
6. Vice-présidence Construction et entretien				
6.1	Octroi de contrat – Stores pour les fenêtres de la Tour *	Décision	5 minutes	18h27
7. Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives				
7.1	Statut d'employé – [REDACTED]	Décision	5 minutes	18h32
	[REDACTED]	Décision	5 minutes	18h37
7.3	Modifications aux Règlements 186 et 187 du Parc olympique *	Décision	5 minutes	18h42
7.4	Modifications aux Règlements 179 à 182 du Parc olympique *	Décision	5 minutes	18h47
8. Huis clos				
	[REDACTED]			

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 11^e jour de septembre 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Martin Laurendeau

Était Absent :

M. Gaëtan Laflamme

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point 4.6 suivant : « Prototype funiculaire ».

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 29 mai 2017

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 29 mai 2017 et, sur motion dûment approuvée, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Recommandation pour la nomination d'un administrateur/administratrice au conseil d'administration

RÉSOLUTION 7873

ATTENDU QU'un poste d'administrateur est devenu vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique à la suite de la démission de Mme Mélanie La Couture le 11 septembre 2017;

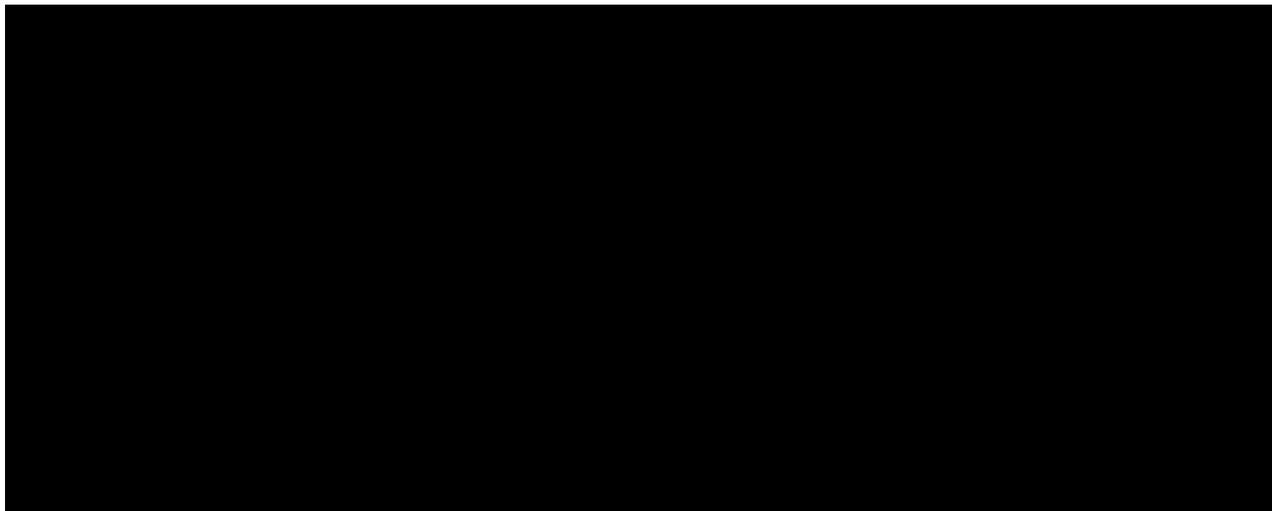
ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

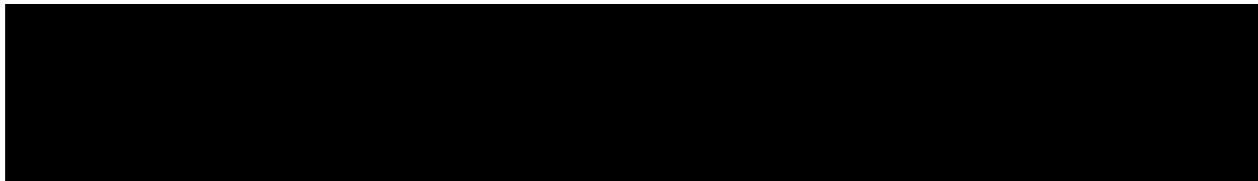
ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation de la Présidente du conseil d'administration relative à la nomination d'un administrateur au conseil d'administration du Parc olympique;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

DE RECOMMANDER au gouvernement la nomination de [REDACTED] pour un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique en remplacement du Mme Mélanie La Couture.





4. Communication du Président-directeur général

4.1 Programmation 2017 – Événements confirmés et en développement

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017.

4.2 Lettre d'appui et Cahier de candidature Coupe du monde FIFA 2026

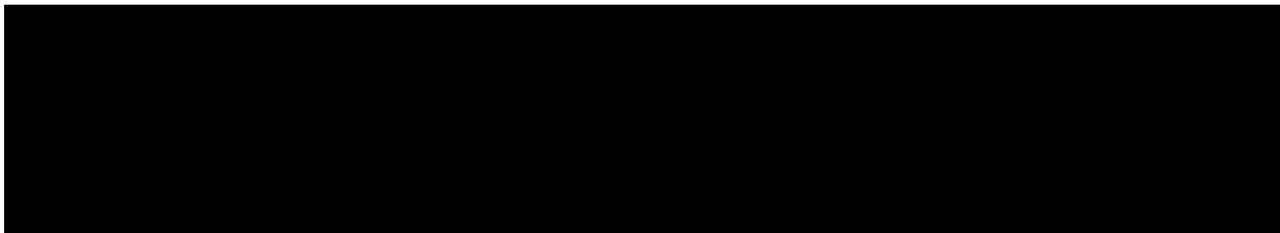
Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre d'appui à la candidature de la Ville de Montréal pour la Coupe du monde de soccer FIFA 2026 envoyée par M. Michel Labrecque, Président-directeur général du Parc olympique, à M. Peter Montopoli, Secrétaire général de l'Association canadienne de soccer. Les membres du conseil prennent également connaissance du cahier de candidature de la Ville de Montréal.

4.3 Programmation – Semaine Montréal ville olympique

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ensemble de la programmation de la Semaine Montréal ville olympique qui se tiendra du 28 septembre 2017 au 4 octobre 2017.

4.4 Promenade architecturale sur l'EFSL

Les membres du conseil prennent connaissance du projet de promenade architecturale au Parc olympique qui sera dévoilé dans le cadre des 21^e Journées de la culture le 29 septembre 2017. Il s'agit de stèles installées sur le site du Parc olympique et qui visent à faire découvrir au public le patrimoine architectural du Parc olympique.



4.6 Prototype funiculaire

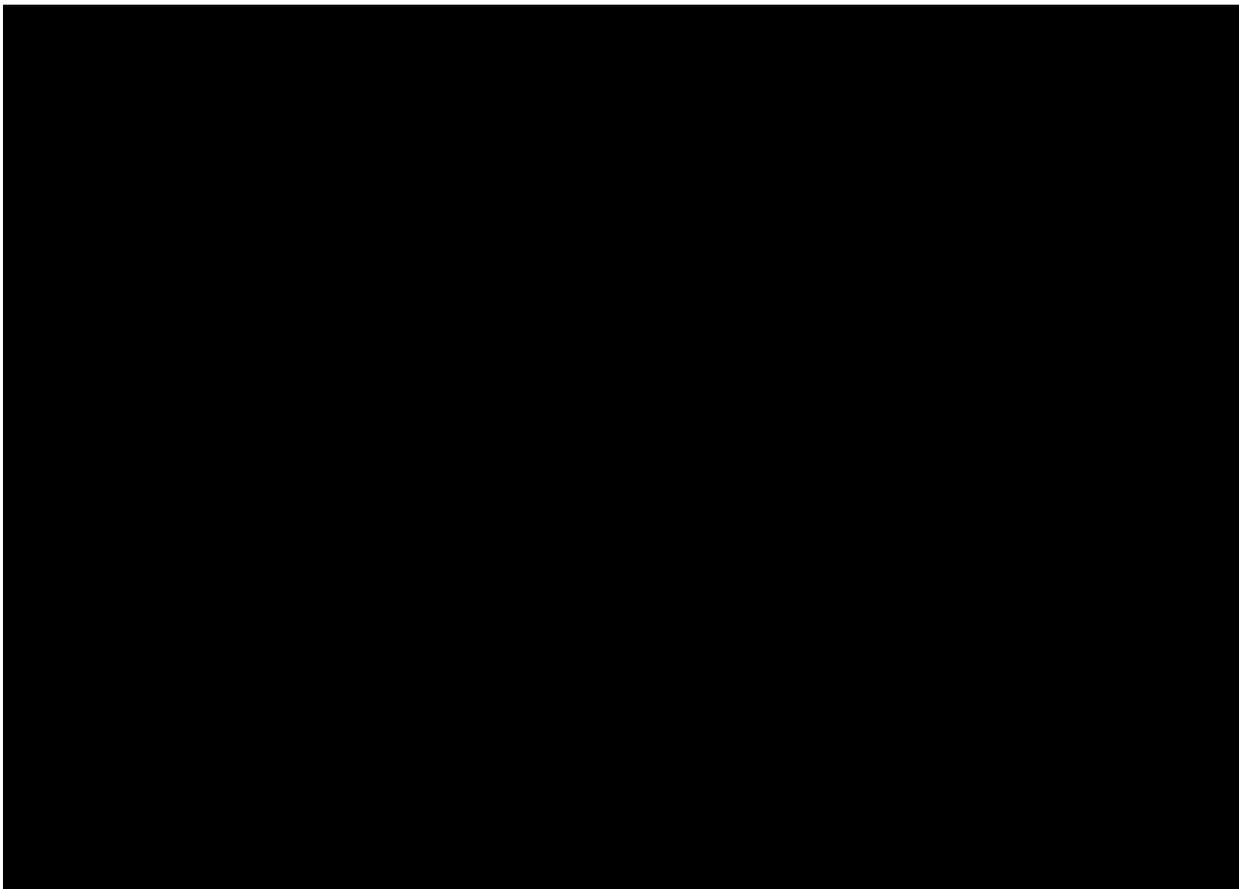
Le Président-directeur général dépose séance tenante un document sommaire du projet et concept de nouveau funiculaire pour le Tour.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

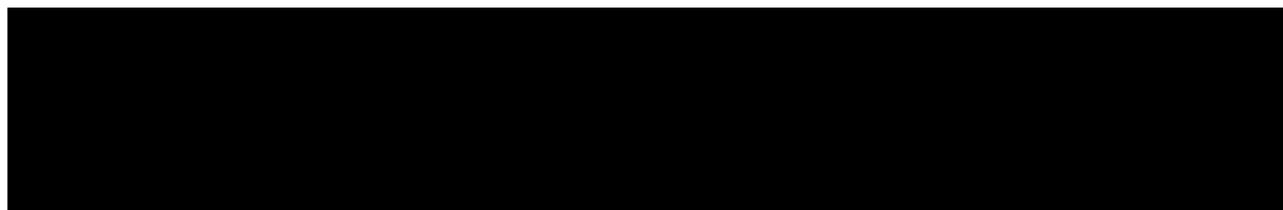
5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, en remplacement du président du comité de vérification, faisant suite à la réunion du comité tenue le 23 août 2017. Mme Saint-Fleur présente les dossiers soumis au conseil pour information.



5.1.3 Subvention de fonctionnement – Note explicative

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant la subvention de fonctionnement du Parc olympique. La subvention de fonctionnement du Parc olympique sera de 37 431 700\$ pour l'année en cours, soit l'exercice du gouvernement de 2017-2018. Pour le Parc olympique, cette subvention s'applique pour son exercice 2016-2017, soit celui qui se termine le 31 octobre 2017. Il faut toutefois noter que ce montant est composé de deux subventions distinctes : une subvention d'équilibre et une subvention de financement des immobilisations.



5.1.4 Situation financière du Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant la situation financière du Parc olympique. Depuis 1999, soit lors de la déchirure importante de la toile actuelle de la toiture du Stade, le Parc olympique ne peut exploiter de manière optimale sa principale source de revenus, soit le Stade olympique. Le protocole de gestion de l'enceinte, mis en place il y a plusieurs années, fait en sorte de limiter de façon importante la tenue d'événements d'envergure sur l'aire de jeu du Stade, particulièrement pendant la période hivernale. Cette problématique entraîne des impacts financiers importants et récurrents sur la rentabilité du Parc olympique. Le Parc olympique est déficitaire depuis plusieurs années.

La direction du Parc olympique a mis en place plusieurs initiatives pour réduire ou maintenir au plus bas ces déficits. Toutefois, malgré les initiatives, d'autres aspects en dehors du contrôle du Parc olympique rendent difficile l'atteinte du seuil de rentabilité, tel que la non indexation de la subvention de fonctionnement, l'augmentation des dépenses, notamment des salaires, qui croissent quant à elle en fonction du coût de la vie, et l'augmentation importante des ressources à mettre en place en lien avec des enjeux de sécurité grandissants.

En dépit de ces faits, le déficit du Parc olympique a tout de même été réduit dans les 5 dernières années.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 17 août 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information. De façon plus spécifique, le président du comité présente une mise à jour verbale de l'état des négociations des conventions collectives avec les syndicats et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 17 août 2017. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.3.3 Suivi concernant l'appel d'intérêt sur la gestion du Stade olympique

La présidente du comité présente un suivi verbal concernant l'appel d'intérêts international sur la gestion du Stade olympique. Elle mentionne qu'aucune décision n'a encore été prise quant à ce dossier.

5.3.4 Prolongation du plan stratégique 2012-2017

RÉSOLUTION 7874

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02) en vertu de l'article 2 de cette loi;

ATTENDU QUE l'article 34 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État édicte que la société établit, suivant la forme, la teneur et la périodicité déterminées par le gouvernement, un plan stratégique;

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7668 du 26 septembre 2012, a adopté le Plan stratégique 2012-2017 de la Régie des installations olympiques, et qu'il arrivera à échéance le 31 octobre 2017;

ATTENDU QUE tel que mentionné dans le document *Lignes directrices Planification stratégique au gouvernement du Québec*, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor et en vigueur depuis le 1er juillet 2017, la Régie des installations olympiques devrait soumettre à l'approbation du gouvernement un projet de nouveau plan stratégique dans le semestre suivant l'échéance du dernier plan stratégique, c'est-à-dire avant le 30 avril 2018;

ATTENDU QU'en raison d'incertitudes par rapport au contexte dans lequel évolue présentement la Régie des installations olympiques, il apparaît inopportun de réaliser un nouveau plan stratégique à ce stade-ci;

ATTENDU QU'en raison de ces incertitudes, la Régie des installations olympiques a pris la décision de prolonger le Plan stratégique 2012-2017 pour douze mois supplémentaires, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre 2018;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du rapport du Secrétaire général adjoint et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique relative à la prolongation du Plan stratégique 2012-2017 de la Régie des installations olympiques;

Sur proposition dûment appuyée, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la prolongation du Plan stratégique 2012-2017 de la Régie des installations olympiques pour douze mois supplémentaires, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre 2018.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 22 août 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.4.2 Plan immobilisations – Investissements réels par année

Les membres du conseil prennent connaissance d'un tableau qui résume les investissements réels par année et par plans d'immobilisations de 2011 à 2017. Les informations présentées démontrent qu'il y a eu un rattrapage très positif, entre 2011 et 2017, quant aux investissements annuels réels par rapport aux investissements annuels prévus aux plans d'immobilisations. En effet, le Parc olympique a su non seulement rattraper l'écart cumulatif négatif qui s'était créé dans les premières années, mais il dépasse maintenant l'objectif global visé, ce qui démontre clairement la capacité du Parc olympique à gérer et à réaliser les projets d'immobilisations prévus.

6. Vice-présidence Construction et entretien

6.1. Octroi de contrat – Stores pour les fenêtres de la Tour

RÉSOLUTION 7875

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701547 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Fourniture et installation des stores motorisés pour la Tour de Montréal »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et installation des stores motorisés pour la Tour de Montréal »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Fourniture et installation des stores motorisés pour la Tour de Montréal » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Stores J. Fauteux inc., pour un montant de 486 966 \$, excluant les taxes.

7. Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives

7.1. Statut d'employé – Alain Brochu

RÉSOLUTION 7876

ATTENDU QU'antérieurement au 20 février 2013, le Directeur de la Sécurité relevait de la Vice-présidence Opérations et développement des affaires;

ATTENDU QU'avec la retraite prochaine du Directeur de la Sécurité, la Régie avait procédé à une analyse du fonctionnement de la Direction de la Sécurité afin d'en améliorer son efficacité;

ATTENDU QUE l'analyse recommandait notamment qu'en raison de la complexité des installations, de l'envergure grandiose du site, du contexte lié à la toiture, de la diversité des événements et de la clientèle ainsi que la présence d'un quartier résidentiel à proximité, il était préférable que le Directeur de la Sécurité relève directement du Président-Directeur général afin d'optimiser le traitement d'incidents de sécurité et de minimiser les étapes lors de ceux-ci;

ATTENDU QUE le 8 février 2013, Monsieur Alain Brochu signait un contrat d'embauche à titre de Directeur de la sécurité, contrat aussi signé par Monsieur Brian Dickson, Directeur des ressources humaines;

ATTENDU QUE le 20 février 2013, par la résolution 7707, le conseil d'administration approuvait l'embauche de Monsieur Alain Brochu à titre de Directeur de la Sécurité relevant directement du Président-directeur général à partir du 11 mars 2013;

ATTENDU QU'en raison du titre d'emploi, l'embauche du Directeur de la Sécurité n'avait pas besoin d'être recommandée par le comité des ressources humaines et le conseil d'administration n'avait pas besoin d'entériner cette décision, car l'embauche d'un directeur est un pouvoir qui appartient aux dirigeants en vertu du Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187);

ATTENDU QUE le fait que le Directeur de la Sécurité soit sous l'autorité immédiate du Président-directeur général ne change pas l'entité ayant le pouvoir d'embaucher un directeur;

ATTENDU QUE l'abrogation de la résolution 7707 n'annule en rien le contrat d'emploi dûment signé par Monsieur Alain Brochu et par Monsieur Brian Dickson;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 7707 du 20 février 2013.

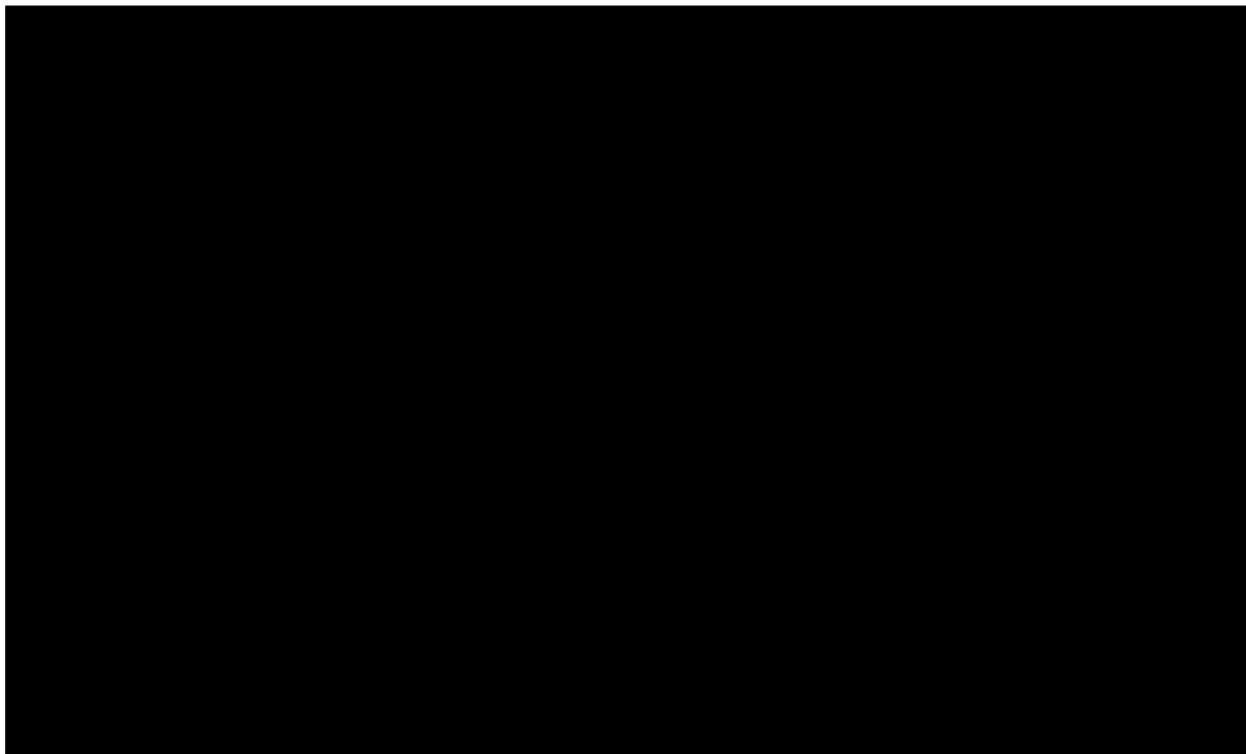
7.2. Projet Viau de la STM – Cession et acquisition de parcelles de terrains

RÉSOLUTION 7877

ATTENDU QUE la Société de transport de Montréal («STM») doit procéder à la cession et à l'acquisition de parcelles de terrains avec la Régie des installations olympiques (« Régie »), [REDACTED] pour les fins de son Projet Viau;

ATTENDU que le Projet Viau de la STM comporte trois (3) volets, soit l'agrandissement du centre d'attachement et l'augmentation de la capacité des équipements fixes, la réfection de la membrane d'étanchéité de la station et de la portion existante du centre d'attachement, et la réfection de la station et l'ajout d'ascenseurs pour l'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE la STM a procédé à l'identification des parcelles de terrains à céder et à acquérir pour les fins de son Projet Viau avec la Régie. [REDACTED]



ATTENDU QUE la Lettre d'entente doit être entérinée par le conseil d'administration de la Régie et par le conseil d'administration de la STM avant d'être exécutoire;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives concernant le projet de Lettre d'entente transactionnelle entre la STM et la Régie;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER le projet de Lettre d'entente transactionnelle entre la STM et la Régie, substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs.

7.3. Modifications aux Règlements 186 et 187 du Parc olympique

RÉSOLUTION 7878

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des

installations olympiques le 31 août 2015 par la résolution 7796, règlement qui encadre les pouvoirs du conseil d'administration qui sont délégués aux dirigeants et aux employés de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE récemment, l'organigramme de la Régie des installations olympiques a été modifié, que la Vice-présidence Capital humain, prévention et sécurité a été abolie et remplacée par la Direction Capital humain qui est dorénavant sous la responsabilité de la Vice-présidence Finances et Technologies de l'information;

ATTENDU QU'en conséquence de ce qui précède, les pouvoirs et responsabilités en matière de capital humain de la Vice-présidence Capital humain, prévention et sécurité doivent être dévolus à la Direction du Capital humain, et ceux dévolus au Vice-président Capital humain, prévention et sécurité, à l'exception ceux exclusifs aux dirigeants, doivent être dévolus au Directeur Capital humain;

ATTENDU QUE cette modification n'entraîne aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportements au Parc olympique (n° 186)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 27 octobre 2014 par la résolution 7831, règlement qui édicte les normes de sécurité à respecter au Parc olympique;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportements au Parc olympique (n° 186)* permet d'être accompagnée d'un chien guide dûment identifié à l'intérieur des installations de la Régie des installations olympiques afin de pallier à un handicap, mais que l'article ne prévoit pas l'exclusion des cuisines et kiosques de restauration;

ATTENDU QUE le règlement interdit de fumer et de vapoter dans les installations de la Régie des installations olympiques, mais ne précise pas que l'interdiction est aussi valide dans un rayon de neuf (9) mètres des installations;

ATTENDU QUE la Régie désire reproduire dans son règlement les amendes prévues à la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (chapitre L-6.2.);

ATTENDU QU'il est dorénavant interdit de transporter des sacs de plus de 25" x 15" x 20" (63 x 38 x 51 cm) dans le funiculaire et à l'Observatoire de la Tour de Montréal, mais que le règlement n'en fait pas mention;

ATTENDU QUE la Régie désire se doter d'un règlement sur les normes de sécurité et de comportements en anglais afin de faciliter sa compréhension auprès des touristes étrangers et des personnes de langue anglaise;

ATTENDU QU'advenant une contradiction entre les versions française et anglaise du règlement, la version française qui prévaudra sur la version anglaise;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'ADOPTER le *Règlement no 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* tel que modifié le 11 septembre 2017;

D'ADOPTER le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportements au Parc olympique (n° 186)* tel que modifié le 11 septembre 2017;

D'ADOPTER les *Rules and Regulations for Safety and Behaviour Standards at the Olympic Park (n° 186)*.

7.4. Modifications aux Règlements 179 à 182 du Parc olympique

RÉSOLUTION 7879

ATTENDU QUE les *Règlements no 179 concernant la création d'un comité de ressources no 180 concernant la création d'un comité de vérification, no 181 concernant la création d'un comité de gouvernance et d'éthique et no 182 concernant la création d'un comité des immobilisations* ont été adoptés le 25 mars 2010;

ATTENDU QUE ces règlements n'ont pas été mis à jour depuis le 25 mars 2010;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise à jour des règlements, politiques et directives de la Régie, la Régie désire les mettre à jour;

ATTENDU QUE les modifications effectuées n'entraînent aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'ADOPTER les *Règlements no 179 concernant la création d'un comité de ressources humaines, no 180 concernant la création d'un comité de vérification, no 181 concernant la création d'un comité de gouvernance et d'éthique et no 182 concernant la création d'un comité des immobilisations* tels que modifiés le 29 mai 2017;

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h30.

8. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20h30.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 18 SEPTEMBRE 2017 À 16 h 30**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

1. Adoption de l'ordre du jour * **Décision** 1 minute

Décision 30 minutes

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 18^e jour de septembre 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absent :

M. Pierre Dauphinais

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry
Philip Tousignant

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

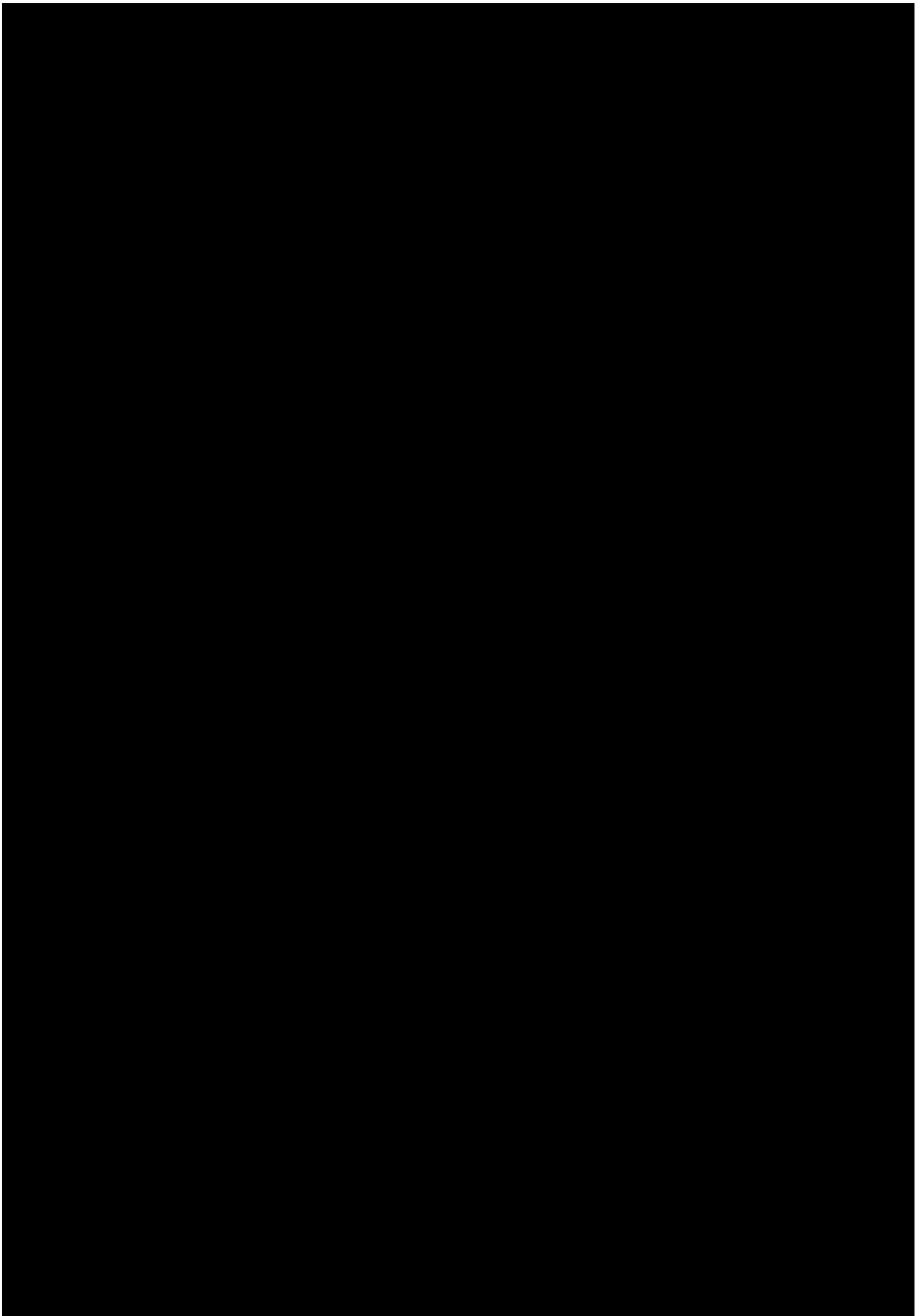
M^e Denis Privé

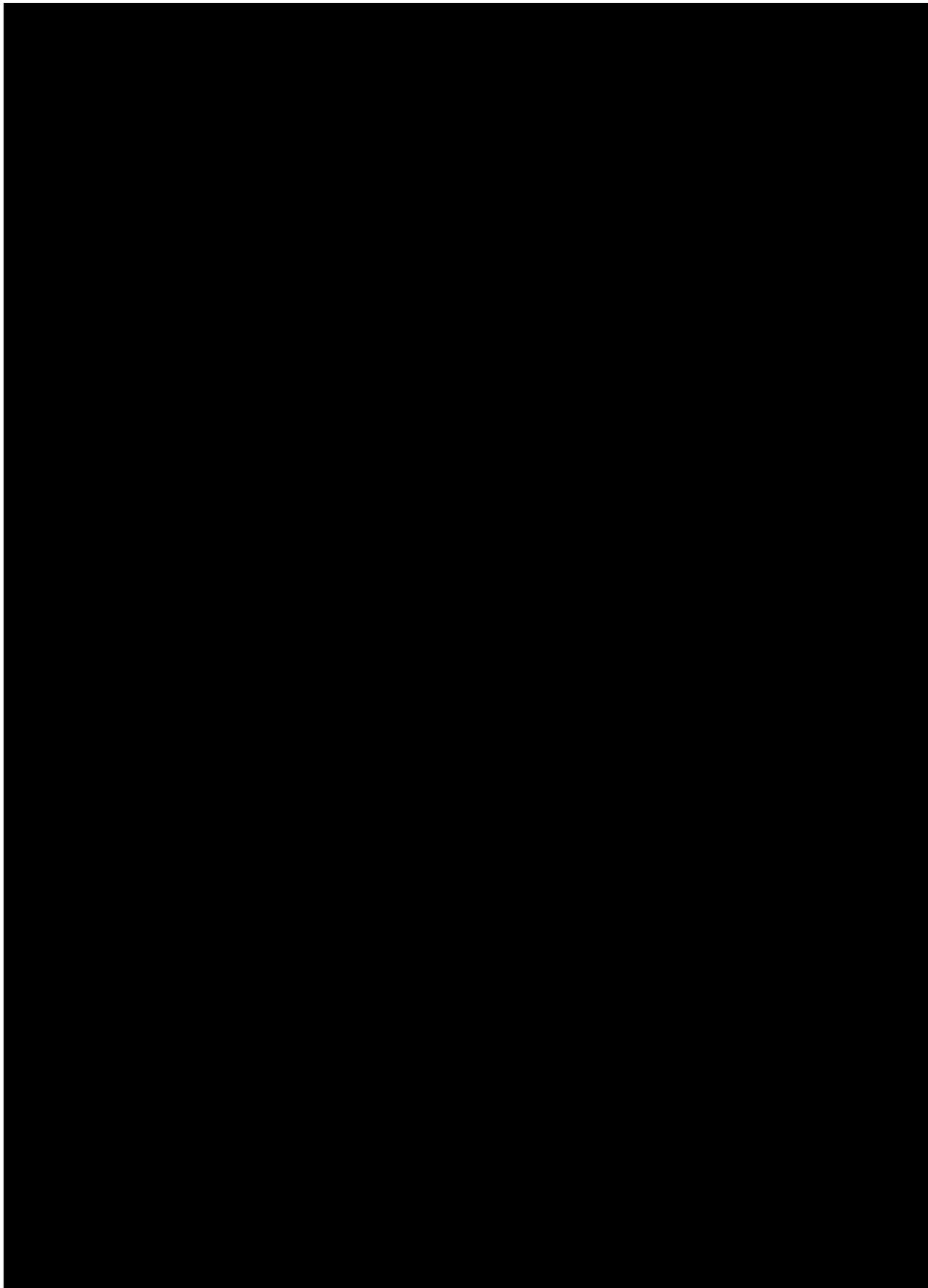
La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

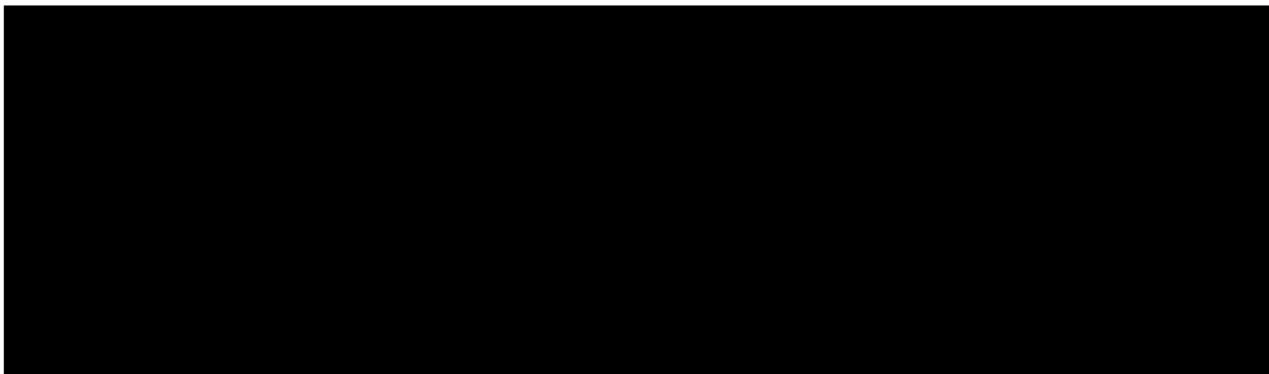
Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.







Maya Raic
Présidente

Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 23 OCTOBRE 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes	16h30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 11 septembre 2017 et de la réunion extraordinaire du 18 septembre 2017 *	Décision	2 minutes	16h32
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes	16h34
	3.1 Calendrier 2017-2018 des rencontres du conseil d'administration et des comités *	Décision	5 minutes	16h39
4.	Communication du Président-directeur général :			
	4.1 Événements confirmés et en développement 2017-2018 *	Information	2 minutes	16h44
	4.2 Remaniement ministériel – Impacts sur les dossiers du Parc olympique *	Information	2 minutes	16h46
	4.3 Désignation d'un remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'empêchement *	Décision	5 minutes	16h48
	4.4 Projet de réfection des dalles et d'aménagement des bureaux du RLSQ *	Information	10 minutes	16h53
	4.5 Performance des ministères du gouvernement du Québec *	Information	5 minutes	17h03
5.	Comités du conseil d'administration :			
	5.1 Comité de vérification			
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes	17h08
	[REDACTED]	Information	15 minutes	17h13
	5.2 Comité des ressources humaines			
	5.2.1 Rapport du président	Information	5 minutes	17h28
	[REDACTED]	Information	15 minutes	17h33
	5.2.3 Plan d'effectif et budget annuel de rémunération *	Décision	5 minutes	17h48

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 23 OCTOBRE 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique				
5.3.1	Rapport de la présidente	Information	5 minutes	17h53
	[REDACTED]	Information	2 minutes	17h58
5.3.3	Rapport sur l'application de la Loi sur la RIO - Échéancier *	Information	5 minutes	18h00
5.3.4	Activités de formation – apprentissage – réseautage du CA 2017-2018 *	Information	10 minutes	18h05
5.4 Comité des immobilisations				
5.4.1	Rapport du président	Information	5 minutes	18h15
5.4.2	Augmentation du contrat de services professionnels génie électrique et mécanique *	Information	5 minutes	18h20
	[REDACTED]	Information	5 minutes	18h25
6. Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives				
	[REDACTED]	Information	5 minutes	18h30
6.2	Dérogation au calendrier de conservation des documents du Parc olympique *	Décision	5 minutes	18h35
7. Huis clos				
7.1 Comité de gouvernance et d'éthique				
7.1.1	Rapport d'évaluation du fonctionnement du CA 2016-2017 *	Information	30 minutes	18h40

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 23^e jour d'octobre 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était absente :

M^{me} Sylvia Morin

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 11 septembre 2017 et de la réunion extraordinaire du 18 septembre 2017

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 11 septembre 2017 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 18 septembre, et sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Calendrier 2017-2018 des rencontres du conseil d'administration et des comités

RÉSOLUTION 7881

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2017-2018;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2017-2018.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Événements confirmés et en développement 2017-2018

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 18 octobre 2017 au 31 octobre 2018.

4.2 Remaniement ministériel – Impacts sur les dossiers du Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant les impacts du remaniement ministériel du 11 octobre 2017 sur les dossiers prioritaires du Parc olympique.

4.3 Désignation d'un remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'empêchement

RÉSOLUTION 7882

ATTENDU QUE l'article 5.4 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q c-R-7) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de l'organisation pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QUE la Régie, par sa résolution No 7771 du 15 décembre 2014, a désigné M. Philip Tousignant, Vice-président et Chef de la Direction financière, comme

remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QU'à la suite du départ de M. Philip Tousignant, il y a lieu de désigner un nouveau membre du personnel pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QU'après consultation auprès du président-directeur général, M. Michel Labrecque, il appert qu'il y a lieu de désigner M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, en tant que remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et est d'accord avec la recommandation du président-directeur général relative à la désignation d'un remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la désignation de M. Maurice Landry, Vice-président Construction et entretien, remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

4.4 Projet de réfection des dalles et d'aménagement des bureaux du RLSQ

Le Président-directeur général fait une mise à jour verbale concernant le projet de déménagement et de relocalisation du Regroupement Loisir et Sport du Québec, locataire du Parc olympique, ailleurs sur le site du Parc olympique. Il présente une brève description de l'ensemble des travaux qui seraient à réaliser, ainsi que des coûts globaux de ces travaux.

4.5 Performance des ministères du gouvernement du Québec

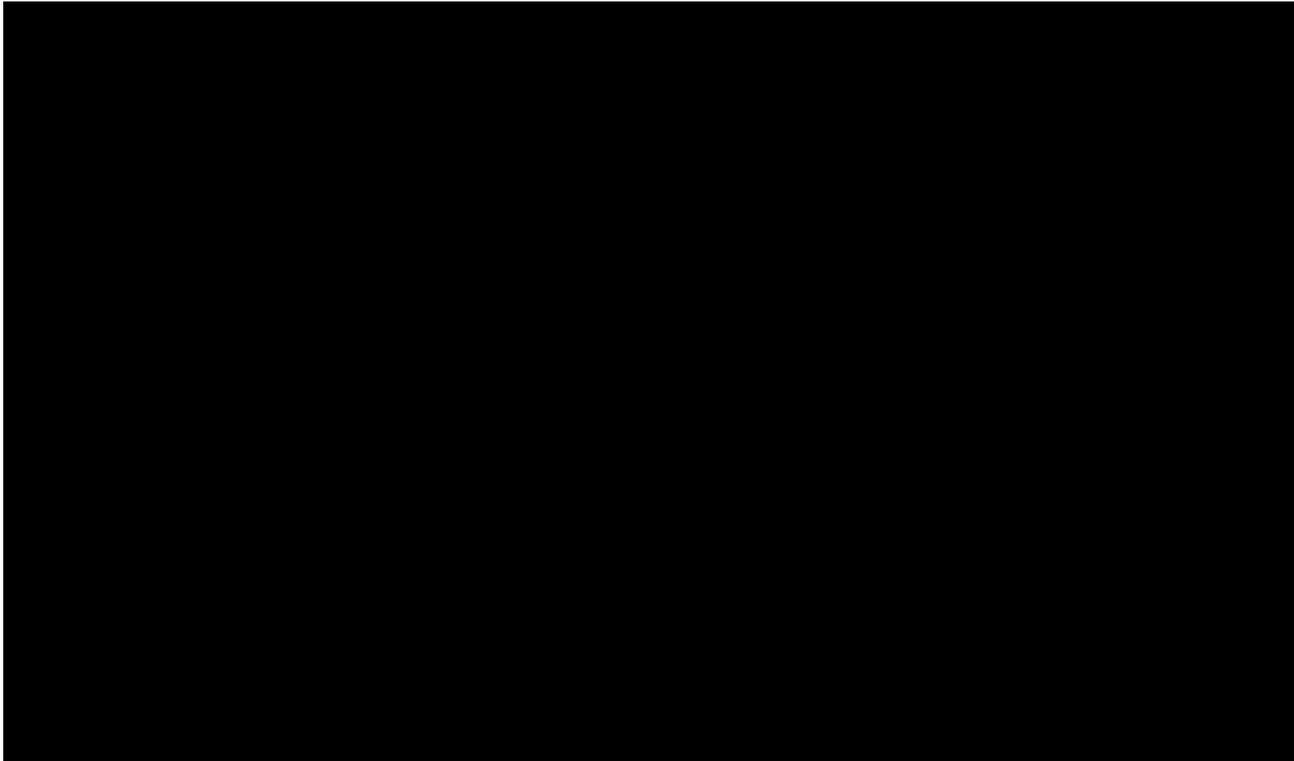
Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport publié par le magazine *L'actualité* et intitulé *Rapport 2017 sur la performance des ministères du gouvernement du Québec*. Il s'agit d'une analyse de l'application de la *Loi sur l'administration publique* pour la période 2011-2016. Le Président-directeur général mentionne aux membres du conseil que l'auteur du rapport, M. Marc-Nicolas Kobrynsky, fera une analyse du plan stratégique du Parc olympique et formulera des recommandations.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 11 octobre 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.



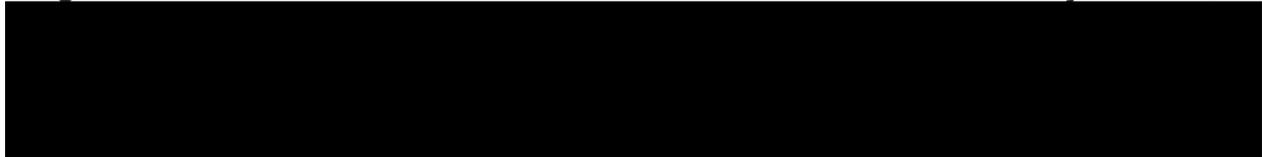
5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 27 septembre 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.2.2 Suivi des négociations des conventions collectives

Le président du comité présente aux membres du conseil un suivi verbal concernant les négociations des conventions collectives avec l'ensemble des accréditations syndicales. Le



5.2.3 Plan d'effectif et budget annuel de rémunération

RÉSOLUTION 7884

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 b) du *Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines*, le comité des ressources humaines recommande pour approbation au conseil d'administration le plan d'effectif de la Régie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 i) de ce même règlement, le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration le budget total annuel de rémunération des dirigeants et employés de la Régie;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative au plan d'effectif et au budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2017-2018;

Sur proposition de M. Martin Laurendeau, président du comité des ressources humaines, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2017-2018.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 12 octobre 2017. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.3.3 Rapport sur l'application de la Loi sur la RIO - Échéancier

Les membres du conseil prennent connaissance d'un échéancier concernant la réalisation d'un rapport sur l'application de la Loi sur la Régie des installations olympiques. En effet, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* prévoit l'obligation pour tout ministre responsable d'une société d'État de faire rapport au gouvernement sur l'application de la loi de cette société au moins une fois tous les dix ans. Le Parc olympique réalise donc présentement, en réponse à cette obligation législative, un processus de revue de son mandat, de sa gouvernance et de sa loi constitutive en collaboration avec le ministère du Tourisme et dont le dépôt à l'Assemblée nationale est prévu pour avril 2018.

5.3.4 Activités de formation – apprentissage – réseautage du CA 2017-2018

La présidente du comité présente aux membres du conseil les activités de formation, d'apprentissage et de réseautage du conseil d'administration proposées pour 2017-2018 :

- Journée thématique grand public avec une rencontre privée pour le CA sur le thème Parc urbain : expériences étrangères – histoires à succès. Avec des invités locaux et internationaux;
- Innovation en tourisme, culture et divertissement. Au-delà des simples aspects technologiques, comment le Parc olympique peut être plus innovant et porteur d'innovations?;

- Rencontre avec la direction de Tourisme Montréal. Mieux connaître leurs orientations et leurs stratégies;
- Rencontre conjointe des conseils d'administration du Parc olympique, de la Société du Palais des congrès de Montréal et de la Société du Centre des congrès de Québec (sociétés sœurs);
- Rencontres du conseil d'administration à l'extérieur des locaux du Parc olympique, chez des partenaires, ex. INSQ, Stade Saputo, Musée Dufresne-Nincheri.

Les membres du conseil se déclarent en accord avec les activités proposées.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

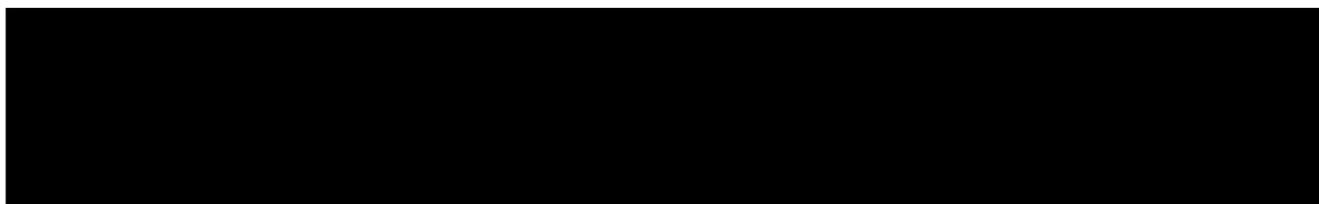
Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 22 octobre 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.4.2 Augmentation du contrat de services professionnels génie électrique et mécanique

Le conseil d'administration, par sa résolution 7787 du 15 mai 2015, a approuvé l'octroi d'un contrat de services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique au Parc olympique à la compagnie Bouthillette Parizeau pour un montant maximal de 2,2 M\$. À la suite d'analyses techniques et d'estimations plus détaillées réalisées en janvier 2016, la valeur des travaux pour le programme de la Tour a augmenté de façon significative et, conséquemment, le montant de la commande pour les services de Bouthillette Parizeau est alors passé, en mars 2016, de 2,2 M\$ à 3,1 M\$. Aujourd'hui, le Parc olympique doit de nouveau revoir le montant de ce contrat pour permettre la réalisation des travaux suivants :

- Surveillance des travaux pour le projet 97-014 « Réhabilitation du système d'alarme-incendie » ;
- Déstratification d'air dans les piscines et climatisation de la salle 25 kV dans le projet 97-003 « Mise aux normes de la Tour de Montréal » ;
- Traitement des demandes de changement de Desjardins dans le projet 92-500 « Aménagement d'espaces locatifs dans la Tour de Montréal » ;
- Plus une contingence.

L'ensemble de ces items totalise 420 000 \$ planifiés dans les projets 97-014, 97-003 et 92 500 du Plan d'immobilisations 2016-2020. Il est à noter que les sommes ne seront pas engagées si elles ne sont pas requises puisque l'utilisation du contrat sera exclusivement dédiée à la finalisation des mandats en cours. Pour tous les autres mandats à octroyer en électromécanique, un appel d'offres est en cours afin d'obtenir les services d'une nouvelle firme.



6. Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives

6.1. Projet Viau de la STM – Cession et acquisition de parcelles de terrains

M^e Denis Privé, Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives, informe les membres du conseil qu'à la suite de la résolution 7877 du conseil d'administration approuvant le projet de lettre d'entente transactionnelle entre la STM et le Parc olympique dans le projet Viau de la STM, le dossier devra être soumis à nouveau lors d'une rencontre extraordinaire du conseil afin de procéder à la prochaine étape dans ce dossier.

6.2. Dérogation au calendrier de conservation des documents du Parc olympique

RÉSOLUTION 7885

ATTENDU QUE dans le cadre de la réfection des stationnements du Parc olympique, le local occupé par le centre de documents semi-actifs et inactifs du Parc olympique devra être relocalisé;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette relocalisation, un projet de destruction et de numérisation des documents a débuté au cours de l'été 2017 et ce, afin de diminuer la masse documentaire;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet de destruction et de numérisation, le Parc olympique souhaite obtenir une dérogation au calendrier de conservation du Parc olympique afin de permettre la destruction de 115 boîtes de documents semi-actifs;

ATTENDU QUE les 115 boîtes de documents semi-actifs contiennent des souches de billets à l'événement pour les années 2010-2011 et 2011-2012;

ATTENDU QUE la Direction des finances a été consultée et qu'elle a donné son accord quant à la destruction de ses documents;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'AUTORISER une dérogation au calendrier de conservation du Parc olympique afin de permettre la destruction de 115 boîtes de documents semi-actifs.

Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19h30.

7. Huis clos

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

7.1.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du CA 2016-2017

Les membres discutent du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour 2016-2017.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20h30.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 6 NOVEMBRE 2017 À 12 h 00**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	1 minute
2.	Négociation des conventions collectives *	Décision	10 minutes
3.	Octroi de contrat – Système de contrôle d'accès stationnements *	Décision	5 minutes
4.	Octroi de contrat – Services professionnels architecture *	Décision	5 minutes
5.	Octroi de contrat – Contrôle de foule lors d'événements au PO *	Décision	5 minutes
		Décision	5 minutes

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12h00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 6^e jour de novembre 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

M^{me} Magalie Jutras

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Négociations des conventions collectives

RÉSOLUTION 7886

ATTENDU QUE le 22 juin 2016, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a accordé un mandat de négociation au Parc olympique pour l'ensemble de ses accréditations syndicales afin que celui-ci puisse négocier les nouvelles ententes pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020, celles-ci étant échues depuis le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE le 20 septembre 2017, les parties se sont entendues comme suit : Ententes de principe pour les unités d'accréditation visant le personnel régulier; Ententes de principe portant sur le volet monétaire relié au plan de classification pour les unités d'accréditation visant le personnel occasionnel, avec engagement des parties de conclure les négociations dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE les ententes ont été acceptées majoritairement dans les jours qui ont suivi le 20 septembre lors des assemblées générales des unités d'accréditation à l'exception du Syndicats de travailleuses et travailleurs de la R.I.O. (CSN) représentant le personnel des préposés au tourisme, des préposés au vestiaire, les caissières à la billetterie et au vestiaire au Stade olympique ainsi que les préposés et caissiers aux stationnements et le syndicat des salariées et salariés de la R.I.O. représentant les salariés de l'Accueil, étant donné le nombre insuffisant de membres ne permettant pas de procéder au vote;

ATTENDU QUE le ou vers le 10 octobre 2017, la demande suivante a été transmise au SCT :

- Ratification des ententes intervenues le 20 septembre 2017;
- Approbation du mandat de négociation pour les deux unités d'accréditation visant le personnel occasionnel; et
- Approbation de la mise en place du plan de classification et de la structure salariale unifiée au personnel non syndiqué et aux cadres (à l'exception des dirigeants et du président-directeur général);

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2017, le SCT a confirmé :

- La ratification au terme des négociations, et ce, pour l'ensemble des unités d'accréditation;
- Le contenu du mandat informel pour les négociations des deux unités d'accréditation visant le personnel occasionnel;
- La signature possible des conventions collectives visant le personnel régulier malgré les négociations des conventions collectives visant le personnel occasionnel;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'AUTORISER la direction du Parc olympique à :

- Négocier les conventions collectives visant le personnel occasionnel dans le cadre du mandat informel confirmé préalablement par le SCT;
- Procéder à la signature des conventions collectives, et ce, malgré le fait que la ratification de celles-ci aura lieu au terme des négociations des conventions collectives visant le personnel occasionnel; et
- Procéder à la mise en place du plan de classification et de la structure salariale unifiée au personnel non syndiqué et aux cadres (à l'exception des dirigeants et du président-directeur général).

3. Octroi de contrat – Système de contrôle stationnements

RÉSOLUTION 7887

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701684 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Acquisition d'un système de contrôle d'accès des stationnements au Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, cinq (5) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE les soumissionnaires conformes ont été invités, devant un comité technique, à démontrer que leur système répondait aux besoins du Parc olympique;

ATTENDU QUE le comité technique a formulé une recommandation au comité de sélection qui a complété le processus selon des critères établis basés sur la qualité et le prix;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Acquisition d'un système de contrôle d'accès des stationnements au Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Acquisition d'un système de contrôle d'accès des stationnements au Parc olympique » au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation, soit la compagnie Parking Pro (8678537 Canada inc., NEQ 1169596153) pour un montant de 1 501 951 \$, excluant les taxes et les deux options de renouvellement (items 17 et 18), tel que présenté dans le rapport du comité de sélection.

4. Octroi de contrat – Services professionnels architecture

RÉSOLUTION 7888

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701698 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services professionnels pour assistance et support technique en architecture au Parc olympique »;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public IM701698 était fondé sur la qualité;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, neuf (9) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, d'un membre externe et d'un secrétaire a procédé à l'évaluation des soumissions jugées conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support technique en architecture au Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support technique en architecture au Parc olympique » au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation, soit la firme Services intégrés Lemay et Associés pour un montant maximal de 1 500 000 \$.

5. Octroi de contrat – Contrôle de foule lors d'événements au Parc olympique

RÉSOLUTION 7889

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public EX520897 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services de contrôle de foule lors d'événements au Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un (1) seul soumissionnaire a été déclaré conforme aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Directeur de la protection des infrastructures, surveillance et logistique événementielle concernant l'octroi d'un contrat pour « Services de contrôle de foule lors d'événements au Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services de contrôle de foule lors d'événements au Parc olympique » au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Groupe de sécurité Garde SENC, pour une période de douze (12) mois, et cela, à partir de la date de signature du contrat, au taux horaire de 25,63 \$ de l'heure, avec possibilité de deux (2) renouvellements de douze (12) mois chacun.

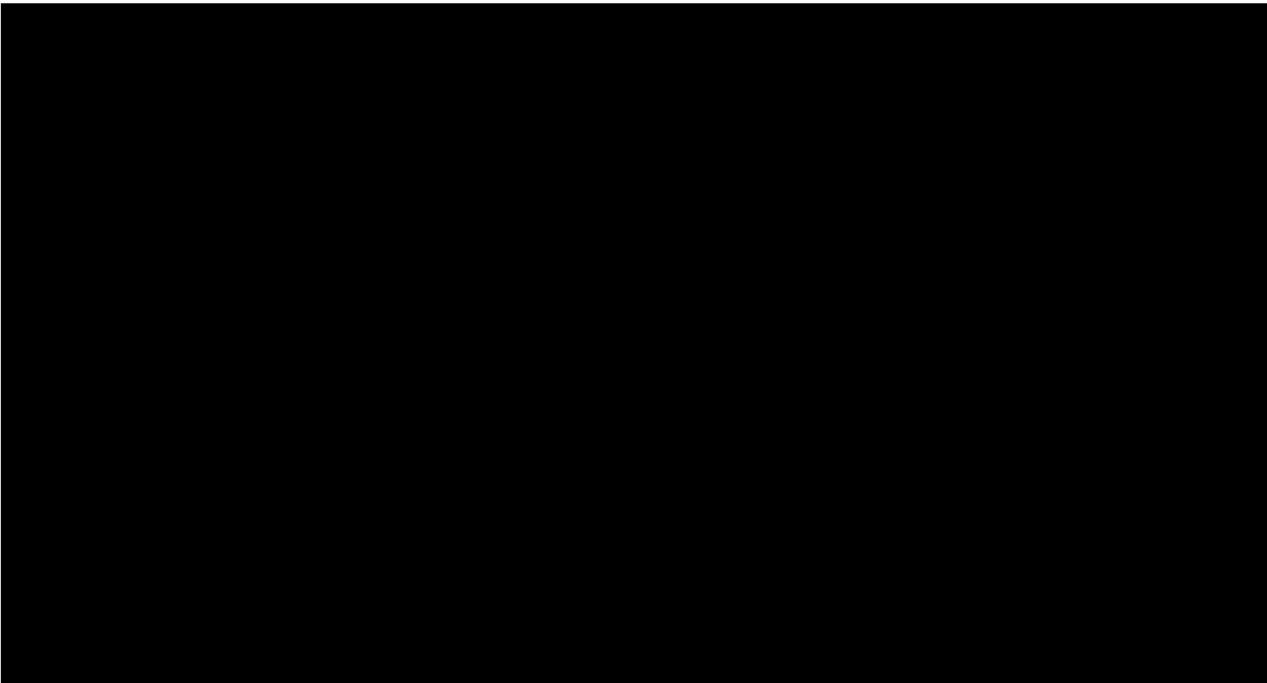
6. Projet Viau STM – Cession et acquisition de parcelles de terrains

RÉSOLUTION 7890

ATTENDU QUE la Société de transport de Montréal («STM») doit procéder à la cession et à l'acquisition de parcelles de terrains avec la Régie des installations olympiques («Régie») [REDACTED] pour les fins de son Projet Viau;

ATTENDU que le Projet Viau de la STM comporte trois (3) volets, soit l'agrandissement du centre d'attache et l'augmentation de la capacité des équipements fixes, la réfection de la membrane d'étanchéité de la station et de la portion existante du centre d'attache, et la réfection de la station et l'ajout d'ascenseurs pour l'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE la STM a procédé à l'identification des parcelles de terrains à céder et à acquérir pour les fins de son Projet Viau avec la Régie, [REDACTED]

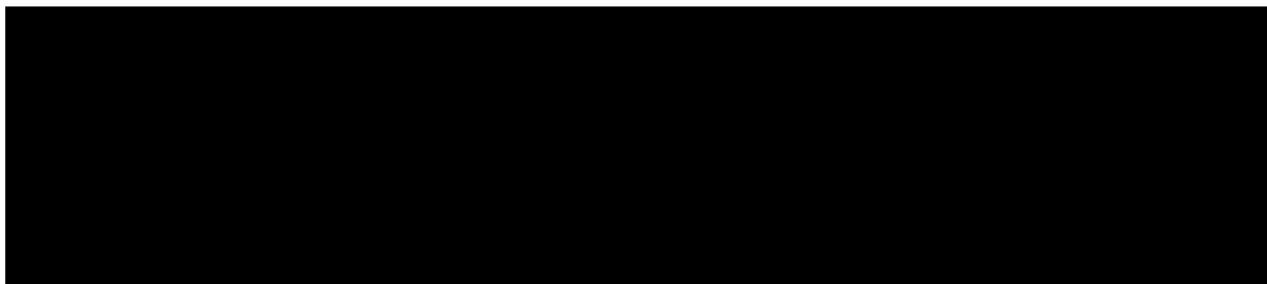


ATTENDU QUE cette Lettre d'entente est préalable à la rédaction d'un acte d'échange par le notaire instrumentant («Acte d'échange»), nécessaire à la transaction notariée («Transaction»);

ATTENDU QUE le notaire mandaté par la STM pour la rédaction de l'Acte d'échange est Me David Dolan de l'étude légale PFD Notaires S.E.N.C.R.L.;

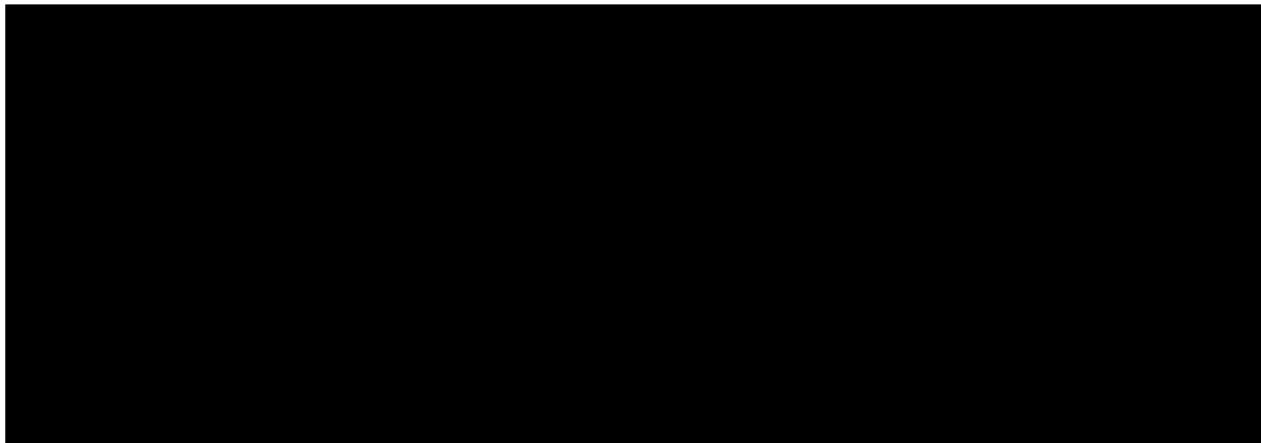
ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie, par sa résolution 7877, a approuvé « *le projet de Lettre d'entente transactionnelle entre la STM et la Régie, substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs* »;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la STM, par sa résolution CA-2017-292, a autorisé « *la promesse d'échange, les actes d'échange et de servitude entre la STM et la Régie des installations olympiques (RIO) pour l'acquisition et la vente de terrains pour le centre d'attachement Viau STM-5282-01-16-15* »;



ATTENDU QUE la Lettre d'entente et l'Acte d'échange seront soumis conjointement aux instances gouvernementales afin d'obtenir un décret du Gouvernement du Québec («Décret»), le tout en conformité avec l'article 23.2 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c. R-7);

ATTENDU QUE les parties auront l'obligation de clôturer la Transaction chez le notaire instrumentant dans les TRENTE (30) jours de la parution du Décret dans la *Gazette officielle du Québec*;



SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER le projet d'Acte d'échange substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 12h30.

Maya Raic
Présidente

Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 11 DÉCEMBRE 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour	Décision	2 minutes
	Déclaration d'intérêt des administrateurs		
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 23 octobre 2017 et de la réunion extraordinaire du 6 novembre 2017 *	Décision	2 minutes
3.	Communication de la Présidente	Information	5 minutes
4.	Communication du Président-directeur général :		
		Information	10 minutes
		Information	10 minutes
	4.3 Programmation événements 2018 *	Information	5 minutes
	4.4 Renouvellement Financière Sun Life *	Information	5 minutes
		Information	5 minutes
5.	Comités du conseil d'administration		
	5.1 Comité des immobilisations		
	5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes
	5.1.2 Octroi de contrat – Services professionnels génie électrique et mécanique *	Décision	5 minutes
	5.1.3 Octroi de contrat – services professionnels support technique structure *	Décision	5 minutes
	5.2 Comité des ressources		
	5.2.1 Rapport du président		
	5.2.2 Suivi des négociations des conventions collectives *	Information	5 minutes
	5.2.3 Suivi concernant l'embauche d'un Vice-président Finances et administration	Information	5minutes

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 11 DÉCEMBRE 2017 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

6. Direction technologies de l'information et télécommunications
 - 6.1 Loi 133 – Obligations du Parc olympique * **Décision** 5 minutes

7. Huis clos

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 12^e jour de décembre 2017.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 23 octobre 2017 et de la réunion extraordinaire du 6 novembre 2017

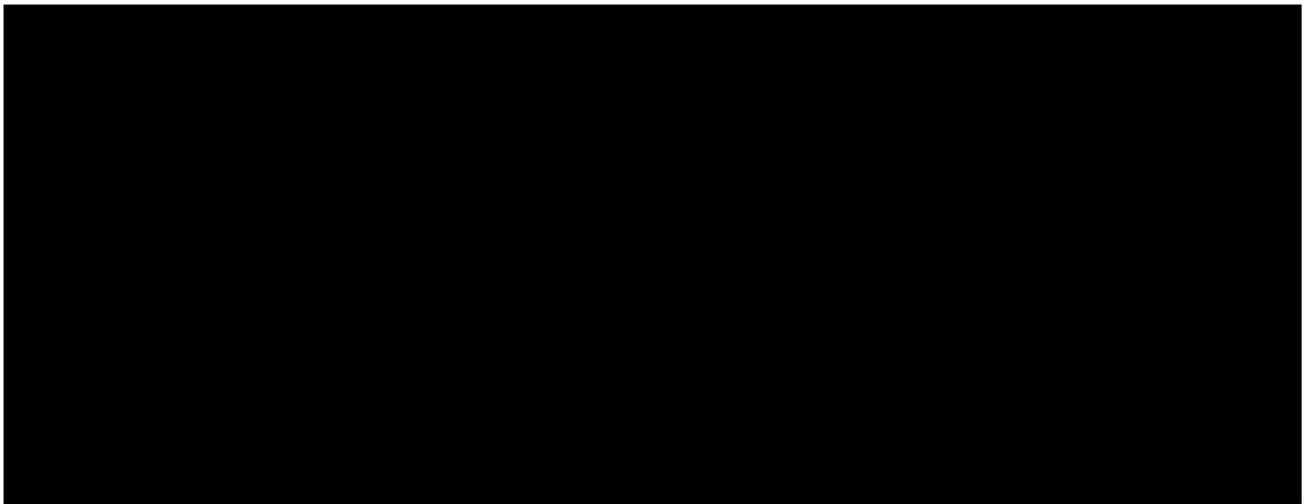
Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 23 octobre 2017 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire

tenue le 6 novembre 2017, et sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication de la Présidente

La présidente du conseil informe les membres sur l'évolution du processus concernant la nomination d'un nouvel administrateur au sein du conseil d'administration du Parc olympique, ainsi que sur le renouvellement du mandat d'un administrateur dont le mandat est échu. Elle mentionne que des décisions devraient être prises par le gouvernement au début de l'année 2018.

4. Communication du Président-directeur général

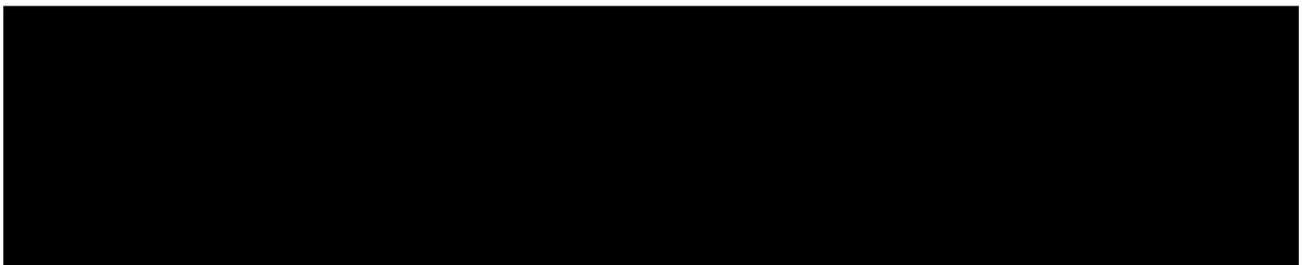


4.3 Programmation événements 2018

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 18 octobre 2017 au 31 octobre 2018.

4.4 Renouvellement Financière Sun Life

Les membres du conseil prennent connaissance d'informations concernant le renouvellement de la commandite de la Financière Sun Life pour la période allant de l'hiver 2017-2018 à l'été 2020.



5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité des immobilisations

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 30 novembre 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.1.2 Octroi de contrat – Services professionnels génie électrique et mécanique

RÉSOLUTION 7891

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701700 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique au Parc olympique »;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public IM701700 était fondé sur la qualité;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, neuf (9) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, d'un membre externe et d'un secrétaire a procédé à l'évaluation des soumissions jugées conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique au Parc olympique »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support technique en génie électrique et mécanique au Parc olympique » au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation, soit la firme SNC-Lavalin inc. pour un montant maximal de 900 000 \$.

5.1.3 Octroi de contrat – Services professionnels support technique structure

RÉSOLUTION 7892

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701699 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services professionnels pour assistance et support technique en structure au Parc olympique »;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public IM701699 était fondé sur la qualité;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, cinq (5) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, d'un membre externe et d'un secrétaire a procédé à l'évaluation des soumissions jugées conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support technique en structure au Parc olympique »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support technique en structure au Parc olympique » au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation, soit la firme WSP Canada inc. pour un montant maximal de 750 000 \$.

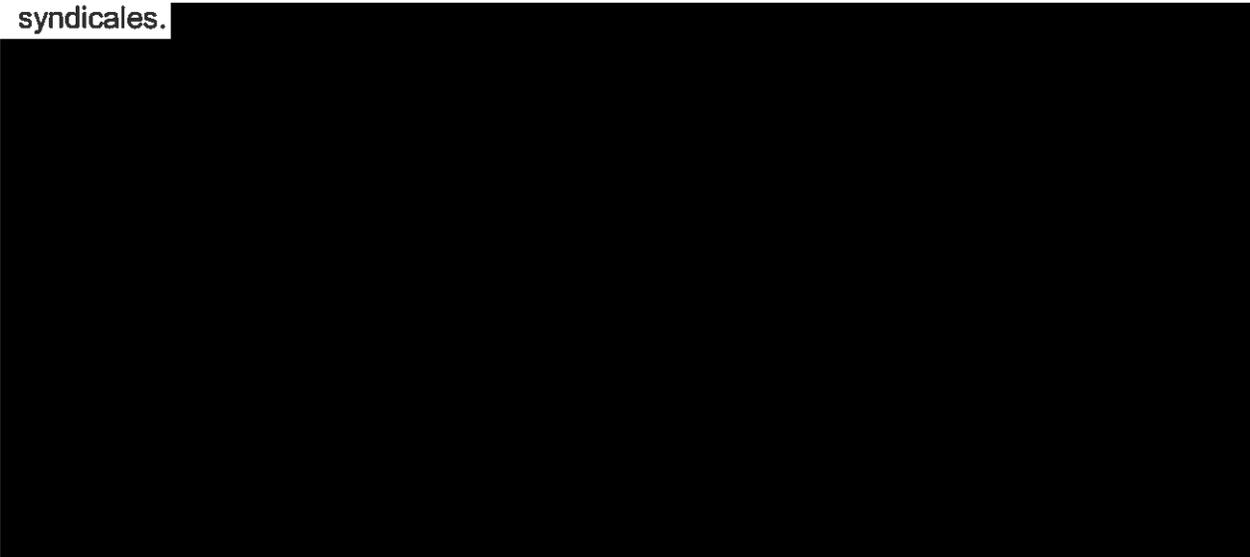
5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 décembre 2017. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2.2 Suivi des négociations des conventions collectives

Le président du comité présente aux membres du conseil un rapport de suivi concernant les négociations des conventions collectives avec l'ensemble des accréditations syndicales.



5.2.3 Suivi concernant l'embauche d'un Vice-président Finances et administration

Le président du comité présente aux membres du conseil un suivi verbal concernant l'embauche du Vice-président Finances et administration. Depuis l'affichage du poste au début du mois d'octobre 2017, le Parc olympique a reçu plusieurs candidatures, mais qu'aucune n'a été concluante pour procéder à une embauche. Une firme externe spécialisée en recrutement de cadres a donc été embauchée par le Parc olympique. Cette firme devrait présenter une liste de 5 ou 6 candidats au Parc olympique au début de 2018.

6. Direction technologies de l'information et télécommunications

6.1. Loi 133 – Obligations du Parc olympique

RÉSOLUTION 7893

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil une programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI) et une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles (PTPARI);

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Directeur des technologies de l'information et télécommunications relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles;

Sur proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le résumé du PARI 2017-2018 et du PTPARI 2018-2019 à 2020-2021 du Parc olympique.

Aucun point n'est ajouté en varia.

M. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h00.

7. Huis clos

RÉSOLUTION 7894

ATTENDU QUE dans le cadre des négociations en vue du renouvellement des conventions collectives 2015-2020, les parties se sont entendus sur un plan de classification et une structure salariale unifiée lesquels regroupe l'ensemble des emplois du Parc olympique à l'exception des emplois de dirigeants;

ATTENDU QU'afin d'assurer la cohérence entre la rémunération des vice-présidents et la nouvelle structure salariale unifiée ainsi que d'assurer l'attraction et la

rétenion des talents, le Parc olympique a pris la décision de revoir la structure salariale pour les emplois vice-présidents;

ATTENDU QUE le Parc olympique a mandaté la firme AVRH, spécialisée en rémunération, afin de procéder à une enquête de rémunération globale permettant notamment d'analyser les rôles et les responsabilités des emplois de vice-présidents au Parc olympique et de procéder à une étude et à une analyse comparative selon un marché de référence composé d'emplois comparables essentiellement auprès de sociétés d'État afin de recommander une structure salariale répondant aux besoins d'affaires de l'organisation;

ATTENDU QUE l'adoption du plan de relance du Parc olympique, l'adoption du plan stratégique 2012-2017, le dépôt des recommandations du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique, les investissements importants de la part du gouvernement du Québec afin de diminuer le déficit de maintien d'actifs du Parc olympique et la décision par le Conseil des ministres d'autoriser le Parc olympique à entreprendre les travaux du Dossier d'affaires en vue du remplacement de la toiture du Stade olympique ont entraîné une croissance des responsabilités et de la charge de travail qui incombent aux vice-présidents du Parc olympique;

ATTENDU QU'il est important de conserver l'expertise interne et l'indépendance du Parc olympique afin d'assurer le succès de ses projets majeurs;

ATTENDU QU'une majoration de la rémunération des vice-présidents, à l'intérieur de comparables gouvernementaux, est appropriée et pleinement justifiée eu égard aux défis que représentent l'accroissement des activités, des projets généraux de maintien d'actifs et tout particulièrement, du remplacement de la toiture du Stade olympique et de sa mise à niveau expérientielle;

ATTENDU QUE la firme AVRH a déposé au Parc olympique un rapport d'enquête de rémunération globale, ainsi qu'une proposition de structure de rémunération pour les postes de vice-présidents;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Président-directeur général concernant la rémunération des postes de vice-présidents;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

DE RECOMMANDER au Secrétariat du Conseil du trésor :

- d'implanter la nouvelle structure salariale à trois niveaux, tel que présentée dans le rapport de la firme AVRH joint en annexe, avec une portée rétroactive au 1^{er} janvier 2018;
- d'offrir un compte de gestion de santé d'une valeur annuel de 1 500 \$; et
- d'octroyer, sur une base discrétionnaire du Président-directeur général, une prime de rétenion et de complexité de 15% au titulaire de l'emploi de vice-président Construction et entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19h00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 19 FÉVRIER 2018 À 16 h 30

MUSÉE DUFRESNE-NINCHERI, 2929, AVENUE JEANNE-D'ARC, MONTRÉAL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 min	16h30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 11 décembre 2017 *	Décision	2 min	16h32
3.	Communication de la Présidente	Information	5 min	16h34
3.1	Nomination et renouvellement d'administrateurs	Information	5 min	16h39
4.	Communication du Président-directeur général :			
4.1	Note FIFA 2026 *	Information	5 min	16h44
4.2	Note location de la Tour *	Information	5 min	16h46
	[REDACTED]	Information	5 min	16h48
	[REDACTED]	Information	5 min	16h53
	[REDACTED]	Information	5 min	17h03
5.	Comités du conseil d'administration :			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1	Rapport du président – rencontre du 7 février 2018	Information	5 min	17h08
5.1.2	Rapport d'audit du Vérificateur général *	Information	5 min	17h13
5.1.3	États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2017 *	Décision	5 min	17h28
5.1.4	Rapport annuel 2016-2017 du Parc olympique *	Décision	5 min	17h33
5.2	Comité des ressources humaines			
5.2.1	Rapport du président – rencontre du 24 janvier 2018	Information	5 min	17h53
5.2.2	Suivi des négociations des conventions collectives *	Information	5 min	17h58
5.2.3	Vice-présidence Finances et administration	Décision	5 min	18h00

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 19 FÉVRIER 2018 À 16 h 30

MUSÉE DUFRESNE-NINCHERI, 2929, AVENUE JEANNE-D'ARC, MONTRÉAL

- | | | | |
|---|---|--------------------|-----------------|
| 5.3 Comité de gouvernance et d'éthique | | | |
| 5.3.1 | Rapport de la présidente – rencontre du 8 février 2018 | Information | 5 minutes 18h15 |
| 5.3.2 | Suivi 2016-2017 du plan stratégique 2012-2017 * | Information | 5 minutes 18h20 |
| 5.3.3 | Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique - Suivi | Information | 5 minutes 18h25 |
| 5.3.4 | Changement de dénomination de l'actuel Club du Receveur pour Salon Gary-Carter * | Décision | 5 minutes |
|
 | | | |
| 5.4 Comité des immobilisations | | | |
| 5.4.1 | Rapport du président – rencontre du 1 ^{er} février 2018 | Information | 5 minutes |
|
 | | | |
| 6. Direction technologies de l'information et télécommunications | | | |
| 6.1 | Loi 133 – Obligations du Parc olympiques * | Décision | 5 min 18h30 |
|
 | | | |
| 7. Documents déposés à titre d'information – reddition annuelle | | | |
| 7.1 | Lettre déclarative de responsabilité * | | |
| <div style="background-color: black; height: 20px; width: 100%;"></div> | | | |
| 7.3 | Dérogations aux politiques tarifaires du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 * | | |
| 7.4 | Rapport sur les échanges de services du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 * | | |
| 7.5 | Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 * | | |
| 7.6 | Rapport sur les frais de déplacement, de voyages et de représentation des dirigeants et membres du CA du 1 ^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 * | | |
|
 | | | |
| 8. Huis clos | | | |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au Musée Dufresne-Nincheri au 2929 avenue Jeanne-d'Arc, Montréal, Québec, le 19^e jour de février 2018.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 11 décembre 2017

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 11 décembre 2017 et, sur motion dûment approuvée, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la Présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication de la Présidente

3.1 Nomination et renouvellement d'administrateurs

La présidente informe les membres du conseil que la nomination de [REDACTED] à titre d'administrateur du Parc olympique, recommandé par le conseil au gouvernement par sa résolution no 7879 du 11 septembre 2017, devrait se faire dans les prochaines semaines.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Note FIFA 2026

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note envoyée par le Parc olympique au ministère du Tourisme concernant la Coupe du monde de football de la FIFA 2026. Cette note rappelle les faits concernant la candidature regroupant la Canada, le Mexique et les États-Unis pour la tenue de la Coupe du monde 2026.

4.2 Note location de la Tour

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note envoyée par le Parc olympique au ministère du Tourisme concernant la location d'espaces de bureaux dans la Tour de Montréal par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Cette note rappelle l'historique, les faits les actions posées et les étapes à venir en lien avec ce dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 février 2018. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.1.2 Rapport d'audit du Vérificateur général

Le président du comité présente au conseil les résultats d'audit des états financiers du Parc olympique au 31 octobre 2017 par le Vérificateur général du Québec. Il précise que le Vérificateur général prévoit formuler une opinion avec réserve sur les états financiers. Cette opinion avec réserve concerne l'application non conforme du chapitre SP 3410 Paiements de transfert.

5.1.3 États financiers du Parc olympique au 31 octobre 2016

RÉSOLUTION 7896

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2017;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2017, audités par le Vérificateur général du Québec;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2017;

ATTENDU Qu'il y a lieu d'approuver les états financiers audités tels que soumis et d'autoriser deux (2) administrateurs à les signer au nom du Conseil;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, président du comité de vérification, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2017 et audités par le Vérificateur général du Québec

et

D'AUTORISER Mme Maya Raic et M. Gaëtan Laflamme à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques.

5.1.4 Rapport annuel 2016-2017

RÉSOLUTION 7897

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver le rapport annuel 2016-2017 du Parc olympique;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, président du comité de vérification, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

SOUS RÉSERVE de certaines corrections orthographiques et de forme à être apportées;

D'APPROUVER le rapport annuel 2016-2017 du Parc olympique.

5.2 Comité des ressources humaines

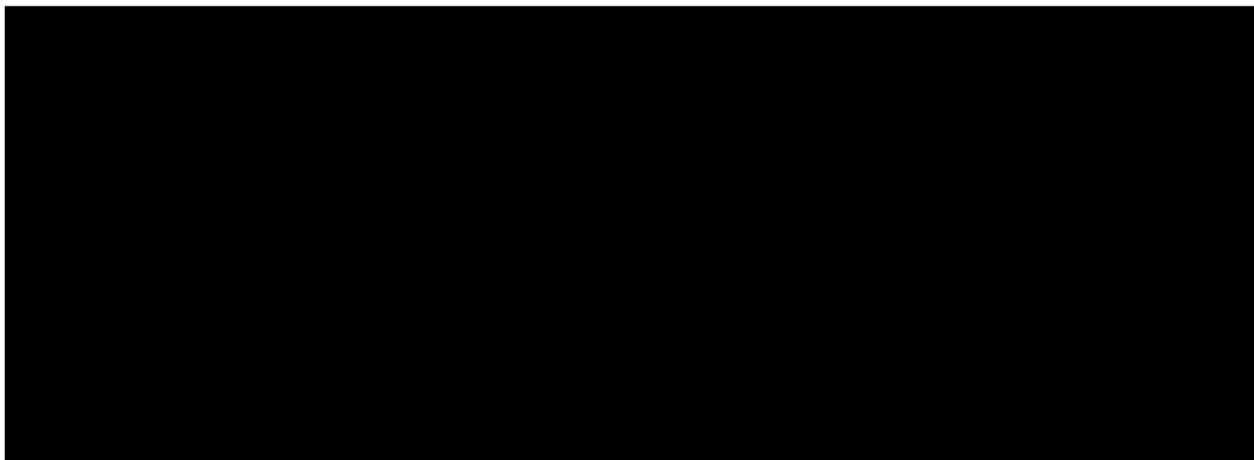
5.2.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 24 janvier 2018. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.2.2 Suivi des négociations des conventions collectives

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note de suivi concernant le renouvellement des conventions collectives.

Les discussions entre les parties se sont poursuivies dans les dernières semaines afin de conclure une entente de principe ou de procéder à la signature des conventions collectives.



5.2.3 Vice-présidence Finances et administration

RÉSOLUTION 7898

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques souhaite procéder à l'embauche d'un Vice-président Finances et administration relevant directement du Président-directeur général;

ATTENDU QUE lors du processus de sélection, un candidat s'est démarqué par son profil et son expérience;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.1 d) du Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines, le comité recommande au conseil d'administration la nomination de toute personne devant occuper un poste de dirigeant relevant directement du Président-directeur général;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative à l'embauche d'un Vice-président Finances et administration;

SUR proposition de M. Martin Laurendeau, président du comité des ressources humaines, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER l'embauche, à compter du 3 avril 2018, de M. Marc Chabot au poste de Vice-président Finances et administration.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 février 2018. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.3.2 Suivi 2016-2017 du plan stratégique 2012-2017

Les membres du conseil prennent connaissance d'un suivi pour l'année 2016-2017 du Plan stratégique 2012-2017 du Parc olympique. Le suivi s'effectue à l'aide d'un outil de onze fiches présentant l'atteinte des résultats annuels, ainsi qu'un statut pour chacun des objectifs du plan stratégique. Le président-directeur général rappelle aux membres du conseil que le Plan stratégique 2012-2017 a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2018.

5.3.3 Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique - Suivi

La présidente du comité présente un suivi verbal aux membres du conseil concernant le projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique. Elle mentionne que le projet de loi ne se retrouve pas au menu législatif du printemps 2018 et que conséquemment, l'adoption de ce projet de loi est reportée à 2019.

5.3.4 Changement de dénomination de l'actuel Club du Receveur pour Salon Gary-Carter

RÉSOLUTION 7899

ATTENDU QUE dans la perspective de devoir de mémoire dans lequel il s'est engagé, le Parc olympique souhaite poser un troisième jalon commémoratif, après la plaque signée de Roger Taillibert dans la Rotonde et l'aménagement de la place dédiée à Nadia Comaneci près du Centre sportif et de la Tour;

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite souligner l'apport indéniable qu'a eu le joueur de baseball Gary Carter dans l'histoire sportive du Stade olympique, en rebaptisant l'actuel Club du receveur du nom de Gary Carter;

ATTENDU QUE tel que stipulé par l'article 3.9.24 du *Règlement 178 du Parc olympique concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société*, seul le conseil exerce le pouvoir d'approuver tout processus de commémoration, toute remise de distinction ou tout hommage officiel;

ATTENDU QUE l'article 10.5 de la *Politique 6 du Parc olympique concernant les communications* mentionne qu'une proposition d'intervention commémorative documentée doit, pour autant que l'information ou la documentation soit connue ou disponible, être accompagnée :

- 10.5.1 Du contexte historique, biographique de la ou des personnes, de l'objet ou du site;
- 10.5.2 Des buts et des objectifs de la commémoration ponctuelle ou permanente;
- 10.5.3 Des moyens et des formes pertinentes de la commémoration;
- 10.5.4 Du calendrier et de l'échéancier;
- 10.5.5 Des coûts et du plan de financement;
- 10.5.6 D'une identification des partenaires, des commanditaires ou des organismes soutenant le projet outre la Régie;
- 10.5.7 D'une proposition de / ou des emplacements choisis à la commémoration ponctuelle ou permanente;
- 10.5.8 D'une ou des études ou exemples de monument choisi pour la commémoration; et
- 10.5.9 Du libellé du message, des symboles ou dessins inscrits sur le monument, la plaque commémorative, le discours ou le panneau d'interprétation;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique relative au changement de dénomination de l'actuelle Club du Receveur pour Salon Gary-Carter;

SUR proposition de Mme Rossana Pettinati, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le changement de dénomination de l'actuelle Club du Receveur pour Salon Gary-Carter.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 1^{er} février 2018. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

6. Direction technologies de l'information et télécommunications

6.1. Loi 133 – Obligations du Parc olympique

RÉSOLUTION 7900

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ainsi qu'aux Règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre à l'approbation du conseil un Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI);

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Directeur des Technologies de l'information et télécommunications relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER le Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) pour 2016-2017.

7. Documents déposés à titre d'information

7.1 Lettre déclarative de responsabilité



- 7.3 Dérogations aux politiques tarifaires du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017
- 7.4 Rapport sur les échanges de biens et services du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017
- 7.5 Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017
- 7.6 Rapport sur les frais de déplacement, de voyage et de représentation des dirigeants et membres du CA du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017

Aucun point n'est ajouté en varia.

MM. Sylvain Bédard et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18h50.

8. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20h00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 1^{ER} MARS 2018 À 9 h 00**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|---|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| | Déclaration d'intérêt des administrateurs | | |
| 2. | Octroi de contrat – Services professionnels d'accompagnement en génie de structure, génie électrique et génie mécanique pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique * | Décision | 10 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 9h00 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 1^{er} jour de mars 2018.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Martin Laurendeau

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Octroi de contrat – Services professionnels d'accompagnement en génie de structure, génie électrique et génie mécanique pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique

RÉSOLUTION 7901

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701848 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services professionnels d'accompagnement en génie de structure, génie électrique et génie mécanique pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique »;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public IM701848 était fondé sur la qualité seulement;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, d'un membre externe et d'un secrétaire a procédé à l'évaluation des soumissions jugées conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels d'accompagnement en génie de structure, génie électrique et génie mécanique pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels d'accompagnement en génie de structure, génie électrique et génie mécanique pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique » au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation, soit la firme WSP Canada inc. pour un montant maximal de 6 000 000 \$.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9h15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 23 AVRIL 2018 À 16 h 30**

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | |
|----|--|-----------------|------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour * | Décision | 1 minute |
| | Déclaration d'intérêt des administrateurs | | |
| 2. | Octroi de contrat – Réfection des stationnements P2 et P3/Volet 2018 * | Décision | 10 minutes |
| 3. | Octroi de contrat – Services professionnels d'accompagnement en ingénierie et en architecture des structures légères tendues pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique * | Décision | 10 minutes |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 23^e jour d'avril 2018.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Carlyle Émile

Était Absent :

M. Gaëtan Laflamme

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Octroi de contrat – Réfection des stationnements P2 et P3/Volet 2018

RÉSOLUTION 7902

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701942 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Réfection des stationnements P2 et P3/Volet 2018 »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Réfection des stationnements P2 et P3/Volet 2018 »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Réfection des stationnements P2 et P3/Volet 2018 » au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Tro-Chaînes inc., pour un montant de 7 989 000 \$, excluant les taxes.

3. Octroi de contrat – Services professionnels d'accompagnement en ingénierie et en architecture des structures légères tendues pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique

RÉSOLUTION 7903

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM701877 via le Service Électronique d'Appels d'Offres ayant pour objet « Services professionnels d'accompagnement en ingénierie et en architecture des structures légères tendues pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique (projet 92-153) »;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public IM701877 était fondé sur la qualité seulement;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, de deux membres externes et d'un secrétaire a procédé à l'évaluation des soumissions jugées conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'aucun des soumissionnaires ne détient à ce jour l'autorisation de contracter avec un organisme public délivrée par l'Autorité des marchés financiers, laquelle autorisation sera nécessaire pour que le Parc olympique puisse octroyer le contrat;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels d'accompagnement en ingénierie et en architecture des structures légères tendues pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique (projet 92-153) »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU:

SOUS RÉSERVE de la délivrance par l'Autorité des marchés financiers d'une autorisation de contracter avec un organisme public au soumissionnaire retenu;

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels d'accompagnement en ingénierie et en architecture des structures légères tendues pour le projet de remplacement du toit du Stade olympique (projet 92-153) » au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation, soit la firme Schlaich Bergermann Partners, pour un montant maximal de 4 500 000 \$.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 17h00.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****LE 22 MAI 2018 À 12 h 30**

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

- | | | | | |
|----|---|-----------------|------------|-------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | Décision | 1 minute | 12h30 |
| | Déclaration d'intérêt des administrateurs | | | |
| 2. | Adoption du Rapport sur l'application de la Loi sur la Régie des installations olympiques | Décision | 15 minutes | 12h46 |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12h30 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 22^e jour de mai 2018.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Sylvia Morin
Eve Paré
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Carlyle Émile
Gaétan Laflamme

Était Absent :

Mme Julie Favreau-Lavoie

Était présente à titre d'invitée :

M^e Mélanie Borgognon

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêt. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du Rapport sur l'application de la Loi sur la Régie des installations olympiques

RÉSOLUTION N° 7904

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, le Parc olympique soumettre un rapport sur l'application de la Loi sur la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives;

SUR proposition de M. Labrecque, président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER l'adoption du *Rapport sur l'application de la Loi sur la Régie des installations olympiques*.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 12h50.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 28 MAI 2018 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes	16h30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 19 février 2018 et des réunions extraordinaires des 1 ^{er} mars et 23 avril 2018*	Décision	2 minutes	16h32
3.	Communication de la Présidente			
3.1	Nominations d'administrateurs aux comités du Parc olympique	Décision	5 minutes	16h39
4.	Communications du Président-directeur général			
4.1	Compte-rendu des rencontres avec le secrétaire du Conseil du trésor et le sous-ministre [REDACTED]	Information	5 minutes	16h44
4.2	Tableau des événements estival et automnal 2018**	Information	2 minutes	16h46
4.3	Colloque sur les grands parcs urbains	Information	5 minutes	16h51
4.4	Projet pilote NÉArque 2018	Information	5 minutes	16h56
4.5	Modernisation des stationnements	Information	5 minutes	17h01
5.	Comités du conseil d'administration			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1	Rapport du président	Information	5 minutes	17h06
5.1.2	Projections financières au 31 octobre 2018 *	Information	5 minutes	17h11
	[REDACTED]	Information	5 minutes	17h16
5.2	Comité de gouvernance et d'éthique			
		Information	5 minutes	17h21
5.2.1	Rapport de la présidente	Information	5 minutes	17h26
5.2.2	Rapport sur l'application de la Loi sur la RIO	Information	10 minutes	17h36
5.2.3	Rapport sur l'application du plan stratégique 2012-2017 du Parc olympique *			
5.2.4	Nomination de M. Landry à titre d'administrateur de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels	Information	2 minutes	17h38

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 28 MAI 2018 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.3 Comité des immobilisations

5.3.1	Rapport du président	Information	5 minutes	17h43
5.3.2	Suivi du dossier d'affaires sur le remplacement de la toiture	Information	5 minutes	17h48
	[REDACTED]	Information	5 minutes	17h53
5.3.4	Location des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal	Information	5 minutes	17h58

6. Direction des Ressources humaines

6.1	État des négociations des conventions collectives avec les syndicats et le SCT, intégrations et rétroactions *	Information	5 minutes	18h03
6.2	Sondage organisationnel *	Information	5 minutes	18h08
6.3	Programme d'aide aux employés	Information	2 minutes	18h11

7. Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives

7.1	Contrat d'entretien ménager*	Décision	5 minutes	18h16
-----	------------------------------	-----------------	-----------	-------

8. Huis clos

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16h30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 28^e jour du mois de mai 2018.

Les membres suivants ont participé à la réunion:

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Ève Paré
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Carlyle Émile
Gaëtan Laflamme

Était absent:

Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Sylvia Morin

Étaient présents à titre d'invités:

MM. Marc Chabot
Mme Magalie Jutras
Mélanie Borgognon

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée:

M^e Denis Privé

La présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points de l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 19 février 2018 et des réunions extraordinaires des 1^{er} mars et 23 avril 2018**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 19 février 2018 et des procès-verbaux des rencontres extraordinaires des 1^{er} mars et 23 avril 2018, et, sur motion dûment approuvée, il est résolu de les adopter et d'autoriser la présidente du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication de la présidente**

3.1 **Nominations d'administrateurs aux comités du Parc olympique**

La présidente du conseil souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres, madame Ève Paré et monsieur Carlyle Émile.

RÉSOLUTION n° 7905

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil;

ATTENDU QU'un poste d'administrateur est devenu vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique à la suite du départ de Mme Mélanie La Couture;

ATTENDU QUE la Régie a recommandé au gouvernement la nomination de M. Carlyle Émile dans la résolution 7873 en remplacement de Mme Mélanie La Couture;

ATTENDU QUE le gouvernement a autorisé la nomination de M. Carlyle Émile en remplacement de Mme Mélanie La Couture le 11 avril 2018 dans le décret 498-2018;

ATTENDU QU'un poste d'administrateur est devenu vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique à la suite du départ de M. Martin Laurendeau;

ATTENDU QUE le gouvernement a autorisé la nomination de Mme Ève Paré en remplacement de M. Martin Laurendeau le 11 avril 2018 dans le décret 498-2018;

ATTENDU QUE tous les postes au conseil d'administration ont été pourvus;

ATTENDU QU'en raison des départs de Mme Mélanie La Couture et de M. Martin Laurendeau, deux des quatre comités du Parc olympique ont des postes vacants;

ATTENDU QUE la Régie désire remanier la composition des quatre comités du conseil d'administration;

SUR proposition de Mme Raic, présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RESOLU:

DE prendre acte des nominations de M. Carlyle Émile et Mme Ève Paré aux postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Parc olympique.

D'APPROUVER la nouvelle composition des comités du conseil d'administration du Parc olympique tel que suit :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Paul Arseneault, Président
- Sylvia Morin
- Ève Paré
- Rossana Pettinati

Comité des ressources humaines

- Rossana Pettinati, Présidente
- Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- Carlyle Émile

Comité de vérification

- Gaëtan Laflamme, Président
- Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- Julie Favreau-Lavoie

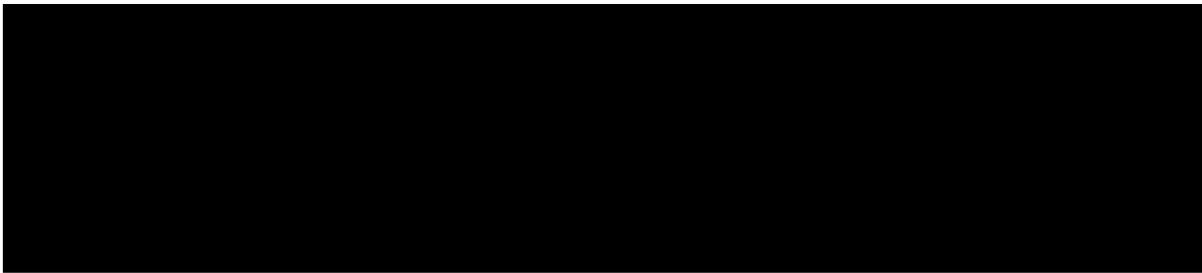
Comité des immobilisations

- Pierre Dauphinais, Président
- Gaëtan Laflamme
- Michel Labrecque
- Julie Favreau-Lavoie

4. Communication du président-directeur général

4.1 Compte-rendu des rencontres avec le Secrétaire du Conseil du trésor et le sous-ministre





Le président-directeur général informe les membres du conseil que sept (7) demandes de dérogation à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q. c. C-65.1) ont été déposées au Conseil du trésor afin de faciliter l'octroi de contrats dans le dossier du remplacement de la toiture. Une réponse du Conseil du trésor est attendue vers la mi-juin.

Le président-directeur général informe les membres du conseil qu'il doit être demandé au Conseil du trésor d'autoriser la Régie à signer des baux sans devoir requérir son autorisation pour toute transaction qui respecterait une formule « dollars par pieds carrés » à être développée et entérinée par le Conseil du trésor.

4.2 Tableau des événements (estival et automnal 2018)

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements prévus et en développement du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

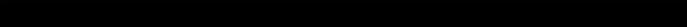
4.3 Colloque sur les grands parcs urbains

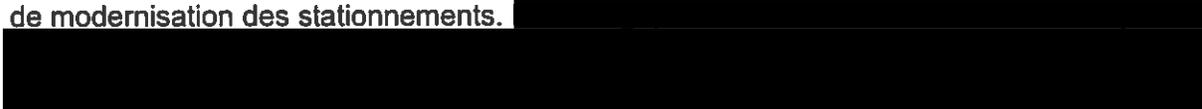
Le président-directeur général informe les membres du conseil d'une entente avec notamment la Ville de Montréal et Espace pour la vie concernant la création du « Quartier olympique » qui sera composé du quadrilatère délimité par les boulevards Rosemont au nord, de l'Assomption à l'est, l'avenue Pierre-De Coubertin au sud et de l'avenue Jeanne-d'Arc à l'ouest.

4.4 Projet pilote NÉArque 2018

Le président-directeur général informe les membres du conseil du retour de la navette électrique au Parc olympique pour l'été 2018.

4.5 Modernisation des stationnements

Le président-directeur général informe les membres du conseil de l'avancement du projet de modernisation des stationnements. 



Le président-directeur général informe les membres du conseil de la fin des gratuités aux stationnements, à l'exception de celles des membres et des visiteurs de la direction Développement, événements et service à la clientèle corporative.

5. Comités du conseil d'administration

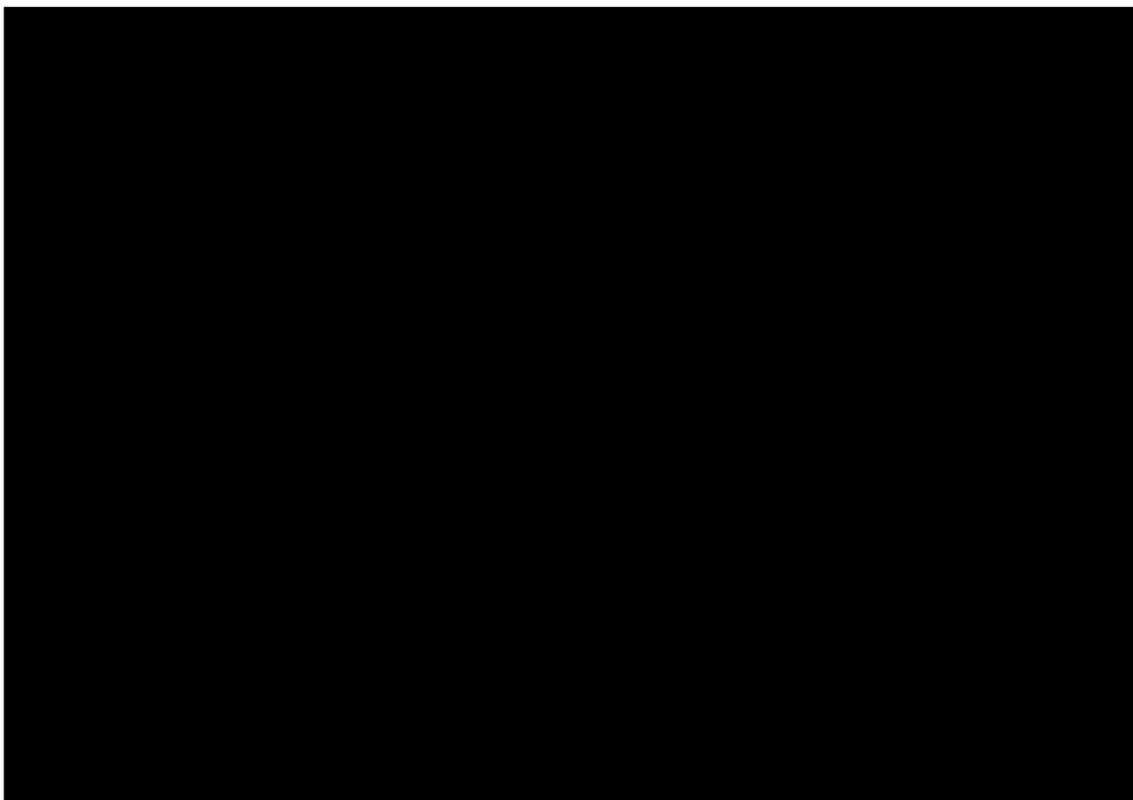
5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.1.2 Projections financières au 31 octobre 2018

Les membres du conseil prennent connaissance des projections financières au 31 octobre 2018.



5.2 Comité de gouvernance et d'éthique

5.2.1 Rapport de la présidente

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal de la présidente sortante du comité de gouvernance et d'éthique. La présidente sortante du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2.2 Rapport sur l'application de la Loi sur la RIO

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal de la présidente sortante du comité concernant le *Rapport sur l'application de la Loi sur la Régie des installations olympiques*.

5.2.3 Rapport sur l'application du plan stratégique 2012-17 du Parc olympique

Les membres du conseil ont pris connaissance de *l'Analyse du plan stratégique 2012-17 de la RIO et meilleures pratiques dans la création de plans stratégiques* et prennent acte du rapport verbal de la présidente sortante du comité sur cette analyse.

5.2.4 Nomination de M. Maurice Landry à titre d'administrateur de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels AGPI

La présidente sortante du comité informe les membres du conseil que le comité de gouvernance et d'éthique a examiné le 3 mai 2018 la demande du vice-président construction et entretien de siéger à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels AGPI, et n'y voit aucun enjeu.

5.3 Comité des immobilisations

5.3.1 Rapport du président

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.3.2 Suivi du dossier d'affaires sur le remplacement de la toiture

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité concernant l'avancement du dossier d'affaires sur la toiture du Stade olympique.

[REDACTED]

[REDACTED]

5.3.4 Location des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal

[REDACTED]

6. Direction des Ressources humaines

La directrice des ressources humaines et le vice-président finances et administration se joignent à l'assemblée à 17 h 58.

6.1 État des négociations des conventions collectives avec les syndicats et le Secrétariat du Conseil du trésor SCT, intégrations et rétroactions

La directrice des ressources humaines informe les membres de la signature de la convention collective des employés occasionnels en date du 14 avril 2018.

[REDACTED]

[REDACTED]

Enfin, la directrice des ressources humaines informe les membres que le mandat de négociation pour les employés mécaniciens de machines fixes a été déposé au Secrétariat du Conseil du trésor.

6.2 Sondage organisationnel

La directrice des ressources humaines informe les membres qu'un sondage organisationnel a été effectué auprès des employés réguliers et certains employés du Centre sportif du Parc olympique CSPO entre le 7 et le 18 mai 2018, et que le taux de participation a été de 83 %. Le rapport suivant le sondage doit être produit pour le 4 juin 2018.

6.3 Programme d'aide aux employés

La directrice des ressources humaines informe les membres d'un nouveau programme d'aide aux employés.

7. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

7.1 Contrat d'entretien ménager

RÉSOLUTION n° 7906

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres publics EX521113 via le Service Électronique d'Appel d'Offres SEAO ayant pour objet des « Services d'entretien ménager pour le Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires se sont avérés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance d'un rapport et de la recommandation du vice-président construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour des « Services d'entretien ménager pour le Parc olympique »;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyé à l'unanimité, il est RÉSOLU:

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour des « Services d'entretien ménager pour le Parc olympique » au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Entretien Avangardiste inc. du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021 pour un montant annuel de 1 171 324,90 \$, ou sur une période de trois ans, un montant total de 5 856 624,50 \$ excluant les taxes, avec la possibilité de deux (2) renouvellements de douze (12) mois chacun si le Parc olympique se déclare satisfait des services rendus.

8. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 10.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 10 SEPTEMBRE 2018 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL, SALLE DU CONSEIL

1.	Adoption de l'ordre du jour	Décision	2 minutes	16h30
	Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes	16h32
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 28 mai 2018 et de la réunion extraordinaire du 22 mai 2018*	Décision	2 minutes	16h34
3.	Communication de la présidente			
	3.1 Déclaration d'adhésion au Code d'éthique	Décision	2 minutes	16h36
	3.2 Déclaration d'intérêts	Décision	2 minutes	16h38
	3.3 Calendrier 2018-2019 des rencontres du conseil d'administration et des comités*	Décision	2 minutes	16h40
	3.4 Désignation d'un remplaçant en l'absence du président-directeur et du vice-président Construction et entretien (intérim)	Décision	2 minutes	16h42
4.	Communications du président-directeur général			
	4.1 Événements confirmés et en développement 2018-2019*	Information	5 minutes	16h47
	4.2 Élection provinciale : Fiches ministérielles	Information	5 minutes	16h52
	4.3 Planification stratégique 2018-2026	Information	5 minutes	16h57
	4.4 Dossiers liés à des demandes faites au gouvernement	Information	10 minutes	17h07
	4.5 Visuel initial du projet de parc de planches à roulettes*	Information	5 minutes	17h12
	4.6 Analyse de la couverture médiatique de la FIFA 2026*	Information	3 minutes	17h15
	4.7 Projet des lieux inusités*	Information	3 minutes	17h18
	4.8 Article sur la Tour de Montréal dans la revue <i>Immobilier commercial</i> **	Information	1 minute	17h19
	4.9 Vestes à l'effigie du Parc olympique et cartes de remerciements**	Information	1 minute	17h20

* Documents transmis

** Documents déposés en séance tenante

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 10 SEPTEMBRE 2018 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL, SALLE DU CONSEIL

5. Comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président	Information	5 minutes	17h25
[REDACTED]	Information	5 minutes	17h30
5.1.3 Rapport d'audit interne – Suivi des coûts de projets*	Information	5 minutes	17h35

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente	Information	5 minutes	17h40
5.2.2 Suivi des négociations des conventions collectives, intégrations et rétroactions	Information	5 minutes	17h45
5.2.3 Plan d'effectif et budget annuel de rémunération – État de la situation	Information	5 minutes	17h50

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président	Information	5 minutes	17h55
----------------------------	--------------------	-----------	-------

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président	Information	5 minutes	18h00
[REDACTED]	Information	5 minutes	18h05
5.4.3 Réaménagement du plan d'immobilisations 2016-2026*	Information	15 minutes	18h20

6. Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives

6.1 Contrat pour la fourniture d'équipements informatiques – Serveurs Nutanix pour le Parc olympique*	Information	2 minutes	18h22
6.2 Modifications aux Règlements 178 et 187 du Parc olympique*	Décision	2 minutes	18h24

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 10 SEPTEMBRE 2018 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL, SALLE DU CONSEIL

7. Huis clos

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

7.1.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du CA 2017-2018*

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques tenue à 16 h 30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, H1V 3N7 le 10^e jour du mois de septembre 2018.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Eve Paré
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Sylvia Morin

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Paul Arseneault (par conférence téléphonique)
Pierre Dauphinais
Carlyle Émile
Gaëtan Laflamme

Étaient présents à titre d'invités :

Mme Mélanie Borgognon

M. Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La présidente du conseil, Madame Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté en y ajoutant les points de discussions supplémentaires 4.10, 4.11 et 4.12, le tout tel que demandé par le président-directeur général.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 28 mai 2018 et de la réunion extraordinaire du 22 mai 2018**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 28 mai 2018 et du procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 22 mai 2018, et, sur motion dûment approuvée, il est résolu d'adopter et d'autoriser la présidente du conseil et le secrétaire général à signer le procès-verbal de la rencontre du 22 mai 2018, et de reporter l'adoption et la signature du procès-verbal de la rencontre du 28 mai 2018 au conseil d'administration du 22 octobre 2018.

3. **Communication de la présidente**

3.1 **Déclaration d'adhésion au code d'éthique**

La présidente fait un rappel aux membres de l'obligation de signer la *Déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants* avant le 30 septembre 2018.

3.2 **Déclaration d'intérêts**

La présidente fait un rappel aux membres de l'obligation de signer la *Déclaration d'intérêts* avant le 30 septembre 2018.

3.3 **Calendrier 2018-2019 des rencontres du conseil d'administration et des comités**

RÉSOLUTION n° 7907

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2018-2019;

ATTENDU QUE deux dates supplémentaires doivent être ajoutées au calendrier déposé, à savoir des rencontres du comité des immobilisations du 24 janvier et du 7 mars 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent ajouter au calendrier la date du 27 février 2019 afin de procéder à l'adoption du rapport annuel 2017-2018;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2018-2019 tel que modifié par la résolution n° 7907.

3.4 Désignation d'un remplaçant en l'absence du président-directeur général et du vice-président construction et entretien (intérim)

RÉSOLUTION n° 7908

ATTENDU QUE l'article 5.4 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q., chapitre R-7) prévoit que le conseil d'administration peut désigner un membre du personnel de l'organisation pour remplacer le président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QUE la Régie, par sa résolution n° 7882 du 23 octobre 2017, a désigné Monsieur Maurice Landry, Vice-président, Construction et entretien, comme remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

ATTENDU QU'en cas d'absence ou d'empêchement simultané du président-directeur général et du Vice-président, Construction et entretien, nul ne peut remplir les fonctions du président-directeur général, et qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre du personnel pour remplacer le Vice-président, Construction et entretien, remplaçant du président-directeur général;

ATTENDU QU'après consultation auprès du président-directeur général, Monsieur Michel Labrecque, il appert qu'il y a lieu de désigner Monsieur Marc Chabot, Vice-président, Finances et administration, en tant que remplaçant temporaire du Vice-président, Construction et entretien, remplaçant du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance et est en accord avec la recommandation du président-directeur général relative à la désignation d'un remplaçant temporaire au remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement;

SUR proposition de Monsieur Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'APPROUVER la désignation de Monsieur Marc Chabot, Vice-président, Finances et administration, remplaçant temporaire de Monsieur Maurice Landry, Vice-président, Construction et entretien, remplaçant temporaire du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers.

4. Communication du président-directeur général

4.1 Événements confirmés et en développement 2018-2019

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des événements confirmés et ceux en développement au Parc olympique du 31 août 2018 au 31 octobre 2019.

Monsieur Michel Labrecque informe les membres du conseil que ce n'est pas tous les événements qui sont prévus au budget d'exploitation, mais uniquement ceux qui ont un potentiel de réalisation favorable selon l'évaluation de la Direction des finances.

4.2 Élection provinciale : Fiches ministérielles

M. Labrecque informe les membres du conseil que des fiches ministérielles seront préparées conjointement avec le Conseil du trésor afin d'informer le gouvernement qui sera élu le 1^{er} octobre 2018, le ministère ainsi que le ministre responsable de la Régie des installations olympiques de son fonctionnement et de ses principaux projets complétés, en cours et à venir.

4.3 Planification stratégique 2019-2026

M. Labrecque informe les membres du conseil qu'une rencontre du comité de direction élargi s'est déroulée le 21 août dernier et que, lors de cette rencontre, il a été demandé à tous les participants d'établir les cibles et indicateurs de performance de leurs unités administratives respectives.

Davantage, M. Labrecque indique aux membres du conseil qu'une rencontre est prévue le 20 septembre afin d'informer les employés des grandes lignes du plan stratégique 2019-2026.

Enfin, M. Labrecque informe les membres du conseil qu'une version préliminaire du plan stratégique 2019-2026 sera déposée au comité de gouvernance et d'éthique du 19 septembre, et qu'elle sera présentée par [REDACTED] la firme Ascendis Conseil inc. qui sont les partenaires externes de la Régie l'aidant à développer ledit plan stratégique.

4.4 Dossiers liés à des demandes faites au gouvernement

Me Denis Privé présente aux membres du conseil l'évolution de certaines demandes que la Régie a déposé auprès du Gouvernement, notamment le dépôt et l'approbation du *Rapport sur la revue de la gouvernance*, [REDACTED], l'autorisation de cinq des treize projets dans le dossier de l'amélioration de l'expérience client au Stade olympique [REDACTED], les autorisations de compléter l'aménagement des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal et de signer un contrat de location de plus de trois ans avec [REDACTED]

[REDACTED]



4.5 Visuel initial du projet de parc à planches à roulettes

M. Labrecque présente aux membres du conseil un plan visuel du projet de parc à planches à roulettes qui serait situé dans le secteur 900 de l'Esplanade Financière Sun Life, [REDACTED]

[REDACTED] Davantage, il indique qu'un événement d'envergure internationale devrait avoir lieu à l'été 2019.

Le parc à planches à roulettes ne serait pas un locataire de la Régie, et donc aucun loyer ne serait perçu, sauf pour des compétitions, où le site serait loué.

Davantage, et dans le cadre de ce projet, il est prévu l'ajout de mesures de sécurité telles que l'installation de caméras de surveillance et d'éclairage ainsi que la réfection des bassins d'eaux adjacents.

4.6 Analyse de la couverture médiatique de la FIFA 2026

Les membres du conseil prennent connaissance de l'analyse de la couverture de presse effectuée entre les 13 et 18 juin 2018 concernant l'obtention de la Coupe du monde 2026 par les États-Unis, le Canada et le Mexique.

4.7 Projet des lieux inusités

Les membres du conseil prennent connaissance des visuels et des descriptifs de certains sites du Parc olympique qui ont été renommés dernièrement en fonction notamment de leur utilisation historique ou des employés qui y ont travaillés.

4.8 Article sur la Tour de Montréal dans la revue *Immobilier commercial*

M. Labrecque dépose en séance tenante la revue *Immobilier commercial* des mois de juin et juillet 2018 dans laquelle se trouve un article sur la réfection et la mise aux normes de la Tour de Montréal et l'arrivée de Desjardins dans celle-ci.

M. Labrecque informe que d'autres revues traitant du même sujet sont à venir, et que les membres du conseil en obtiendront copie.

4.9 Vestes à l'effigie du Parc olympique et cartes de remerciements

M. Labrecque offre aux membres du conseil des vestes à l'effigie du Parc olympique et des cartes de remerciement en signe de témoignage de l'appréciation de leurs contributions et de leurs travaux, et il informe les membres du conseil qu'il en a aussi offert aux employés de la Régie.

Sur une tout autre note, M. Labrecque informe les membres du conseil qu'une partie de la 500^e émission d'*Infoman* à Radio-Canada a été tournée sur la toiture du Stade.

4.10 Statut sur la plantation d'arbres sur le site du Parc olympique

M. Labrecque informe les membres du conseil que plus de 1 000 arbres ont été plantés au Parc olympique et que d'autres plantations d'arbres sont à venir avec le réaménagement du tournebride.

4.11 Suivi sur le projet NEArque

M. Labrecque informe les membres du conseil que la navette électrique est de retour au Parc olympique pour une période d'essai de deux mois. Davantage, il indique que si la période d'essai est concluante, et que la ville de Montréal s'implique dans ce projet, la navette électrique pourrait circuler entre les différents attrait du quartier.

4.12 Concert de l'OSM 2020 : La dernière virée de Kent Nagano

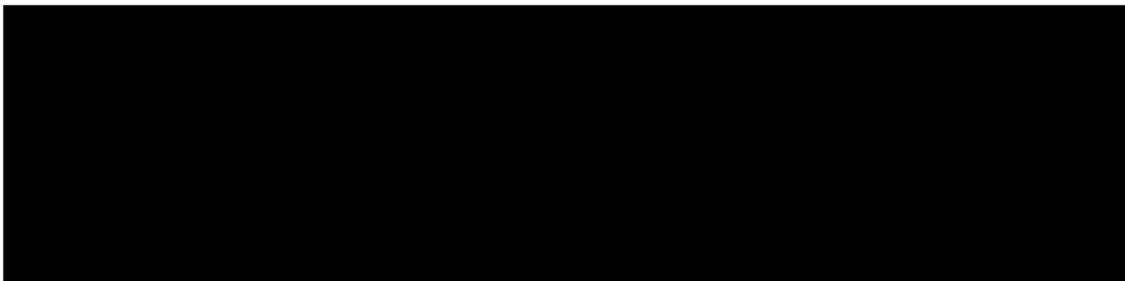
M. Labrecque informe les membres du conseil que des pourparlers ont eu lieu entre la Régie et l'Orchestre symphonique de Montréal afin de tenir le dernier concert de Monsieur Ken Nagano à titre de directeur musical et de chef d'orchestre de l'Orchestre symphonique de Montréal en 2020 sur l'Esplanade Financière Sun Life.

5. Comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.



5.1.3 Rapport d'audit interne – Suivi des coûts de projets

Les membres du conseil prennent connaissance du *Rapport d'audit interne – suivi des coûts de projet* concernant la réfection de la Tour de Montréal, rapport préparé par Deloitte S.E.N.C.R.L. Plus spécifiquement, ce rapport porte sur la gestion des contrats de construction par la Régie et par son gérant de construction, Pomerleau inc. Les membres du conseil se déclarent satisfaits du résultat de l'audit, à savoir la bonne gestion desdits contrats par la Régie et Pomerleau inc.

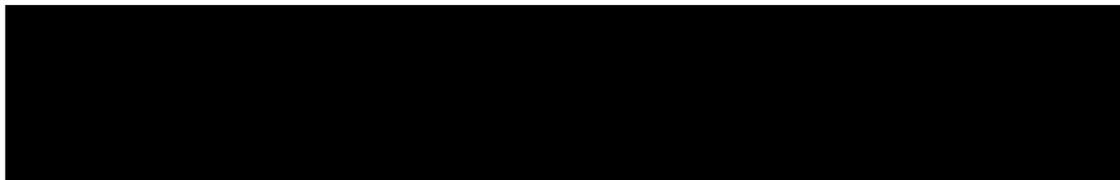
5.2 Comité des ressources humaines

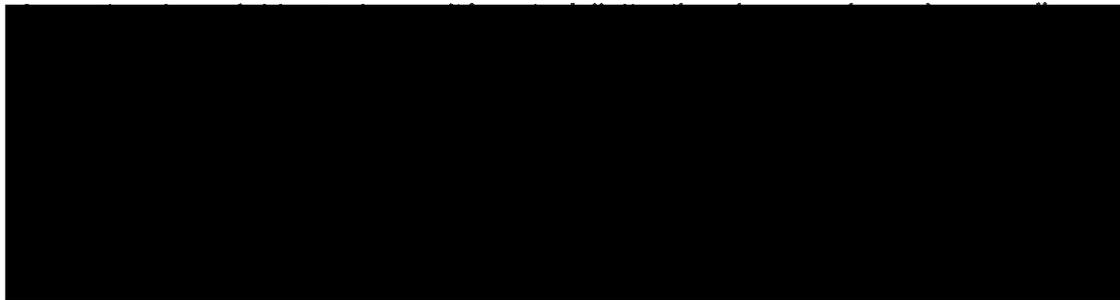
5.2.1 Rapport de la présidente

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

Davantage, la présidente présente verbalement les résultats du sondage organisationnel effectué au mois de mai 2018. Elle indique aux membres du conseil que pour faire suite à l'analyse des résultats du sondage, différentes rencontres ont eu lieu avec les équipes de la Régie, et que les employés sont enjoués et participent bénévolement dans ce projet. Des ambassadeurs de chacune des équipes se rencontreront dans les prochaines semaines pour développer un plan d'action afin de bonifier la qualité de l'environnement et les relations de travail.

5.2.2 Suivi des négociations des conventions collectives, des intégrations et des rétroactions





5.2.3 Plan d'effectifs et budget annuel de rémunération – État de la situation

La présidente du comité indique aux membres du conseil que le pourcentage de postes vacants est très faible pour l'année 2017-2018, et que quatre nouveaux postes ou affectations temporaires ont été ouverts pendant l'année.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.4 Comité des immobilisations

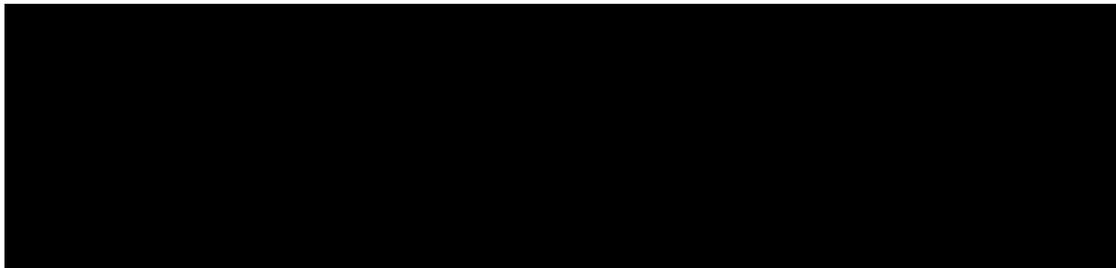
5.4.1 Rapport du président

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

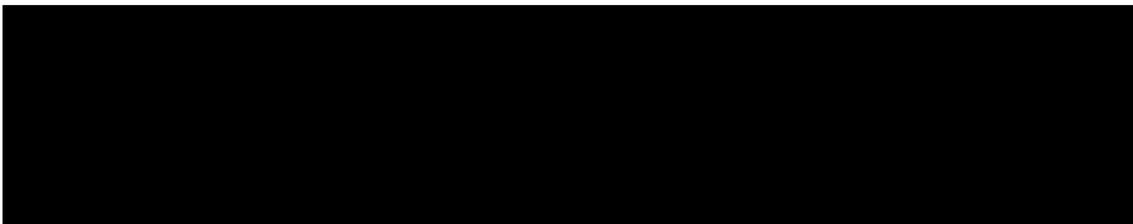
5.4.2 Suivi du dossier d'affaires sur le remplacement de la toiture

Monsieur Maurice Landry, vice-président construction et entretien, se joint à l'assemblée à 18 h 10.

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité concernant l'avancement du dossier d'affaires concernant la toiture du Stade olympique.



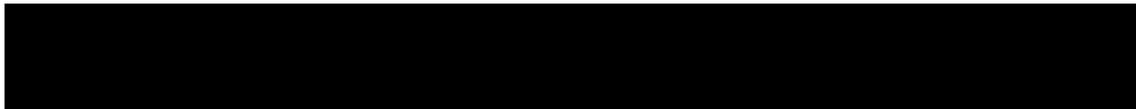
M. Landry informe les membres du conseil que l'inspection annuelle de la toiture a été complétée pour l'année en cours, et qu'il a été décelé de trois milles à trois mille cinq cents déchirures supplémentaires. Suivant cette inspection, il a été convenu de prévoir annuellement deux inspections, soit une au printemps et une à l'automne et que cela entraînera des coûts supplémentaires que la Régie n'avait pas budgétés. M. Labrecque indique aux membres du conseil qu'un projet de lettre à l'attention du ministre responsable de la Régie sera envoyé pour l'aviser du nombre croissant de déchirures, et de réitérer la fin de vie utile de la toiture et les coûts afférents.

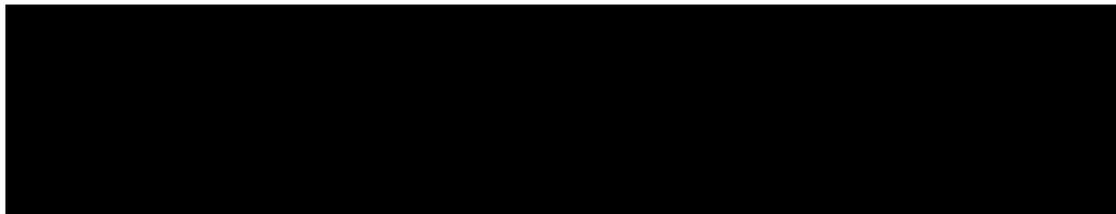
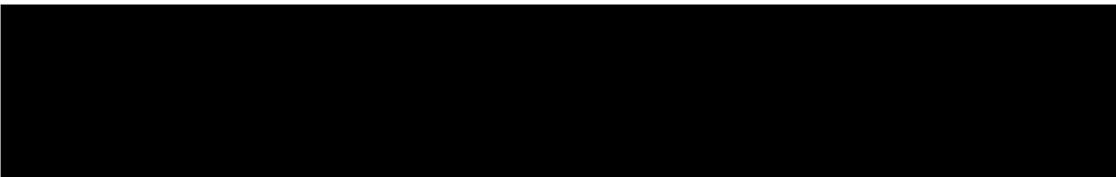


5.4.3 Réaménagement du plan d'immobilisations 2016-2020

Le président du comité et M. Landry informent conjointement les membres du conseil que le plan d'immobilisations 2016-2020 a à nouveau été modifié pour y inclure cinq des treize projets de l'amélioration de l'expérience client au Stade olympique, 

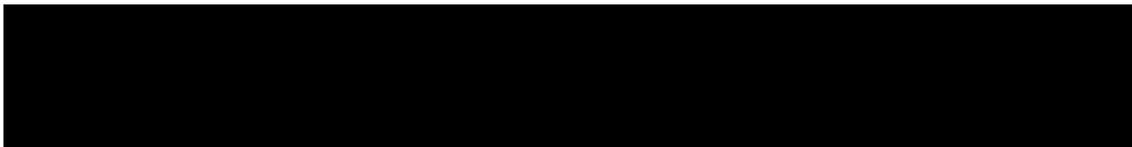
Le président du comité et M. Landry informent conjointement les membres du conseil que toutes les modifications majeures aux plans d'immobilisations 2016-2020 et 2020-2026 sont à chaque fois discutées et adoptées par le conseil d'administration. Davantage, que les nombreux changements résultent parfois de décisions gouvernementales hors du contrôle de la Régie.





M. Landry quitte l'assemblée à 18 h 40.

Sur une tout autre note, M. Labrecque informe les membres du conseil qu'avec les travaux de réfection de la Tour et Montréal et le projet d'efficacité énergétique, la Régie a soumissionné sur quelques concours d'ingénierie et cet automne, trois conférences se dérouleront sur ce projet.



Monsieur Paul Arseneault, président du comité de gouvernance et d'éthique et membre du conseil quitte l'assemblée à 18 h 44 (appel téléphonique).

6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

6.1 Contrat pour la fourniture d'équipements informatiques – Serveurs Nutanix pour le Parc olympique

Me Privé dépose en séance tenante une note de service mise à jour concernant l'acquisition de matériel informatique Nutanix à titre informatif, note de service démontrant que les coûts d'acquisition du matériel sont équivalents en frais de maintenance de l'ancien système et de licences sur une période de trois ans.

6.2 Modifications aux Règlements 178 et 187 du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 7909

ATTENDU QUE les rôles, responsabilités et pouvoirs octroyés au conseil d'administration, à ses membres ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Régie des installations olympiques sont décrits au *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société (n° 178)* tel que modifié de temps à autre;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société (n° 178)* ne traite pas du comité des immobilisations;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire bonifier le *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société (n° 178)* en reconnaissant l'existence du comité des immobilisations et son importance;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société (n° 178)* prévoit le remplacement du président du conseil d'administration par le vice-président, mais ne prévoit pas l'absence simultanée de ces deux dirigeants;

ATTENDU QUE le conseil d'administration, afin de ne pas ralentir indûment ses activités en l'absence du président et du vice-président, désire pouvoir nommer un président de séance, et ce, même en séance tenante;

ATTENDU QUE ces modifications n'entraînent aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (no 187)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 31 août 2015 par la résolution n° 7796, règlement qui encadre les pouvoirs du conseil d'administration qui sont délégués aux dirigeants et aux employés de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire évoluer davantage dans un environnement sans papier;

ATTENDU QU'un projet-pilote d'utilisation de signatures électroniques à la Direction des ressources humaines a été effectué et a été concluant, la Régie des installations

olympiques désire dorénavant déployer ce projet à l'ensemble des directions de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire encadrer cette utilisation des signatures électroniques dans le Règlement 187;

ATTENDU que le Secrétariat du Conseil du Trésor a récemment indexé certains des seuils d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques souhaite modifier son Règlement 187 afin qu'il reflète ces nouveaux seuils d'appel d'offres;

ATTENDU QUE ces modifications n'entraînent aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques;

Sur proposition de Madame Raic, présidente du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, dûment appuyée à l'unanimité, il est RÉSOLU :

D'ADOPTER tel que modifié le *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société (n° 178)*; et

D'ADOPTER tel que modifié le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)*.

Aucun point n'est ajouté en varia.

Me Privé et Madame Mélanie Borgognon quittent l'assemblée à 18 h 51.

7. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 20.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES DEVANT ÊTRE TENUE LE 22 OCTOBRE 2018 À 16 h 30

ENDROIT : RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES, 4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN, SALLE DU CONSEIL, MONTRÉAL

1.	Adoption de l'ordre du jour Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 minutes	16 h 30
2.	Adoption du procès-verbal des réunions ordinaires du conseil d'administration du 28 mai et du 10 septembre 2018*	Décision	2 minutes	16 h 32
3.	Communication de la présidente	Information	5 minutes	16h 37
4.	Communications du président-directeur général			
4.1	Événements confirmés et en développement 2018-2019*	Information	2 minutes	16 h 39
4.2	Rencontre du/de la nouvelle ministre responsable de la Régie des installations olympiques	Information	3 minutes	16 h 42
4.3	Bilan du projet de signalisation 2013-2018*	Information	2 minutes	16 h 44
4.4	Informations diverses	Information	5 minutes	16 h 49
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue <i>Maintenance immobilière</i>* ▪ Visite virtuelle du Salon Montréal et Cocktail de la Tour (https://goo.gl/maps/cjCEbyiYhuB2) ▪ Réception des prix INOVA et WESS 			
5.	Comités du conseil d'administration			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1.	Rapport du président	Information	5 minutes	16 h 54
		Décision	15 minutes	17 h 09
		Information	10 minutes	17 h 19

* Documents joints

** Documents déposés séance tenante

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 22 OCTOBRE 2018 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.2 Comité des ressources humaines			
5.2.1.	Rapport de la présidente	Information	5 minutes 17 h 24
5.2.2.	Plan d'effectifs et budget annuel de rémunération*	Décision	5 minutes 17 h 29
5.3 Comité de gouvernance et d'éthique			
5.3.1.	Rapport du président	Information	5 minutes 17 h 34
5.3.2.	Plan stratégique 2018-2026	Information	5 minutes 17 h 39
5.4 Comité des immobilisations			
5.4.1.	Rapport du président	Information	5 minutes 17 h 44
		Information	5 minutes 17 h 49
5.4.3.	Statut sur le plan d'immobilisations 2016-2020 *	Information	5 minutes 17 h 54
6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives			
		Décision	5 minutes 17 h 59
6.2	Modification des signataires autorisés au régime d'emprunts de la Régie**	Décision	3 minutes 18 h 02

* Documents transmis

** Documents déposés en séance tenante

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 22^e jour d'octobre 2018.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Rossana Pettinati
Eve Paré
Sylvia Morin

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Carlyle Émile

Étaient absents :

M^{me} Marie-Jacqueline Saint-Fleur
M. Pierre Dauphinais

Était présente à titre d'invitée :

Me Mélanie Borgognon

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

La présidente du conseil d'administration, Madame Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil d'administration ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification, à l'exception de l'ajout du point 4.5 intitulé « Quartier olympique » à la demande du président-directeur général.

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal des réunions ordinaires du conseil d'administration des 28 mai et 10 septembre 2018**

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux des réunions ordinaires du conseil d'administration tenues les 28 mai et 10 septembre 2018, et sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser la présidente et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication de la présidente**



4. **Communication du président-directeur général**

4.1 **Événements confirmés et en développement 2018-2019**

Les membres prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019.

Le secrétaire général indique qu'une liste similaire des locataires de la Régie sera déposée au prochain conseil.

4.2 **Rencontre du/de la nouvelle ministre responsable de la Régie des installations olympiques**

Le président-directeur général informe les membres qu'une lettre de félicitations a été envoyée à la ministre nouvellement élue, Madame Caroline Proulx. Davantage, il indique qu'une visite des installations olympiques doit être prévue prochainement pour permettre à Madame la Ministre de connaître la Régie et ses installations.

4.3 **Bilan du projet de signalisation 2013-2018**

Le président-directeur général présente brièvement aux membres le projet de la revitalisation de la signalisation à la Régie qui s'est déroulé de 2013 à 2018.

4.4 **Informations diverses**

Le président-directeur général informe les membres d'un article publié sur la Tour de Montréal dans la revue *Maintenance immobilière*. Davantage, il indique aux membres la réception d'un prix INOVA© concernant la rénovation et la mise aux normes de la Tour de Montréal, ainsi que d'un prix du *World Energy Engineering Congress* concernant les améliorations énergétiques effectuées à la Régie.

4.5 Quartier olympique

Le président-directeur général informe les membres qu'il a fait une présentation à l'agora métropolitaine le 18 octobre dernier intitulée le « *Quartier olympique : un ensemble urbain inestimable* ». Il explique aux membres le long historique entre le quartier Hochelaga et les sports, et mentionne notamment que la ville de Montréal a été candidate pour l'obtention des Jeux olympiques à quatre reprises, soit en 1944, en 1956, en 1972 et en 1976, et que pour chaque candidature, le site proposé était celui de la Régie.

Il indique également aux membres le potentiel unique et varié du Quartier olympique, sa grande accessibilité en transport commun et ses aménagements cyclables. Enfin, il mentionne que la Ville de Montréal est un partenaire de la Régie dans ce projet de Quartier olympique, et qu'une présentation sera effectuée avec ses partenaires lors d'une rencontre du Conseil des relations internationales de Montréal au printemps 2019.

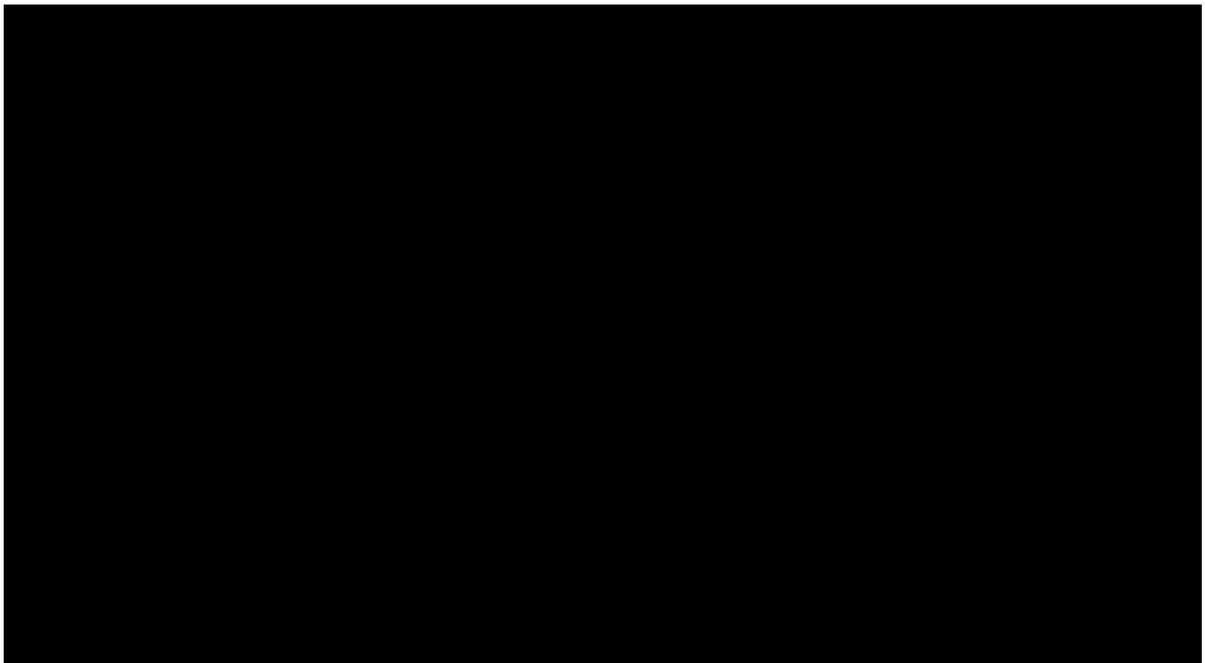
La présentation du président-directeur général sera transmise aux membres suivant la rencontre.

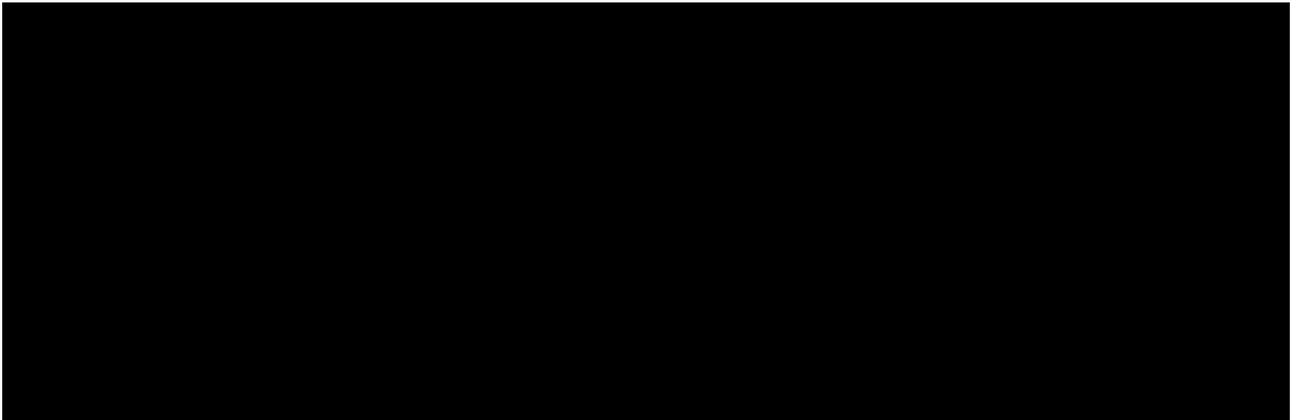
5. Comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 10 octobre 2018. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.





5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 16 octobre 2018. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et décision.

5.2.2 Plan d'effectif et budget annuel de rémunération

RÉSOLUTION 7911

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 b) du *Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines*, le comité des ressources humaines recommande pour approbation au conseil d'administration le plan d'effectif de la Régie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 i) de ce même règlement, le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration le budget total annuel de rémunération des dirigeants et employés de la Régie;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative au plan d'effectif et au budget annuel de rémunération des dirigeants et employés de la Régie pour 2018-2019;

Sur proposition de Mme Rossana Pettinati, présidente du comité des ressources humaines, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et employés de la Régie pour 2018-2019.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 19 septembre 2018. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.3.2 Plan stratégique 2018-2026

Le président du comité informe les membres de l'avancement du dossier, et mentionne que le plan stratégique 2018-2026 devrait être déposé avant la fin de l'année 2018.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

Le président étant absent, Madame Julie Favreau-Lavoie agit à titre de représentante du comité.

Les membres prennent acte du rapport verbal de Mme Favreau-Lavoie faisant suite à la réunion du comité tenue le 1^{er} octobre 2018. Mme Favreau-Lavoie présente les dossiers soumis au conseil pour information.

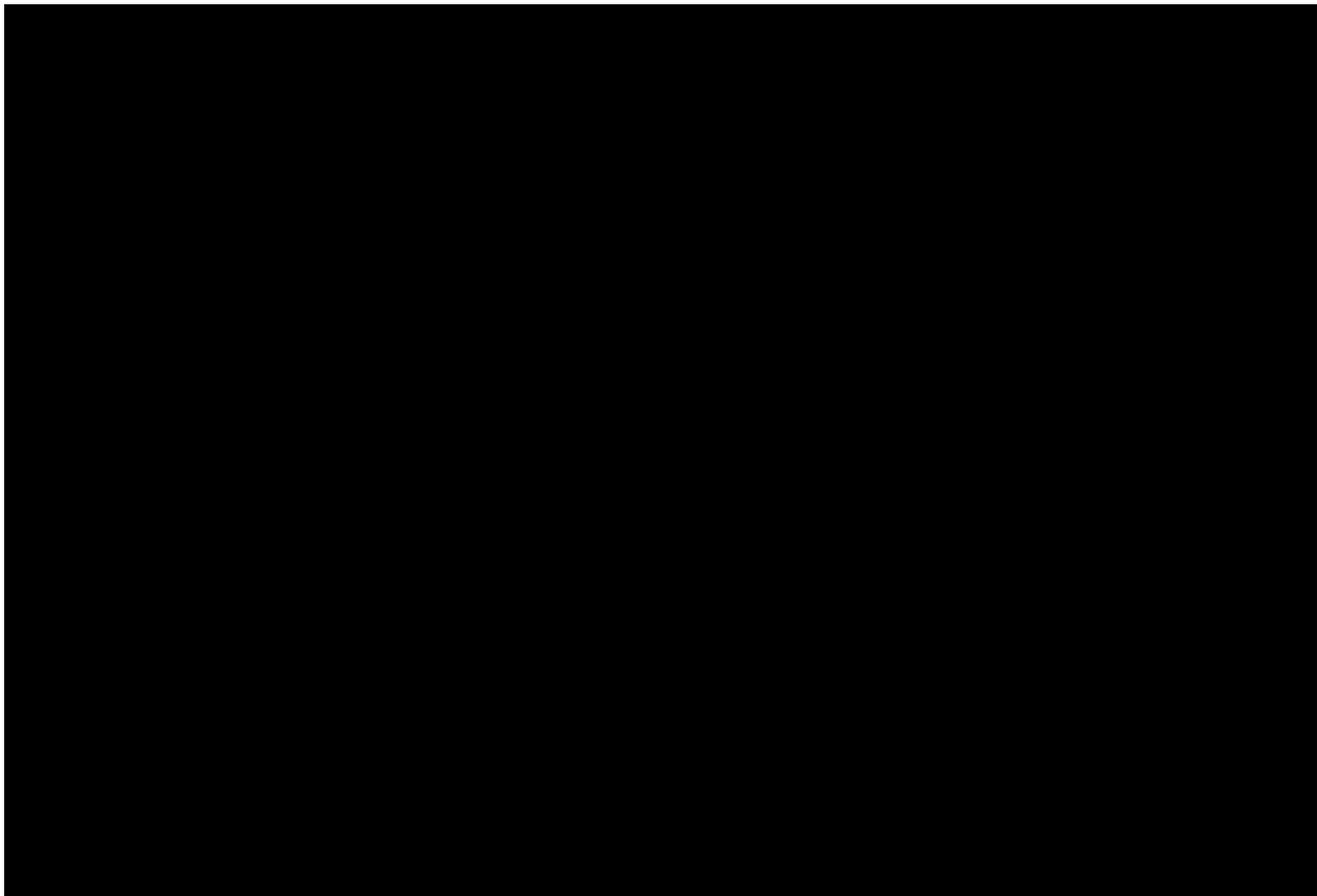


5.4.3 Statut sur le plan d'immobilisations 2016-2020

Les membres prennent connaissance du plan d'immobilisation 2016-2020 et des prévisions de décaissement au 4 septembre 2018.

Mme Favreau-Lavoie indique que le projet d'étanchéité des joints de l'Esplanade est presque complété, tout comme l'implantation des bornes de péage automatiques, et que la Régie est satisfaite du déroulement de ces deux projets.

6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives



6.2. Modification des signataires autorisés au régime d'emprunts de la Régie

RÉSOLUTION N° 7913

Concernant la modification des signataires autorisés au régime d'emprunts de la Régie des installations olympiques valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour des besoins n'excédant pas 205 400 000 \$;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a, en vertu de sa résolution numéro 7857 du 20 février 2017, institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2020, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour des besoins n'excédant pas 205 400 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 375-2017 du 5 avril 2017, le gouvernement a autorisé la Régie des installations olympiques à instituer ce régime d'emprunts et a approuvé les caractéristiques et limites énoncées à la résolution précitée;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques souhaite modifier le régime d'emprunts précité concernant les signataires autorisés au 5^e alinéa du dispositif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. **QUE** la résolution numéro 7857, adoptée le 20 février 2017, autorisant le régime d'emprunts, soit modifiée par le remplacement du 5^e alinéa du dispositif par le suivant :

« 5. **QUE** le Président-directeur général, le Vice-président Finances et administration, le Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives ou le Vice-président Construction et entretien, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom de la Régie des installations olympiques, à conclure en vertu du présent régime tout emprunt auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et limites prévues au présent régime, à en accepter les conditions et modalités, à signer toute convention de prêt à court terme, par marge de crédit ou à long terme ainsi que tout billet, à consentir à toutes clauses qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tout acte et à signer tout document qu'ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes; »

QUE toutes les dispositions de la résolution numéro 7857, adoptée le 20 février 2017 demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

Me Mélanie Borgognon et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 18 h 25.

6. Huis clos

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 45.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES DEVANT ÊTRE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2018 À 16 h 30

ENDROIT : RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES, 4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN, SALLE DU CONSEIL, MONTRÉAL

1.	Adoption de l'ordre du jour	Décision	2 minutes	16 h 50
	Déclaration d'intérêt des administrateurs			
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 22 octobre 2018*	Décision	2 minutes	16 h 52
	Communication de la présidente			
3.1	Renouvellement du président-directeur général	Recommandation	5 minutes	16 h 57
	Communications du président-directeur général			
4.1.	Événements confirmés et en développement 2018-2019 et tableau de bord*	Information	2 minutes	16 h 59
4.2.	Rencontre de la nouvelle ministre responsable de la Régie des installations olympiques*	Information	3 minutes	17 h 02
4.3	Statut sur le plan stratégique 2018-2026	Information	5 minutes	17 h 07
4.4	Statut sur le projet de l'amélioration de l'expérience client au Stade olympique	Information	5 minutes	17 h 12
4.5	Amicale des anciens	Information	2 minutes	17 h 14
4.6	Colloque de la Fédération des grandes tours du monde – Rapport de mission*	Information	2 minutes	17 h 16
		Information	2 minutes	17 h 18
5.	Comités du conseil d'administration			
5.1.	Comité de vérification			
5.1.1.	Rapport du président	Information	5 minutes	17 h 23
5.2.	Comité des ressources humaines			
5.2.1.	Rapport de la présidente	Information	5 minutes	17 h 28
5.2.2.	Plan d'action – Programme d'accès aux personnes handicapées*	Décision	3 minutes	17 h 31

* Documents joints

** Documents déposés séance tenante

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 10 DÉCEMBRE 2018 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

5.3.	Comité de gouvernance et d'éthique			
5.3.1.	Rapport du président	Information	5 minutes	17 h 36
5.3.2.	Activités de formation du conseil d'administration pour l'année 2018-2019	Information	5 minutes	17 h 41
5.4.	Comité des immobilisations			
5.4.1.	Rapport du président	Information	5 minutes	17 h 46
		Information	30 minutes	18 h 46
5.4.3.	Plan d'immobilisations 2016-2020	Information	5 minutes	18 h 51
5.4.4.	Plan d'immobilisations 2016-2026*	Décision	5 minutes	18 h 56
5.4.5.	Demande de rehaussement de l'enveloppe du Conseil du Trésor (PQI) *	Décision	5 minutes	19 h 01
6.	Secrétariat général et Vice-présidence des Affaires juridiques et corporatives			
6.1.	Projet Viau de la STM – Protocole d'entente d'occupation pour construction **	Décision	3 minutes	19 h 04
6.2.	Projet Viau de la STM – Protocole d'entente pour un chemin temporaire**	Décision	3 minutes	19 h 07
6.3.	Octroi de contrat – Travaux d'aménagement secteur 900 phase 1*	Décision	3 minutes	19 h 10
6.4.	Modifications au Règlement 186*	Décision	2 minutes	19 h 12
6.5.	Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie et en architecture – Réfection des stationnements P2 et P3*	Décision	2 minutes	19 h 14
		Décision	2 minutes	19 h 16
		Décision	2 minutes	19 h 18
7.	Direction des technologies de l'information et télécommunication			
7.1	Loi 133 – Obligations de la Régie des installations olympiques*	Décision	2 minutes	19 h 20

* Documents transmis

** Documents déposés en séance tenante

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 10 DÉCEMBRE 2018 À 16 h 30

4141 AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN MONTRÉAL SALLE DU CONSEIL

8. Huis clos

8.1. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1.1	Rapport d'évaluation du conseil d'administration 2017-2018*	Information	20 minutes	19 h 40
8.1.2	Matrice des compétences du conseil d'administration 2017-2018*	Information	10 minutes	20 h 00

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 10^e jour de décembre 2018.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Rossana Pettinati
Eve Paré
Sylvia Morin
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Paul Arseneault
Gaëtan Laflamme
Carlyle Émile
Pierre Dauphinais

Étaient présents à titre d'invités :

Me Mélanie Borgognon
MM. Maurice Landry
Nadir Guenfoud

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

La présidente du conseil d'administration, Madame Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil d'administration ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification, à l'exception qu'il est convenu de déplacer la présentation du point 5.4.2 après le point 3.

La présidente demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt, à l'exception de Monsieur Michel Labrecque qui déclare avoir un

intérêt concernant le sujet discuté au point 3.1 de l'ordre du jour, et qui s'abstient ainsi de voter sur celui-ci.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 22 octobre 2018**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 22 octobre 2018, et sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la présidente et le secrétaire à le signer.

3. **Communication de la présidente**

3.1 **Renouvellement du président directeur général**

Recommandation du renouvellement du mandat du président-directeur général

RÉSOLUTION N° 7914

ATTENDU QUE le 5 novembre 2013, le poste de président-directeur général de la Régie des installations olympiques est devenu vacant;

ATTENDU QUE le 27 novembre 2013, par le décret 1240-2013, le gouvernement a nommé un président-directeur général par intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau président-directeur général permanent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5.2 de la Loi sur la Régie des installations olympiques, il est prévu que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience établi par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le 18 février 2014, lors d'un conseil d'administration, et par la résolution 7738, ce dernier a recommandé au gouvernement la nomination de Monsieur Michel Labrecque à titre de président-directeur général;

ATTENDU QUE le 19 février 2014, par le décret 141-2014, le gouvernement a nommé Monsieur Michel Labrecque à titre de président-directeur général pour un mandat de cinq ans à compter du 24 février 2014;

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Michel Labrecque à titre de président-directeur général vient à échéance le 23 février 2019;

ATTENDU QUE le conseil d'administration est entièrement satisfait de la prestation de service de Monsieur Michel Labrecque, que ce dernier correspond toujours au profil de compétence et d'expérience établi par le conseil d'administration, et qu'il désire renouveler son mandat pour une durée additionnelle de cinq ans;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité à l'exception du président-directeur général qui s'abstient de voter, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la recommandation au gouvernement de renouveler Monsieur Michel Labrecque à titre de président-directeur général à la Régie des installations olympiques pour un mandat de cinq ans.

4. Communication du président-directeur général

4.1 Événements confirmés et en développement 2018-2019 et tableau de bord

Les membres prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, tableau mis à jour depuis son dernier dépôt le 22 octobre 2018 lors de la rencontre du conseil.

Il est discuté de l'écart négatif entre le tableau du 22 octobre et celui du 10 décembre, notamment en raison du retrait des matchs de l'Impact en début de saison au Stade olympique.

Cependant, M. Labrecque informe les membres de nouveaux événements à venir, tels que le Salon national des animaux de compagnie et le festival de la musique métro-métro.

Enfin, il est discuté des revenus de location concernant des tournages, et il est convenu que la liste des tournages entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 octobre 2018 sera transmise aux membres.

4.2 Rencontre avec la nouvelle ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Les membres prennent connaissance des documents qui ont été préparés pour la visite de la ministre du Tourisme, Madame Caroline Proulx, qui a eu lieu au Parc olympique le 26 novembre 2018.

M. Labrecque indique aux membres que la rencontre s'est très bien déroulée, et que les réussites, les enjeux et les défis de la Régie ont été portés à son attention.

4.3 Statut sur le plan stratégique 2018-2026

M. Labrecque indique que la Régie est à développer ses cibles 2018-2026, et qu'un dépôt du plan stratégique 2018-2026 devrait avoir lieu lors de la prochaine rencontre du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur une autre note, les membres sont informés que le projet de *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* sera réactivé et transmis au Ministère de la Justice et au Ministère du Tourisme pour leurs commentaires en début d'année 2019.

4.4 Statut sur le projet de l'amélioration de l'expérience client au Stade olympique

Le président-directeur général informe les membres d'un article publié concernant la Tour de Montréal dans la revue *Maintenance immobilière*. Davantage, il mentionne la réception d'un prix INOVA© concernant la rénovation et la mise aux normes de la Tour de Montréal, ainsi que d'un prix du *World Energy Engineering Congress* concernant les améliorations énergétiques effectuées à la Régie.

4.5 Amicale des anciens

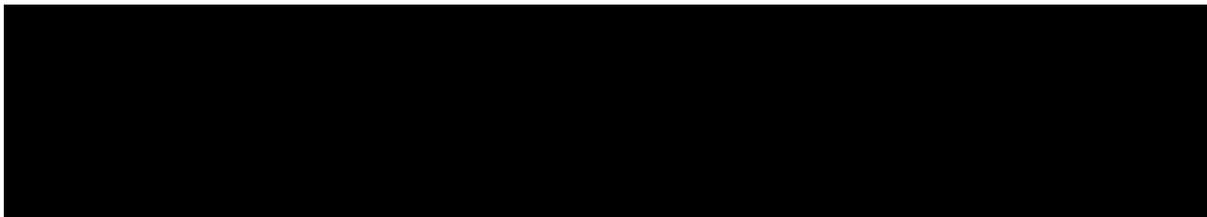
M. Labrecque informe les membres de la création de l'Amicale des anciens, un groupe rassemblant des retraités de la Régie ainsi que d'anciens employés ayant œuvré pour la Régie pendant 10 ans et plus.

4.6. Colloque de la Fédération des grandes tours du monde – Rapport de mission

Les membres prennent connaissance d'un rapport de mission concernant le colloque 2018 de la Fédération des grandes tours du monde qui s'est déroulé au mois d'octobre dans la ville de Mexico et qui portait sur l'amélioration de l'expérience client dans les grandes tours du monde.

Il est rapporté qu'un des membres fondateurs de la Fédération est [REDACTED] ancien président et directeur général de la Régie.

Enfin, il est mentionné l'intention de la Régie de tenir cet événement à Montréal durant l'année 2020-2021.



5. Comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification. Le président du comité indique aux membres que la vérification effectuée par le Vérificateur général du Québec va bon train.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 6 décembre 2018. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et décision.

Elle informe les membres de l'avancement du projet de mise à jour des *Normes et barèmes* des cadres, du personnel professionnel, bureau, technique, et des employés à l'événement non syndiqués, et qu'à la fin de ce projet, il n'y aura plus cinq documents différents de *Normes et barèmes*, mais un seul intégrant tous les employés précités.

5.2.2. Plan d'action – Programme d'accès aux personnes handicapées

Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées

RÉSOLUTION N° 7915

ATTENDU QUE la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que tous ministères et organismes gouvernementaux qui emploient au moins 50 personnes doivent se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées de la Régie des installations olympiques;

SUR proposition de M^{me} Rossana Pettinati, présidente du comité des ressources humaines, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'APPROUVER le Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées de la Régie des installations olympiques.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 novembre 2018. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

Le président du comité informe les membres que le dépôt du plan stratégique 2018-2026 est reporté à l'année 2019. Il explique que M. Labrecque est actuellement à rencontrer nos partenaires, pour ainsi les inclure dans notre démarche de plan stratégique.

Il est convenu qu'une liste des rencontres survenues à l'automne entre M. Labrecque et les partenaires de la Régie sera déposée au prochain conseil.

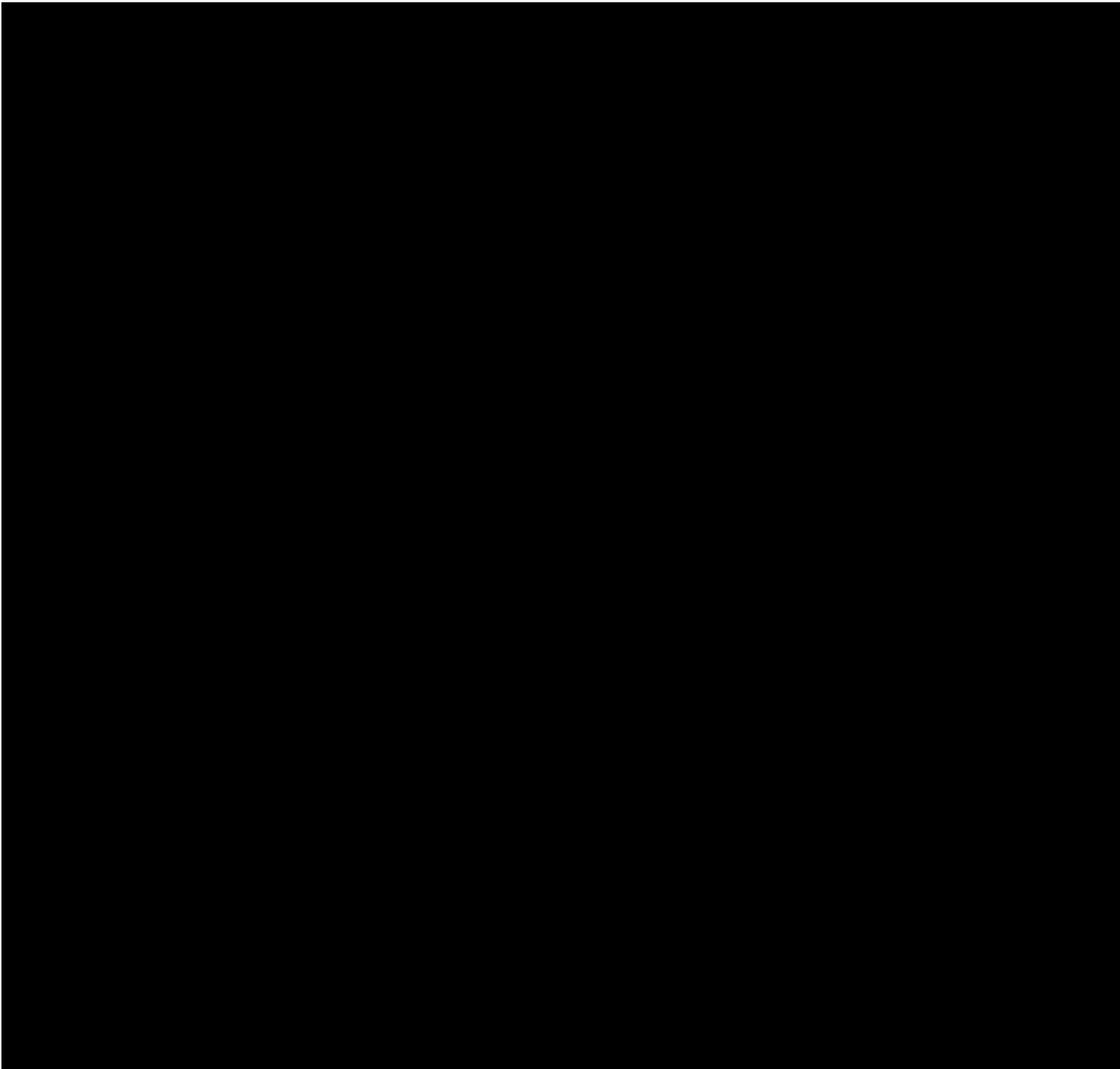
5.3.2 Activités de formation du conseil d'administration pour l'année 2018-2019

Il est convenu de reporter les discussions sur ce sujet au prochain conseil.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président du comité

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 6 décembre 2018. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et décision.



5.4.3 Plan d'immobilisations 2016-2020

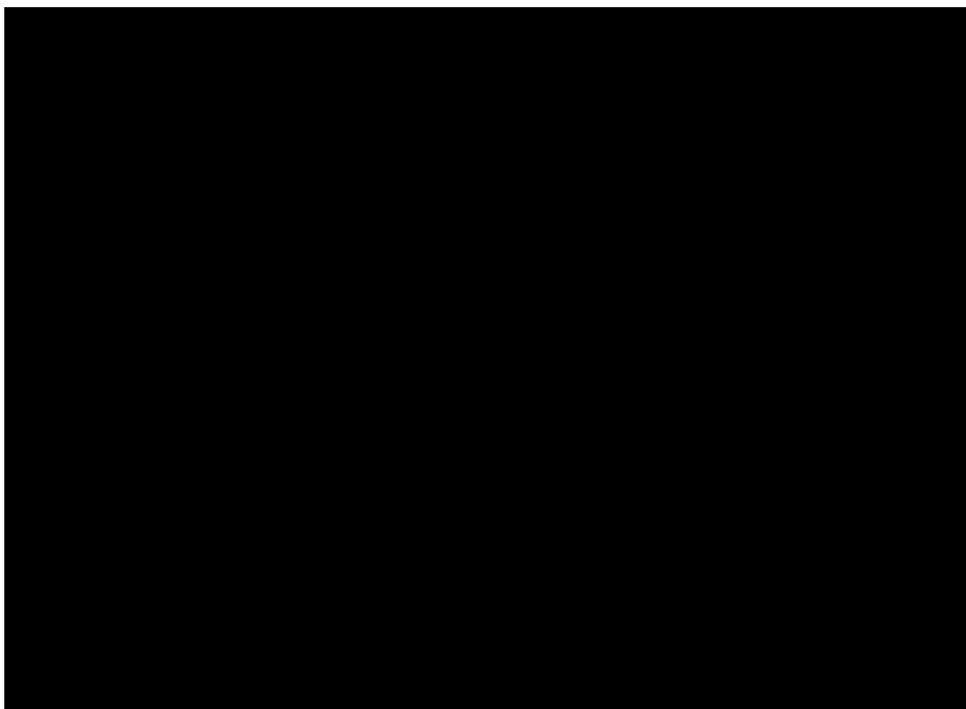
Il est rappelé aux membres qu'un délai de six à neuf mois est présagé dans le dossier du remplacement de la toiture, qu'un échéancier mis à jour doit être produit sous peu, et que dès l'obtention du nouvel échéancier, il sera déposé au conseil. Davantage, il leur est indiqué que tant que l'échéancier n'est pas connu, le microsite Internet n'est pas publicisé.

5.4.4 Plan d'immobilisations 2016-2026

Réaménagement du plan d'immobilisations 2016-2026

RÉSOLUTION N° 7916

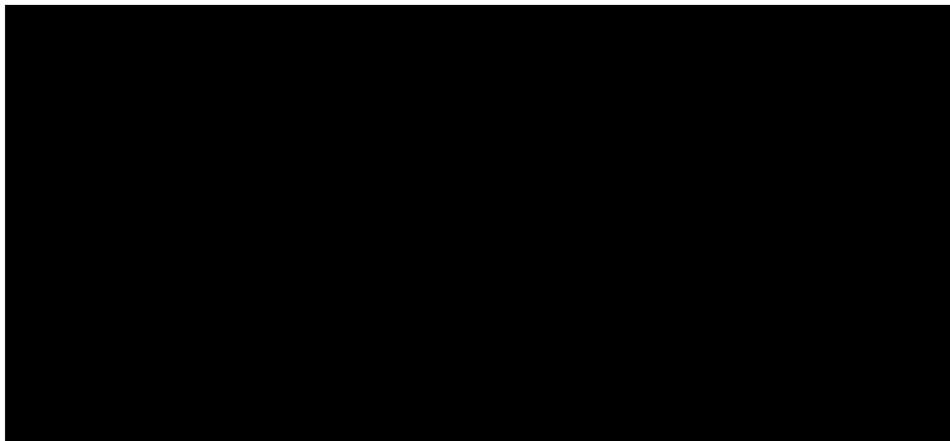
ATTENDU QUE par sa résolution 7827 du 25 avril 2016, le conseil d'administration approuvait le plan d'immobilisations 2016-2026 de la Régie des installations olympiques;



ATTENDU QUE le conseil d'administration avait approuvé la modification du plan d'immobilisations 2016-2026 par la résolution 7868 du 29 mai 2017;

ATTENDU QUE suivant l'adoption du plan d'immobilisations 2016-2026 tel que modifié le 29 mai 2017, des projets prévus au plan d'immobilisations 2016-2026 ont été ajoutés et qu'ils doivent être prévus dans le budget du bloc 2016-2020;

ATTENDU QU'en conséquence de ce qui précède, et afin de balancer et de respecter l'enveloppe budgétaire consentie par le Conseil du trésor, des prévisions budgétaires prévues au bloc 2021-2026 doivent être déplacées dans le bloc 2016-2020;



ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations relative au réaménagement du plan d'immobilisations 2016-2026;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le réaménagement du plan d'immobilisations 2016-2026 de la Régie des installations olympiques tel que présenté le 10 décembre 2018.

5.4.5. Demande de rehaussement de l'enveloppe du Conseil du trésor (PQI)

Demande de rehaussement au Plan québécois des infrastructures 2019-2029

RÉSOLUTION N° 7917

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est doté d'un Plan québécois des infrastructures (« PQI ») afin de soutenir financièrement les organismes publics dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures publiques;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques est inscrite au PQI 2018-2028 pour un montant totalisant 219,62 M\$ pour son plan d'immobilisations 2016-2020;

ATTENDU QUE depuis son inscription au PQI 2018-2028, de nouveaux projets de réfection ont été ajoutés au plan d'immobilisations 2016-2020, que le budget pour réaliser les projets faisant suite aux études

doit être augmenté et que la réserve de management doit aussi être rehaussée, et donc la Régie des installations olympiques désire demander au Secrétariat du Conseil du trésor une augmentation de l'enveloppe budgétaire [REDACTED]

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques est inscrite au PQI 2018-2028 pour un montant totalisant 41,17 M\$ pour son plan d'immobilisations 2021-2026;

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations relative au rehaussement du PQI 2019-2029;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'AUTORISER la demande de rehaussement de l'enveloppe budgétaire de la Régie des installations olympiques au PQI 2019-2029 au Secrétariat du Conseil du trésor pour un montant additionnel de [REDACTED] pour ses plans d'immobilisations 2016-2020 et 2021-2026.

6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

6.1. Projet Viau de la STM – Protocole d'entente d'occupation pour construction

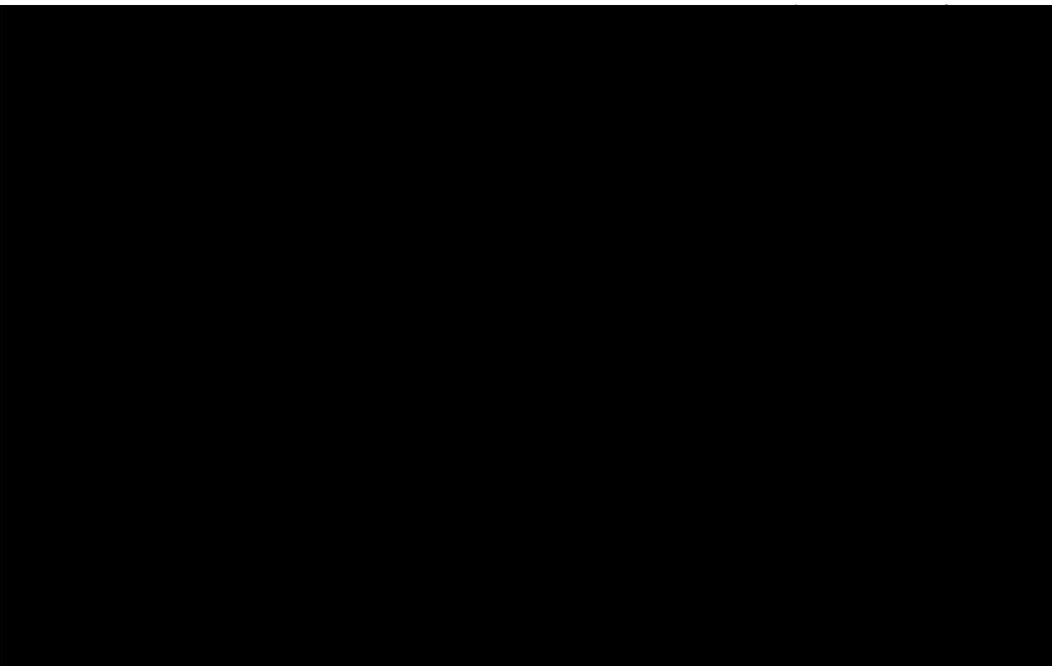
Projet Viau de la STM – Protocole d'entente d'occupation pour construction

RÉSOLUTION N° 7918

ATTENDU QUE la Société de transport de Montréal (« STM ») doit procéder à la cession et à l'acquisition de parcelles de terrain avec la Régie des installations olympiques (« Régie »), [REDACTED] aux fins de son projet Viau (« Projet Viau »);

ATTENDU QUE le Projet Viau de la STM comporte trois volets, soit l'agrandissement du centre d'attachement et l'augmentation de la capacité des équipements fixes, la réfection de la membrane d'étanchéité de la station et de la portion existante du centre d'attachement, et la réfection de la station avec l'ajout d'ascenseurs pour l'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE la STM a procédé à l'identification des parcelles de terrain à céder et à acquérir aux fins de son Projet Viau avec la Régie, [REDACTED]



ATTENDU QUE la Lettre d'entente est préalable à la rédaction d'un acte d'échange par le notaire instrumentant (« Acte d'échange »), nécessaire à la transaction notariée (« Transaction »);

ATTENDU QUE tous les frais relatifs à la mise en place de la Transaction sont à la charge de la STM;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie, par sa résolution 7877 du 11 septembre 2017, a approuvé « *le projet de Lettre d'entente transactionnelle entre la STM et la Régie, substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs* »;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la STM, par sa résolution CA-2017-292, a autorisé « *la promesse d'échange, les actes d'échange et de servitude entre la STM et la Régie des installations olympiques (RIO) pour l'acquisition et la vente de terrains pour le centre d'attache ment Viau STM-5282-01-16-15* »;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie, par sa résolution 7890 du 6 novembre 2017, a approuvé « *le projet d'Acte d'échange substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs* »;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives concernant le projet de Transaction;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'APPROUVER et de signer la Transaction.

6.2. Projet Viau – Protocole d'entente pour un chemin temporaire

Projet Viau de la STM – Protocole d'entente spécifique pour un chemin temporaire

RÉSOLUTION N° 7919

ATTENDU QUE la Société de transport de Montréal (« STM ») doit procéder à des travaux d'agrandissement du centre d'attache ment du métro Viau, et ce, à partir du 7 janvier 2019 (« Projet Viau »);

ATTENDU QUE le conseil d'administration, par la résolution 7918 du 10 décembre 2018 a autorisé la vente et l'acquisition de parcelles de terrain entre la Régie des installations olympiques (« Régie »), la STM, [REDACTED] aux fins de son Projet Viau;

ATTENDU QUE pendant les travaux au centre d'attache ment, l'entrée principale de la Régie se trouvant sur Pierre-De Coubertin sera complètement bloquée, car elle se trouve dans la zone des travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Régie, ses locataires, ses voisins et ses visiteurs d'avoir un accès aux différentes installations, et qu'il est ainsi nécessaire de prévoir un chemin temporaire pour s'y rendre;

ATTENDU QUE ce chemin temporaire doit être accessible aux piétons ainsi qu'aux véhicules;

ATTENDU QUE ce chemin temporaire se trouvera sur les terrains de la Régie et de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville a mandaté la STM pour conclure les ententes nécessaires pour l'établissement de ce chemin temporaire;

ATTENDU QUE la STM obtiendra sous peu de la Ville un permis d'occupation du domaine public qui lui permettra d'aménager et d'utiliser le chemin temporaire;

ATTENDU QUE la STM a obtenu de [REDACTED] les ententes requises pour aménager et utiliser le chemin temporaire;

ATTENDU QUE les travaux du Projet Viau sont d'une durée estimée à trente (30) mois;

ATTENDU QU'il est opportun pour la Régie et la STM de conclure une entente relative à l'aménagement et à l'utilisation du chemin temporaire pour la durée des travaux du Projet Viau;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives recommandant l'autorisation de conclure une entente avec la STM concernant l'aménagement et l'utilisation d'un chemin temporaire pendant la durée des travaux du Projet Viau;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'APPROUVER le Protocole d'entente spécifique pour un chemin temporaire.

6.3. Octroi de contrat – Travaux d'aménagement secteur 900 phase 1

Travaux d'aménagement du secteur 900 – Phase 1

RÉSOLUTION N° 7920

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a publié un appel d'offres public IM702245 via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ayant pour objet des « Travaux d'aménagement secteur 900 – phase 1 »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, cinq (5) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour des « Travaux d'aménagement secteur 900 – phase 1 »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour des « Travaux d'aménagement secteur 900 – phase 1 » au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tro-Chaînes inc., pour un montant estimé des travaux de 1 049 000 \$, excluant les taxes applicables.

6.4. Modifications au Règlement 186

Règlements et politiques de la Régie des installations olympiques

RÉSOLUTION N° 7921

ATTENDU QUE le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (no 186)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 27 octobre 2014 par la résolution 7831, règlement qui encadre les règles de sécurité et les normes de comportement à respecter par les employés et les visiteurs du Parc olympique;

ATTENDU QUE les *Rules and Regulations for Safety and Behavior Standards at the Olympic Park (no 186)* ont été adoptées par le conseil d'administration le 11 septembre 2017 par la résolution 7878, règlement qui est une traduction du règlement cité au premier « Attendu que »;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques s'est dotée de deux roches d'escalade situées à l'extérieur et qu'elles sont accessibles à tous;

ATTENDU QUE la pratique de l'escalade comporte certains risques et que l'emplacement où sont situées les roches d'escalade n'est pas supervisé;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire réglementer l'utilisation des roches d'escalade;

ATTENDU QUE le 17 octobre 2018, le gouvernement fédéral canadien a légalisé le cannabis;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire interdire l'utilisation du cannabis dans ses installations ainsi que dans un rayon de neuf mètres de ses installations, comme elle l'interdit pour la cigarette et le vapotage;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire modifier son *Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (no 186)* et ses *Rules and Regulations for Safety and Behavior Standards at*

the Olympic Park (no 186) pour y inclure un encadrement relatif à l'usage des roches d'escalade et une interdiction de faire usage de cannabis dans ses installations ainsi que dans un rayon de neuf mètres de ses installations;

ATTENDU QUE ces modifications n'entraînent aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'ADOPTER le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (no 186)* et les *Rules and Regulations for Safety and Behavior Standards at the Olympic Park (no 186)* tels que modifiés le 10 décembre 2018.

6.5. Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie et en architecture – Réfection des stationnements P2 et P3

Services professionnels en ingénierie et architecture pour la réfection des stationnements P2 et P3 du Parc olympique / Volet 2019 / Projet 97-039

RÉSOLUTION N° 7922

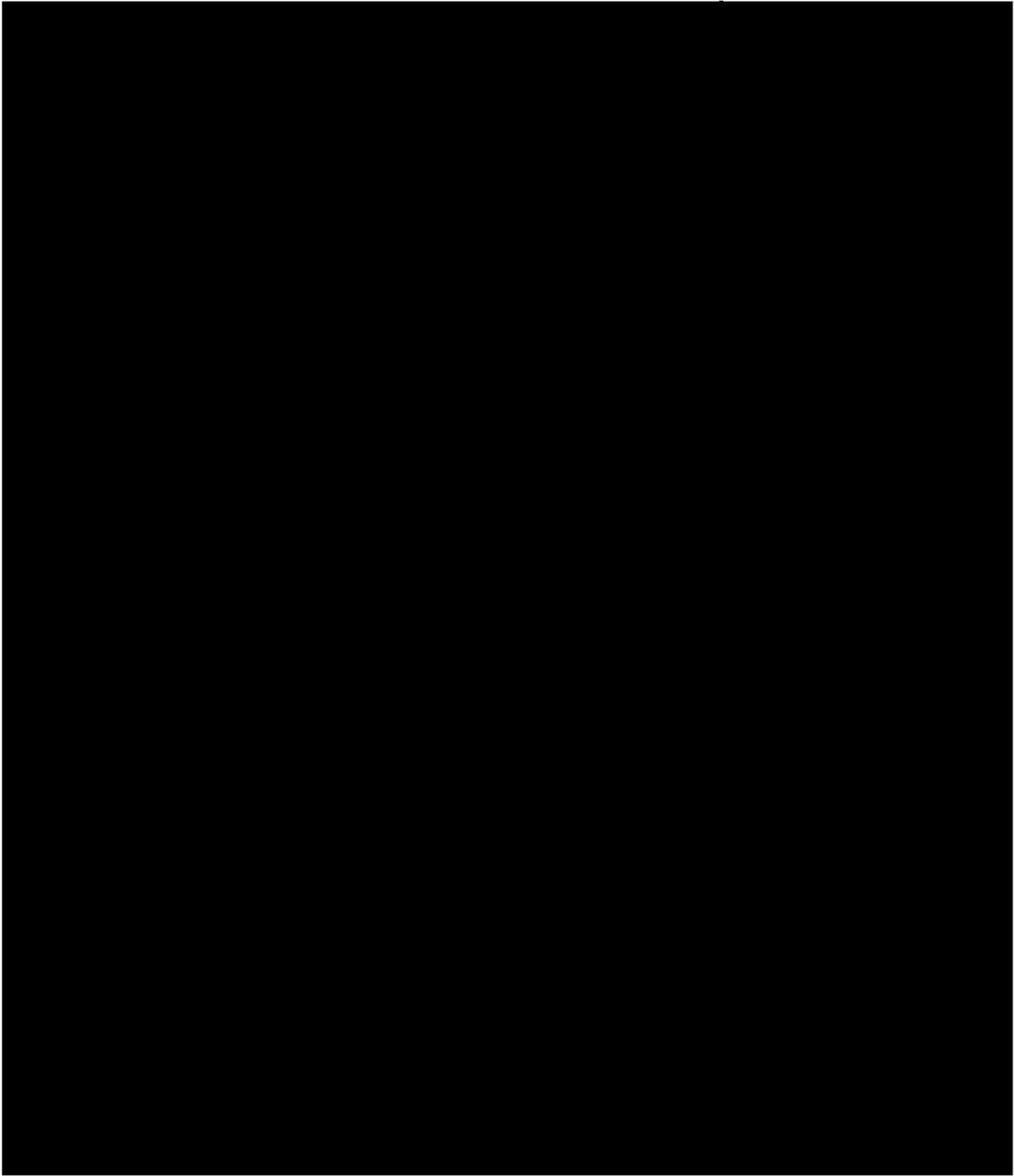
ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a publié un appel d'offres public fondé sur la qualité exclusivement numéroté IM702245 via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ayant pour objet des « Services professionnels en ingénierie et architecture pour la réfection des stationnements P2 et P3 du Parc olympique / Volet 2019 / Projet 97-039 »;

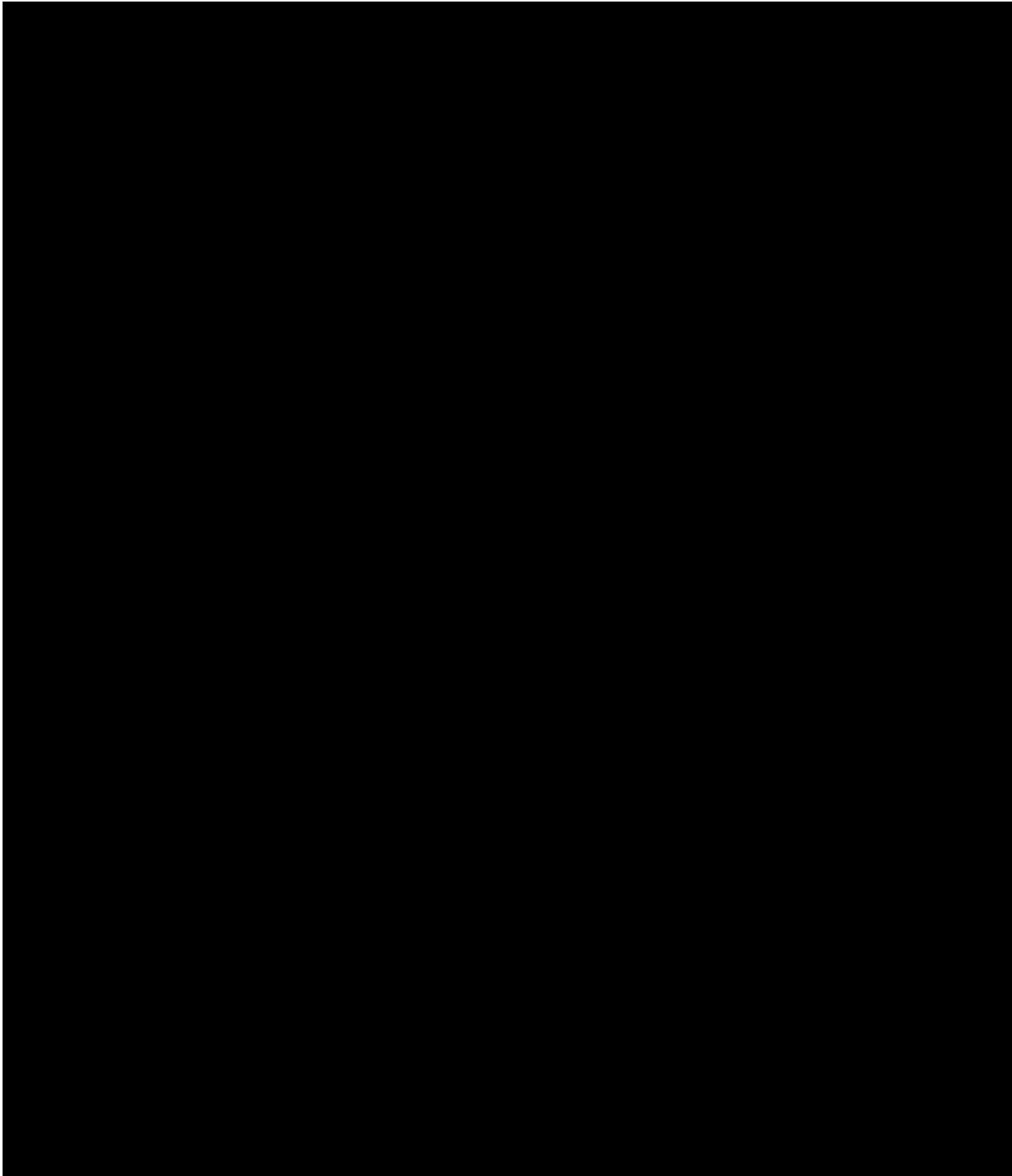
ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour des « Services professionnels en ingénierie et architecture pour la réfection des stationnements P2 et P3 du Parc olympique / Volet 2019 / Projet 97-039 »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU**:

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour des « Services professionnels en ingénierie et architecture pour la réfection des stationnements P2 et P3 du Parc olympique / Volet 2019 / Projet 97-039 » au plus haut pointage conforme, soit WSP Canada inc., pour un montant estimé des services de 600 000 \$, excluant les taxes applicables.





7. **Direction des Technologies de l'information et des télécommunications**

Loi 133 – Obligations de la Régie des installations olympiques

RÉSOLUTION N° 7925

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques est assujettie à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, ainsi qu'aux règles relatives aux demandes d'autorisations de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, la Régie des installations olympiques doit soumettre à l'approbation du conseil d'administration une programmation annuelle des ressources informationnelles (PARI) et une planification triennale des projets et des activités en matière de ressources informationnelles (PTPARI);

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Directeur des technologies de l'information et télécommunications relative aux obligations de la Régie des installations olympiques en matière de ressources informationnelles;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le résumé du PARI 2018-2019 et du PTPARI 2019-2020 à 2021-2022.

Me Mélanie Borgognon et Me Denis Privé quittent l'assemblée à 19 h 30.

8. **Huis clos**

8.1 **Comité de gouvernance et d'éthique**

8.1.1 **Rapport d'évaluation du conseil d'administration 2017-2018**

8.1.2 **Matrice des compétences du conseil d'administration**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20 h 30.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire



ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le 18 février 2019 à 16 h 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 min.	16 h 30
	Déclaration d'intérêt des administrateurs			
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 10 décembre 2018*	Décision	2 min.	16 h 32
3.	Communication de la Présidente	Information	5 min.	16 h 37
3.1	Évaluation du Président-directeur général	Information	5 min.	16 h 42
4.	Communication du Président-directeur général			
4.1	Événements confirmés et en développement pour l'année 2018-2019*	Information	2 min.	16 h 44
	[REDACTED]	Information	2 min.	16 h 46
	[REDACTED]	Information	5 min.	16 h 51
4.4	Offre de stationnement du Parc olympique*	Information	2 min.	16 h 53
4.5	Muséo migration - Vélodrome*	Information	1 min.	16 h 54
4.6	Étude historique sur la Joute de Jean-Paul Riopelle**	Information	1 min.	16 h 55
4.7	Projet de maquette sensorielle en collaboration avec Kéroul	Information	1 min.	16 h 56
4.8	Réception d'un prix de l'American Society of Heating and Air-Conditioning Engineers	Information	1 min.	16 h 57
	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 02
5.	Comités du conseil d'administration			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1	Rapport du président - rencontre du 13 février 2019	Information	5 min.	17 h 07
5.1.2	Rapport d'audit du Vérificateur général du Québec*	Information	5 min.	17 h 12
5.1.3	États financiers au 31 octobre 2018*	Décision	5 min.	17 h 17

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le 18 février 2019 à 16 h 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

5.1.4	Rapport annuel 2017-2018*	Décision	5 min.	17 h 22
	[REDACTED]	Décision	5 min.	17 h 27
5.2	Comité des ressources humaines			
5.2.1	Rapport de la présidente - rencontre du 4 février 2019	Information	5 min.	17 h 32
5.2.2	Modification de l'organigramme*	Information	2 min.	17 h 34
5.2.3	Statut sur le projet de solution informatique RH*	Information	5 min.	17 h 39
5.3	Comité de gouvernance et d'éthique			
5.3.1	Rapport du président - rencontre du 7 février 2019	Information	5 min.	17 h 44
5.3.2	Projet de <i>Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique</i> *	Information	5 min.	17 h 49
5.3.3	Suivi sur le plan stratégique 2019-2026	Information	2 min.	17 h 51
5.3.4	Priorités du conseil d'administration 2018-2019*	Décision	5 min.	17 h 56
5.3.5	Activités de formation du conseil d'administration pour l'année 2018-2019*	Décision	5 min.	18 h 01
5.4	Comité des immobilisations			
5.4.1	Rapport du président - rencontre du 24 janvier 2019	Information	5 min.	18 h 06
	[REDACTED]	Information	2 min.	18 h 08
	[REDACTED]	Information	2 min.	18 h 10
6.	Direction Technologies de l'information et télécommunication			
6.1	Loi 133 - Obligation de la Régie des installations olympiques*	Décision	1 min.	18 h 11

* Documents transmis

** Documents séance tenante

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le 18 février 2019 à 16 h 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

7. Secrétariat et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

Octroi de contrat – Services professionnels en architecture et
7.1 ingénierie pour l'élaboration des étages 8 à 14 de la Tour de
Montréal* **Décision** 2 min. 18 h 13

7.2 Octroi de contrat - Services d'entretien ménager des gradins et
des aires extérieures lors d'événements* **Décision** 2 min. 18 h 15

8. Documents déposés à titre d'information - Reddition annuelle **Décision** 5 min. 18 h 20

8.1 Lettre déclarative de responsabilité*



8.3 Rapport sur les échanges de services du 1er novembre 2017 au
31 octobre 2018*

8.4 Rapport sur les voyages et déplacements du personnel à
l'extérieur du Québec du 1er novembre 2017 au 31 octobre
2018*

8.5 Rapport sur les frais de déplacements, de voyages et de
représentations des dirigeants et des membres du conseil
d'administration du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018*

8.6 Dérogations aux politiques tarifaires du 1er novembre 2017 au
31 octobre 2018*

9. Varia **Information** 2 min. 18 h 22

10. Huis clos

* Documents transmis

** Documents séance tenante

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 18^e jour de février 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Rossana Pettinati
Eve Paré
Sylvia Morin
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Paul Arseneault
Carlyle Émile
Pierre Dauphinais

Étaient présents à titre d'invités :

Me Mélanie Borgognon
M. Marc Chabot

Était absent :

M. Gaëtan Laflamme

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

Me Denis Privé

La présidente du conseil d'administration, Madame Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil d'administration ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec 4 modifications, soit le changement des dates des rencontres des comités statutaires. Ainsi, les points 5.1.1, 5.2.1, 5.3.1 et 5.4.1 se lisent dorénavant comme suit :

- 5.1.1 Rapport du président – rencontre du 13 février 2019
- 5.2.1 Rapport de la présidente – rencontre du 4 février 2019
- 5.3.1 Rapport du président – rencontre du 7 février 2019
- 5.4.1 Rapport du président – rencontre du 24 janvier 2019

La présidente du conseil demande aux membres s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts.

Madame Julie Favreau-Lavoie déclare un conflit d'intérêts concernant le point 7.1 de l'ordre du jour, soit l'octroi d'un contrat de « Services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal » à la firme Aedifica inc., et elle s'abstient de voter sur l'octroi de ce contrat.

Aucun autre administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 10 décembre 2018

Les membres prennent connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 10 décembre 2018, et sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la présidente et le secrétaire à le signer.

3. Communication de la présidente

3.1 Évaluation du président-directeur général

La présidente du conseil indique aux membres que l'évaluation annuelle du président-directeur général débutera sous peu, et qu'elle devra être complétée pour le 31 mars 2019. Elle mentionne également que la présidente du comité des ressources humaines ainsi que le président du comité de gouvernance et d'éthique seront impliqués dans le processus d'évaluation.

4. Communication du président-directeur général

4.1 Événements confirmés et en développement 2018-2019

Les membres prennent connaissance de la liste des événements confirmés et en développement au Parc olympique du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, tableau mis à jour depuis son dernier dépôt le 10 décembre 2018 lors de la dernière rencontre du conseil.

Monsieur Michel Labrecque informe les membres du départ de la directrice, développement, événements et service à la clientèle corporative et qu'il assumera l'intérim de ce poste.

Concernant la liste des événements, un membre se questionne sur l'établissement en pourcentage de la probabilité qu'un événement se réalise, il lui est répondu que les probabilités tiennent compte conjointement des évaluations et des enjeux du Parc olympique ainsi que des promoteurs.

4.2 Statut sur le projet d'amélioration de l'expérience client au Stade olympique

M. Labrecque indique aux membres que le projet suit son cours, qu'aucune décision n'a encore été prise, mais que certains projets proposés sont remis en cause dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

Cependant, il mentionne que peu importe la décision du gouvernement dans ce dossier, le Parc olympique a décidé d'aller de l'avant avec le projet de remplacement de l'éclairage du Stade olympique.

4.3 Mesures d'économies demandées par le Ministère du Tourisme

La présidente du conseil indique aux membres que ce point sera discuté en huis clos.

4.4 Offre de stationnement du Parc olympique

Les membres prennent connaissance d'une présentation concernant l'offre de stationnement du Parc olympique, et M. Labrecque indique que ladite présentation a été acheminée à Mobilité Montréal, l'organisme responsable des mesures d'atténuation du trafic dans la grande région métropolitaine.

4.5 Muséo migration – Vélodrome

Les membres prennent connaissance d'une présentation d'Espace pour la vie concernant le projet de mise en valeur du Vélodrome dans le Biodôme.

4.6 Étude historique sur la Joute de Jean-Paul Riopelle

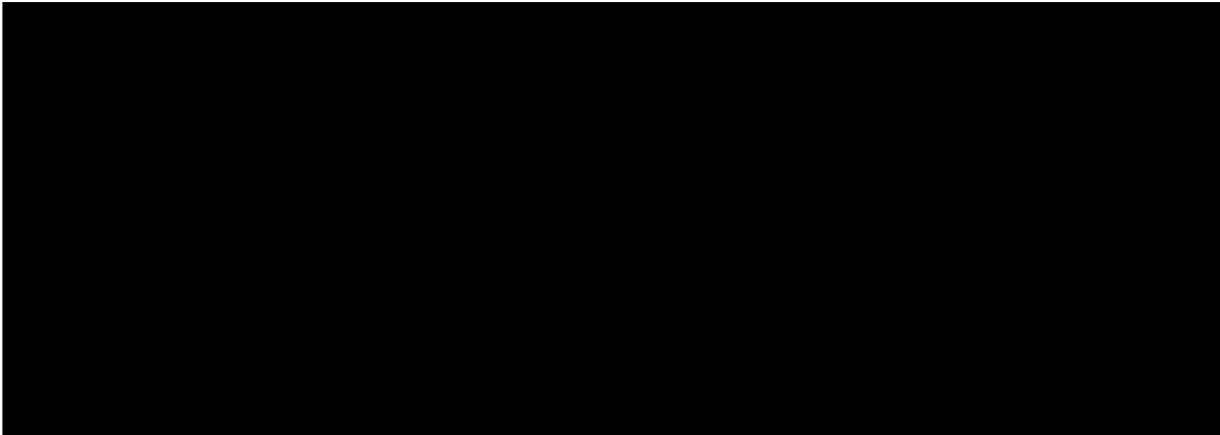
M. Labrecque dépose en séance tenante un livret sur l'histoire de la Joute de Jean-Paul Riopelle rédigé par Docomomo.

4.7 Projet de maquette sensorielle en collaboration avec Kéroul

M. Labrecque informe les membres d'un projet de création d'une maquette sensorielle du Stade olympique en collaboration avec l'organisme Kéroul.

4.8 Réception d'un prix de l'American Society of Heating and Air-Conditioning Engineers

M. Labrecque informe les membres de la réception d'un prix concernant les améliorations énergétiques effectuées au Parc olympique.



5. Comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité – rencontre du 13 février 2019

Monsieur Marc Chabot, Vice-président Finances et administration, se joint à la rencontre à 17 h 05.

En l'absence du président du comité de vérification, les membres prennent acte du rapport verbal de M. Chabot faisant suite à la réunion du comité tenue le 13 février 2019. Il présente les dossiers soumis au conseil pour décision et pour information.

5.1.2 Rapport d'audit du Vérificateur général du Québec

M. Chabot présente au conseil les résultats d'audit des états financiers du Parc olympique au 31 octobre 2018 par le Vérificateur général du Québec. Il indique que le Vérificateur prévoit formuler une opinion avec réserve sur les états financiers. Cette opinion avec réserve concerne l'application non conforme du chapitre SP 3410 - Paiements de transfert.

5.1.3 États financiers au 31 octobre 2018

RÉSOLUTION N° 7926

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2018 audités par le Vérificateur général du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver les états financiers audités tels que soumis et d'autoriser deux administrateurs à les signer au nom du conseil d'administration ;

SUR proposition de Madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2018 et audités par le Vérificateur général du Québec; et

D'AUTORISER Mme Maya Raic et Monsieur Gaëtan Laflamme à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration du Parc olympique.

5.1.4 Rapport annuel 2017-2018

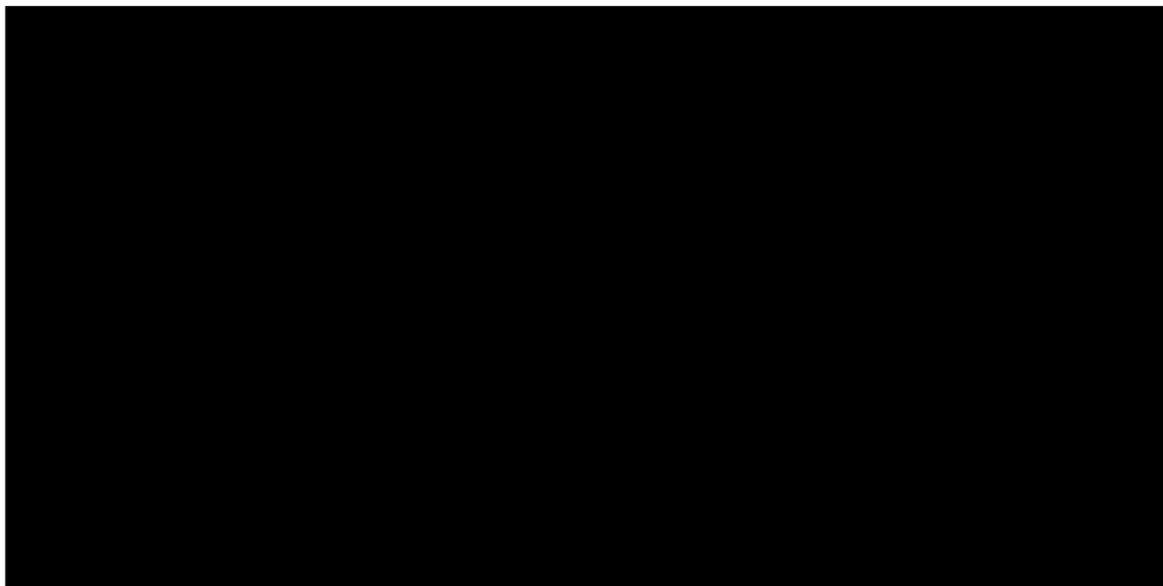
RÉSOLUTION N° 7927

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver le rapport annuel 2017-2018 du Parc olympique ;

SUR proposition de Mme Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

SOUS RÉSERVE de deux textes manquants et de certaines corrections orthographiques et de mise en forme à être apportées ;

D'APPROUVER le rapport annuel 2017-2018 du Parc olympique.



M. Chabot quitte la rencontre à 17 h 26.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente du comité – rencontre du 4 février 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 4 février 2019. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et décision.

5.2.2 Modification de l'organigramme

Les membres prennent connaissance du nouvel organigramme du Parc olympique.

5.2.3 Statut sur le projet de solution informatique RH

La présidente du comité informe les membres de l'avancement du projet de solution informatique du Parc olympique. Elle indique que ce projet se déroulera sur deux années budgétaires.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président du comité – rencontre du 7 février 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 février 2019. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.3.2 Projet de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Le président du comité présente aux membres les derniers développements dans le dossier de la modification de la loi constitutive du Parc olympique. Il indique notamment que si le projet de loi est mis à jour à l'agenda législatif de l'Assemblée nationale du Québec ce printemps, l'objectif est qu'il soit adopté et en vigueur au 1^{er} avril 2020.

5.3.3 Suivi sur le plan stratégique 2019-2026

Le président du comité indique aux membres que le projet d'adopter le plan stratégique 2019-2026 est temporairement suspendu en raison de la demande de mesures d'économies demandées par le Ministère du Tourisme et le Conseil du trésor qui peuvent avoir un impact sur le plan stratégique, mais qu'un projet sera déposé au prochain conseil d'administration.

5.3.4 Priorités du conseil d'administration 2018-2019

Le président du comité informe les membres des discussions survenues au dernier comité de gouvernance et d'éthique concernant les priorités du conseil d'administration pour l'année 2018-2019, et s'en suit une discussion.

RÉSOLUTION N° 7928

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2018-2019 ;

SUR proposition de Monsieur Paul Arseneault, président du comité, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration pour 2018-2019 proposées par le comité.

5.3.5 Activités de formation du conseil d'administration 2018-2019

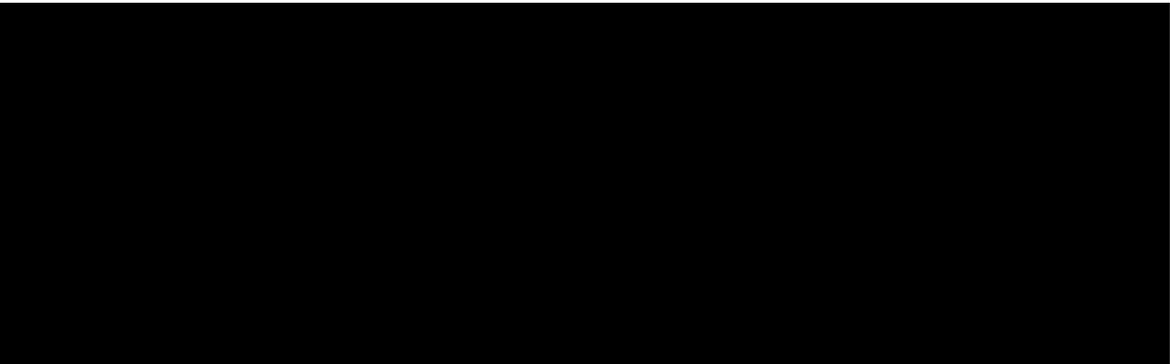
Le président du comité informe les membres des discussions survenues au dernier comité de gouvernance et d'éthique concernant les activités de formation du conseil d'administration pour l'année 2018-2019, et s'en suit une discussion. Il a été convenu des activités de formation suivantes :

- Une formation légale pour tous les membres du conseil d'administration sur le projet de *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* ;
- Des invitations sur une base volontaire aux formations données aux employés du Parc olympique, tel que des formations sur l'Autorité des marchés publics et de ses nouveaux rôles, et sur le projet de conception, construction, financement et entretien de la nouvelle toiture du Stade olympique ;
- Des formations axées sur les rôles et responsabilités spécifiques de chacun des comités statutaires du conseil d'administration ; et
- Des formations personnelles pour chaque membre du conseil d'administration afin de bonifier leurs compétences d'administrateurs.

5.4 Comité des immobilisations

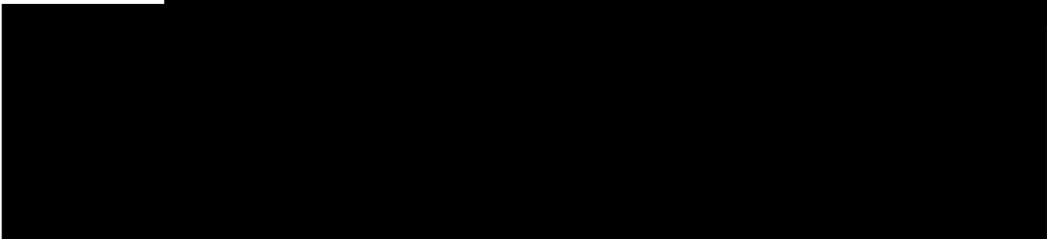
5.4.1 Rapport du président du comité – rencontre du 24 janvier 2019

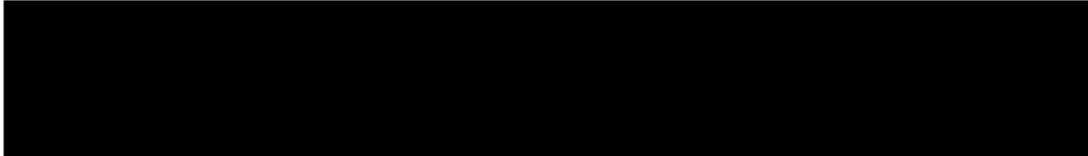
Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 24 janvier 2019. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information et décision.



5.4.3 Bilan final du plan d'immobilisations 2009-2014

Le président du comité résume aux membres le bilan du plan d'immobilisations 2009-2014.





6. Direction Technologies de l'information et télécommunications

6.1 Loi 133 – Obligation de la Régie des installations olympiques

RÉSOLUTION N° 7929

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, ainsi qu'aux règles relatives aux demandes d'autorisation de projets et aux outils de gestion en ressources informationnelles ;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi et de ces règles, le Parc olympique doit soumettre pour approbation par le conseil d'administration un bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (« BARRI »);

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Directeur des Technologies de l'information et télécommunications relative aux obligations du Parc olympique en matière de ressources informationnelles ;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles pour 2017-2018.

7. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

7.1 Octroi de contrat – Services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal



RÉSOLUTION N° 7930

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a publié un appel d'offres public fondé sur la qualité exclusivement numéroté IM702264 via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ayant pour objet des « Services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal, projet 97-046 » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences de la Régie des installations olympiques ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour des « Services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal, projet 97-046 »;

SUR proposition de M. Pierre Dauphinais, président du comité des immobilisations, dûment appuyé à l'unanimité [REDACTED]

il est **RESOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour des « Services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal, projet 97-046 » au plus haut pointage conforme, soit Aedifica inc., pour un montant estimé des services de 750 000 \$, excluant les taxes applicables.

7.2 Octroi de contrat – Services d'entretien ménager des gradins et des aires extérieures lors d'événements

Mme Julie Favreau-Lavoie rejoint la rencontre à 18 h 33.

RÉSOLUTION N° 7931

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a publié un appel d'offres public EX522807 via le Service Électronique d'Appel d'Offres SEAO ayant pour objet des « Services d'entretien ménager des gradins et des aires extérieures lors d'événements » ;

ATTENDU QUE neuf (9) prestataires de services ont acheté les documents d'appel d'offres, et que deux (2) visites de nos installations et espaces ont été effectuées ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, un seul prestataire de services a soumissionné ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 du *Règlement sur les contrats des organismes publics*, il est permis de négocier avec un soumissionnaire unique ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques et le prestataire unique ont négocié à deux (2) reprises le coût du contrat ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Construction et entretien ainsi que du rapport du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives concernant l'octroi d'un contrat pour des « Services d'entretien ménager des gradins et des aires extérieures lors d'événements » ;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour des « Services d'entretien ménager des gradins et des aires extérieures lors d'événements » à l'entreprise Entretien Avangardiste inc. pour une durée de trois (3) ans et pour un montant maximum de 1 500 000 \$ excluant les taxes applicables.

8. Documents déposés à titre d'information – Reddition annuelle

8.1 Lettre déclarative de responsabilité

[REDACTED]

8.3 Rapport sur les échanges de services Loi 133 – Obligations de la Régie des installations olympiques du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018

8.4 Rapport sur les voyages et déplacements du personnel à l'extérieur du Québec du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018

8.5 Rapport sur les frais de déplacements, de voyages et de représentations des dirigeants et des membres du conseil d'administration du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018

8.6 Déroghations aux politiques tarifaires du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018

9. Varia

Me Mélanie Borgognon et Denis Privé quittent l'assemblée à 19 h 30.

10. Huis clos

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée, sur proposition de Mme Maya Raic dûment appuyée à l'unanimité, est levée à 20 h.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
Assemblée extraordinaire des membres du conseil d'administration
Le mercredi 3 avril 2019 à 12 h

Par conférence téléphonique

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 min.	12 h
	Déclaration d'intérêt des administrateurs			
		Décision	5 min.	12 h 5
3.	Recommandation d'un nouveau membre au conseil d'administration*	Décision	2 min.	12 h 7
4.	Présentation d'un potentiel membre du conseil d'administration*	Information	2 min.	12 h 9
5.	Varia			
	Fin de la rencontre			

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12 h 18 par conférence téléphonique au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 3^e jour d'avril 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Eve Paré

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Gaëtan Laflamme
Carlyle Émile

Était présente à titre d'invitée :

M^{me} Mélanie Borgognon

Agissait à titre de Secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Nouveau régime d'emprunts

RÉSOLUTION 7932

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Régie des installations olympiques, valide jusqu'au 31 octobre 2021, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 184 100 000 \$;

ATTENDU QUE le paragraphe b du premier alinéa de l'article 14 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (chapitre R-7) prévoit que la Régie des installations olympiques peut accomplir tout ce qui est utile à la réalisation de ses fins et, notamment, contracter des emprunts par billets, obligations ou autres titres, au taux d'intérêt et aux autres conditions que détermine le gouvernement ;

ATTENDU QUE la résolution 7857 adoptée le 20 février 2017 par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques institue un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 octobre 2020 lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 205 400 000 \$, dont 20 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 133 600 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour ses projets d'investissement, 8 300 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour les frais d'études pour le remplacement éventuel du toit du Stade olympique et 43 500 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour le projet d'aménagement de la Tour du Stade olympique pour location à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec ;

ATTENDU QUE le décret numéro 375-2017 du 5 avril 2017 a autorisé la Régie des installations olympiques à instituer ce régime d'emprunts ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A 6.001), la Régie des installations olympiques désire instituer un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 octobre 2021 lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 184 100 000 \$, dont notamment 21 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 149 600 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme, pour ses projets d'investissement et 13 500 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour le projet d'aménagement de la Tour du Stade olympique pour la location à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec; les coûts découlant des emprunts requis pour ce projet d'aménagement ne sont pas subventionnés et seront assumés à même les revenus autonomes de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, la Régie des installations olympiques désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir

d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire obtenir du gouvernement du Québec l'autorisation requise pour instituer le présent régime d'emprunts ;

ATTENDU QUE, à moins de circonstances exceptionnelles, les emprunts à court terme ou par marge de crédit contractés aux fins des projets d'investissement seront convertis, lorsque les travaux auront été complétés en emprunts à long terme ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de prêt à court terme du 23 décembre 2011 et la convention de marge de crédit du 2 mai 2007 conclues entre la Régie des installations olympiques et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, incluant toute modification ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le régime d'emprunts institué par la résolution 7857 adoptée le 20 février 2017 par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

QUE soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2021, permettant à la Régie des installations olympiques d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 184 100 000 \$, dont notamment 21 000 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, 149 600 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme, pour ses projets d'investissement et 13 500 000 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme pour le projet d'aménagement de la Tour du Stade olympique pour la location à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec; les coûts découlant des emprunts requis pour ce projet d'aménagement ne sont pas subventionnés et seront assumés à même les revenus autonomes de la Régie des installations olympiques;

SUR proposition de M. Gaëtan Laflamme, président du comité de vérification, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le projet de résolution préparé par le ministère des Finances concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Régie des installations olympiques valide jusqu'au 31 octobre 2021 lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 184 100 000 \$, substantiellement conforme au projet soumis aux administrateurs en date du 3 d'avril 2019.

3. Recommandation d'un nouveau membre au conseil d'administration

RÉSOLUTION 7933

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit que la Régie des installations olympiques est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil d'administration et le président-directeur général ;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président et le président-directeur général en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil d'administration ;

ATTENDU QU'un poste d'administrateur sera prochainement vacant au sein du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques suivant le départ prochain de Monsieur Pierre Dauphinais ;

ATTENDU QUE [REDACTED] a été rencontré comme candidat potentiel pour un poste d'administrateur à la Régie des installations olympiques et qu'il correspond au profil de compétence et d'expérience établi par le conseil d'administration, tant par son expérience professionnelle que par sa vision et sa crédibilité, et ce, à un moment critique de la vie de la Régie des installations olympiques ;

SUR proposition de Mme Raic, présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

DE recommander au gouvernement la nomination de [REDACTED] au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques.

4. Présentation d'un potentiel membre au conseil d'administration

La candidature d'un potentiel nouveau membre du conseil d'administration est discutée entre les membres, et il est convenu de reporter l'évaluation de cette candidature jusqu'à ce qu'un poste d'administrateur soit disponible ou vacant, et selon le profil de compétence recherché pour le poste qui deviendra disponible ou vacant.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 15 AVRIL 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

1.	Adoption de l'ordre du jour* Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 18 février 2019 et de la réunion extraordinaire du 3 avril 2019 du conseil d'administration*	Décision	2 min.	16 h 32
3.	Communication de la Présidente	Information	5 min.	16 h 37
3.1	Remaniement du comité de vérification	Décision	2 min.	16 h 39
4.	Communication du Président-directeur général			
4.1	Prix distinction de Tourisme Montréal	Information	1 min.	16 h 40
4.2	Plaque commémorative de la Joute de Jean-Paul Riopelle*	Information	1 min.	16 h 41
4.3	Rencontres ministérielles	Information	5 min.	16 h 46
5.	Comités du conseil d'administration			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1	Rapport du président - rencontres des 27 mars et 9 avril 2019	Information	5 min.	16 h 51
	<div style="background-color: black; width: 400px; height: 20px;"></div>	Information	3 min.	16 h 54
5.2	Comité des ressources humaines			
5.2.1	Rapport de la présidente - rencontre du 3 avril 2019	Information	10 min.	17 h 4
5.2.2	Formations données aux employés 2017-2019*	Information	2 min.	17 h 6
5.3	Comité de gouvernance et d'éthique			
5.3.1	Rapport du président - rencontre du 1er avril 2019	Information	5 min.	17 h 11
5.3.2	Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique - Suivi	Information	2 min.	17 h 13

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 15 AVRIL 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

5.3.3	Suivi concernant le Plan stratégique 2019-2026	Information	5 min.	17 h 18
5.4	Comité des immobilisations			
5.4.1	Rapport du président - rencontre du 7 mars 2019	Information	5 min.	17 h 23
5.4.2	Plan d'immobilisations 2016-2026	Information	5 min.	17 h 28
	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 33
5.4.4	Statut sur le projet d'amélioration de l'expérience client au Stade olympique et sur le Plan québécois des infrastructures 2019-2029	Information	5 min.	17 h 39
6.	Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives			
	[REDACTED]	Décision	3 min.	17 h 43
	[REDACTED]	Décision	1 min.	17 h 44
7.	Varia	Information	2 min.	17 h 46
8.	Huis clos			
8.1	Modification de la structure organisationnelle**	Décision	10 min.	17 h 56
8.2	Évaluation du Président-directeur général	Information	5 min.	18 h 1

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 40 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 15^e jour d'avril 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Pierre Dauphinais
Carlyle Émile
Gaëtan Laflamme

Était présente à titre d'invitée :

- M^e Mélanie Borgognon

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

La présidente informe les membres du départ imminent du président du comité des immobilisations et le remercie pour ses services professionnels dont la Régie des installations olympiques a grandement bénéficié tout au long de son mandat.

Pour faire suite au renouvellement du mandat de Monsieur Michel Labrecque, à titre de président-directeur général pour une durée de cinq ans, la présidente le remercie également pour l'excellent travail effectué dans son premier mandat, et tous les membres abondent dans ce sens.

2. **Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 18 février 2019 et de la réunion extraordinaire du 3 avril 2019 du conseil d'administration**

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 18 février 2019 et de la réunion extraordinaire du 3 avril 2019, et sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser la présidente et le secrétaire à les signer.

3. **Communication de la Présidente**

3.1 **Remaniement du comité de vérification**

RÉSOLUTION N° 7934

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général ;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil ;

ATTENDU QUE Monsieur Gaëtan Laflamme, vice-président du conseil d'administration et président du comité de vérification désire se retirer de son rôle de président du comité de vérification ;

ATTENDU QUE Monsieur Gaëtan Laflamme désire demeurer un membre du comité de vérification et le vice-président du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE Madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur est membre du comité de vérification ;

ATTENDU QUE Madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur possède le profil de compétence et d'expérience pour agir à titre de présidente du comité de vérification ;

ATTENDU QUE Madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur consent à devenir présidente du comité de vérification ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment approuvée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la nouvelle composition du comité de vérification qui va dorénavant être comme suit :

- Marie-Jacqueline Saint-Fleur, Présidente
- Gaëtan Laflamme ; et
- Julie Favreau-Lavoie.

La présidente profite de l'occasion pour souligner le travail de M. Laflamme depuis un peu moins de dix ans au sein du conseil d'administration, que cela soit dans le cadre de son important apport dans la modernisation des systèmes ou dans la pérennité des bonnes relations avec le Vérificateur général du Québec.

4. Communication du président-directeur général

M. Labrecque informe les membres d'un projet d'étude à venir sur le cycle de vie des installations à la suite de la tenue d'une édition des Jeux olympiques. L'objectif de cette étude sera de démontrer que la pérennité des installations olympiques est possible et souhaitable, le tout dans un contexte de développement durable. C'est le comité international olympique qui sera maître d'œuvre dans ce projet.

D'avantage, il informe les membres d'un projet pilote de déplacements en trottinette électrique à voir le jour en 2019 sur le site de la Régie des installations olympiques, et dont les employés pourront bénéficier gratuitement des trottinettes lors de leurs déplacements sur le site.

4.1 Prix distinction de Tourisme Montréal

M. Labrecque informe les membres de la réception d'un prix octroyé par Tourisme Montréal concernant le développement du tourisme sportif.

4.2 Plaque commémorative de La Joute de Jean-Paul Riopelle

M. Labrecque informe les membres qu'au prochain conseil d'administration sera déposée une demande de commémoration pour approbation, que le comité de gouvernance et d'éthique en a recommandé son autorisation lors de la rencontre du 1^{er} avril 2019, et que le projet consiste à installer une plaque d'interprétation de *La Joute* de Jean Paul Riopelle dans le secteur 100 de l'Esplanade, là où était située l'œuvre précitée entre 1976 et 2002.

4.3 Rencontres

M. Labrecque informe les membres qu'il rencontrera la ministre du Tourisme accompagné du Vice-président, Construction et entretien dans les prochaines semaines pour discuter des dossiers de construction de la Régie des installations olympiques.

Sur une autre note, Me Denis Privé informe les membres que le projet de la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* avance, et qu'il pourrait être déposé le 18 avril au Comité interministériel économie et environnement, puis le 30 avril au Comité de législation, pour enfin être présenté au Conseil des ministres le 1^{er} mai 2019.

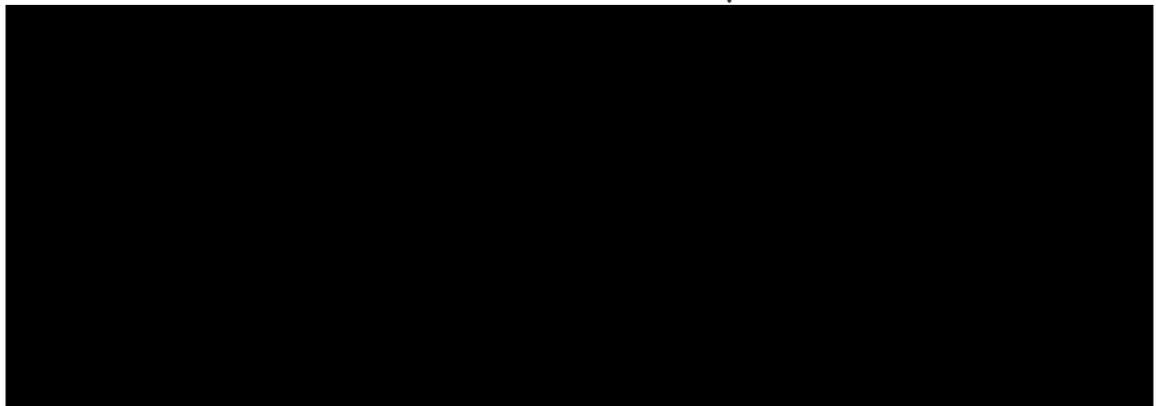
5. Comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport du président du comité – des rencontres du 27 mars et 9 avril 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de vérification faisant suite aux réunions du comité tenues les 27 mars et 9 avril 2019. Le président du comité présente les dossiers pour information et décision.

M. Laflamme indique aux membres que le Vice-président Finances et administration a complété sa première année au sein de l'organisme, et se déclare très satisfait de son travail et de son expertise.



5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente du comité – rencontre du 3 avril 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 3 avril 2019. La présidente du comité présente les dossiers pour information et décision. Elle effectue un suivi sur les dossiers du système intégré de gestion des ressources humaines et du sondage organisationnel.



5.2.2 Formations données aux employés de 2017 à 2019

Les membres prennent connaissance d'un tableau résumant les formations effectuées par les employés de la Régie des installations olympiques pour les années 2017 à 2019.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président – rencontre du 1^{er} avril 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 1^{er} avril 2019. Le président du comité présente les dossiers pour information et décision.

5.3.2 Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Sans reprendre les dates stipulées au point 4.3 du présent procès-verbal, Me Privé indique aux membres que le gouvernement semble favorable au projet de loi.

5.3.3 Suivi concernant le Plan stratégique 2019-2026

Le président indique au comité qu'une version préliminaire du Plan stratégique 2019-2026 sera déposée au prochain conseil d'administration.

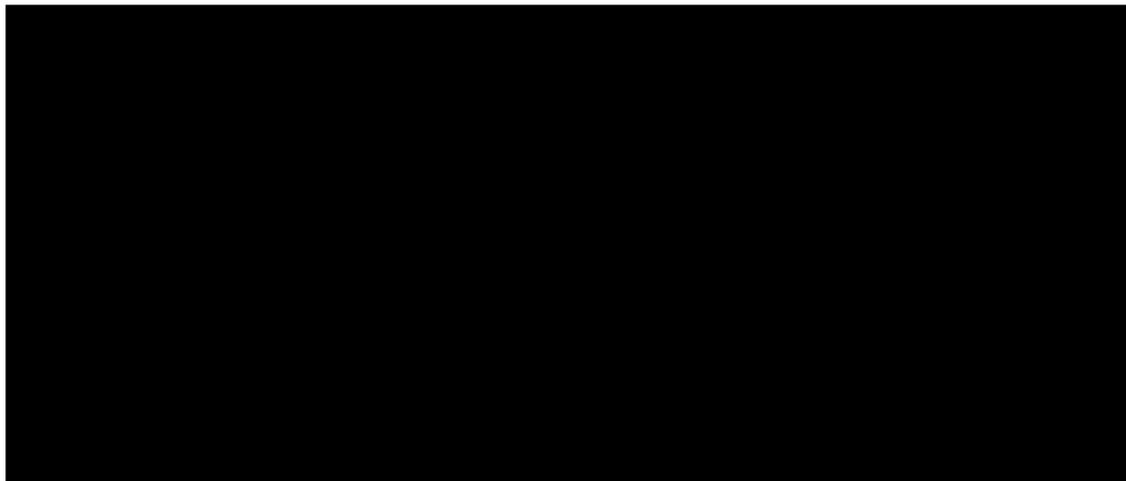
5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président – rencontre du 7 mars 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité d'immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 mars 2019. Le président du comité présente les dossiers pour information et décision.

5.4.2 Plan d'immobilisations 2016-2026

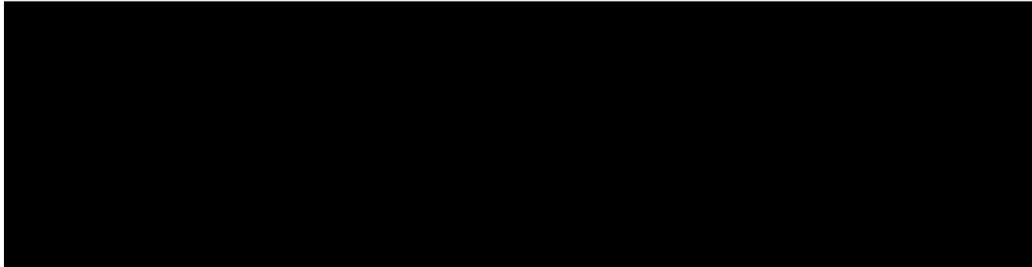
Un suivi du Plan d'immobilisations 2016-2026 sera effectué dans une rencontre ultérieure du conseil.



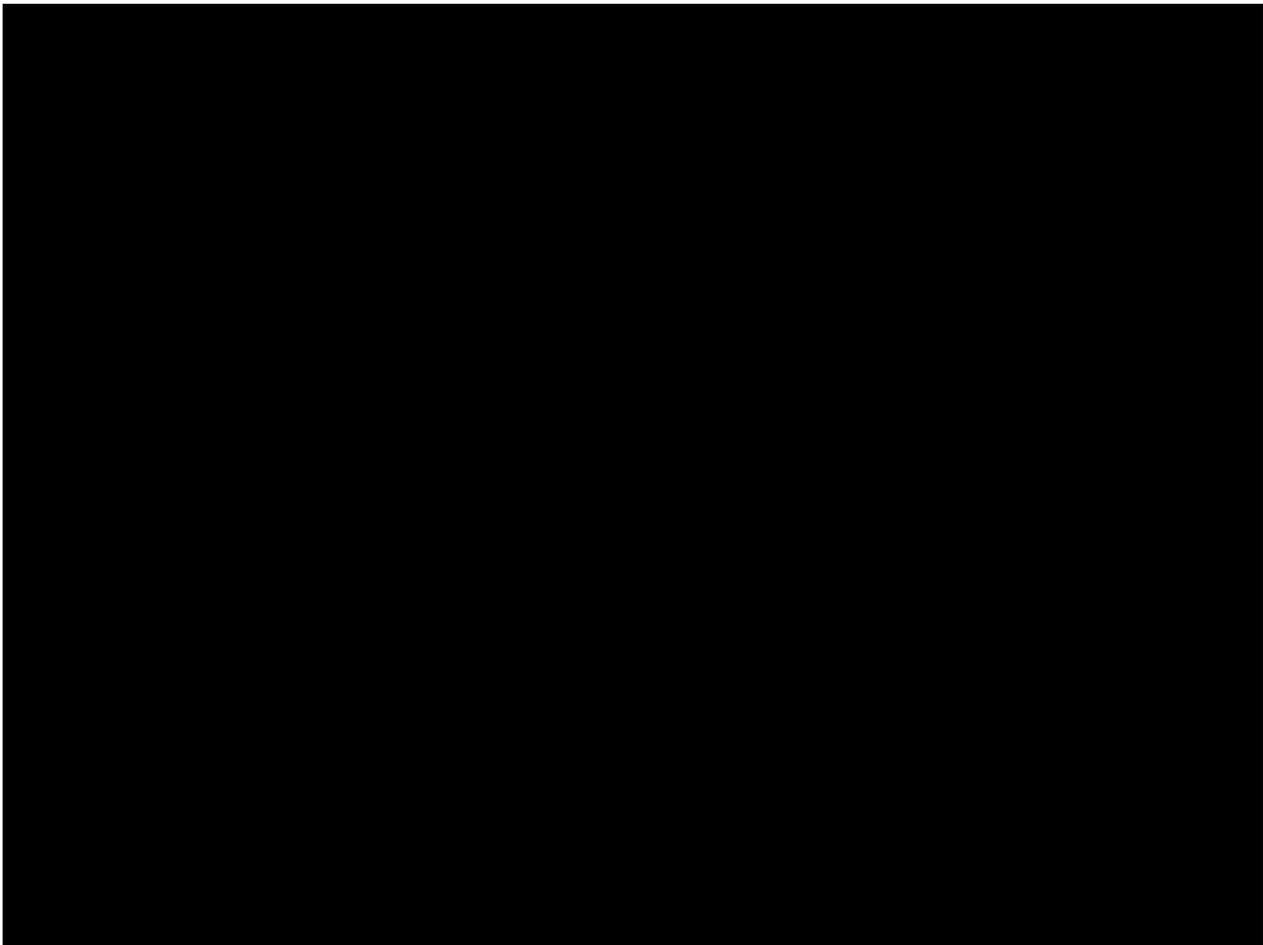


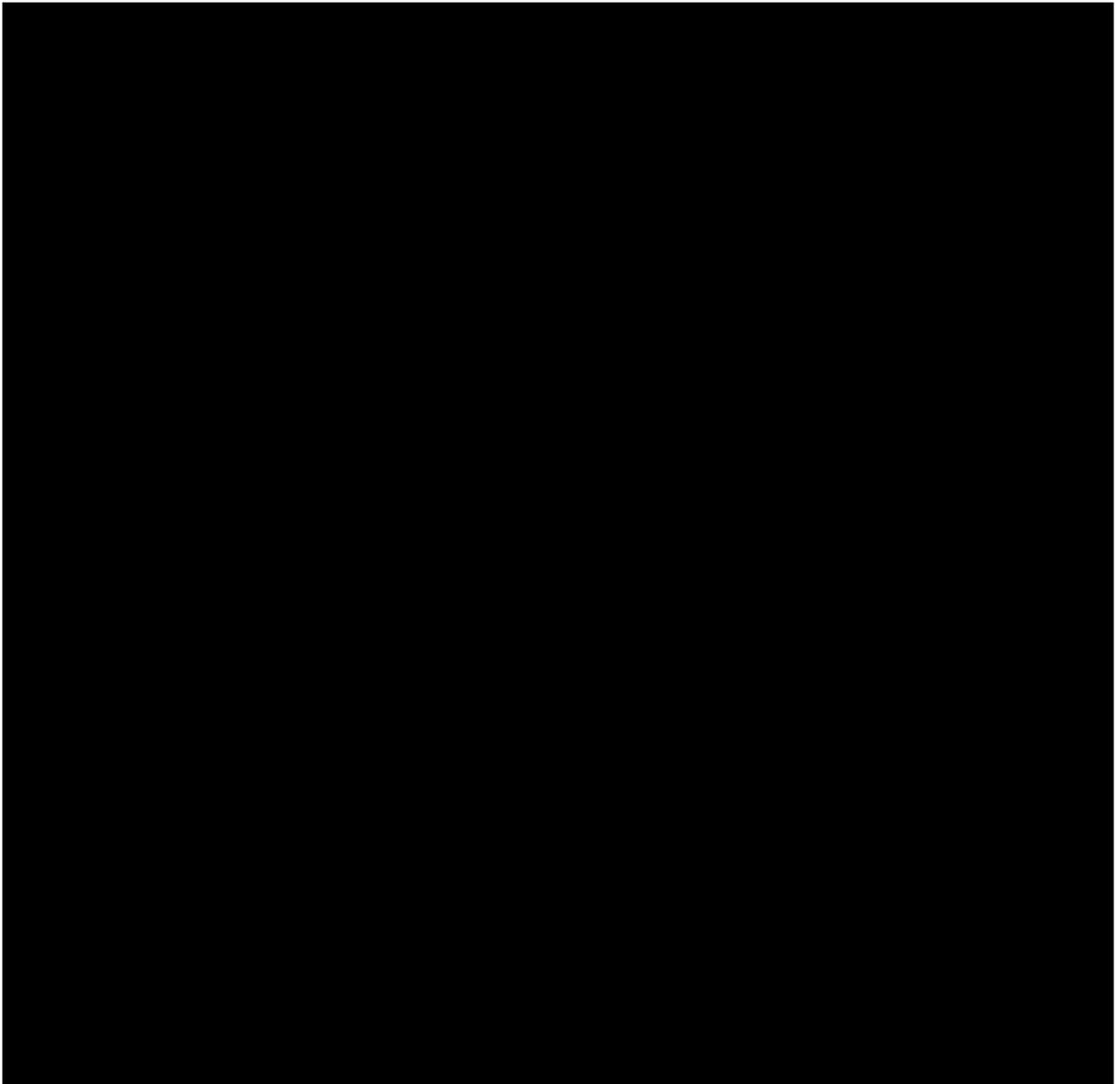
5.4.4 Statut sur le projet d'amélioration de l'expérience client au Stade olympique et sur le Plan québécois des infrastructures 2019-2029

M. Labrecque informe les membres de l'insertion du projet de remplacement du système d'éclairage du Stade olympique au Plan québécois des infrastructures 2019-2029 (« PQI ») [REDACTED] Il mentionne, concernant les autres projets prévus dans le projet de l'amélioration de l'expérience client, qu'un exercice de catégorisation sera effectué dans les prochains temps afin de déterminer les projets qui sont essentiels, nécessaires ou souhaitables, et la nécessité pour certains de les exécuter en concomitance avec le remplacement de la toiture du Stade olympique.



6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives







7. **Varia**

Aucun point n'est traité au point Varia.

Les invités quittent l'assemblée à 18 h 15.

8. **Huis clos**

8.1 **Modification de la structure organisationnelle**

8.2 **Évaluation du président-directeur général**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée, sur proposition de la présidente du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est levée à 20 h 15.

Maya Raic

Présidente

Denis Privé

Secrétaire



ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 27 MAI 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

1.	Adoption de l'ordre du jour* Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 avril 2019 du conseil d'administration*	Décision	2 min.	16 h 32
3.	Communication de la Présidente		5 min.	16 h 37
3.1	Remaniement du comité des immobilisations	Décision	1 min.	16 h 38
4.	Communication du Président-directeur général			
4.1	Report de l'adoption du plan stratégique 2019-2026*	Décision	3 min.	16 h 41
4.2	Plaque commémorative de la <i>La Joute</i> de Jean Paul Riopelle*	Décision	2 min.	16 h 43
	[REDACTED]	Information	3 min.	16 h 46
4.4	Rencontres ministérielles	Information	5 min.	16 h 51
5.	Comités du conseil d'administration			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1	Rapport de la présidente - rencontre du 22 mai 2019	Information	5 min.	16 h 56
5.2	Comité des ressources humaines			
5.2.1	Rapport de la présidente	Information	5 min.	17 h 01
5.2.2	Modification de l'organigramme*	Information	2 min.	17 h 03
5.3	Comité de gouvernance et d'éthique			
5.3.1	Rapport du président - rencontre du 2 mai 2019	Information	5 min.	17 h 08
5.3.2	Projet de <i>Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique</i> - Suivi	Information	3 min.	17 h 11
5.3.3	Formation 2018-2019*	Information	2 min.	17 h 13
5.4	Comité des immobilisations			
5.4.1	Rapport de la présidente par intérim - rencontre du 16 mai 2019	Information	5 min.	17 h 18

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 27 MAI 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

		Information	7 min.	17 h 25
5.4.3	Plan d'immobilisations 2016-2026	Information	5 min.	17 h 30
5.4.4	Statut sur le projet d'amélioration de l'expérience client au Stade olympique et sur le Plan québécois des infrastructures 2019-2029	Information	5 min.	17 h 35
6.	Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives			
6.1	Modification du Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (186)*	Décision	1 min.	17 h 36
6.2	Modification du Règlement concernant la création d'un comité des immobilisations (182)	Décision	1 min.	17 h 37
7.	Varia	Information	2 min.	17 h 39
8.	Huis clos			

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 40 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 27^e jour de mai 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
Carlyle Émile
Gaëtan Laflamme

Était présente à titre d'invitée :

M^e Mélanie Borgognon

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté en y ajoutant le point 7.1 intitulé « Conseil d'administration de la Société de développement Angus ».

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 avril 2019 du conseil d'administration**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 15 avril 2019, et sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la présidente et le secrétaire à le signer.

3. **Communication de la Présidente**

La Présidente informe les membres de la réception par M. Michel Labrecque du prix Orchidée individu 2019 remis par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal. Davantage, elle indique aux membres que le Colloque sur les grands parcs urbains tenu le 23 mai 2019 s'est très bien déroulé, et a été formateur, notamment avec la présentation de M. Josep Roca, Directeur de projets, représentant la ville de Barcelone.

Concernant le remplacement d'un membre du conseil d'administration suivant la fin du mandat de M. Pierre Dauphinais, la Présidente indique que le dossier suit son cours.

M. Labrecque informe les membres qu'il rencontrera la mairesse dans les prochains temps et qu'il sera discuté entre autre du Quartier olympique. Il fait part également aux membres d'un projet d'étude des caractéristiques architecturales des installations olympiques qui sera préparé par Ivanhoé Cambridge ainsi que le Comité International Olympique, et que la Régie des installations olympiques y participera.

Finalement, il s'en suit une discussion sur l'intelligence artificielle, et comment cela pourrait être utile à la Régie des installations olympiques afin de fusionner ses activités et bonifier celles-ci.

3.1 **Remaniement du comité des immobilisations**

RÉSOLUTION N° 7937

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. chapitre R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général ;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. chapitre R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil ;

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Pierre Dauphinais, membre du conseil d'administration et président du comité des immobilisations s'est terminé le 21 avril 2019 ;

ATTENDU QUE Madame Julie Favreau-Lavoie est membre du comité des immobilisations ;

ATTENDU QUE Madame Julie Favreau-Lavoie possède le profil de compétence et d'expérience pour agir à titre de présidente par intérim du comité des immobilisations jusqu'à ce qu'un nouveau président soit nommé ;

ATTENDU QUE Madame Julie Favreau-Lavoie consent à devenir présidente par intérim du comité des immobilisations ;

ATTENDU QUE le comité des immobilisations doit être composé de quatre membres (résolution 7941) en conformité avec le *Règlement concernant la création d'un comité des immobilisations* (n° 182), et qu'à la suite du départ de Monsieur Pierre Dauphinais, un poste d'administrateur est devenu vacant ;

ATTENDU QU'en attendant la nomination d'un nouveau membre du comité des immobilisations, Madame Maya Raic, Présidente du conseil d'administration, consent à devenir membre dudit comité ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la nouvelle composition du comité des immobilisations qui va dorénavant comme suit :

- Julie Favreau-Lavoie, Présidente par intérim ;
- Gaëtan Laflamme ;
- Michel Labrecque ; et
- Maya Raic.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Report de l'adoption du plan stratégique 2019-2026

RÉSOLUTION 7938

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques est assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., chapitre G-1.02) en vertu de l'article 2 de cette loi ;

ATTENDU QUE l'article 34 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* édicte que la société établit un plan stratégique suivant la forme, la teneur et la périodicité déterminées par le gouvernement ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration, par sa résolution 7668 du 26 septembre 2012, a adopté le Plan stratégique 2012-2017 de la Régie des installations olympiques, et qu'il est arrivé à échéance le 31 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE, tel que mentionné dans les *Lignes directrices Planification stratégique au gouvernement du Québec* produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, la Régie des installations olympiques devait soumettre à l'approbation du gouvernement un projet de nouveau plan stratégique dans le semestre suivant l'échéance du dernier plan stratégique ;

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7874 du 11 septembre 2017, a demandé au Secrétariat du Conseil du trésor la prolongation du plan stratégique jusqu'au 31 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE le 19 octobre 2017, le Secrétariat du Conseil du trésor a pris acte de la demande de la Régie des installations olympiques et y a consenti ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a, en 2018 et au début de l'année 2019, conduit des travaux d'analyse, de réflexion, de consultation et de conciliation afin d'élaborer son plan stratégique ;

ATTENDU QUE le Ministère du Tourisme effectue une tournée nationale de consultation pour l'élaboration de son propre plan stratégique, que celui-ci aura un impact sur celui de la Régie des installations olympiques, et qu'il est opportun de s'arrimer aux principaux objectifs du plan stratégique du Ministère du Tourisme ;

ATTENDU QUE le 28 mai 2019 la ministre du Tourisme déposera à l'Assemblée nationale le projet de la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* (n° 15) ayant pour but de moderniser et d'actualiser la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. chapitre R-8) ;

ATTENDU QU'advenant l'adoption du projet de la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique*, celui-ci aura un impact sur le plan stratégique qui nécessitera de nombreux changements s'il est adopté préalablement à l'entrée en vigueur du projet de loi ;

ATTENDU QUE la ministre du Tourisme a été mise au fait des circonstances entourant la demande de report de l'adoption d'un plan stratégique, et y a consenti ;

ATTENDU QUE de nouvelles exigences et procédures sont entrées en vigueur récemment concernant l'élaboration des plans stratégiques des ministères et organismes, et que la Régie des installations olympiques souhaite les intégrer à son plan stratégique ;

ATTENDU QU'en raison d'incertitudes par rapport au contexte dans lequel évolue présentement la Régie des installations olympiques, il apparaît inopportun de réaliser un nouveau plan stratégique à ce stade-ci ;

ATTENDU QU'en raison de ces incertitudes, il apparaît opportun de prolonger le Plan stratégique 2012-2017 jusqu'au 31 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport du Secrétaire général et Vice-président des affaires juridiques et corporatives et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique relative à la prolongation du Plan stratégique 2012-2017 de la Régie des installations olympiques ;

Sur proposition dûment appuyée, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la prolongation du Plan stratégique 2012-2017 de la Régie des installations olympiques jusqu'au 31 octobre 2019.

4.2 Plaque commémorative de La Joute de Jean Paul Riopelle

RÉSOLUTION 7939

ATTENDU QUE dans la perspective de devoir de mémoire dans laquelle elle s'est engagée, la Régie des installations olympiques souhaite poser un quatrième jalon commémoratif suivant l'installation de la plaque signée de Roger Taillibert dans la Rotonde, de l'aménagement de la place Nadia Comaneci près du Centre sportif et le changement de dénomination du Club du receveur en Salon Gary Carter ;

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite souligner l'apport indéniable qu'a eu la fontaine intitulée *La Joute* de Jean Paul Riopelle sur l'Esplanade ;

ATTENDU QUE tel que stipulé par l'article 3.9.24 du *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société (n° 178)*, seul le conseil d'administration exerce le pouvoir d'approuver tout processus de commémoration, toute remise de distinction ou tout hommage officiel ;

ATTENDU QUE l'article 10.5 de la *Politique concernant les communications (n° 06)* mentionne qu'une proposition d'intervention commémorative documentée doit, pour autant que l'information ou la documentation soit connue ou disponible, être accompagnée :

- 10.5.1 Du contexte historique, biographique de la ou des personnes, de l'objet ou du site ;
- 10.5.2 Des buts et des objectifs de la commémoration ponctuelle ou permanente ;
- 10.5.3 Des moyens et des formes pertinentes de la commémoration ;
- 10.5.4 Du calendrier et de l'échéancier ;
- 10.5.5 Des coûts et du plan de financement ;
- 10.5.6 D'une identification des partenaires, des commanditaires ou des organismes soutenant le projet outre la Régie des installations olympiques ;
- 10.5.7 D'une proposition de / ou des emplacements choisis à la commémoration ponctuelle ou permanente ;
- 10.5.8 D'une ou des études ou exemples de monument choisi pour la commémoration ; et
- 10.5.9 Du libellé du message, des symboles ou dessins inscrits sur le monument, la plaque commémorative, le discours ou le panneau d'interprétation.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique relative à l'installation d'un panneau d'interprétation de *La Joute* de Jean Paul Riopelle sur l'Esplanade ;

SUR proposition de M. Paul Arseneault, président du comité de gouvernance et d'éthique, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'installation d'un panneau d'interprétation de *La Joute* de Jean Paul Riopelle sur l'Esplanade.

M. Labrecque indique aux membres que la date de son installation n'est pas encore déterminée.

4.3 Sondage CSPO

M. Labrecque informe les membres que le poste de Directeur du Centre sportif a été aboli, et qu'il a été remplacé par un poste de Directeur adjoint. Davantage, il les informe de la survenance d'un sondage auprès des membres du Centre sportif, que les résultats sont bons, et qu'ils seront forts utiles pour développer le plan stratégique de l'organisme.

4.4 Rencontres ministérielles

M. Labrecque indique aux membres qu'il n'y a pas eu de rencontres formelles avec des représentants des ministères depuis la dernière rencontre du conseil d'administration, mais qu'avec l'autorisation de la ministre du Tourisme, il souhaiterait en tenir vers la fin de la période estivale, le tout afin d'informer le plus rapidement les instances clés dans le dossier du remplacement de la toiture et des demandes qui seront effectuées au Plan québécois des infrastructures 2020-2030.

5. Comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport de la présidente du comité – rencontre du 22 mai 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion tenue le 22 mai dernier. La présidente du comité présente les dossiers pour information et les résultats du deuxième trimestre.

Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur informe les membres qu'un mandat a été octroyé à une firme spécialisée pour analyser l'utilisation du logiciel *Virtuo* par les employés de l'organisme. Il ressort notamment des analyses effectuées, que l'intégrité du système n'est pas menacée, que certains processus pourraient être bonifiés et que de la formation devrait être donnée à certains des utilisateurs.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente du comité

La présidente du comité informe les membres qu'aucune rencontre du comité n'est survenue depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

5.2.2 Modification à l'organigramme

Les membres prennent connaissance du nouvel organigramme de l'organisme. La présidente indique aux membres que les changements organisationnels ont été positivement reçus par les employés.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président – rencontre du 2 mai 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 2 mai dernier. Le président du comité présente les dossiers pour information.

5.3.2 Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Me Denis Privé indique aux membres que le gouvernement semble favorable au projet de loi, et qu'elle devrait en principe être adoptée à l'automne 2019.

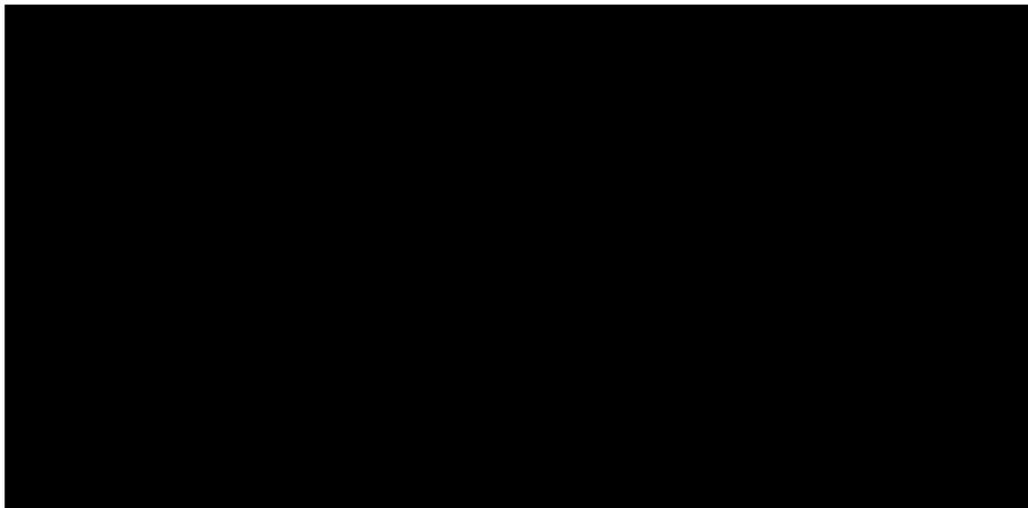
5.3.3 Formation 2018-2019

Me Privé indique aux membres que le plan de formation déposé le 18 février dernier sera modifié en raison de certains récents échanges entre les membres et le secrétaire. Le plan de formation mis à jour sera déposé lors du prochain conseil d'administration.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président – rencontre du 16 mai 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente par intérim du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 16 mai 2019. La présidente du comité présente les dossiers pour information.



5.4.2 Statut sur la coupe du monde FIFA 2026 : Investissements et décisions à venir

Les membres prennent connaissance du calendrier des différentes étapes de la candidature de la Ville de Montréal. Un membre se questionne si l'organisme soumissionne avec la Ville de Montréal ou distinctement, ce à

quoi il est répondu qu'une telle décision doit être prise au plus tard au mois d'octobre 2019.

S'en suit une discussion concernant la difficulté de déterminer les retombées économiques d'un tel événement pour la Ville de Montréal, et qui au gouvernement provincial pourrait faire la promotion de sa candidature.

5.4.3 Plan d'immobilisations 2016-2026

La présidente par intérim du comité indique aux membres que le Plan québécois des infrastructures et le plan d'immobilisations de l'organisme sont dorénavant intégrés en un seul.

5.4.4 Statut sur le projet d'amélioration de l'expérience client au Stade olympique et sur le Plan québécois des infrastructures 2019-2029

La présidente par intérim du comité informe les membres qu'aucune autre des demandes de la Régie des installations olympiques n'a été autorisée au Plan québécois des infrastructures depuis le dernier conseil d'administration. Elle indique que des rencontres auront lieu durant l'automne 2019 pour réactiver les demandes de projets.

6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

6.1 Modification du Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (no 186)

RÉSOLUTION 7940

ATTENDU QUE le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (no 186)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 27 octobre 2014 par la résolution 7764, règlement qui encadre les règles de sécurité et les normes de comportement à respecter par les employés et les visiteurs du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le *Rules and Regulations for Safety and Behaviour Standards at the Olympic Park (no 186)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 11 septembre 2017 par la résolution 7878, règlement qui est au même effet que sa version française ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques est présentement à faire construire un parc à planches à roulettes dans le secteur 900 de l'Esplanade qui sera accessible à tous au courant de l'été 2019 ;

ATTENDU QUE le site ne sera pas surveillé ;

ATTENDU QUE, considérant l'utilisation du site par les planches à roulettes, les patins à roues alignées et les trottinettes, la Régie des installations olympiques désire modifier les deux règlements précités afin d'encadrer la pratique de ces sports, pour notamment responsabiliser les utilisateurs, limiter sa responsabilité et y interdire toute utilisation lorsque les conditions climatiques sont mauvaises ;

ATTENDU QUE ces modifications n'entraînent aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques ;

SUR proposition de Monsieur Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique (no 186)* et les *Rules and Regulations for Safety and Behaviour Standards at the Olympic Park (no 186)* tels que modifiés le 27 mai 2019.

6.2 Modification du Règlement concernant la création d'un comité des immobilisations (no 182)

RÉSOLUTION 7941

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la création d'un comité des immobilisations (no 182)* a été adopté par la résolution 7505-1 le 25 mars 2010, puis modifié le 11 septembre 2017 par la résolution 7879 ;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la création d'un comité des immobilisations (no 182)* prévoit à l'article 2.1 que le comité est composé du président-directeur général et de quatre membres désignés par le conseil d'administration ;

ATTENDU QUE suivant un remaniement des comités statutaires du conseil d'administration effectué le 28 mai 2018 par la résolution 7905, le comité des immobilisations est passé de cinq membres à quatre membres ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier en conséquence le *Règlement concernant la création d'un comité des immobilisations (no 182)* ;

ATTENDU QUE la modification n'entraîne aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques ;

SUR proposition de Monsieur Paul Arseneault, président du comité de gouvernance et d'éthique de la Régie des installations olympiques, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le *Règlement concernant la création d'un comité des immobilisations (no 182)* tel que modifié le 27 mai 2019.

7. Varia

Les invités quittent l'assemblée à 18 h 22.

8. Huis clos

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée, sur proposition de la présidente du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est levée à 18 h 32.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
Assemblée extraordinaire des membres du conseil d'administration
Le lundi 22 juillet 2019 à 12 h

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 min.	12 h 02
	Déclaration d'intérêt des administrateurs			
2.	Octroi de contrat - Réfection des stationnements P2 et P3 - Volet 2019*	Décision	2 min.	12 h 04
3.	Projet Pie-IX STM - Cession et acquisition de terrains*	Décision	2 min.	12 h 06
4.	Protocole d'entente avec la SQI**	Potentiel	2 min.	12 h 08
5.	Varia	Information	2 min.	12 h 10
6.	Huis clos			

* Documents transmis

** Si le dossier est discuté au conseil d'administration pour décision, les documents seront déposés sur le Dropbox avant la conférence téléphonique.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques tenue à 12 h par conférence téléphonique le 22^e jour du mois de juillet 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, Présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré

MM. Michel Labrecque, Président-directeur général
Paul Arseneault
François Dépelteau
Gaëtan Laflamme
Carlyle Émile

Étaient absentes :

M^{mes} Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Rossana Pettinati

Était présente à titre d'invitée :

M^e Mélanie Borgognon

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec une modification, soit le retrait du point 4 qui sera traité dans une rencontre ultérieure du conseil.

La Présidente du conseil d'administration demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

La Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur François Dépelteau, nouvellement membre du conseil.

2. Octroi de contrat – Réfection des stationnements P2 et P3 – Volet 2019

RÉSOLUTION N° 7942

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a publié un appel d'offres public IM702474 via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ayant pour objet la « Réfection des stationnements P2 et P3 – Volet 2019 » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences de la Régie des installations olympiques ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour la « Réfection des stationnements P2 et P3 – Volet 2019 » ;

SUR proposition de la Présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour la « Réfection des stationnements P2 et P3 – Volet 2019 » au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tro-Chaînes inc., pour un montant estimé des travaux de 9 297 000 \$, excluant les taxes applicables.

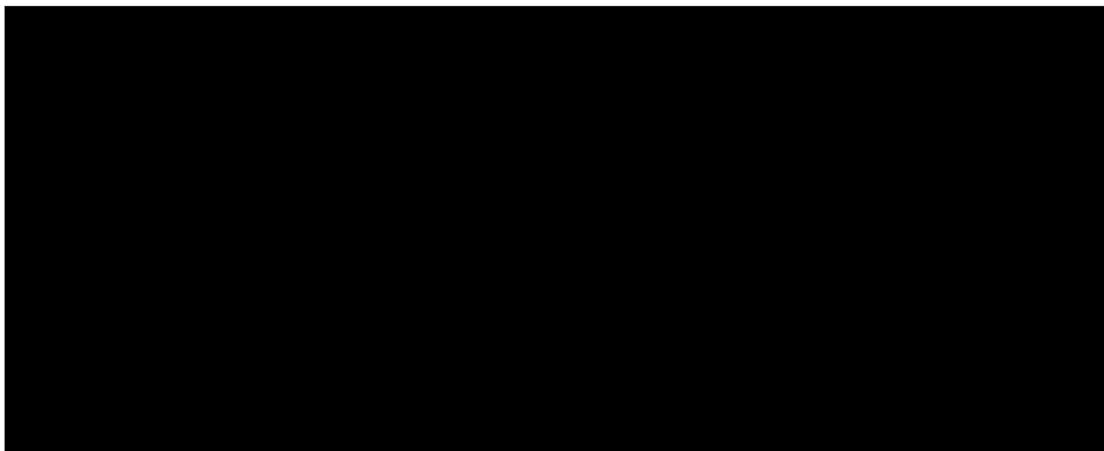
3. Projet Pie-IX STM – Cession et acquisition de terrains

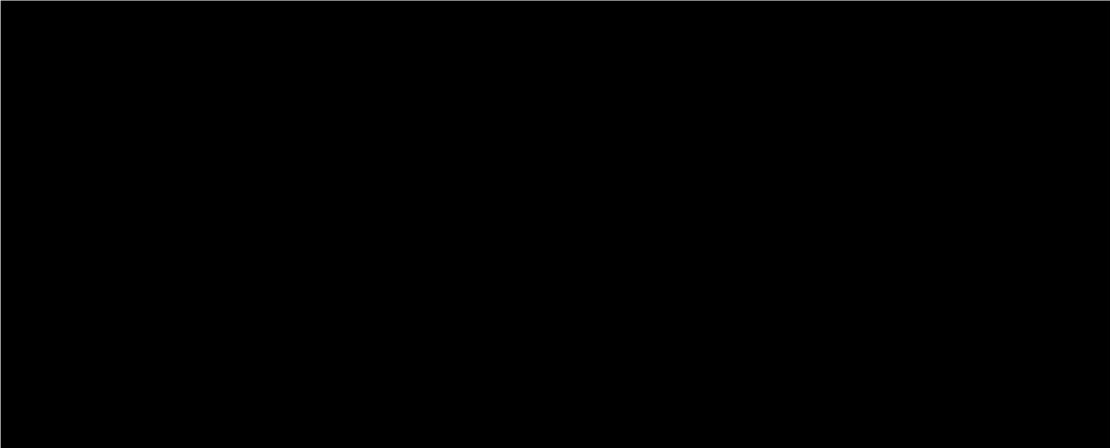
RÉSOLUTION N° 7943

ATTENDU QUE la Société de transport de Montréal (« STM ») doit procéder à la cession et à l'acquisition de parcelles de terrain avec la Régie des installations olympiques (« Régie ») aux fins de son projet Pie-IX (« Projet Pie-IX ») ;

ATTENDU QUE le Projet Pie-IX de la STM comporte quatre volets, soit la réfection de la membrane d'étanchéité de la station et du tunnel piétonnier souterrain, la réfection de la station et l'ajout de quatre ascenseurs, l'intégration des travaux de réaménagement de l'avenue Pierre-De Coubertin et l'intégration des travaux du service rapide par bus sur la rue Pie-IX ;

ATTENDU QUE la STM a procédé à l'identification des parcelles de terrain à acquérir aux fins de son Projet Pie-IX avec la Régie ;





ATTENDU QUE tous les frais relatifs à l'Acte de vente sont à la charge de la STM ;

ATTENDU QUE le Directeur général de la STM a autorisé par la recommandation STM-6634-06-19-105 le projet d'Acte de vente entre la STM et la Régie pour l'acquisition de parcelles de terrain ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives concernant le projet d'Acte de vente ;

SUR proposition de la Présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER et de signer l'Acte de vente.

4. Varia

Aucun point n'est traité au point Varia.

Huis clos

Aucun sujet n'est traité en huis clos.

La conférence téléphonique se termine à 12 h 25.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

1.	Adoption de l'ordre du jour* Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 mai et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 juillet 2019 du conseil d'administration*	Décision	2 min.	16 h 32
3.	Communication de la Présidente			
3.1	Remaniement du comité des immobilisations (2 sujets)	Décision	2 min.	16 h 34
3.2	Calendrier 2019-2020 des rencontres du conseil d'administration et des comités statutaires*	Décision	1 min.	16 h 35
3.3	Déclaration d'adhésion au code d'éthique	Information	1 min.	16 h 36
3.4	Déclaration d'intérêts	Information	1 min.	16 h 37
4.	Communication du Président-directeur général			
4.1	Suivi sur la demande de report de l'adoption du plan stratégique 2019-2026	Décision	3 min.	16 h 40
4.2	Événements confirmés et en développement 2019-2020*	Information	2 min.	16 h 42
	[REDACTED]	Information	5 min.	16 h 47
5.	Comités du conseil d'administration			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1	Rapport de la présidente - rencontre du 4 septembre 2019	Information	5 min.	16 h 52
	[REDACTED]	Information	5 min.	16 h 57
5.2	Comité des ressources humaines			
5.2.1	Rapport de la présidente - Rencontre du 14 août 2019	Information	5 min.	17 h 02
5.3	Comité de gouvernance et d'éthique			
5.3.1	Rapport du président - rencontre du 5 septembre 2019	Information	5 min.	17 h 07

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

5.3.2	Projet de <i>Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique</i> - Suivi	Information	3 min.	17 h 10
5.3.3	Formation 2019-2020*	Décision	3 min.	17 h 13
5.3.4	Priorités du conseil d'administration pour 2019-2020*	Décision	3 min.	17 h 16
5.3.5	Matrice des compétences du conseil d'administration*	Décision	5 min.	17 h 21
5.3.6	Rapport de l'Institut sur la gouvernance des sociétés d'État québécoises en 2019*	Information	5 min.	17 h 26
5.4	Comité des immobilisations			
5.4.1	Rapport de la présidente par intérim - rencontre du 3 septembre 2019	Information	5 min.	17 h 31
5.4.2	Statut sur la coupe du monde FIFA 2026	Information	2 min.	17 h 33
5.4.3	Plan d'immobilisations 2016-2026	Information	5 min.	17 h 38
5.4.4	Demande concernant le funiculaire au Conseil du trésor*	Décision	5 min.	17 h 43
5.4.5	Statut sur le projet d'amélioration de l'expérience client au Stade olympique et sur le Plan québécois des infrastructures 2019-2029	Information	3 min.	17 h 46
6.	Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives			
6.1	Modification des <i>Normes d'éthiques des employés</i> *	Décision	1 min.	17 h 47
6.2	Modifications des <i>Règlements sur les normes de sécurité et de comportement (186), concernant les délégations de pouvoirs et autres aspects financiers (187) et concernant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration (178)</i> *	Décision	3 min.	17 h 50
6.3	Octroi de contrat - Réfection des bureaux de la billetterie et des stationnements*	Décision	2 min.	17 h 52
6.4	Protocole d'entente avec la Société québécoise des infrastructures - Final*	Décision	2 min.	17 h 54
7.	Varia	Information	2 min.	17 h 56
8.	Huis clos			

* Documents transmis

** Documents séance tenante

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques tenue à 16 h 30 le 9^e jour du mois de septembre 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

- M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Rossana Pettinati
Sylvia Morin
Eve Paré
- MM. Michel Labrecque, président-directeur général
François Dépelteau (par conférence téléphonique)
Carlyle Émile

Étaient absents :

- MM. Gaëtan Laflamme
Paul Arseneault

Était présente à titre d'invitée :

- M^e Mélanie Borgognon

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

- M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La Présidente du conseil d'administration demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêts.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 mai 2019 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 22 juillet 2019 du conseil d'administration**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 27 mai 2019 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire tenu le 22 juillet 2019 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser la présidente et le secrétaire à les signer.

3. **Communication de la présidente**

3.1 **Remaniement du comité des immobilisations**

RÉSOLUTION n° 7944

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général ;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil ;

ATTENDU QUE le mandat de Monsieur Pierre Dauphinais, membre du conseil d'administration et président du comité des immobilisations s'est terminé le 21 avril 2019 ;

ATTENDU QUE Madame Julie Favreau-Lavoie, membre du conseil d'administration et du comité des immobilisations a été nommée présidente par intérim afin de remplacer Monsieur Pierre Dauphinais le temps que le poste vacant soit pourvu, le tout tel qu'indiqué à la résolution 7937 de la rencontre du conseil d'administration du 27 mai 2019 ;

ATTENDU QUE Monsieur François Dépelteau a été nommé au conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 19 juin 2019 par le décret 632-2019;

ATTENDU QUE Monsieur François Dépelteau possède le profil de compétence et d'expérience pour agir à titre de président du comité des immobilisations ;

ATTENDU Monsieur François Dépelteau consent à devenir président du comité des immobilisations ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment approuvée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la nouvelle composition du comité des immobilisations qui va dorénavant comme suit :

- François Dépelteau, président
- Michel Labrecque
- Maya Raic et
- Julie Favreau-Lavoie

3.2 Calendrier 2019-2020 des rencontres du conseil d'administration et des comités statutaires

RÉSOLUTION n° 7945

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2019-2020 ;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2019-2020.

3.3 Déclaration d'adhésion au Code d'éthique

La présidente du conseil fait un rappel aux membres de l'obligation de remplir la *Déclaration au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et dirigeants* avant le 30 septembre.

3.4 Déclaration d'intérêts

La présidente du conseil fait un rappel aux membres de l'obligation de remplir la *Déclaration d'intérêts* avant le 30 septembre.

4. Communication du président-directeur général

4.1 Suivi sur la demande de report de l'adoption du plan stratégique 2019-2026

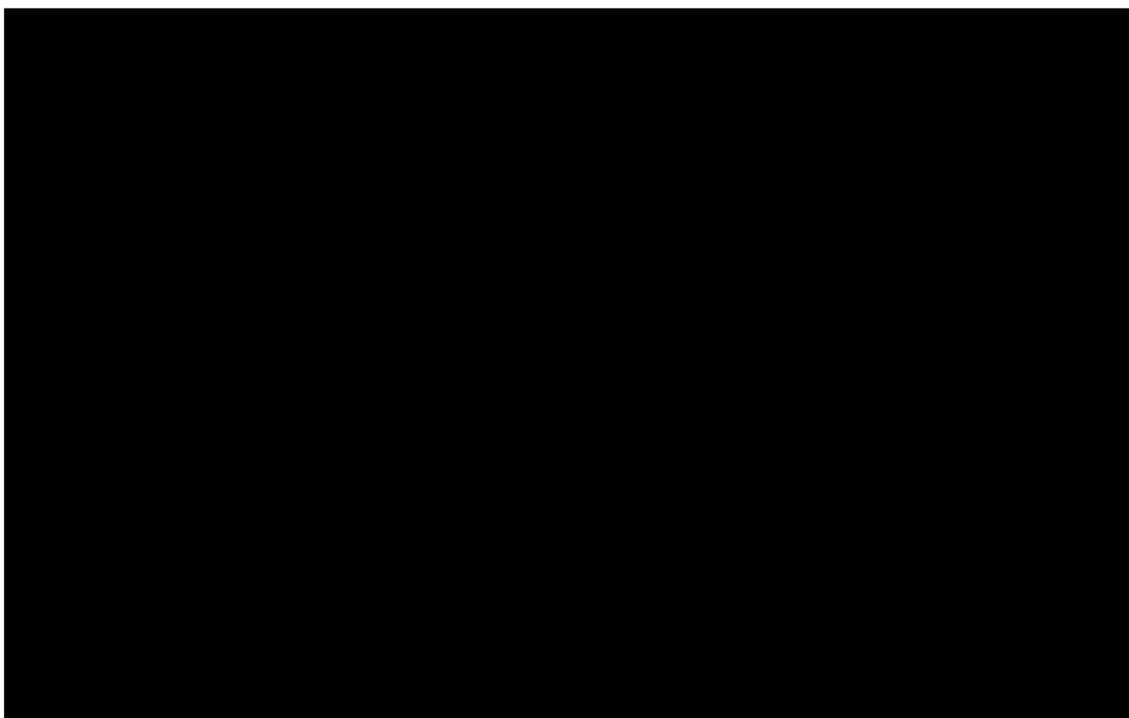
Le président-directeur général informe les membres que le Conseil du trésor a pris acte de la demande de report de l'organisme, et qu'un suivi sera effectué auprès de l'institution à la mi-octobre.

4.2 Événements confirmés et en développement 2019-2020

Le président-directeur général présente un nouveau format de tableau des événements à venir et en développement pour les années 2019 à 2021. Il indique que les projets reproduits au tableau sont ceux qui ont une expectative raisonnable d'être réalisés. Il ajoute que d'autres projets sont en cours d'évaluation ou en discussion, mais qu'en raison de leur état embryonnaire, ils ne sont pas reproduits au tableau.

Un membre demande s'il est possible d'en connaître davantage sur les événements qui ne sont pas reproduits au tableau, et pourquoi ils n'en font pas partie, et il est répondu qu'une courte présentation sera effectuée lors d'un prochain conseil à savoir les raisons pour lesquelles les événements du tableau sont sélectionnés, et quels sont les autres événements potentiels.

Il s'en suit une discussion sur l'impact de la fermeture du Stade olympique sur les événements, ce à quoi le président-directeur général répond que la société va proposer des aires de relocalisation aux promoteurs, et que l'objectif est de maintenir la tenue d'événements lors des travaux.

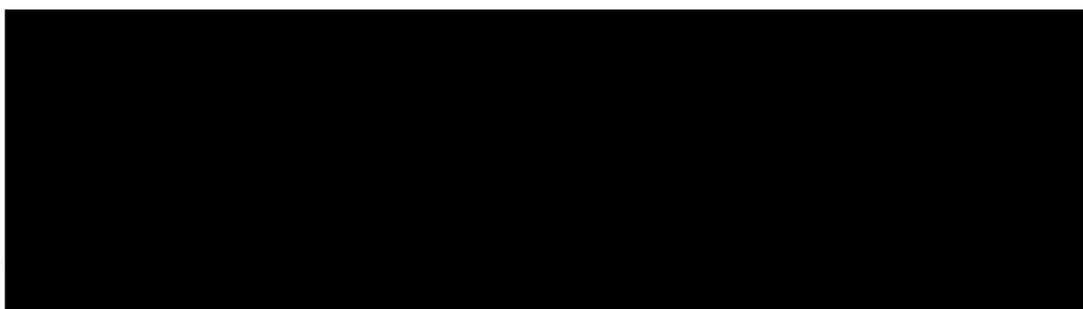


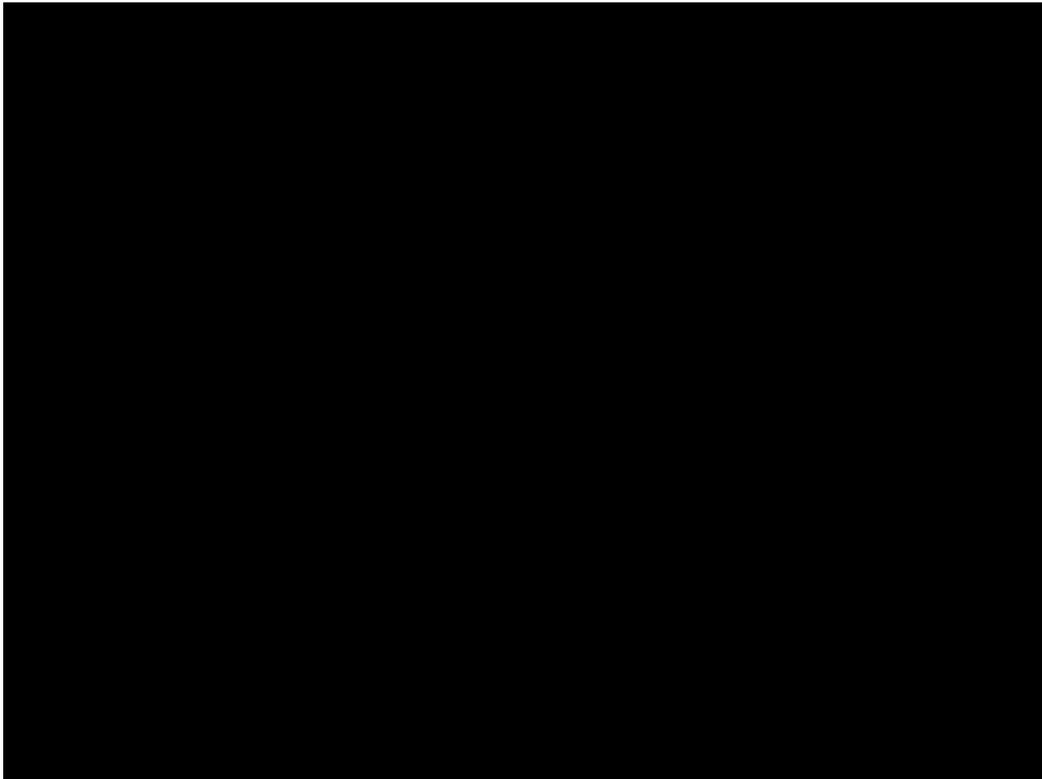
5. Comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport de la présidente – rencontre du 4 septembre 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 4 septembre 2019. La présidente du comité présente les dossiers pour information.





5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente – rencontre du 14 août 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 14 août 2019. La présidente du comité présente les dossiers pour information.

Elle indique que les deux projets de solutions informatiques soit celui pour les ressources humaines et l'autre pour le Centre sportif sont légèrement retardés en raison d'une problématique de ressources humaines qui doivent être partagées entre les deux projets.

Davantage, elle présente verbalement un calendrier concernant les négociations des conventions collectives 2020-2025 et indique que les demandes syndicales vont être présentées sous peu, que par la suite les demandes patronales le seront aussi, et qu'une demande d'autorisation au Conseil du trésor devrait se faire à l'automne.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président – rencontre du 5 septembre 2019

En l'absence du président du comité, la présidente du conseil présente les dossiers pour information et décision.

Elle indique qu'un projet de lettre à la ministre sera préparé sous peu afin d'informer celle-ci de la terminaison de certains mandats d'administrateurs et des besoins organisationnels de la société pour les mois à venir.

5.3.2 Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique – Suivi

Ce sujet a été discuté aux points 4.3 et 5.1.2, et donc n'est pas discuté davantage.

5.3.3 Formation 2019-2020

RÉSOLUTION N° 7946

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les activités de formation des membres du conseil d'administration pour 2019-2020 ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les activités de formation des membres du conseil d'administration pour 2019-2020 proposées par le comité.

5.3.4 Priorités du conseil d'administration pour 2019-2020

RÉSOLUTION N° 7947

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2019-2020 ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration pour 2019-2020 proposées par le comité.

5.3.5 Matrice des compétences du conseil d'administration

RÉSOLUTION N° 7948

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet de modifier la matrice des compétences du conseil d'administration ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la modification de la matrice des compétences du conseil d'administration proposée par le comité.

5.3.6 Rapport de l'Institut sur la gouvernance des sociétés d'État québécoises en 2019

Les membres prennent connaissance du rapport de *l'Institut sur la gouvernance des sociétés d'État québécoises* en 2019. Ils discutent de la méthodologie de recherche utilisée par l'Institut et du fait que certains manquements ne sont pas de la responsabilité de la Régie.

Il est convenu de bonifier l'information concernant le conseil d'administration de la Régie sur le site Web ainsi que dans son rapport annuel. De plus, il est aussi convenu de préparer un projet de lettre explicatif à l'attention de l'IGOPP.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport de la présidente par intérim - rencontre du 3 septembre 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente par intérim du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 3 septembre 2019. La présidente par intérim présente les dossiers pour information et décision.

5.4.2 Statut sur la coupe du monde FIFA 2026

Le président-directeur général indique que la FIFA n'a pas encore statué sur l'obligation – ou non – d'avoir un toit démontable, mais, que cependant, la Régie poursuit tout de même ses études et analyses.

5.4.3 Plan d'immobilisations 2016-2026

La présidente par intérim du comité indique que le plan d'immobilisations 2016-2026 progresse bien, et indique qu'il a peu évolué depuis son dernier dépôt au conseil, [REDACTED]

5.4.4 Demande concernant le funiculaire au Conseil du trésor

RÉSOLUTION N° 7949

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport du premier vice-président, Construction et entretien concernant la fin de vie utile du funiculaire de la Tour de Montréal ;

ATTENDU QUE les coûts d'entretien sont élevés année après année et que le maintien en service du funiculaire est un défi important, notamment en raison des composantes qui n'existent plus sur le marché, ou qui sont rares à acquérir;

ATTENDU QU'en 2019, une des composantes du funiculaire a été la source de problèmes particuliers qui ont engendré sa fermeture pendant plusieurs semaines ;

ATTENDU QUE la décision de fermer le funiculaire est sous la responsabilité de son fabricant, et non pas de la Régie des installations olympiques ;

ATTENDU QUE le risque de devoir arrêter le funiculaire est grandissant et réel, et que si tel est le cas, cela aura d'importantes répercussions sur le budget annuel d'opération de la Régie des installations olympiques ;

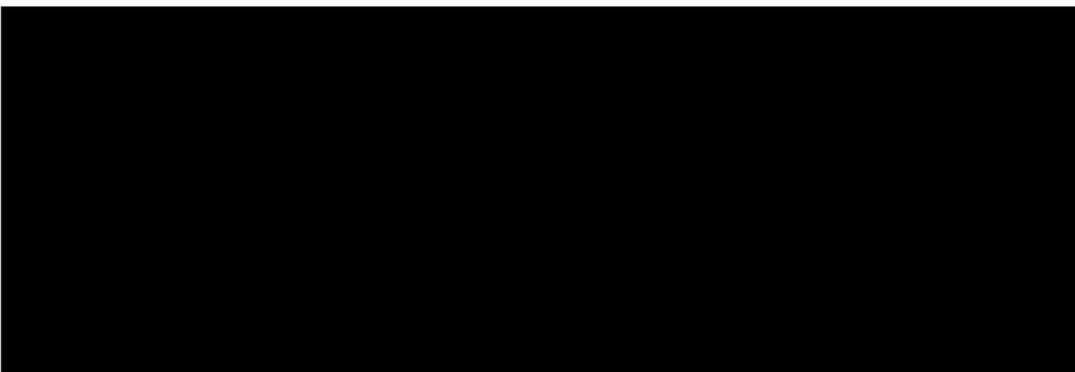
ATTENDU QUE la Régie tire d'importants revenus des droits d'entrée de l'observatoire, des visites guidées, des boutiques et des locations de salles au sommet de la Tour de Montréal ;

ATTENDU QU'en 2016, sachant que le funiculaire approchait de sa fin de vie utile, la Régie des installations olympiques a mandaté une firme pour réaliser une étude préliminaire, et que celle-ci a défini un nouveau concept de funiculaire répondant aux besoins du marché actuel et futur et améliorant l'expérience client de la montée à l'observatoire ;

ATTENDU QUE le design préliminaire est complété et qu'une maquette grandeur nature a été construite ;

ATTENDU QUE le remplacement du funiculaire contribuera à accroître le niveau d'achalandage et, par conséquent, les revenus nets ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a mandaté la firme KPMG afin d'analyser l'augmentation de l'achalandage et des revenus, et que leur étude confirme le tout ;



ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a dernièrement informé les instances gouvernementales de projets nécessitant des investissements conséquents de leurs parts, et qu'elle est en attente de leurs intentions ;

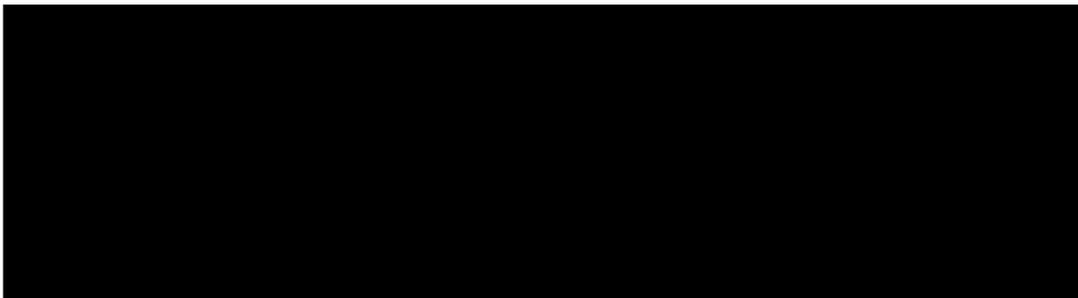
ATTENDU QU'en date des présentes, il est préférable de ne pas requérir du PQI des montants pour le remplacement du funiculaire afin de ne pas avoir d'impact sur les autres demandes monétaires en cours ;

ATTENDU QU'il est préférable de débiter incessamment le projet de remplacement du funiculaire en élaborant le devis de performance afin de pouvoir lancer rapidement l'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le régime d'emprunt actuel de la Régie des installations olympiques est suffisant pour amorcer le projet en 2019 ;

ATTENDU QUE certains projets prévus au plan d'immobilisations 2016-2026 peuvent être reportés pour faire la place au projet de remplacement du funiculaire ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :



DE RETOURNER le dossier au comité des immobilisations afin qu'il recommande au conseil d'administration une modification du plan d'immobilisations 2016-2026.

5.4.5 Statut sur le projet d'amélioration de l'expérience client au Stade olympique et sur le Plan québécois des infrastructures 2019-2029

La présidente par intérim informe les membres que le projet a peu évolué depuis sa dernière présentation au conseil d'administration.

Sur une tout autre note, les membres discutent des consultations particulières tenues les 27 et 28 août derniers concernant le projet de la *Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique* où des parties prenantes de la Régie sont venues s'exprimer sur l'importance d'adopter une telle loi, sur l'impact qu'elle pouvait avoir sur le développement de l'Est de la Ville, et que la vision de ce secteur aux yeux du public a changé depuis que Desjardins en est devenu un locataire.

Un membre suggère que la notion d' « Est de la Ville » soit délimitée géographiquement, car tous ne s'entendent pas sur les limitations géographiques de ce secteur, et que le rôle de la Régie de développer l'Est de la Ville doit uniquement porter dans son voisinage.

Il est convenu qu'une cartographie du secteur sera préparée à cet effet, et déposée à la ministre du Tourisme ainsi qu'à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

6.1 Modification des Normes d'éthique des employés

Le Secrétaire informe les membres des propositions de modifications aux *Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques*. Il s'en suit une discussion concernant certaines préoccupations, et il est décidé de retourner ce dossier au comité des ressources humaines pour de plus amples discussions.

6.2 Modifications des Règlements sur les normes de sécurité et de comportement (186), concernant les délégations de pouvoirs et autres aspects financiers (187) et concernant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration (178)

RÉSOLUTION n° 7950

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a adopté le *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la société* (n° 178) qui prévoit les rôles, les responsabilités et les pouvoirs octroyés au conseil d'administration, à ses membres ainsi qu'aux principaux dirigeants ;

ATTENDU QUE ce règlement n'indique pas que le plan de développement durable doit être adopté par le conseil d'administration, qu'un membre en conflit d'intérêts ne peut voter, et que le président-directeur général possède un droit de vote au comité des immobilisations ;

ATTENDU QUE divers délais inclus à ce règlement doivent être modifiés afin de refléter la réalité et les pratiques actuelles ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire bonifier ce règlement pour y inclure ces sujets ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a adopté le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique* (n° 186) qui encadre les règles de sécurité et les normes de comportement à respecter par les employés et les visiteurs du Parc olympique ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a adopté le *Rules and Regulations for Safety and Behaviour Standards at the Olympic Park* (n° 186) qui est au même effet que sa version française ;

ATTENDU QUE le 27 mai 2019, par la résolution 7940, la Régie des installations olympiques a modifié ce règlement pour y inclure des règles de comportement à respecter dans le planchodrome, notamment d'y exclure l'utilisation d'équipements autres que des trottinettes, des patins à roues alignées et des planches à roulettes ;

ATTENDU QUE depuis l'ouverture du planchodrome, force est de constater que l'encadrement des sports qui peuvent y être pratiqués est impossible, et que ces limitations doivent être retirées du règlement ;

ATTENDU QUE ce règlement ne prévoit pas le droit d'effectuer des fouilles lors d'événements se déroulant sur l'Esplanade ;

ATTENDU QUE certains événements se déroulant sur l'Esplanade nécessitent des processus de fouilles en raison de la nature de ceux-ci ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire bonifier ce règlement pour y exclure et y inclure ces sujets ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a adopté le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* (n°187) qui encadre notamment l'octroi de contrats ;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* (n°187) n'indique pas que tout bon de commande supérieur à 5 000 \$ doit être autorisé par un directeur des ressources matérielles, et que l'autorisation du président-directeur général doit être rendue obligatoire lorsqu'une dépense est supérieure au seuil d'appel d'offres, mais inférieure à 10 % ;

ATTENDU QUE le seuil pour effectuer une demande de biens et services en construction doit être baissé de 1 000 000 \$ à 101 100 \$ afin de refléter la réalité ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques désire bonifier ce règlement pour y inclure ces sujets ;

ATTENDU QUE toutes les modifications décrites aux présentes n'entraînent aucune nouvelle obligation, condition ou responsabilité pour la Régie des installations olympiques ;

SUR proposition de Madame Sylvia Morin, membre du comité de gouvernance et d'éthique de la Régie des installations olympiques, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER tels que modifiés le *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société* (n° 178), le *Règlement sur les normes de sécurité et de comportement au Parc olympique* (n° 186) en version française ainsi qu'en version anglaise et le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers* (n° 187).

6.3 Octroi de contrat - Réfection des bureaux de la billetterie et des stationnements

RÉSOLUTION No 7951

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a publié un appel d'offres public IM702474 via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ayant pour objet la « Réfection des bureaux de la billetterie et des stationnements – IM702556 » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences de la Régie des installations olympiques ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier Vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour la « Réfection des bureaux de la billetterie et des stationnements » ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour la «Réfection des bureaux de la billetterie et des stationnements» au plus bas soumissionnaire conforme, soit Brago Construction inc., pour un montant estimé des travaux de 2 660 000 \$, excluant les taxes applicables.

6.4 Protocole d'entente avec la Société québécoise des infrastructures

RÉSOLUTION N° 7952

ATTENDU QUE le Dossier d'opportunité du remplacement de la toiture du Stade olympique a été présenté au Conseil des ministres en septembre 2017, et qu'au mois d'octobre suivant, la Régie des installations olympiques était autorisée à entreprendre l'élaboration du Dossier d'affaires dudit projet (ci-après, le « Projet ») ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a entamé la préparation du Projet conjointement avec le Ministère du Tourisme (ci-après, le « MTO ») et la Société québécoise des infrastructures (ci-après, la « SQI ») ;

ATTENDU QUE le Projet est assujéti à la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ, c. I-8.3) et à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* (Décret 96-2014), et qu'il doit être géré en partenariat avec le MTO et la SQI ;

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques, le MTO et la SQI désirent instaurer un protocole d'entente afin d'établir les rôles et les responsabilités de chacune des parties dans le Projet ainsi qu'un échéancier de réalisation du Projet (ci-après, le « Protocole ») ;

ATTENDU QUE le Protocole a été présenté au conseil d'administration le 15 avril 2019, et qu'il a été approuvé par ce dernier, le tout tel qu'édicté à la résolution 7935 ;

ATTENDU QU'entre-temps, une réorganisation est survenue à la SQI entraînant la nécessité de modifier le Protocole afin de tenir compte de nouveaux gestionnaires, et de nouvelles dates butoirs ;

ATTENDU QUE ces précisions n'affectent ni ne modifient le fond et la substance du Protocole ;

ATTENDU QUE la direction de la Régie des installations olympiques désire présenter et faire approuver le Protocole tel que modifié depuis le 15 avril 2019 ;

SUR proposition de Madame Maya Raic, présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le Protocole entre la Régie des installations olympiques, le MTO et la SQI tel que modifié le 9 septembre 2019.

7. Varia

Aucun sujet n'est traité au point Varia.

Les invités quittent l'assemblée à 18 h 57 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

8. **Huis clos**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée, sur proposition de la présidente du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est levée à 19 h 20.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire



ORDRE DU JOUR

Assemblée extraordinaire des membres du conseil d'administration
Le mardi 24 septembre à 12 h

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

- | | | | | |
|----|--|--------------------|--------|---------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour *
Déclaration d'intérêt des administrateurs | Décision | 2 min. | 12 h 0 |
| 2. | Octroi de contrat - Gestion des concessions alimentaires du Stade olympique* | Décision | 5 min. | 12 h 5 |
| 3. | Varia | Information | 1 min. | 12 h 11 |
| 4. | Huis clos | | | |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques tenue à 12 h par conférence téléphonique le 24^e jour du mois de septembre 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré
Rossana Pettinati

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Carlyle Émile

Étaient absents :

MM. François Dépelteau
Paul Arseneault

Étaient présentes à titre d'invitées :

M^{mes} Mélanie Borgognon
Annie Lemire

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La présidente du conseil d'administration, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente du conseil d'administration demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Octroi de contrat – Gestion des concessions alimentaires au Stade olympique**

RÉSOLUTION N° 7953

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques a publié un appel d'offres public en qualité prix EX523919 via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ayant pour objet la « Gestion des concessions alimentaires au Stade olympique » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences de la Régie des installations olympiques ;

ATTENDU QUE la soumission d'Hospitalité Canada n'a pas obtenu la note de passage lors de l'évaluation de la qualité par le comité de sélection, et a donc été rejetée ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Vice-président Finances et administration concernant l'octroi d'un contrat pour la « Gestion des concessions alimentaires au Stade olympique » ;

SUR proposition de la présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour la « Gestion des concessions alimentaires au Stade olympique » au soumissionnaire conforme, soit à Services alimentaires Monchâteau inc. pour le prix le plus élevé pour la redevance sur des ventes brutes estimées à [REDACTED]. Ces redevances varient en fonction de la nature des événements, soit 28 % pour les services de traiteur, 30 % pour les salons et entre 34 % et 44 % pour les événements gradins. [REDACTED]

3. **Varia**

La présidente du conseil informe les membres de la démission de Monsieur Gaëtan Laflamme effective en date du 23 septembre 2019, et qu'il doit être promptement remplacé au comité de vérification ainsi qu'au comité des immobilisations. Elle ajoute que Madame Saint-Fleur va assister la présidente du conseil à trouver un comptable correspondant au profil de compétences de la Régie des installations olympiques.

Il est convenu que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au prochain conseil d'administration un remaniement des comités statutaires.

Huis clos

Aucun sujet n'est traité en huis clos.

La conférence téléphonique se termine à 12 h 30.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 28 OCTOBRE 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

1.	Adoption de l'ordre du jour* Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 septembre et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 24 septembre 2019 du conseil d'administration*	Décision	2 min.	16 h 32
3.	Communication de la Présidente			
3.1	Remaniement des comités statutaires	Décision	5 min.	16 h 37
3.2	Statut sur les processus de renouvellement et de nomination*	Information / Décision	10 min.	16 h 47
4.	Communication du Président-directeur général			
4.1	Suivi - Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	Information	5 min.	16 h 52
4.2	Événements confirmés et en développement 2019-2020*	Information	10 min.	17 h 2
4.3	Statut sur la coupe du monde FIFA 2026	Information	5 min.	17 h 7
5.	Comités du conseil d'administration			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1	Rapport de la présidente - rencontre du 9 octobre 2019	Information	5 min.	17 h 12
5.1.2	Budget d'exploitation 2019-2020*	Décision	5 min.	17 h 17
	[REDACTED]	Information	5 min.	17 h 22
5.2	Comité des ressources humaines			
5.2.1	Rapport de la présidente - Rencontre du 2 octobre 2019	Information	5 min.	17 h 27
5.2.2	Plan d'effectifs et budget annuel de rémunération*	Décision	5 min.	17 h 32
5.2.3	Reddition de compte sur la politique linguistique	Information	2 min.	17 h 34
5.3	Comité de gouvernance et d'éthique			
5.3.1	Rapport du président - rencontre du 24 octobre 2019	Information	5 min.	17 h 39
5.3.2	Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	Information	5 min.	17 h 44

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le LUNDI 28 OCTOBRE 2019 À 16 H 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

5.3.3	Rapport de l'Institut sur la gouvernance des sociétés d'État québécoises en 2019*	Information	5 min.	17 h 49
5.3.4	Suivi - Évaluation annuelle des membres du conseil d'administration	Information	2 min.	17 h 51
5.4	Comité des immobilisations			
5.4.1	Rapport du président - rencontre du 15 octobre 2019	Information	5 min.	17 h 56
5.4.2	Demande concernant le funiculaire au Conseil du trésor*	Décision	5 min.	18 h 1
5.4.3	Plan d'immobilisations 2016-2026	Information	5 min.	18 h 6
	[REDACTED]	Information	5 min.	18 h 11
5.4.5	Statut sur le projet d'amélioration de l'expérience client au Stade olympique et sur le Plan québécois des infrastructures 2019-2029	Information	3 min.	18 h 14
6.	Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives			
	[REDACTED]	Décision	2 min.	18 h 16
	[REDACTED]	Décision	2 min.	18 h 18
7.	Varia	Information	2 min.	18 h 20
8.	Huis clos			

* Documents transmis

** Documents séance tenante

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques tenue à 16 h 30 le 28^e jour du mois d'octobre 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie (par conférence téléphonique)
Sylvia Morin
Eve Paré
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Était présente à titre d'invitée :

Mme Josée Cloutier

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La Présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La Présidente du conseil d'administration demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêts.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 septembre 2019 et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 24 septembre 2019 du conseil d'administration

Les membres prennent connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 9 septembre 2019 et celui de la réunion extraordinaire tenue le 24 septembre 2019 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser la présidente et le secrétaire à les signer.

3. Communication de la présidente

3.1 Remaniement des comités statutaires

RÉSOLUTION N°7954

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit que le Parc olympique est administré par un conseil d'administration composé de onze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général ;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi sur la Régie des installations olympiques* (L.R.Q. c. R-7) prévoit également que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil ;

ATTENDU QU'un poste d'administrateur est devenu vacant au sein du conseil d'administration du Parc olympique à la suite du départ de M. Gaétan Laflamme ;

ATTENDU QUE suivant ce départ, le comité de vérification est composé que de deux membres ;

ATTENDU QUE le Règlement concernant la création d'un comité de vérification prévoit que le comité doit être constitué d'au moins 3 membres indépendants, et donc qu'un membre du conseil doit être nommé à titre de membre du comité de vérification ;

ATTENDU QUE la Régie désire remanier la composition des quatre comités du conseil d'administration ;

SUR proposition de Mme Raic, présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la nouvelle composition des comités statutaires du conseil d'administration du Parc olympique qui va dorénavant comme suit :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Paul Arsenault, Président
- Sylvia Morin
- Eve Paré
- Rossana Pettinati

Comité de vérification

- Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- Julie Favreau-Lavoie
- François Dépelteau

Comité des ressources humaines

- Rossana Pettinati, Présidente
- Eve Paré
- Carlyle Émile

Comité des immobilisations

- François Dépelteau, Président
- Maya Raic
- Michel Labrecque
- Julie Favreau-Lavoie
- Marie-Jacqueline Saint-Fleur
- Sylvia Morin

3.2 Statut sur les processus de renouvellement et de nomination

La présidente du conseil présente un projet d'une lettre adressée à la ministre pour l'informer de l'état actuel de la composition du conseil d'administration.

Les membres ayant pris connaissance du document avant la rencontre, il est recommandé de reformuler ladite lettre en incluant un tableau descriptif des différents mandats avec leur date d'échéance, afin de diminuer la lourdeur de la lettre tout en conservant les informations pertinentes.

Il est convenu de présenter un nouveau projet de lettre à la présidente du conseil dans les prochains jours.

4. Communication du président-directeur général

4.1 Suivi – Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Le président-directeur général mentionne que ce point sera vu au point 5.3.

4.2 Événements confirmés et en développement 2019-2020

Les membres du conseil prennent connaissance du tableau des événements confirmés et en développement au Parc olympique pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020.

Le président-directeur général mentionne que des nouveaux salons seront présentés au Parc au cours des trois prochaines années en raison de la fermeture pour rénovation de la Place Bonaventure.

4.3 Statut sur la coupe du monde FIFA 2026

Le Président-directeur général informe les membres qu'il est d'avis que le Parc olympique devra trouver les moyens qui s'imposent pour continuer d'aller de l'avant avec ce projet. Des membres proposent des suggestions de rencontre, de développement d'affaire avec des gens du milieu sportif ou ayant un intérêt particulier dans cet événement.

5. Comités du conseil d'administration

5.1. Comité de vérification

5.1.1. Rapport de la présidente – rencontre du 9 octobre 2019

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 9 octobre 2019. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.1.2. Budget d'exploitation 2019-2020

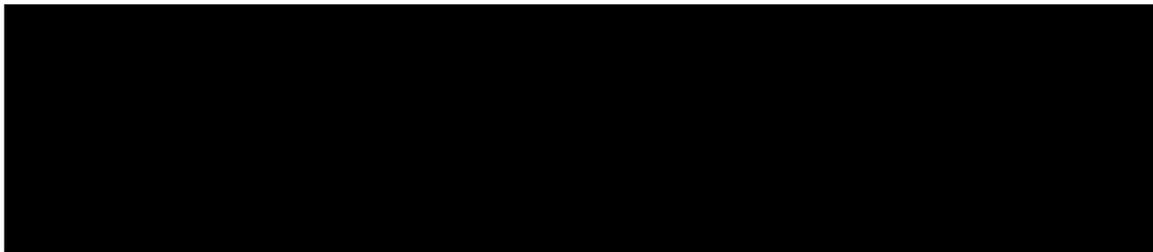
RÉSOLUTION N°7955

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 c) du Règlement 180 concernant la création du comité de vérification, le comité examine et recommande pour approbation au conseil d'administration le budget d'exploitation de la Régie ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de vérification relative au budget d'exploitation et des équipements 2019-2020 ;

SUR proposition de Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le budget d'exploitation et des équipements 2019-2020 du Parc olympique.



5.2. Comité des ressources humaines

5.2.1. Rapport de la présidente – rencontre du 2 octobre 2019

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 2 octobre 2019. La présidente du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2.2. Plan d'effectifs et budget annuel de rémunération

RÉSOLUTION N° 7956

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 b) du Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines, ledit comité recommande pour approbation au conseil d'administration le plan d'effectifs de la Régie ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 i) de ce même règlement, le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration le budget total annuel de rémunération des dirigeants et employés de la Régie ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative au plan d'effectif et au budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2019-2020 ;

SUR proposition de Mme Rossana Pettinati, présidente du comité des ressources humaines, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le plan d'effectifs et le budget annuel de rémunération des dirigeants et des employés du Parc olympique pour 2019-2020.

5.2.3. Reddition de compte sur la politique linguistique

La présidente du comité indique que la Politique linguistique de la Régie des installations olympiques a été mise à jour et a été approuvée par l'Office québécois de la langue française, le tout conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française.

Une rencontre du comité linguistique a eu lieu le 30 septembre dernier et il a été constaté que dans son ensemble, la politique linguistique est très bien appliquée au Parc olympique. Il est mentionné par contre, qu'il faut porter une attention spéciale à nos communications et à notre site internet en ce qui a trait à nos promoteurs qui souvent utilisent un vocabulaire emprunté à l'anglais.

5.3. Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1. Rapport du président – rencontre du 24 octobre 2019

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 24 octobre 2019. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.3.2. Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

5.3.2. Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

M. Arsenault cède la parole à Me Denis Privé concernant l'évolution du projet de Loi 15.

Me Privé informe les membres que le projet de loi 15 est actuellement à l'étude en commission parlementaire devant l'Assemblée nationale. À ce jour, 16 articles ont été adoptés. L'objectif demeure le même, soit que la loi soit adoptée avant la fin de la session parlementaire actuelle.

5.3.3. Rapport de l'Institut sur la gouvernance des sociétés d'État québécoises en 2019

Les membres ont pris connaissance du projet de lettre adressée à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques IGOPP faisant suite à la réception de leur rapport 2019.

Les membres s'interrogent s'il est possible de pouvoir rencontrer un membre de l'IGOPP afin de discuter des points négatifs reprochés, et s'il est possible dans l'éventualité de pouvoir être réévalué.

Il est donc convenu de faire parvenir ladite lettre à Mme Cambourieu de l'IGOPP et de faire un suivi auprès d'elle pour une rencontre.

5.3.4. Suivi – Évaluation annuelle des membres du conseil d'administration

Les membres mentionnent que le formulaire d'évaluation est trop long. Ils suggèrent de réduire de moitié le nombre de questions et d'utiliser une formule de questions avec des réponses utilisant le oui ou le non plutôt que des réponses binaires sur une échelle de 0 à 10.

La prochaine évaluation annuelle sera effectuée en février 2020 avec comme objectif de pouvoir déposer les résultats en mars 2020.

5.4. Comité des immobilisations

5.4.1. Rapport du président – rencontre du 15 octobre 2019

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 15 octobre 2019. Le président du comité présente les dossiers soumis au conseil pour information.

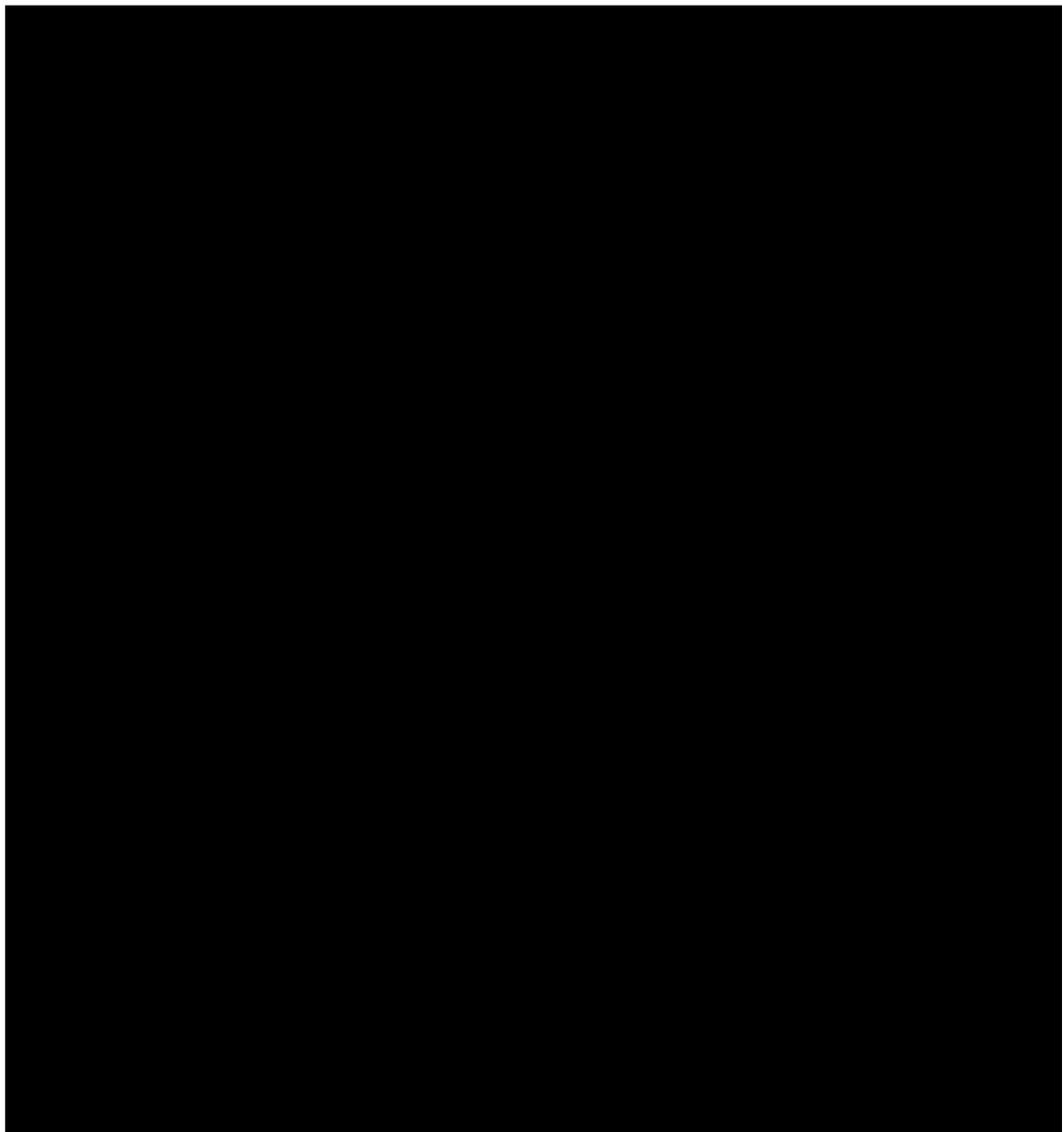
M. Dépelteau tient à remercier M. Maurice Landry et son équipe pour la qualité des documents qui ont été préparés dans le dossier de l'appel de qualification pour le remplacement de la toiture.

5.4.2. Demande concernant le funiculaire au Conseil du trésor

RÉSOLUTION N° 7957

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport daté du 25 septembre 2019 du premier vice-président Construction et entretien concernant le remplacement du funiculaire de la Tour de Montréal ;

ATTENDU QU'il y a urgence de procéder au remplacement du funiculaire pour les raisons décrites audit rapport ;

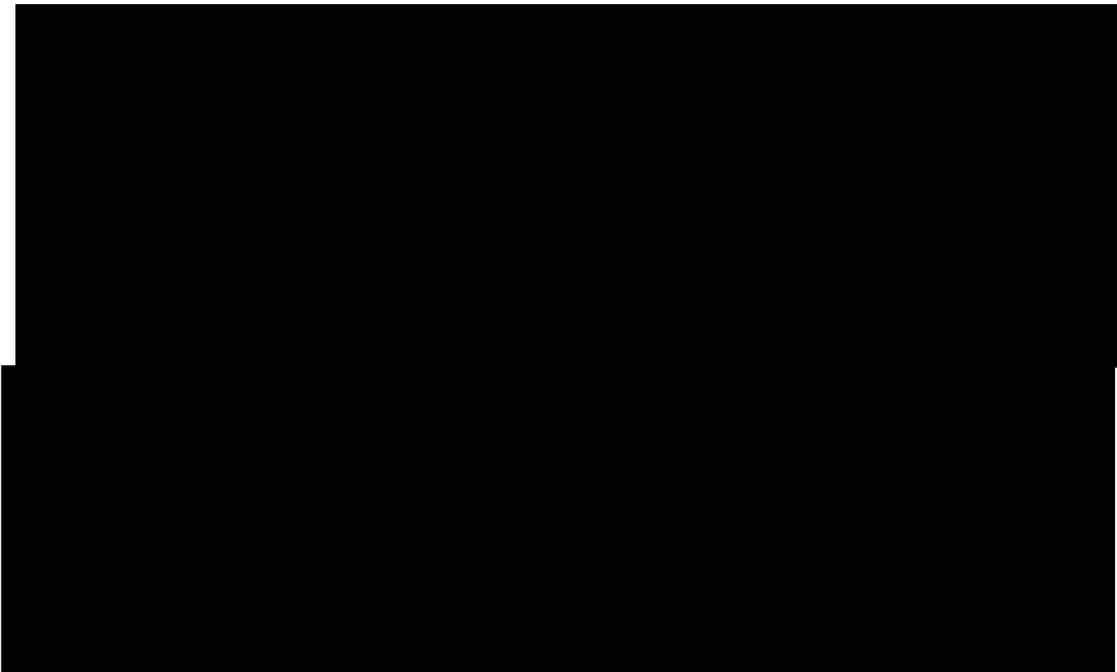


SUR proposition de Maya Raic, Présidente du conseil d'administration, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

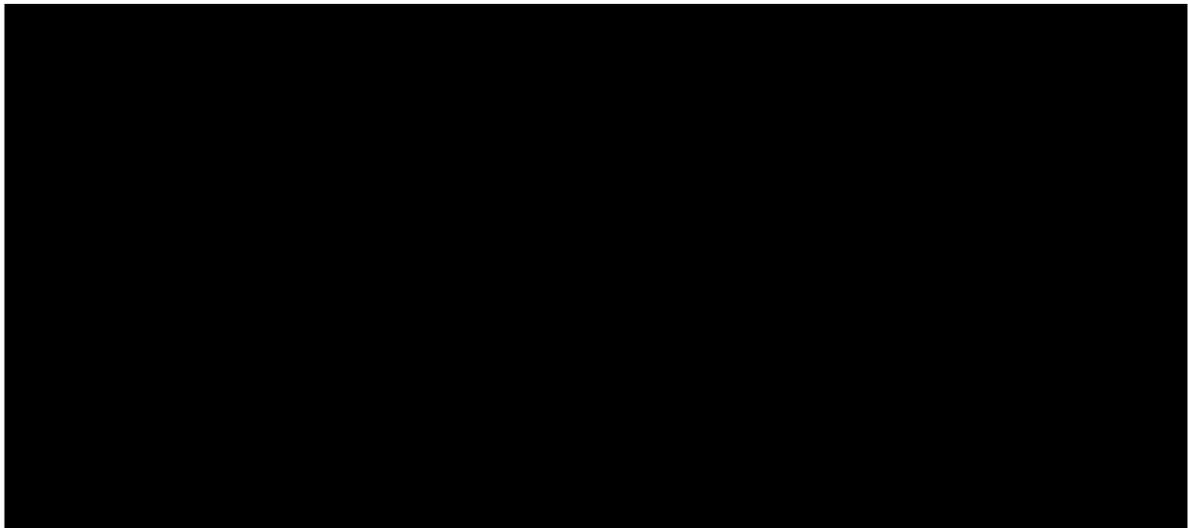


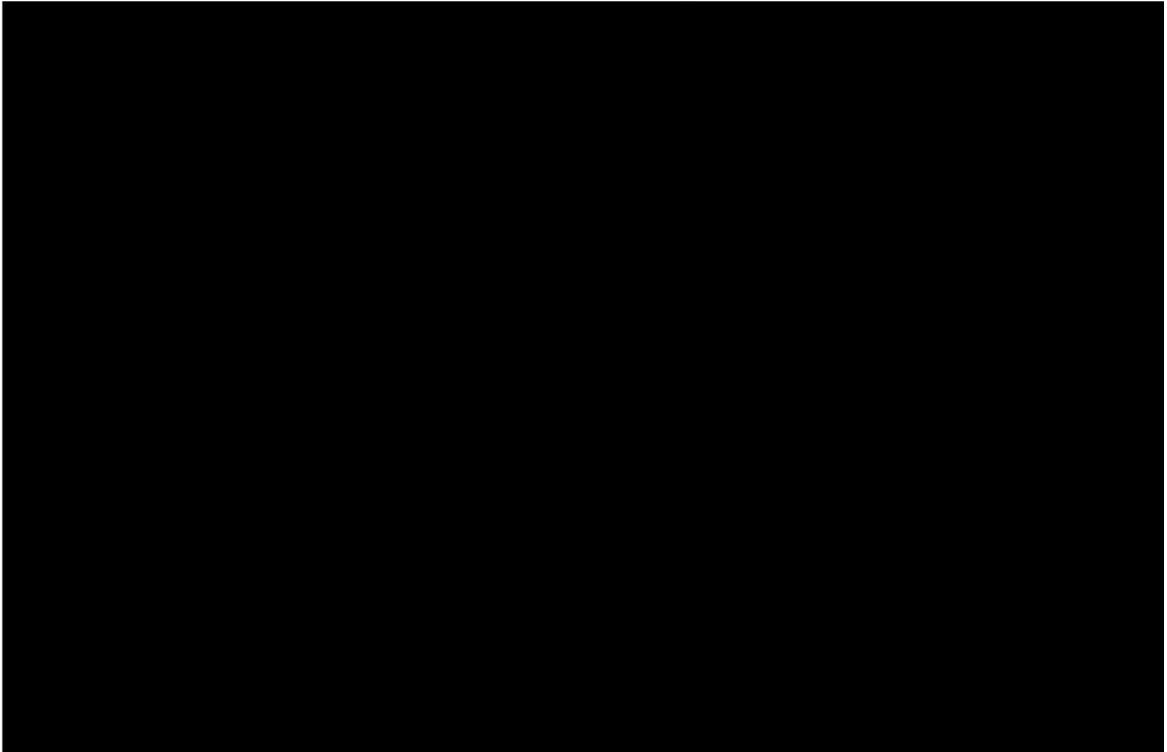
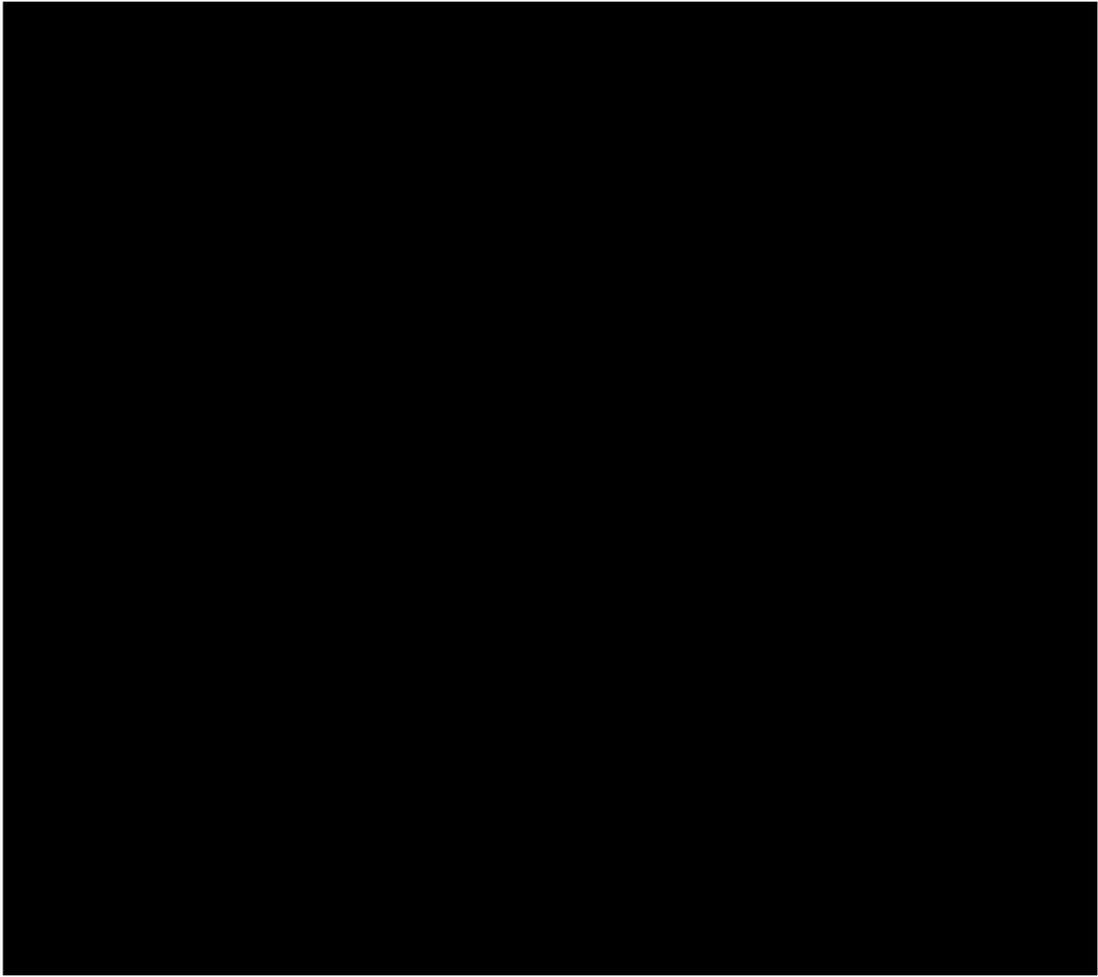
5.4.3. Plan d'immobilisations 2016-2026

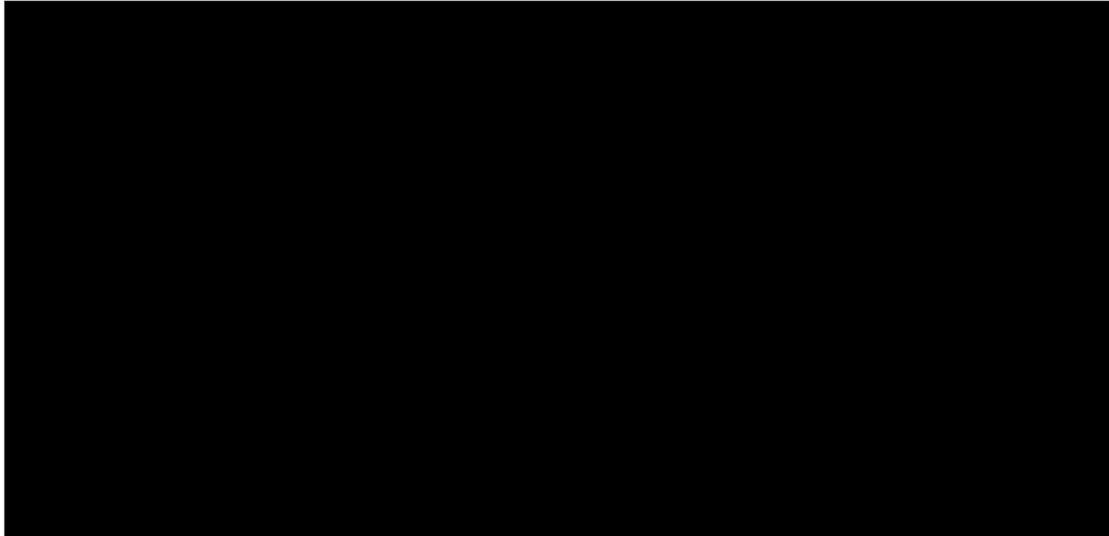
Le président du comité mentionne que le plan d'immobilisations 2016-2026 progresse bien, et qu'il a peu évolué depuis son dernier dépôt.



6. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives







7. Varia

Aucun sujet n'est traité à ce point.

Me Denis Privé et Josée Cloutier quittent l'assemblée à 18 h 45 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

8. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de la présidente du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 35.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire



ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le 12 décembre 2019 à 16 h 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

COCKTAIL DE NOËL

1.	Adoption de l'ordre du jour * Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 min.	17 h 15
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 28 octobre 2019*	Décision	2 min.	17 h 17
3.	Communication de la Présidente: [REDACTED]	Information	5 min.	17 h 22
3.2	Rencontre aux bureaux de l'IGOPP*	Information	5 min.	17 h 27
3.3	Suivi - mandats des administrateurs	Information	5 min.	17 h 32
3.4	Vidéo - Aménagement de la Tour / Prix du projet de l'année 2019 - PMI Montréal (Projet Management Institute Montréal)	Information	10 min.	17 h 42
4.	Comités du conseil d'administration: (première partie)			
4.1	Comité des immobilisations			
4.1.1	Rapport du président - rencontre du 4 décembre 2019	Information	5 min.	17 h 47
	[REDACTED]	Information	45 min.	18 h 32
5.	Communication du Président-directeur général:			
5.1	Événements confirmés et en développement 2019-2020 tableau de bord*	Information	5 min.	18 h 37
5.2	Tableau - Occupation des installations olympiques 2019*	Information	5 min.	18 h 42
	[REDACTED]	Information	5 min.	18 h 47
5.4	Suivi - Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	Information	5 min.	18 h 52
5.5	In Memorium Roger Taillibert*	Information	5 min.	18 h 57
	[REDACTED]	Information	2 min.	18 h 59

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le 12 décembre 2019 à 16 h 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

- | | | | | |
|---|--|--------------------|---------|---------|
| 5.7 | Rencontre avec la Ministre - 16 décembre 2019* | Information | 10 min. | 19 h 9 |
|
 | | | | |
| 6. Comités du conseil d'administration: (deuxième partie) | | | | |
|
 | | | | |
| 6.1 Comité de vérification | | | | |
|
 | | | | |
| 6.1.1 | Rapport de la présidente - | Information | 10 min. | 19 h 19 |
|
 | | | | |
| 6.2 Comité des ressources humaines | | | | |
|
 | | | | |
| 6.2.1 | Rapport de la présidente - rencontre du 10 décembre 2019 | Information | 10 min. | 19 h 29 |
| 6.2.2 | Plan d'action 2019-2020 - Programme d'accès - handicapés | Information | 2 min. | 19 h 31 |
|
 | | | | |
| 6.3 Comité de gouvernance et d'éthique | | | | |
|
 | | | | |
| 6.3.1 | Rapport du président | Information | 10 min. | 19 h 41 |
|
 | | | | |
| 7. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives | | | | |
|
 | | | | |
| 7.1 | Achat - surface synthétique | Décision | 5 min. | 19 h 46 |
|
 | | | | |
| 8. Varia | | | | |
|
 | | | | |
| 9. Huis clos | | | | |

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 12 décembre 2019.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
François Dépelteau (par conférence téléphonique à compter de 17 h 30)
Carlyle Émile

Était absent :

M. Paul Arseneault

Était présent à titre d'invité :

M. Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté en précisant que le point 4.1 Comité des immobilisations, sera discuté lorsque le président, M. François Dépelteau, nous aura rejoint par conférence téléphonique.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 28 octobre 2019**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 28 octobre 2019, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. **Communication de la présidente**

3.1 **Priorités du C.A.**

La présidente du conseil fait un rappel sur les priorités du C.A.

- Le remplacement de la toiture – Comité immobilisations
- Le projet de Loi
- Le plan d'affaire
- Les négociations – comité des ressources humaines

3.2 **Rencontre aux bureaux de l'IGOPP**

La présidente accompagnée de messieurs Michel Labrecque et Denis Privé ont rencontré le 3 décembre dernier, des représentants de l'IGOPP dont Mme Caroline Cambourieu, directrice de recherche.

Cette rencontre a permis d'échanger entre autres, sur les éléments de la dernière évaluation sur la gouvernance qui a été préparée par leur organisme. Nous lui avons mentionné que plusieurs de ces éléments ne sont pas de notre ressort mais relèvent plutôt du gouvernement.

Malgré cette réalité, le Parc olympique s'assurera de clarifier certains éléments dans le but de maximiser sa prochaine évaluation.

3.3. **Suivi – mandats des administrateurs**

La présidente informe les membres qu'un processus de nomination est en cours pour deux nouveaux membres qui seront nommés en février prochain. Le gouvernement a accepté de renouveler les mandats de Mesdames Sylvia Morin et de Marie-Jacqueline Saint-Fleur.

Elle tient à remercier [REDACTED] pour son implication au sein du C.A. et des différents comités pour lesquels elle a travaillé. Son mandat n'a pas été renouvelé.

Elle informe les membres qu'il y aura la possibilité de revoir le calendrier ainsi que les comités faisant suite à ces changements.

3.4. **Vidéo – Aménagement de la Tour / Prix du projet de l'année 2019 – PMI Montréal (Projet Management Institute Montréal)**

La présidente fait un retour sur le Gala élixir du PMI Montréal qui a eu lieu le 2 décembre dernier. Le projet de rénovation et de mise aux normes de la Tour a été consacré « Projet de l'année 2019 », soit le plus prestigieux prix décerné par cet organisme en gestion au Québec.

La vidéo du projet dans son ensemble a été présentée au début de la rencontre lors du cocktail afin de souligner la reconnaissance du bon travail qui a été fait dans ce projet.

4. Comités du conseil d'administration : (première partie)

4.1 Comité des immobilisations

4.1.1 Rapport du président – rencontre du 4 décembre 2019

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 4 décembre dernier. Le président présente le dossier soumis au conseil pour information.

4.1.2 Programme de modernisation et de mise en valeur du Stade / PQI 2020-2030

Monsieur Maurice Landry présente le programme de modernisation et de mise en valeur du Stade qui a été réalisé par des firmes externes d'ingénierie.

Cette présentation démontre tous les travaux dans le projet de modernisation qui pourraient être réalisés en même temps que la réfection de la toiture.

Après réflexion commune, il a été convenu que ce projet sera présenté un peu plus tard dans la prochaine année.

5. Communication du président-directeur général

5.1 Événements confirmés et en développement 2019-2020 tableau de bord

Les membres ont pris connaissance du tableau des événements confirmés et en développement au Parc olympique 2019-2020.

M. Michel Labrecque mentionne qu'il y a possibilité d'un conflit d'horaire quant aux matchs de baseball et ceux de l'Impact. Si ces derniers remportent le premier match de la ronde de 16 de la *Concacaf*, le 2^e match aura lieu à quelques jours du match de baseball, ce qui laisse peu de temps pour aménager le terrain en conséquence.

5.2 Tableau – Occupation des installations olympiques 2019

Les membres prennent connaissance du tableau démontrant des lieux en 2019. Ce document pourrait être éventuellement disponible sur notre site Web.

5.3 Suivi – Statut sur la coupe du monde FIFA 2026

Compte tenu des exigences de la FIFA, et du fait que nous ne serons pas en mesure de remplir ces exigences, une négociation avec la FIFA devra se faire.

5.4 Suivi – Projet de Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Le projet de Loi suit son cours à l'Assemblée nationale, les séances sont suspendues pour la période des fêtes et reprendront en février 2020.

Denis Privé prépare la transition à l'interne de la nouvelle loi au sein de l'organisation.

5.5 In Mémoriam Roger Taillibert

Les membres ont pris connaissance du document concernant la nomination d'un lieu toponymique au Parc olympique à la mémoire de M. Roger Taillibert. La formation d'un comité est envisagée au début de 2020, et le processus menant à la détermination du lieu choisi devrait s'échelonner pendant toute l'année, le temps d'obtenir l'autorisation de la famille et aussi de documenter et étoffer le dossier jusqu'au choix définitif.

5.6 Rehaussement de la subvention

Les membres ont pris connaissance du document préparé par M. Marc Chabot qui a été remis au comité de vérification.

5.7 Rencontre avec la Ministre – 16 décembre 2019

M. Labrecque nous fait part d'une rencontre avec la Ministre qui aura lieu le 16 décembre prochain. L'ordre du jour de cette rencontre est présenté aux membres.

Après discussion avec les membres, il a été convenu que le point 5 décrit à l'ordre du jour proposé sera modifié.

6. Comités du conseil d'administration (deuxième partie)

6.1 Comité de vérification

6.1.1 Rapport de la présidente

La présidente informe les membres qu'aucune rencontre a eu lieu depuis la dernière réunion du conseil d'administration. Elle mentionne que l'audit se déroule bien, rien de majeur a été signifié.

6.2 Comité des ressources humaines

6.2.1 Rapport de la présidente – rencontre du 10 décembre 2019

Les membres du conseil prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 10 décembre 2019. La présidente du comité présente le dossier soumis au conseil d'administration pour information.

6.2.2 Plan d'action 2019-2020 – Programme d'accès – handicapés

Mme Pettinati informe les membres qu'une demande de prolongation a été faite auprès de l'organisme responsable afin de reporter le dépôt de notre plan 2019-2020 en février 2020, ce qui a été accepté favorablement.

7. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

7.1 Achat – surface synthétique

RÉSOLUTION n° 7960

ATTENDU QUE le Parc olympique doit conclure un contrat d'approvisionnement et de services avec un fournisseur pour la fourniture, la livraison, l'installation et l'entreposage d'une surface de jeu synthétique certifiée « *FIFA Quality Pro* » dans l'enceinte du Stade olympique de Montréal (le « **Contrat** ») ;

ATTENDU QUE l'adjudication au terme d'un appel d'offres public mènerait à la conclusion d'un tel contrat à une date trop éloignée pour permettre la tenue au Stade olympique de Montréal de certains événements importants dont le déroulement requiert cette nouvelle surface ;

ATTENDU QUE le Parc olympique s'est enquis auprès de trois fournisseurs potentiels de leur intérêt et de leur capacité à conclure le Contrat et d'obtenir un prix de leur part pour exécuter le Contrat ;

ATTENDU QU'au terme de cet exercice, il a été déterminé que le fournisseur L.M.L. Paysagiste et Frères inc. a démontré être en mesure de satisfaire aux besoins identifiés par la Régie, dans le délai imparti ;

ATTENDU QUE le Parc olympique a dans ce contexte, décidé de conclure de gré à gré le Contrat avec le fournisseur L.M.L. Paysagiste et Frères inc., en s'appuyant pour ce faire sur les dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, chapitre C-65.1 ;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 13.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, chapitre C-65.1 imposent, lorsque le Parc olympique se prévaut des dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de cette même loi, que soit publié un avis d'intention de conclure le Contrat de gré à gré ;

ATTENDU QUE d'autres fournisseurs peuvent jusqu'au 23 décembre 2019 à 15 h manifester leur intérêt et démontrer leur capacité à réaliser le Contrat et que le cas échéant, le Parc olympique devra déterminer s'il est toujours opportun d'attribuer le Contrat au fournisseur L.M.L. Paysagiste et Frères inc. ;

ATTENDU QUE le conseil prend acte de l'autorisation du Président-directeur général concernant l'octroi d'un contrat pour la « Fourniture et installation d'une surface de jeu synthétique dans l'enceinte du Stade olympique » ;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'attribution d'un contrat pour la « Fourniture et installation d'une surface de jeu synthétique dans l'enceinte du Stade olympique » à l'entreprise L.M.L. Paysagiste et Frères inc., pour un montant de 578 680,00 \$, excluant les taxes, le tout sous réserve de la manifestation d'un ou de plusieurs autres fournisseurs au cours du délai prévu à l'avis d'intention et, le cas échéant, de la décision du Président-directeur général de mettre fin au processus et ainsi de ne pas attribuer le Contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc..

8. **Varia**

Aucun sujet n'est traité à ce point.

Me Denis Privé et Josée Cloutier quittent l'assemblée à 20 h afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

9. **Huis clos**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de la présidence du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20 h 40.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le 25 FÉVRIER 2020 à 16 h 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

1.	Adoption de l'ordre du jour * Déclaration d'intérêt des administrateurs	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2019*	Décision	2 min.	16 h 32
3.	Communication de la Présidente:	Information	5 min.	16 h 37
4.	Communication du Président-directeur général:			
4.1	Suivi projet de loi 15	Information	5 min.	16 h 42
4.2	Suivi plan stratégique 2026 - échéancier*	Information	5 min.	16 h 47
4.3	Suivi sur l'embauche d'un v-p Finances et administration	Information	5 min.	16 h 52
4.4	Calendrier événementiel*	Information	10 min.	17 h 2
4.5	Suivi FIFA	Information	10 min.	17 h 12
4.6	Rencontre avec le Maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*	Information	5 min.	17 h 17
4.7	Mission au CIO Lausanne*	Information	10 min.	17 h 27
5.	Comités du conseil d'administration:			
5.1	Comité de vérification			
5.1.1	Rapport de la présidente - rencontre du 19 février 2020	Information	5 min.	17 h 32
5.1.2	Rapport d'audit du Vérificateur général du Québec*	Information	5 min.	17 h 37
5.1.3	États financiers au 31 octobre 2019*	Décision	5 min.	17 h 42
5.1.4	Demande de rehaussement de subvention*	Information	5 min.	17 h 47
5.2	Comité des ressources humaines			
5.2.1	Rapport de la présidente - rencontre du 17 février 2020	Information	5 min.	17 h 52
5.2.2	Plan d'action 2020 - Programme d'accès - handicapée*	Décision	5 min.	17 h 57

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le 25 FÉVRIER 2020 à 16 h 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

5.3	Comité de gouvernance et d'éthique			
5.3.1	Rapport du président - rencontre du 17 février 2020	Information	5 min.	18 h 2
5.3.2	Calendrier 2020-2021 CA et comités*	Décision	5 min.	18 h 7
5.3.3	Évaluation annuelle du CA	Information	5 min.	18 h 12
5.4	Comité des immobilisations			
5.4.1	Rapport du président - rencontre du 13 février 2020	Information	5 min.	18 h 17
	[REDACTED]	Information	5 min.	18 h 22
6.	Secrétariat général et Vice-présidence affaires juridiques et corporatives			
6.1	Octroi de contrat - Services professionnels en ingénierie pour le remplacement du système d'inspection et l'évaluation des structures du Parc olympique*	Décision	5 min.	18 h 27
6.2	Modification des signataires autorités aux comptes bancaires*	Décision	5 min.	18 h 32
7.	Documents déposés à titre d'information - Reddition de comptes annuelle	Information	5 min.	18 h 37
7.1	Lettre déclarative de responsabilité*			
	[REDACTED]			
7.3	Rapport sur les échanges de services du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019*			
7.4	Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019*			
7.5	Rapport sur les frais de déplacements, de voyages et de représentations des dirigeants et des membres du CA du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019*			

* Documents transmis

** Documents séance tenante

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire des membres du conseil d'administration
Le 25 FÉVRIER 2020 à 16 h 30

ENDROIT : Parc olympique, 4141, avenue Pierre-De Coubertin, salle du conseil, Montréal

- 7.6 Dérogations aux politiques tarifaires du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019*
- 7.7 Rapport sur les honoraires professionnels au 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019*
- 7.8 Liste des principaux fournisseurs du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019*
- 8. Varia
- 9. Huis clos

* Documents transmis

** Documents séance tenante



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 25 février 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré
Rossana Pettinati
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La présidente du conseil, M^{me} Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2019**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 12 décembre 2019, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. **Communication de la présidente**

La présidente du conseil mentionne qu'elle a rencontré la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, au courant des dernières semaines et qu'elle lui a mentionné qu'en toute vraisemblance, le projet de loi 15 concernant la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique sera adopté par l'Assemblée nationale en mars 2020.

4. **Communication du Président-directeur général**

4.1 **Suivi projet de loi 15**

En ajout au commentaire précédent fait par la présidente du conseil, le président-directeur général informe les membres du conseil que l'étude détaillée du projet de loi 15, article par article, par la *Commission de l'économie et du travail* s'est terminée le 5 février dernier. Le rapport de la *Commission de l'économie et du travail* a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 février. La prochaine étape est donc l'adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale qui pourrait se faire dans la semaine du 9 mars prochain.

4.2 **Suivi plan stratégique 2026 – échéancier**

Le président-directeur général présente un suivi sur l'échéancier d'adoption du plan stratégique 2020-2026 du Parc olympique. Il mentionne que l'adoption du plan stratégique par le conseil d'administration devrait se faire lors de la rencontre du 19 mai 2020.

4.3 **Suivi sur l'embauche d'un v-p Finances et administration**

Le président-directeur général présente aux membres du conseil un suivi concernant l'embauche d'un vice-président Finances et administration. Il mentionne qu'environ soixante candidatures ont été reçues à ce jour pour ce poste et qu'environ vingt sont jugées comme étant bonnes. Un processus de sélection est donc présentement amorcé. Madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, mentionne qu'elle souhaite participer au processus de sélection lorsque le moment dans le processus sera jugé opportun.

4.4 **Calendrier événementiel**

Les membres du conseil prennent connaissance du tableau des événements confirmés et en développement au Parc olympique en date du 20 février 2020.

Les membres du conseil mentionnent qu'il serait intéressant d'obtenir un portrait de la satisfaction des promoteurs, surtout dans le contexte où plusieurs événements déménageront de la Place Bonaventure vers le Parc olympique au cours des trois prochaines années.

4.5 Suivi FIFA

Le président-directeur général informe les membres du conseil qu'une visite des installations du Parc olympique a été faite aujourd'hui par BaAM productions. Cette firme a été mandatée par Soccer Canada pour faire l'audit du Stade et des installations du Parc olympique afin de comparer la situation actuelle et ce qui doit être amélioré pour les standards de la FIFA. BaAM productions fera donc rapport à Soccer Canada. BaAM productions procédera au même exercice pour les installations des autres villes canadiennes en lice pour la Coupe du monde 2026.

4.6 Rencontre avec le Maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le président-directeur général informe les membres du conseil qu'il a rencontré le 14 février dernier, en compagnie de Cédric Essiminy, conseiller en communications, et de Sylvain Bédard, conseiller principal, le maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, M. Pierre Lessard-Blais, ainsi que certains autres élus de l'arrondissement et membres de son équipe. Divers dossiers nécessitant une collaboration entre l'arrondissement et le Parc olympique ont été abordés. La collaboration est bonne.

4.7 Mission au CIO Lausanne

Le président-directeur général résume aux membres du conseil les grandes lignes de sa participation à une rencontre de la Commission du développement durable et du legs du Comité international olympique (CIO) qui s'est tenue au siège social du CIO les 28 et 29 novembre 2019.

5. Comités du conseil d'administration :

5.1 Comité de vérification

5.1.1 Rapport de la présidente – rencontre du 19 février 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 19 février dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.1.2 Rapport d'audit du Vérificateur général du Québec

Les membres du conseil prennent connaissance des résultats d'audit des états financiers du Parc olympique au 31 octobre 2019 par le Vérificateur général du Québec. Le Vérificateur prévoit formuler une opinion avec réserve sur les états financiers. Cette opinion avec réserve concerne l'application non conforme du chapitre SP 3410 – Paiements de transfert.

5.1.3 États financiers au 31 octobre 2019

Résolution n° 7963

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2019 audités par le Vérificateur général du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2019 ;

SUR proposition de Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2019 et audités par le Vérificateur général du Québec ; et

D'AUTORISER Mmes Maya Raic et Marie-Jacqueline Saint-Fleur à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration du Parc olympique.

5.1.4 Demande de rehaussement de subvention

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document concernant le portrait financier des activités du Parc olympique et les arguments amenant à une demande de rehaussement de la subvention de fonctionnement du Parc olympique.

5.2 Comité des ressources humaines

5.2.1 Rapport de la présidente – rencontre du 17 février 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 17 février dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.2.2 Plan d'action 2020 – Programme d'accès - handicapée

RÉSOLUTION N° 7964

ATTENDU QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que tous ministères et organismes gouvernementaux qui emploient au moins 50 personnes, doivent se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a pris connaissance du Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées de la Régie des installations olympiques ;

SUR proposition de Mme Rossana Pettinati, présidente du comité des ressources humaines, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le Plan d'action 2019-2020 à l'égard des personnes handicapées de la Régie des installations olympiques.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

5.3.1 Rapport du président – rencontre du 17 février 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 17 février dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

5.3.2 Calendrier 2020-2021 CA et comités

RÉSOLUTION N° 7965

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités d'administration 2020-2021;

SUR proposition de Mme Maya Raic, Présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2020-2021.

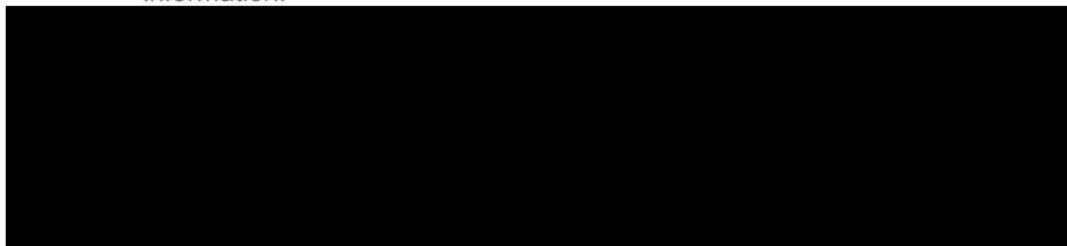
5.3.3 Évaluation annuelle du CA

Le président du comité informe les membres du conseil que l'évaluation annuelle du conseil d'administration sera lancée en mars prochain pour une présentation des résultats à la rencontre du conseil du 21 avril 2020.

5.4 Comité des immobilisations

5.4.1 Rapport du président – rencontre du 13 février 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 13 février dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.



6. Secrétariat général et Vice-présidence affaires juridiques et corporatives

6.1 Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie pour le remplacement du système d'inspection et l'évaluation des structures du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 7966

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM702712 via le Service Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) ayant pour objet « *Services professionnels en ingénierie pour le remplacement du système d'inspection et l'évaluation des structures du Parc olympique / projet 97-050* » ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public IM702712 était fondé sur la qualité (sans prix) ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, d'un membre externe et d'un secrétaire, a procédé à l'évaluation des soumissions jugées conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « *Services professionnels en ingénierie pour le remplacement du système d'inspection et l'évaluation des structures du Parc olympique / projet 97-050* »

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels en ingénierie pour le remplacement du système d'inspection et l'évaluation des structures du Parc olympique / projet 97-050 », au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage lors de l'évaluation, soit la firme Cima+ S.E.N.C., pour un montant maximal de 2 900 000 \$

6.2 Modifications des signataires autorisés aux comptes bancaires

RÉSOLUTION N° 7967

ATTENDU QUE l'article 3.9.10 du *Règlement concernant l'exercice des pouvoirs du Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, sa régie interne et d'autres mesures administratives s'appliquant à la Société (n° 178)* mentionne que seul le conseil peut déterminer les délégations d'autorité ;

ATTENDU QUE le *Règlement concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers (n° 187)* a été adopté par le conseil d'administration de la Régie des installations olympiques le 31 août 2015 par la résolution 7796, règlement qui encadre les pouvoirs du conseil d'administration qui sont délégués aux dirigeants et aux employés de la Régie des installations olympiques ;

ATTENDU QUE les articles 15.1 à 15.4 du *Règlement 187* précisent les pouvoirs financiers de la façon suivante :

- 15.1 En vertu de l'article 3.9.10 du *Règlement 178*, le conseil d'administration délègue certains pouvoirs financiers aux dirigeants, ainsi qu'il autorise la sous-délégation entre les dirigeants et des employés de certains pouvoirs financiers de la manière, et sous réserve des obligations et des limitations décrites aux présentes.
- 15.2 Un ou plusieurs comptes de banque peuvent être tenus au nom de la *Régie* dans une ou plusieurs institutions financières différentes, pour autant que le conseil d'administration en ait préalablement autorisé par écrit son ouverture.
- 15.3 Uniquement le vice-président des finances et de l'administration et chef de la direction financière a le pouvoir d'ouvrir un compte en banque. Ce pouvoir ne peut être délégué.
- 15.4 Tous les chèques, traites, billets, ordres de paiement, acceptations, lettres de change, bons, obligations et autres instruments de même nature peuvent être établis, signés, tirés, acceptés, endossés, selon le cas, par n'importe lequel des dirigeants, par la directrice des Finances, ou de toute autre personne désignée de temps à autre par le conseil d'administration, pourvu qu'ils soient deux (2) agissants conjointement, et que celui qui n'est pas dirigeant et à qui on délègue ce pouvoir a obtenu l'approbation préalable écrite du président-directeur général, et qu'une *Attestation de délégation* dûment signée et dans la forme prescrite à l'article 6.6 le certifie.

Lesdits chèques, billets, bons, obligations et autres documents commerciaux pourront porter la signature manuelle de ces personnes ou leur signature numérisée, gravée ou lithographiée, ou une reproduction de leur signature apposée mécaniquement et pourront être endossés au moyen d'une étampe ou autrement, et lesdits documents auront alors la même force et valeur que s'ils avaient été signés manuellement.

SUR proposition de M. Michel Labrecque, Président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'AUTORISER les signataires suivants aux comptes bancaires de la Régie des installations olympiques :

Président-directeur général, Michel Labrecque ;

Premier vice-président construction et entretien, Maurice Landry ;

Secrétaire général et vice-président des affaires juridiques et corporatives, Denis Privé ;

Vice-président exploitation et développement commercial, Alain Larochelle;

Vice-président des finances et de l'administration et chef de la direction financière, vacant ;

Directrice des finances, Annie Lemire.

7. Documents déposés à titre d'information – Reddition de comptes annuelles

7.1 Lettre déclarative de responsabilité ;



7.3 Rapport sur les échanges de services du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 ;

7.4 Rapport sur les voyages et déplacement du personnel à l'extérieur du Québec du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 ;

7.5 Rapport sur les frais de déplacements, de voyages et de représentations des dirigeants et des membres du CA du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 ;

7.6 Dégagements aux politiques tarifaires du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 ;

7.7 Rapport sur les honoraires professionnels au 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 ;

7.8 Liste des principaux fournisseurs du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019 ;

8. Varia

Aucun sujet n'est traité à ce point.

Me Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent l'assemblée à 18 h 30 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

9. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de la présidence du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 45.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 31 mars 2020 à 16 h 30
Par vidéo conférence

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 25 février 2020; *	Décision	2 min.	16 h 32
3.	<u>Communication de la Présidente</u>			
	3.1. Bienvenue aux nouveaux administrateurs ;	Information	2 min.	16 h 34
	3.2. Nominations au comité des ressources humaines ;	Décision	5 min.	16 h 39
	3.3. Calendrier 2020-2021 du CA et des comités ;	information	2 min.	17 h 41
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	État de la situation de la COVID-19 au Parc olympique ; *	Information	5 min.	17 h 46
4.2.	Mise à jour sur l'adoption du Projet de Loi 15 ; *	Information	5 min.	17 h 51
4.3.	Mise à jour sur l'adoption du plan stratégique 2020-2026 ; *	Information	5 min.	17 h 56
	[REDACTED]	Information	5 min.	18 h 1
4.5.	État de la situation – report des chantiers au Parc olympique ; *	Information	5 min.	18 h 6
4.6.	État de la situation – événements au Parc olympique ; *	Information	5 min.	18 h 11
4.7.	État de la situation – situation budgétaire ; *			
		Information	5 min.	18 h 16
4.8.	Plan d'action de développement durable ; *			
		Information	5 min.	18 h 21
4.9.	Nomination d'un Responsable organisationnel de sécurité de l'information ; *			
		Décision	5 min.	18 h 26
4.10.	Dossier Ressources humaines - Reclassement du Premier vice-président ; *			
		Décision	5 min.	18 h 31

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

5. Comités des immobilisations

5.1. Rapport du président – rencontre du 18 mars 2020 ;	Information	5 min.	18 h 41
	Information	5 min.	18 h 46

6. Varia

7. Huis clos

Évaluation du Président-directeur général ;

8. Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 31 mars 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Christine Fréchette
Julie Favreau-Lavoie
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La présidente du conseil, Mme Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 23 février 2020**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 23 février 2020, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. **Communication de la présidente**

3.1 **Bienvenue aux nouveaux administrateurs**

La Présidente souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres, madame Christine Fréchette et monsieur Éric Albert.

3.2 **Nominations au comité des ressources humaines**

RÉSOLUTION N° 7968

ATTENDU QUE le non-renouvellement du mandat de Mme Rossana Pettinati en tant qu'administratrice du Parc olympique a créé une vacance au sein du comité des ressources humaines ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement 179 concernant la création d'un comité des ressources humaines, le comité est composé d'au moins trois membres indépendants;

ATTENDU QUE madame Rossana Pettinati occupait le poste de présidente du comité des ressources humaines ;

ATTENDU QUE suivant ce départ, le comité des ressources humaines est composé que de deux membres et d'aucun président du comité ;

ATTENDU QUE la Régie désire nommer un nouveau président ainsi que l'ajout d'un nouveau membre au sein du comité des ressources humaines ;

SUR proposition de Mme Maya Raic, présidente du conseil, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la nouvelle composition du comité des ressources humaines du conseil d'administration du Parc olympique qui va dorénavant comme suit :

Comité des ressources humaines

- Carlyle Émile, Président
- Eve Paré, membre
- Paul Arsenault, membre

3.3 Calendrier 2020-2021 du CA et des comités

Lors de la dernière rencontre du conseil d'administration, par sa résolution 7965, le conseil a adopté le calendrier 2020-2021 des rencontres du conseil d'administration et des comités. Toutefois, ce calendrier avait été élaboré en fonction de l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2020, du projet de loi 15 sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, ainsi que de la nouvelle année financière de cette nouvelle société, c'est-à-dire du 1^{er} avril au 31 mars. En raison de la suspension des travaux de l'Assemblée nationale due à la COVID-19, le projet de loi 15 n'entrera pas en vigueur le 1^{er} avril 2020. La Régie des installations olympiques continue donc son année financière normale qui se terminera, comme à l'habitude, le 31 octobre prochain. Pour cette raison, le calendrier des rencontres adopté lors du dernier conseil d'administration devra être revu et modifié dans les prochaines semaines.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 État de la situation de la COVID-19 au Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant l'état de la situation de la COVID-19 au Parc olympique. La note rappelle la chronologie des événements et des décisions prises par le Parc olympique depuis le début de la crise engendrée par la COVID-19.

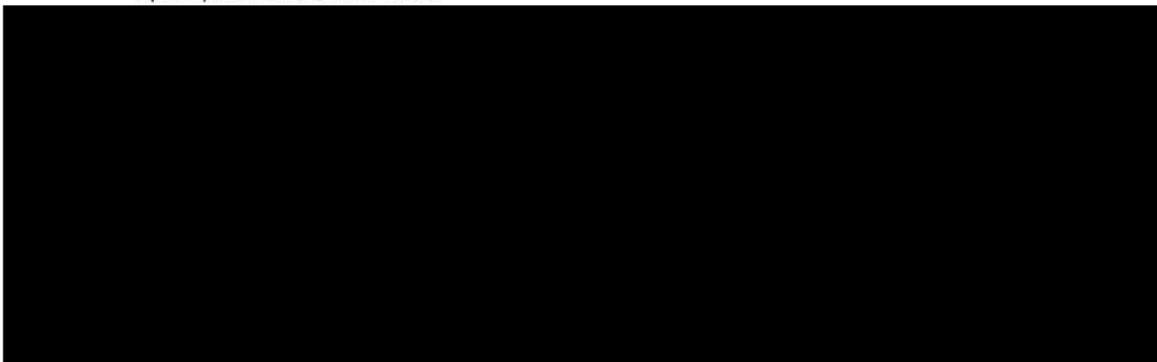
4.2 Mise à jour sur l'adoption du Projet de Loi 15

Comme il est mentionné au point 3.3 de l'ordre du jour, en raison de la situation exceptionnelle due à la COVID-19, l'Assemblée nationale a suspendu ses travaux le 17 mars dernier, et ce, jusqu'au 21 avril prochain. Dans ces circonstances, comme le projet de loi 15 sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique n'avait toujours pas été adopté par l'Assemblée nationale, il ne pourra donc pas entrer en vigueur le 1^{er} avril 2020 comme il était prévu. Ainsi, après discussion à l'interne et avec le ministère de la Justice, un nouveau scénario pour l'adoption du projet de loi 15 est maintenant envisagé. La note déposée au conseil présente donc les grandes lignes et les impacts de ce nouveau scénario.

4.3 Mise à jour sur l'adoption du plan stratégique 2020-2026

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant l'adoption du plan stratégique 2020-2026 du Parc olympique. Le plan stratégique 2020-2026 du Parc olympique, déjà en chantier depuis plusieurs mois, devait être adopté en mai 2020 par le conseil d'administration, dans la foulée de l'adoption du projet de loi 15 sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique. Toutefois, le report de l'adoption du projet de loi 15, vraisemblablement à l'automne 2020, reporte également l'adoption du plan stratégique. Ceci nous force également à y faire une mise à jour et à prendre un pas de recul pour bien comprendre et analyser les effets que la pandémie de la COVID-19 aura sur la

stratégie envisagée par le Parc olympique. Chose certaine, le plan stratégique du Parc olympique qui se devait être sur la période 2020-2026, sera désormais sur le quinquennat 2021-2026.



4.5 État de la situation – report des chantiers au Parc olympique

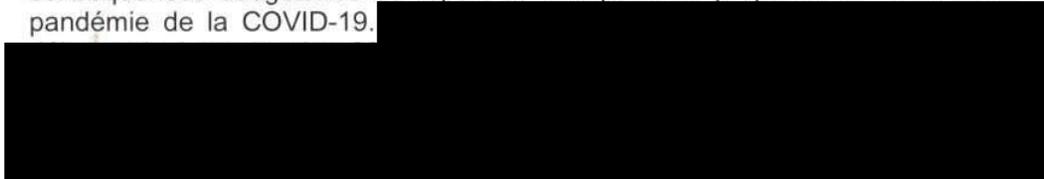
Les membres du conseil prennent connaissance d'une note faisant le point sur les chantiers en cours au Parc olympique et les impacts de leur arrêt considérant que les entrepreneurs ont dû quitter les lieux afin de respecter la consigne du gouvernement. Globalement, le retard des chantiers aura un impact sur la courbe de décaissement prévisionnel pour les projets d'immobilisations.

4.6 État de la situation – événements au Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant l'état de la situation et les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les événements au Parc olympique. Dans la foulée de la fermeture de nos activités commerciales causée par la pandémie de la COVID-19, le Parc olympique a officiellement annoncé le vendredi 13 mars 2020 que l'ensemble des activités événementielles étaient suspendues pour une période indéterminée. Le match de l'Impact de Montréal en MLS qui s'est tenu le mardi 10 mars 2020 au Stade olympique fut donc le dernier événement à s'être déroulé au Parc olympique avant la suspension des activités. Une analyse de nos liens contractuels avec tous nos clients sous contrat a rapidement été faite afin de baliser nos actions. À ce jour, un total de 12 événements ont été officiellement annulés et 2 sont en voie d'être reportés à des dates qui ne sont pas encore confirmées.

4.7 État de la situation – situation budgétaire

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant les conséquences budgétaires du report de l'adoption du projet de loi 15 et de la pandémie de la COVID-19.



4.8 Plan d'action de développement durable

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant le plan d'action de développement durable 2016-2020 du Parc olympique, ainsi que l'élaboration d'un nouveau plan d'action. Le Parc olympique a adopté son Plan d'action de développement durable 2016-2020 en mars 2016. Le bilan du plan d'action du Parc olympique est non négligeable, en particulier en modernisant de façon majeure la centrale thermique, ce qui eut des impacts plus qu'importants sur la consommation d'énergie et les émissions des gaz à effet de serre du Parc olympique, ainsi qu'en adoptant des mesures novatrices et avant-gardistes en matière de mobilité pour les employés de l'organisation. Le plan d'action devait se terminer le 31 mars 2020. Toutefois, comme le gouvernement travaille toujours sur une nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable, stratégie qui sera sur la période 2021-2026, on nous demande de prolonger notre plan d'action jusqu'au 31 mars 2021. Ainsi, le plan d'action actuel de développement durable du Parc olympique est donc prolongé jusqu'au 31 mars 2021, le temps que le gouvernement adopte ses nouvelles orientations. Parallèlement, la réflexion sur un nouveau plan d'action de développement durable du Parc olympique est déjà amorcée.

4.9 Nomination d'un Responsable organisationnel de sécurité de l'information

RÉSOLUTION N° 7969

ATTENDU QUE le Parc olympique est assujéti à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LRQ, c. G-1.03), ainsi qu'à la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (Décret 7-2014 du 15 janvier 2014);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*, le Parc olympique doit « désigner un responsable organisationnel de la sécurité de l'information pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès de son organisation et auprès du dirigeant principal de l'information. Ce responsable doit être un employé régulier de l'organisme public et appartenir à la classe d'emploi de niveau-cadre ou à une classe d'emploi de niveau supérieur »;

SUR PROPOSITION de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

DE NOMMER le Directeur des technologies de l'information et des télécommunications, M. François Casabon, à titre de Responsable organisationnel de la sécurité de l'information du Parc olympique.

4.10 Dossier Ressources humaines - Reclassement du Premier vice-président

RÉSOLUTION N° 7970

ATTENDU QUE dans le cadre du renouvellement des conventions collectives 2015-2020, un travail important d'uniformisation et de modernisation de la structure salariale a été réalisé, en collaboration avec la firme spécialiste en rémunération AVRH, afin d'établir une nouvelle structure salariale unifiée et applicable à l'ensemble du personnel du Parc olympique;

ATTENDU QUE ce travail d'uniformisation de la structure salariale n'incluait pas les emplois de vice-président et de président-directeur général;

ATTENDU QUE le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a accompagné le Parc olympique et ses négociateurs tout au long de cette démarche de reclassification de l'ensemble de la structure salariale tout en s'assurant de maintenir les grands principes d'équité salariale et de relativité;

ATTENDU QUE le Parc olympique a également confié à la firme AVRH, partenaire dans l'établissement de la structure salariale unifiée interne, le mandat de revoir la structure salariale des emplois de vice-président afin de documenter, avec des comparables dans le secteur des sociétés d'État comparable, les tâches accomplies et la rémunération globale des vice-présidents, incluant une potentielle rémunération spéciale et temporaire pour le vice-président Construction et entretien pour la durée du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'analyse des risques reliés au dossier d'opportunité (DO) sur le remplacement de la toiture du Stade olympique effectuée au printemps 2017, l'importance de maintenir l'expertise interne très spécialisée pour ce projet complexe, unique et à haut risque a été identifiée comme étant un risque important du projet;

ATTENDU QUE le Parc olympique a exploré les pistes afin de maintenir l'expertise précieuse que possèdent les vice-présidents, tout particulièrement le vice-président Construction et entretien, pour assurer le bon déroulement d'un projet extrêmement complexe;

ATTENDU QUE le conseil d'administration, par sa résolution 7894 du 11 décembre 2017, a résolu de recommander au SCT :

- d'implanter la nouvelle structure salariale à trois niveaux, tel que présentée dans le rapport de la firme AVRH;
- d'offrir un compte de gestion de santé d'une valeur annuelle de 1 500 \$; et
- d'octroyer sur une base discrétionnaire du Président-directeur général, une prime de rétention et de complexité de 15 % au titulaire de l'emploi de vice-président Construction et entretien;

ATTENDU QUE la résolution du conseil d'administration a été présentée au SCT le 16 février 2018, et a fait l'objet d'échange additionnel le ou vers le 1er mai 2018;

ATTENDU QUE le Parc olympique et le SCT se sont entendus, voulant qu'il fût préférable, par principe d'équité au sein des emplois supérieurs de l'état, que la nouvelle structure salariale des emplois de vice-président soit arrimée à la structure salariale des emplois supérieurs du gouvernement du Québec.

ATTENDU QUE le Parc olympique a obtenu l'autorisation de transmettre sa demande de mandat, conforme à la structure salariale des emplois supérieurs du gouvernement et aux exigences du SCT, au cabinet du Ministère du Tourisme (MTO) le 21 novembre 2018;

ATTENDU QU'en février 2020, le MTO demandait à la Direction des ressources humaines du Parc olympique de lui faire parvenir les dernières données pour compléter la demande formelle au SCT pour une adoption lors d'une des réunions imminentes de celui-ci.

ATTENDU QUE le document demandé a été transmis à la directrice générale de la Direction générale des services à la gestion du MTO le 19 février 2020, et que l'ensemble du dossier a été transmis à la conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction adjointe de la coordination et des organismes du SCT le 20 février 2020;

ATTENDU QU'en mars 2020, la conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction adjointe de la coordination et des organismes du SCT informait la directrice des ressources humaines du Parc olympique que la demande était suspendue pour une durée indéterminée, le temps que le SCT collige et analyse les informations demandées faisant suite au dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec, à l'été 2019, portant sur la rémunération du personnel non syndiqué, incluant les hauts dirigeants (qui ne sont pas nommés par décret du Conseil des ministres);

ATTENDU QUE le projet majeur de remplacement de la toiture du Stade olympique avec les risques et le niveau de complexité qui s'y rattachent requiert une continuité pour sa bonne gouvernance du point de vue du respect des budgets, de l'envergure, des échéanciers et de la qualité recherchée;

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite tout de même aller de l'avant avec une mesure transitoire qui contribuera à fidéliser son premier vice-président Construction et entretien, M. Maurice Landry, dans l'objectif de maintenir l'expertise précieuse et unique qu'il possède, et pour assurer le bon déroulement d'un projet extrêmement complexe;

ATTENDU QUE dans les mois à venir, à la suite de la conclusion des travaux d'analyse du SCT, le Parc olympique s'affaira à obtenir les autorisations requises pour implanter la nouvelle structure salariale applicable pour tous les postes de vice-présidents;

ATTENDU QUE cette nouvelle structure sera conforme à la structure salariale des emplois supérieurs du gouvernement et aux exigences du SCT, qu'elle permettra de mieux reconnaître la valeur des vice-présidences eu égard à leur charge de travail, à leurs nouvelles responsabilités et à leurs expériences dans l'atteinte des objectifs stratégiques de la nouvelle Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique;

SUR PROPOSITION de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'AUTORISER la direction du Parc olympique, le tout effectif le 1^{er} avril 2020, à :

- Procéder à la modification proposée à la structure salariale actuelle telle que le prévoient les dispositions actuelles des échelles salariales au Parc olympique;
- Ajuster le salaire annuel du premier vice-président Construction et entretien, M. Maurice Landry, [REDACTED]
- Octroyer à ce dernier la prime de rétention et de complexité de 10 %, [REDACTED]

5. **Comités des immobilisations**

5.1 **Rapport du président – rencontre du 18 mars 2020**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 18 mars dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

6. **Varia**

Aucun sujet n'est traité à ce point.

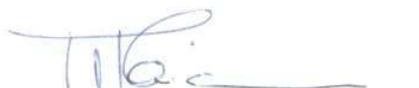
Me Denis Privé, et Messieurs Sylvain Bédard et Michel Labrecque quittent la vidéoconférence à 17h 45 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

7. **Huis clos**

- Évaluation du Président-directeur général

8. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de la présidence du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 15.



Maya Raic
Présidente



Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 21 avril 2020 à 16 h 30
Par vidéo conférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 30
2.	Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 31 mars 2020; *	Décision	2 min.	16 h 32
3.	<u>Communication de la Présidente</u>			
	3.1. Mot de départ ;	Information	10 min.	16 h 42
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	État de la situation de la COVID-19 au Parc olympique – note mise à jour depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	16 h 47
4.2.	Mise à jour sur l'adoption du Projet de Loi 15 – aucune modification depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	16 h 52
4.3.	Mise à jour sur l'adoption du plan stratégique 2020-2026 – aucune modification depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	16 h 57
4.4.	État de la situation – report des chantiers au Parc olympique – aucune modification depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	17 h 02
4.5.	État de la situation – événements au Parc olympique – note mise à jour depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	17 h 06
4.6.	État de la situation – situation budgétaire – note mise à jour depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	17 h 11
4.7.	Plan d'action de développement durable- aucune mise à jour depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	17 h 16
4.8.	Impact de la crise de la COVID-19 sur l'industrie touristique ; *	Information	5 min.	17 h 21

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

5. Comités des ressources humaines

- | | | | |
|---|-------------|--------|---------|
| 5.1. Rapport du président – rencontre du 7 avril 2020 ; | Information | 5 min. | 17 h 36 |
| 5.2. Gestion de la COVID-19 au Parc olympique. * | Information | 5 min. | 17 h 41 |

6. Comités des immobilisations

- | | | | |
|--|-------------|---------|---------|
| 6.1. Rapport du président – rencontre du 16 avril 2020 ; | Information | 5 min. | 17 h 46 |
| [REDACTED] | Information | 15 min. | 18 h 1 |

7. Varia

8. Huis clos

9. Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 21 avril 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Maya Raic, présidente du conseil
Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

La présidente du conseil, Mme Maya Raic, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

La présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 31 mars 2020**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 31 mars 2020, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser la présidente du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. **Communication de la présidente**

3.1 **Mot de départ**

La présidente du conseil mentionne que la réunion d'aujourd'hui du conseil d'administration est, après douze ans à titre de présidente du conseil d'administration, sa dernière réunion autant à titre de présidente du conseil que d'administratrice du Parc olympique. Elle a accompli l'ensemble des mandats qui lui étaient permis par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Elle dresse un bilan de sa présidence, remercie l'ensemble des administrateurs et des employés du Parc olympique, et entrevoit le futur de l'organisation avec optimisme.

4. **Communication du Président-directeur général**

Le président-directeur général mentionne que les différentes notes présentées au point 4 de l'ordre du jour, pour des raisons de suivi en temps de gestion de crise, sont soit des notes inchangées depuis la dernière rencontre du conseil d'administration, soit des notes mises à jour, ou des nouvelles notes.

4.1 **État de la situation de la COVID-19 au Parc olympique**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une mise à jour de la note concernant l'état de la situation de la COVID-19 au Parc olympique. La note rappelle la chronologie des événements et des décisions prises par le Parc olympique depuis le début de la crise engendrée par la COVID-19. La mise à jour expose donc les faits nouveaux depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

4.2 **Mise à jour sur l'adoption du Projet de Loi 15**

La note concernant l'adoption du projet de loi 15 sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ne comporte aucune mise à jour depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

4.3 **Mise à jour sur l'adoption du plan stratégique 2020-2026**

La note concernant l'adoption du plan stratégique 2020-2026 ne comporte aucune mise à jour depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

4.4 État de la situation – report des chantiers au Parc olympique

La note concernant le statut sur les chantiers en cours dans le contexte de la pandémie actuelle ne comporte aucune mise à jour depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

4.5 État de la situation – événements au Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une mise à jour de la note concernant l'état de la situation et les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les événements au Parc olympique. La mise à jour de la note mentionne qu'à ce jour, 24 événements au total ont été officiellement annulés. Par ailleurs, les 11 événements toujours au calendrier pour les mois de septembre à novembre demeurent incertains étant donné l'évolution rapide de la crise.

4.6 État de la situation – situation budgétaire

Les membres du conseil prennent connaissance d'une mise à jour de la note concernant les conséquences budgétaires de la pandémie de la COVID-19. Dans la

Toutes les équipes travaillent présentement à réviser les budgets selon les récentes directives du gouvernement et avec de nouvelles hypothèses commerciales. Ainsi, les organismes doivent produire un suivi budgétaire mensuel de leurs dépenses à partir du 1er avril et respecter les consignes suivantes :

- Gestion serrée des achats et limitation des dépenses suivantes à ce qui est jugé essentiel à la réalisation de la mission et qui ne sont pas reliées à la pandémie :
 - o le temps supplémentaire;
 - o les dépenses de fonction du personnel d'encadrement et de la haute direction;
 - o les dépenses de formation sous réserve du seuil de 1 % exigé par la loi;
 - o l'octroi de contrats
 - o les dépenses de déplacement;
- Tous les renouvellements de programmes qui ne sont pas reliés à la pandémie de la COVID-19, ou qui ne sont pas jugés essentiels et incontournables, ne seront pas autorisés par le Conseil du trésor, et ce jusqu'à l'adoption de la loi 2 sur les crédits 2020-2021;
- Gel d'embauche pour les ministères et organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Le personnel du Parc olympique n'est pas assujéti.

4.7 Plan d'action de développement durable

La note concernant le plan d'action de développement durable ne comporte aucune mise à jour depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

4.8 Impact de la crise de la COVID-19 sur l'industrie touristique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une nouvelle note concernant les impacts de la crise de la COVID-19 sur l'industrie touristique. Au premier trimestre 2020, la crise sans précédent du COVID-19 avec ses mesures restrictives décrétées par les grandes nations touristiques du monde a fait s'écrouler en l'espace de quelques semaines, l'ensemble de l'industrie touristique mondiale. À Montréal, où l'on se préparait à accueillir plus de 12 millions de visiteurs en 2020, il n'y en aura, dans le meilleur des scénarios, que 2 à 3 millions qui proviendront presque exclusivement du Québec. Historiquement, le tourisme intra-Québec génère des recettes par habitant beaucoup plus faibles que ceux provenant de l'international et du reste du Canada ce qui aura pour effet de « plomber » drastiquement la santé financière des acteurs locaux de l'industrie. L'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) s'attend à ce que le retour à la normale s'échelonne sur plus ou moins 2 à 3 ans en précisant que cela traversera 3 étapes : celle de la crise en tant que telle suivie, de la sortie de crise et finalement de la relance.

5. Comité des ressources humaines

5.1 Rapport du président – rencontre du 7 avril 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 avril dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2 Gestion de la COVID-19 au parc olympique

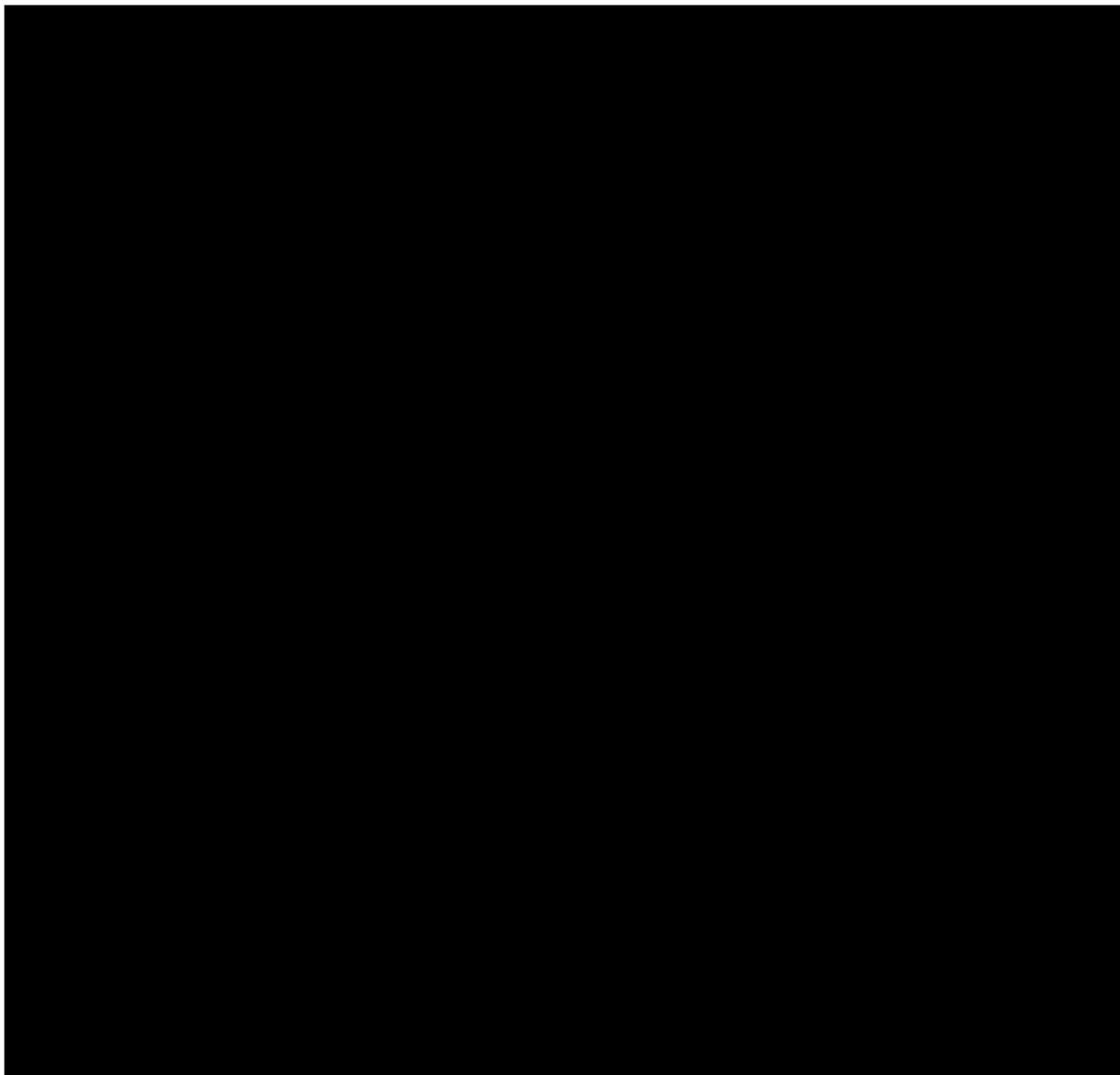
Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport récapitulatif de l'ensemble des grands jalons de la gestion pandémique en cours et à venir, plus précisément en lien avec la gestion des ressources humaines.

6. Comités des immobilisations

6.1 Rapport du président – rencontre du 16 avril 2020

M. Maurice Landry, Premier vice-président Construction et entretien, se joint à la rencontre à 17 h 10.

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 16 avril dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.



M. Landry quitte la rencontre à 17 h 45.

7. **Varia**

L'ensemble des membres du conseil portent un toast à la présidente du conseil et la remercient pour l'ensemble de son travail durant les douze dernières années.

Me Denis Privé, Messieurs Sylvain Bédard et Michel Labrecque quittent la vidéoconférence à 18 h 05 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

8. **Huis clos**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition de la présidence du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 10.



**Pierre Laporte pour
Maya Raic
Présidente**



**Denis Privé
Secrétaire**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 19 mai 2020 à 16 h 30
Par vidéo conférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 30
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 21 avril 2020; *</u>	Décision	2 min.	16 h 32
3.	<u>Communication du Président</u>			
	3.1. Mot d'introduction du nouveau président ;	Information	10 min.	16 h 42
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	État de la situation de la COVID-19 au Parc olympique Note mise à jour depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	16 h 47
4.2.	Mise à jour sur l'adoption du Projet de Loi 15 Aucune mise à jour depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	16 h 52
4.3.	Mise à jour sur l'adoption du plan stratégique 2020-2026 Aucune mise à jour depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	16 h 57
4.4.	Plan d'action de développement durable Aucune mise à jour depuis le dernier CA ; *	Information	5 min.	17 h 2
4.5.	Mise à jour des chantiers et des projets en cours Nouvelle note ; *	Information	5 min.	17 h 7
4.6.	État de la situation – événements au PO et industrie touristique Nouvelle note ; *	Information	5 min.	17 h 12
4.7.	Déconfinement et retour progressif au travail Nouveaux documents; *	Information	5 min.	17 h 17
4.8.	Retour des locataires, partenaires, entrepreneurs, visiteurs Nouvelle note ; *	Information	5 min.	17 h 22

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

5.	<u>Comité de vérification</u>			
5.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 15 mai 2020 ;	Information	5 min.	17 h 27
5.2.	Rapport financier au 30 avril 2020. *	Information	5 min.	17 h 32
5.3.	Projections budgétaires 2019-2020; *	Information	10 min.	17 h 42
6.	<u>Comité des immobilisations</u>			
6.1.	Rapport du président – rencontre du 14 mai 2020 ;	Information	5 min.	17 h 47
		Information	15 min.	18 h 2
7.	<u>Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives</u>			
7.1.	Fermeture de la Tour ;	Information	5 min.	18 h 7
8.	Varia			
9.	Huis clos			
10.	Levée de la séance			



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 19 mai 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 21 avril 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 21 avril 2020, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication du président

3.1 Mot d'introduction du nouveau président

M. Pierre Laporte est le nouveau président du conseil d'administration du Parc olympique depuis le 22 avril 2020 et la présente rencontre du conseil est la première rencontre qu'il préside. M. Laporte se présente donc, présente son parcours professionnel, ainsi que les autres conseils d'administration sur lesquels il siège ou qu'il préside. Les autres administrateurs se présentent également à tour de rôle.

4. Communication du Président-directeur général

Le président-directeur général mentionne que les différentes notes présentées au point 4 de l'ordre du jour, pour des raisons de suivi en temps de gestion de crise, sont soit des notes inchangées depuis la dernière rencontre du conseil d'administration, soit des notes mises à jour, ou des nouvelles notes.

4.1 État de la situation de la COVID-19 au Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une mise à jour de la note concernant l'état de la situation de la COVID-19 au Parc olympique. La note rappelle la chronologie des événements et des décisions prises par le Parc olympique depuis le début de la crise engendrée par la COVID-19. La mise à jour expose donc les faits nouveaux depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

4.2 Mise à jour sur l'adoption du Projet de Loi 15

La note concernant l'adoption du projet de loi 15 sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ne comporte aucune mise à jour depuis la dernière rencontre du conseil d'administration. Le président-directeur général mentionne toutefois aux membres du conseil que le projet de loi 15 devrait vraisemblablement être adopté par l'Assemblée nationale le 2 ou le 4 juin prochain.

4.3 Mise à jour sur l'adoption du plan stratégique 2020-2026

La note concernant l'adoption du plan stratégique 2020-2026 ne comporte aucune mise à jour depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

4.4 Plan d'action de développement durable

La note concernant le plan d'action de développement durable ne comporte aucune mise à jour depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

4.5 Mise à jour des chantiers et des projets en cours

Les membres du conseil prennent connaissance d'une nouvelle note visant à faire une mise à jour sur les chantiers et les projets en cours au Parc olympique et les impacts de leur arrêt considérant que les entrepreneurs ont dû quitter afin de respecter la consigne du gouvernement. Le Parc olympique anticipe que les entrepreneurs vont réclamer à la Régie les surcoûts associés aux installations sanitaires spéciales sur les chantiers et à la perte de productivité générale. Le Parc olympique analyse actuellement la situation au regard des clauses contractuelles et des aspects légaux.

4.6 État de la situation – événements au Parc olympique et industrie touristique

Les membres du conseil prennent connaissance d'un nouveau document concernant l'état de situation et les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les événements au Parc olympique, ainsi que sur l'industrie touristique en général. À ce jour, 26 événements ont été annulés, 20 sont à risque pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020, et un seul événement a été reporté, soit le Monster Truck.

Le président-directeur général rappelle aux membres du conseil qu'un partenariat d'affaires entre la Société du Palais des congrès et le Parc olympique a été annoncé, le 15 mai dernier, afin de bonifier l'offre événementielle de la métropole auprès des promoteurs et des congressistes.

4.7 Déconfinement et retour progressif au travail

Les membres du conseil prennent connaissance de trois nouveaux documents concernant le déconfinement et le retour progressif au travail des employés du Parc olympique. Plus spécifiquement, les documents présentent les orientations du Parc olympique, les rôles et responsabilités, un plan d'action en vue de favoriser le retour au travail des employés, et un guide sur les règles de bases à respecter par tous les employés.

4.8 Retour des locataires, partenaires, entrepreneurs et visiteurs

Les membres du conseil prennent connaissance d'une nouvelle note adressée par la direction du Parc olympique à tous les locataires, partenaires, entrepreneurs et visiteurs. La note vise à les rassurer que les gestes et les actions nécessaires visant à assurer la santé et la sécurité des personnes qui travaillent ou qui transitent au Parc olympique ont été mis en place. Elle vise également à rappeler les règles de bases à respecter.

5. Comité de vérification

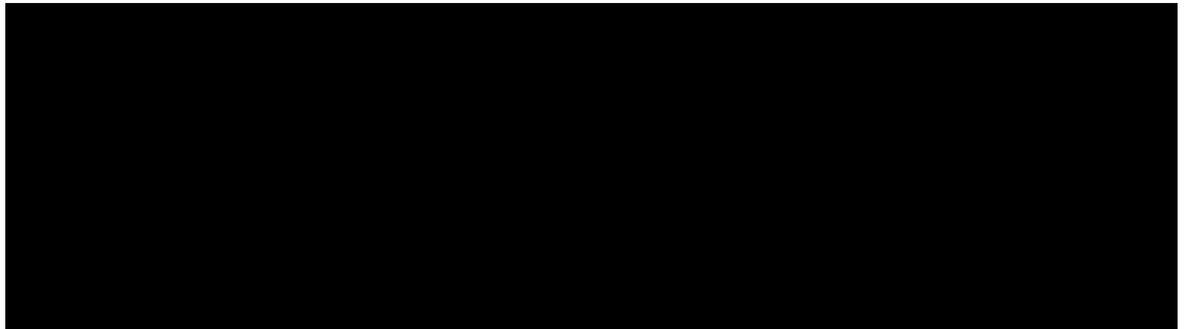
5.1 Rapport de la présidente – rencontre du 15 mai 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 15 mai dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information.

5.2 Rapport financier au 30 avril 2020

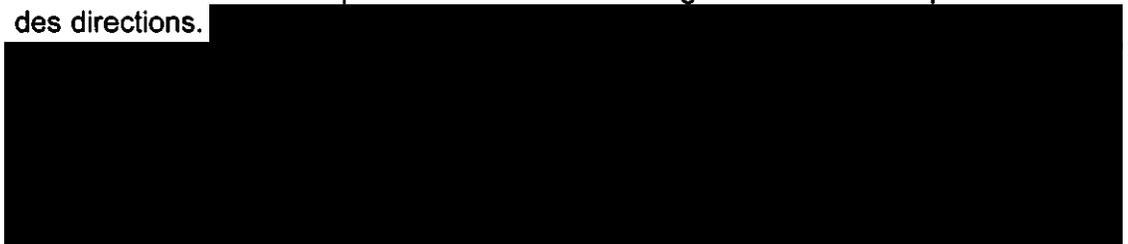
Les membres du conseil prennent connaissance des états financiers cumulatifs au 30 avril 2020, incluant les résultats cumulatifs réels 2019-2020 versus budget 2019-2020, et les résultats cumulatifs réels 2019-2020 versus réels 2018-2019.

La pandémie de la COVID-19 a entraîné la fermeture des sites commerciaux le 14 mars, la Tour et le Centre sportif ont vu leurs revenus chuter, par contre des économies sont réalisées par l'arrêt des activités.



5.3 Projections budgétaires 2019-2020

Les membres du conseil prennent connaissance des projections budgétaires pour l'exercice 2019-2020. Le processus de révision budgétaire est terminé pour chacune des directions.

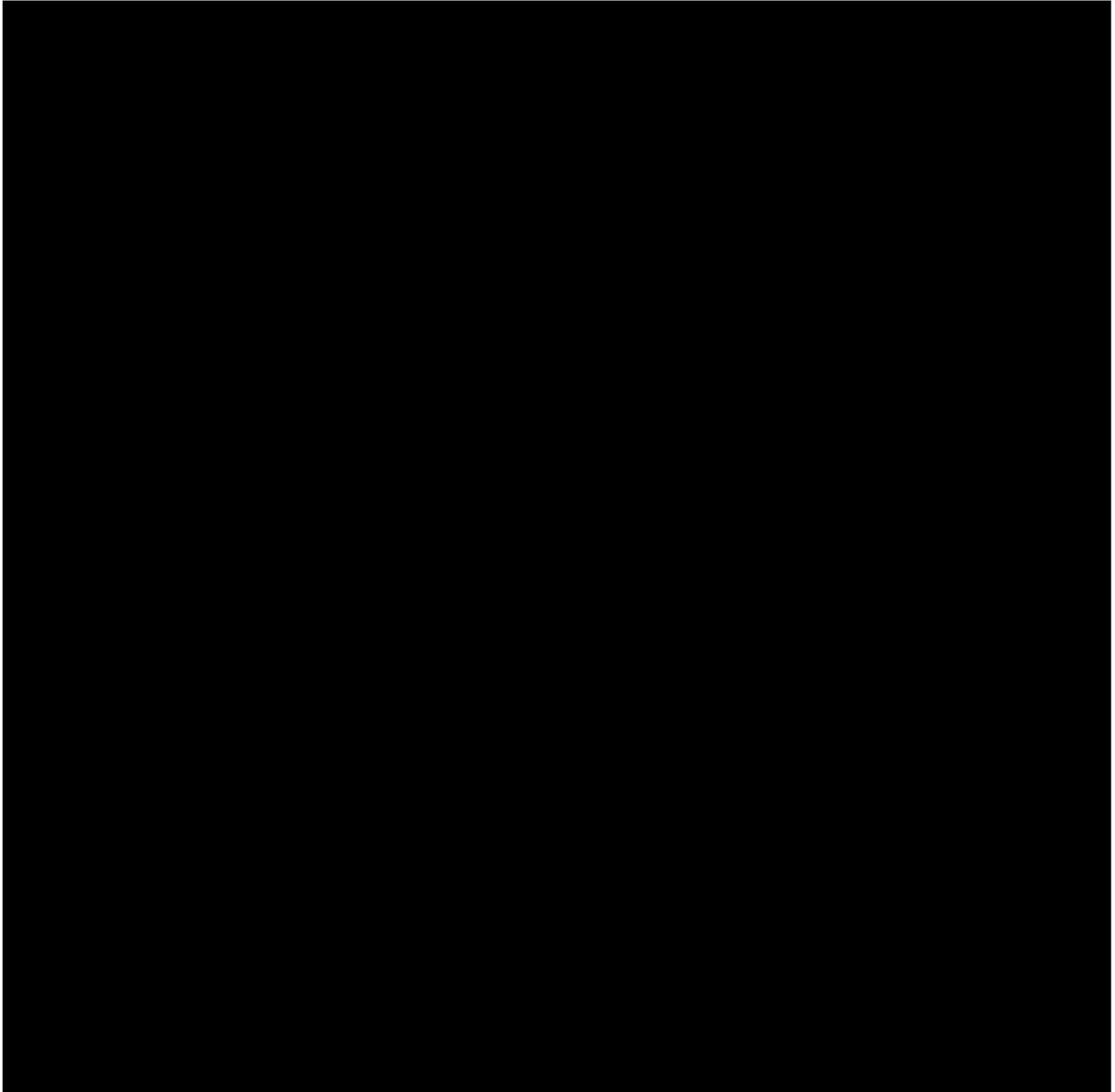


6. Comités des immobilisations

6.1 Rapport du président – rencontre du 14 mai 2020

M. Maurice Landry, Premier vice-président Construction et entretien, se joint à la rencontre à 17 h 55.

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 14 mai dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.



M. Landry quitte la rencontre à 18 h 10.

7. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

7.1 Fermeture de la Tour

M^e Denis Privé informe les membres du conseil qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, les dates d'ouverture de la Tour et du Centre sportif demeurent encore

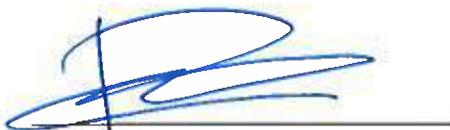
indéterminées. En raison de cette non-réouverture à court terme pour ces deux unités d'affaires, il y aura une mise à pied d'environ 200 employés qui sera annoncées sous peu. Toutes les procédures légales et communicationnelles seront respectées.

8. **Varia**

M^e Denis Privé, Messieurs Sylvain Bédard et Michel Labrecque quittent la vidéoconférence à 18 h 15 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

9. **Huis clos**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 20.



Pierre Laporte
Président



Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 16 juin 2020 à 12 h
Par vidéo conférence

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 min.	12 h 2
2.	Octroi d'un contrat – Travaux d'aménagement des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal*	Décision	10 min.	12 h 12

* Documents transmis

**Documents séance tenante



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 12 h par vidéoconférence, le 16 juin 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Octroi de contrat – Travaux d'aménagement des étages 1 et 8 à 16 de la Tour de Montréal**

RÉSOLUTION N° 7970

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM702819 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Travaux aux étages 1 et 8 à 16 à la Tour de Montréal au Parc olympique »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 1^{er} juin 2020, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Travaux aux étages 1 et 8 à 16 de la Tour de Montréal au Parc olympique »;

SUR PROPOSITION de M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Travaux aux étages 1 et 8 à 16 de la Tour de Montréal au Parc olympique » à l'entrepreneur ayant obtenu la plus basse soumission, soit KF construction inc., au montant de 8 737 777 \$ excluant les taxes.

Les membres du conseil souhaiteraient, dans les soumissions à venir, obtenir une ventilation des surcoûts évalués par les entrepreneurs en lien avec la COVID-19.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h 20.



Pierre Laporte
Président



Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 30 juin 2020 à 16 h 30
Par vidéo conférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 30
2.	<u>Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 19 mai 2020 et de la réunion extraordinaire du 16 juin 2020 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 32
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 34
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	Rapport final du comité de la COVID-19 ; *	Information	5 min.	16 h 44
4.2.	Phase RATafia – retour au travail ; *	Information	5 min.	16 h 49
4.3.	Fermeture de la Tour de Montréal ; *	Information	5 min.	16 h 54
4.4.	Réouverture du Centre sportif ; *	Information	5 min.	16 h 59
4.5.	Plans de réouverture des installations ; *	Information	5 min.	17 h 04
4.6.	Activation 2020 sur l'Esplanade ; *	Information	5 min.	17 h 09
4.7.	Impacts de la COVID-19 sur l'industrie touristique et sur les événements au Parc olympique – notes mises à jour ; *	Information	5 min.	17 h 14
5.	<u>Comité de vérification</u>			
5.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 23 juin 2020 ;	Information	5 min.	17 h 19
		Information	10 min.	17 h 24
5.3.	Rapport annuel 2018-2019 du Parc olympique ; *	Décision	10 min.	17 h 34

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

6. Comité des immobilisations

6.1. Rapport du président – rencontre du 29 juin 2020 ;

Information 5 min. 17 h 44

Décision 15 min. 17 h 49

7. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

7.1. Code d'éthique du personnel de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ; *

Décision 5 min. 18 h 04

8. Vice-présidence Construction et entretien

8.1. Octroi de contrat – Travaux d'aménagement secteur 900 phase 2 – parc de planches à roulettes ; *

Décision 5 min. 18 h 09

8.2. Octroi de contrat – Services professionnels pour assistance et support en structure ; *

Décision 5 min. 18 h 14

9. Varia

10. Huis clos

11. Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 30 juin 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 19 mai 2020 et de la réunion extraordinaire du 16 juin 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire tenue le 19 mai 2020 et de la réunion extraordinaire tenue le 16 juin 2020, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. Communication du président

Le président du conseil mentionne qu'il n'a rien de particulier à communiquer aux membres du conseil d'administration. Il cède la parole au président-directeur général.

4. Communication du Président-directeur général

4.1 Rapport final du comité de la COVID-19

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport final du comité de la COVID-19. Le rapport rappelle la chronologie des événements et des décisions prises par le Parc olympique depuis le début de la crise engendrée par la COVID-19. Il relate également les bons coups dont il faut se souvenir et les ajouts auxquels nous devons penser en prévision de la deuxième vague et de toute autre crise à survenir dans l'avenir.

4.2 Phase RATafia – retour au travail

Le Parc olympique a nommé sa phase de retour au travail RATafia qui signifie Retour Au Travail Agile, Fécond, Inspirant et Agréable. Afin des comprendre l'organisation de cette phase RATafia, les membres du conseil prennent connaissance d'un document expliquant les objectifs de cette phase, les principes de base, les rôles et responsabilités de chacun, et les règles et normes à respecter pour éviter la propagation du virus dans les installations du Parc olympique. Les membres du conseil prennent également connaissance d'un guide de retour au travail en contexte de COVID-19 produit par la Direction des ressources humaines et envoyé à l'ensemble des employés. Il énumère l'ensemble des règles à respecter.

4.3 Fermeture de la Tour de Montréal

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant l'état de l'industrie touristique et la fermeture de la Tour de Montréal. La note présente les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'industrie touristique et mentionne que les perspectives commerciales sont assez défavorables à court terme. Dans ce contexte, la direction du Parc olympique a pris la décision mûrement réfléchie de ne pas procéder à la réouverture de la Tour, minimalement jusqu'à la fin de l'année 2020. Par le fait même, le Parc olympique profitera de cette mise sur pause des activités pour devancer des travaux d'amélioration de ses installations touristiques, qui étaient prévus pour l'automne 2021, en lien avec les travaux de rénovation de la Tour, de l'Observatoire et du remplacement du funiculaire.

4.4 Réouverture du Centre sportif

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant la réouverture du Centre sportif. En réponse aux directives de la Santé publique et du gouvernement du Québec, le Parc olympique a été contraints de cesser les activités de son Centre sportif en mars dernier. Le plan de déconfinement annoncé dernièrement par le gouvernement prévoyait une réouverture des installations sportives à la phase 6 du plan. À la lumière de ces faits, au début du mois de juin, le Parc olympique a pris la décision d'entamer les travaux de maintenance et d'entretien du Centre sportif qui étaient prévus plus tard cette année. Or, la réouverture possible a été devancée et nous étions déjà engagés dans des chantiers. Donc, malgré l'annonce gouvernementale permettant la réouverture des installations sportives à compter du 22 juin, le Centre sportif du Parc olympique demeurera fermé pour ses membres pendant la période estivale. La réouverture est prévue pour le 8 septembre 2020, le temps de terminer les travaux entamés.

4.5 Plans de réouverture des installations

Les membres du conseil prennent connaissance de quatre plans détaillés pour la réouverture des installations du Parc olympique, c'est-à-dire un plan de réouverture des bassins aquatiques, un plan de réouverture du Centre sportif, un plan de réouverture de l'Esplanade et un plan de réouverture du Stade.

4.6 Activation 2020 sur l'Esplanade

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document expliquant les différentes activations qui auront lieu sur l'Esplanade du Parc olympique à l'été 2020, ainsi que de différentes idées actuellement en développement.

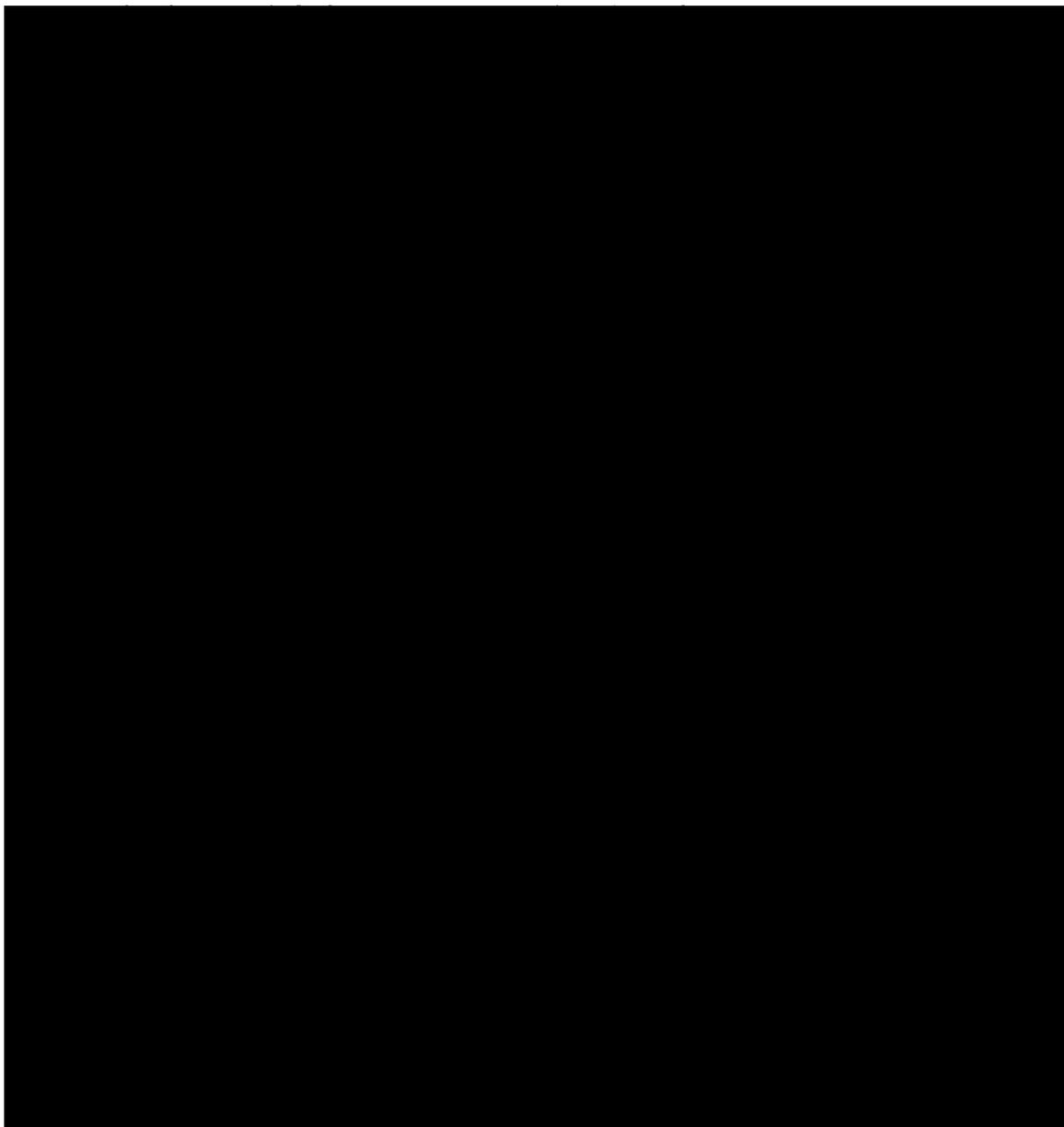
4.7 Impacts de la COVID-19 sur l'industrie touristique et sur les événements au Parc olympique – note mises à jour

Les membres du conseil prennent connaissance d'une mise à jour d'une note concernant l'état de situation et les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les événements au Parc olympique, ainsi que sur l'industrie touristique en général. Les éléments nouveaux concernent essentiellement le fait que des discussions avec plusieurs promoteurs ont repris à la mi-juin, en prévision de la relance, que le Stade semble bien positionné de par sa vastitude pour accueillir des événements avec des mesures sanitaires et de distanciation adéquates, et que le gouvernement a dû prévoir un fonds d'urgence pour amener une aide ponctuelle aux entreprises de l'industrie touristique, afin de leur permettre de couvrir leurs frais fixes et de passer à travers cette saison estivale exceptionnellement catastrophique.

5. Comité de vérification

5.1 Rapport de la présidente – rencontre du 23 juin 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 23 juin dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.



5.3 Rapport annuel 2018-2019 du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 7971

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité de vérification à l'effet d'approuver le rapport annuel 2018-2019 du Parc olympique ;

SUR proposition de Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

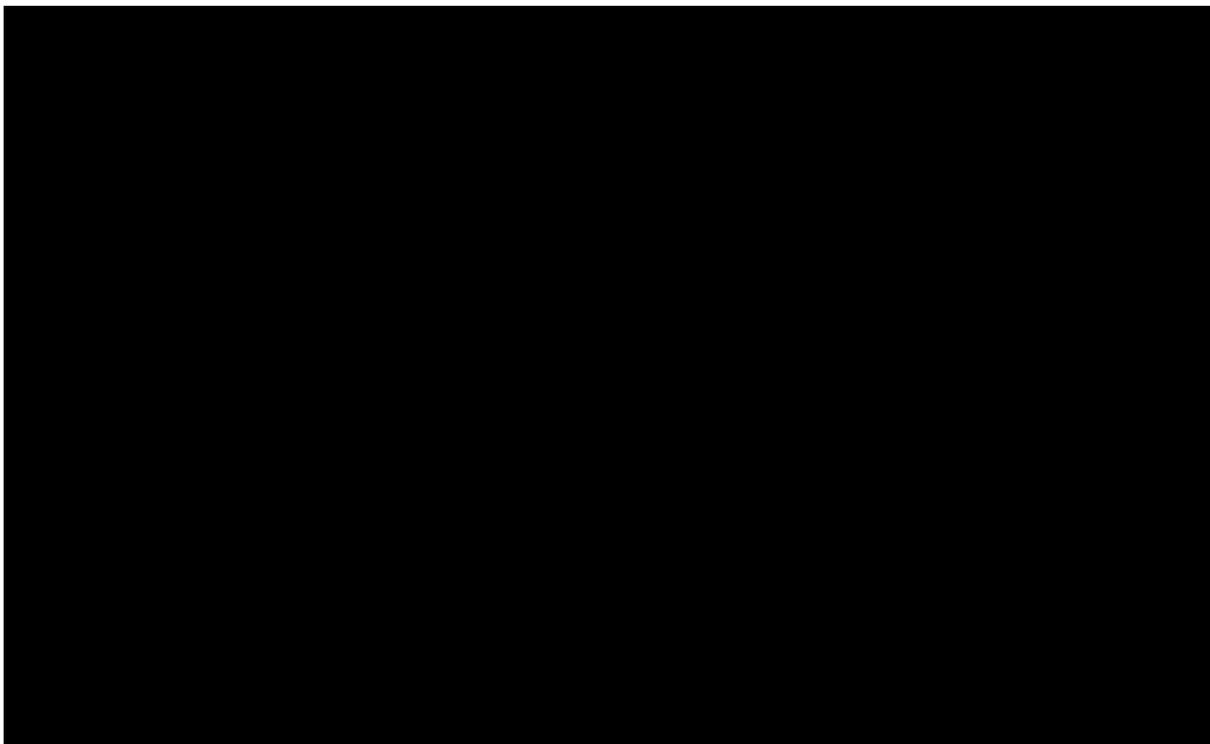
D'APPROUVER le rapport annuel 2018-2019 du Parc olympique.

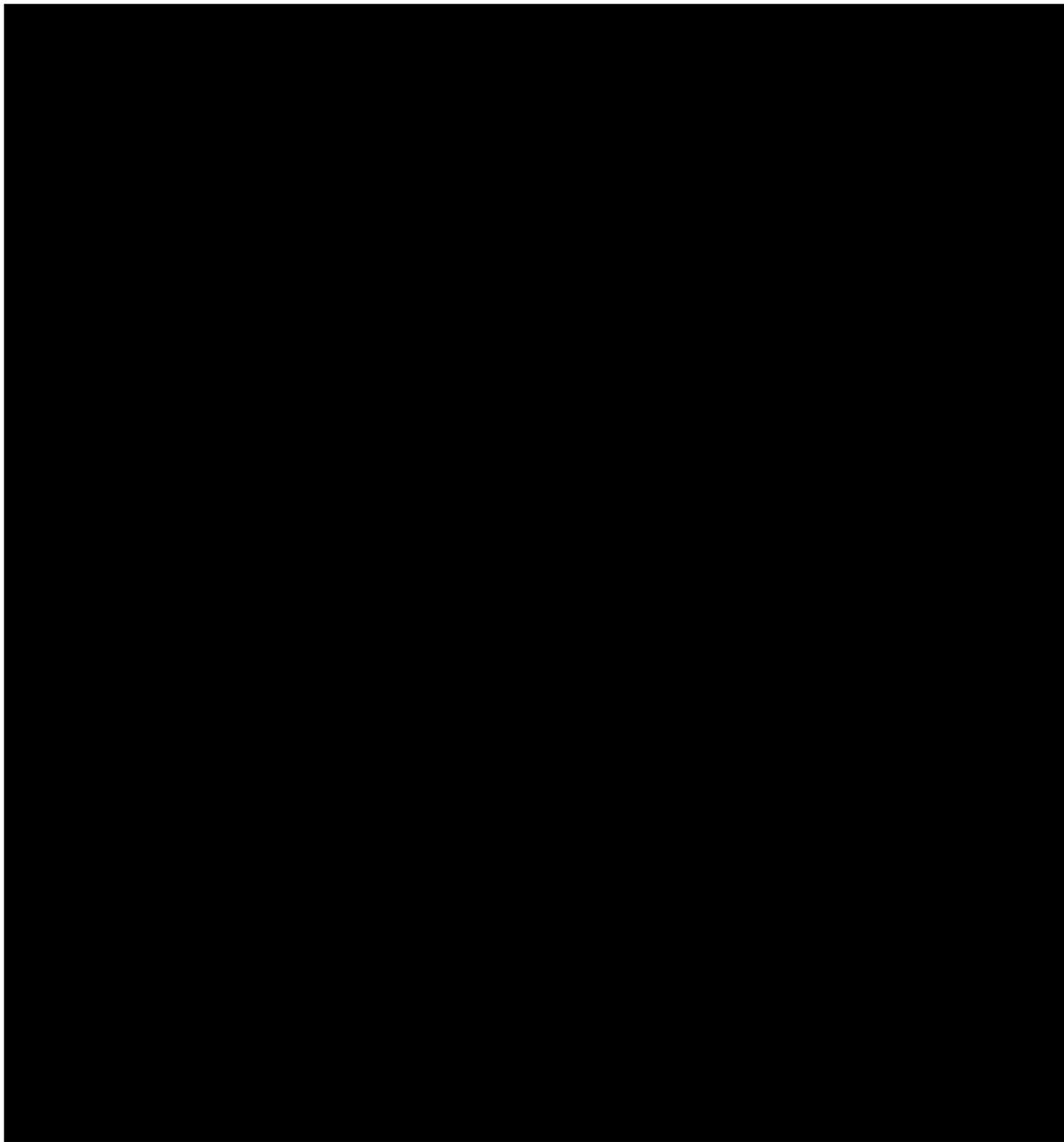
6. Comités des immobilisations

6.1 Rapport du président – rencontre du 29 juin 2020

M. Maurice Landry, Premier vice-président Construction et entretien, se joint à la rencontre à 17 h 05.

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 29 juin dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.





M. Landry quitte la rencontre à 17 h 40.

7. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

7.1 Code d'éthique du personnel de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

RÉSOLUTION N° 7973

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7481 du 27 octobre 2009, a adopté les « Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques » ;

ATTENDU QU'en vertu de Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration doit approuver un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés ;

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2020, la Régie des installations olympiques deviendra la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le Parc olympique souhaite profiter de cette transformation organisationnelle pour moderniser le code d'éthique applicable à ses employés ;

SUR proposition de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ABROGER les « Normes d'éthique des employés de la Régie des installations olympiques » ;

D'ADOPTER le « Code d'éthique du personnel de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique » ;

LE TOUT en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

8. Vice-présidence Construction et entretien

8.1 Octroi de contrat – Travaux d'aménagement secteur 900 phase 2 – parc de planches à roulette

RÉSOLUTION N° 7974

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM702849 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Travaux d'aménagement secteur 900 phase 2 – parc de planches à roulettes » ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 18 juin 2020, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Travaux d'aménagement secteur 900 phase 2 – parc de planches à roulettes » ;

SUR PROPOSITION de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Travaux d'aménagement secteur 900 phase 2 – parc de planches à roulettes » à l'entrepreneur ayant obtenu la plus basse soumission, soit Tro-Chânes inc., au montant de 5 114 000 \$ excluant les taxes.

8.2 Octroi de contrat – Services professionnels pour assistance et support en structure

RÉSOLUTION N° 7975

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM702856 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services professionnels pour assistance et support en structure »;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 10 juin 2020, huit (8) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support en structure »;

SUR PROPOSITION de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support en structure » à l'entrepreneur ayant obtenu la plus basse soumission, soit GBI Experts-conseils inc., au montant de 800 000 \$ excluant les taxes.

9. Varia

M^e Denis Privé, Messieurs Sylvain Bédard et Michel Labrecque quittent la vidéoconférence à 17 h 55 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

10. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 18 h .



Pierre Laporte
Président



Denis Privé
Secrétaire



1.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 18 août 2020 à 16 h
Par conférence téléphonique

ORDRE DU JOUR

1.	Adoption de l'ordre du jour *	Décision	2 min.	16 h 2
	[REDACTED]	Décision	35 min.	16 h 37

-

* Documents transmis

**Documents séance tenante



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h par vidéoconférence, le 18 août 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Étaient absentes :

M^{mes} Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré

Étaient présents à titre d'invité :

MM. Sylvain Bédard
Maurice Landry

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

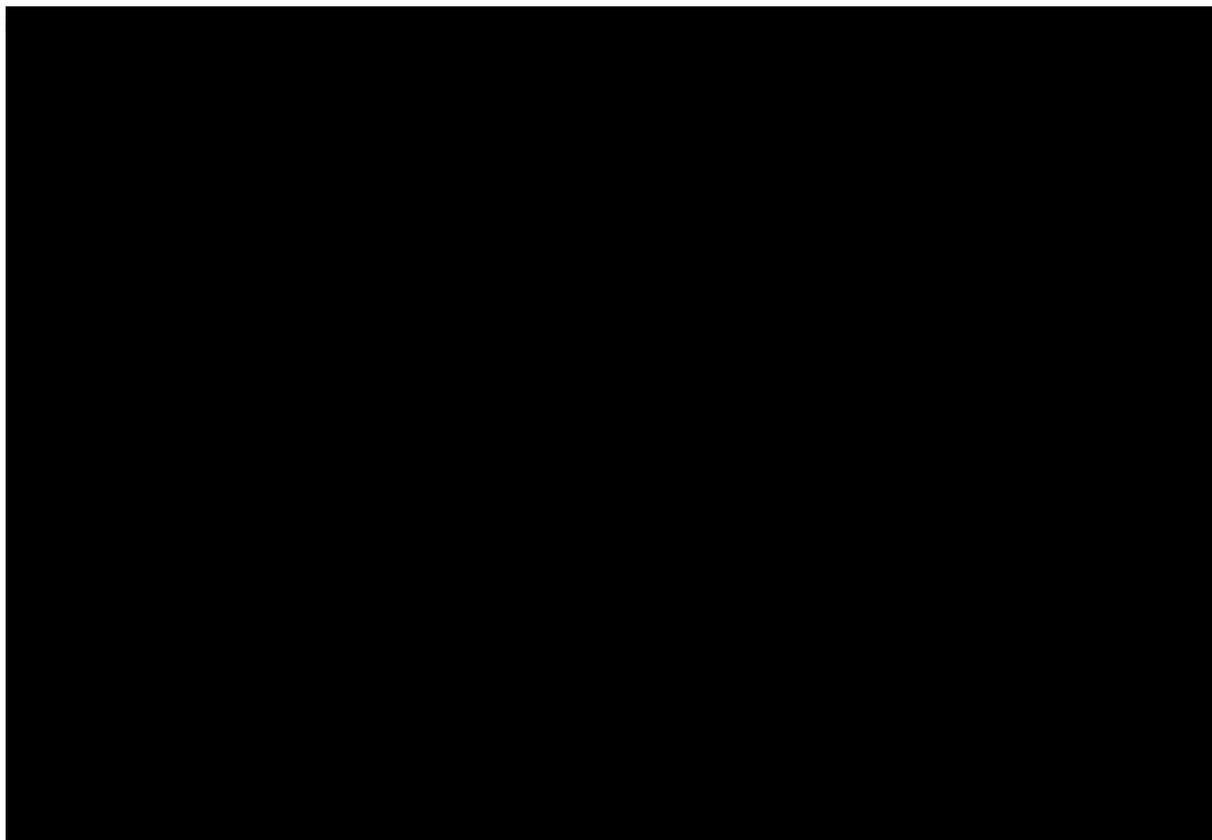
Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport au point à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2.



L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 16 h 30.

Pierre Laporte
Président

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 22 septembre 2020 à 16 h 30
Parc olympique / Salle le Studio

4141, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 30
2.	<u>Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 30 juin 2020 et de la réunion extraordinaire du 18 août 2020 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 32
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 42
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	Le remplacement de la toiture du Stade : enjeux du calendrier et du Dossier d'affaires;	Information	10 min.	16 h 52
4.2.	Annulations événementielles et locations actuelles et à venir ; *	Information	5 min.	16 h 57
	- Tableau des événements 2020-2021			
	- Tableau des activités COVID 2020			
5.	<u>Comité de vérification</u>			
5.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 11 septembre 2020 ;	Information	5 min.	17 h 2
	[REDACTED]	Information	10 min.	17 h 12
	[REDACTED]	Information	10 min.	17 h 22
5.4.	Fermeture des surplus réservés ; *	Décision	5 min.	17 h 27
6.	<u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>			
6.1.	Rapport du président – rencontre du 2 septembre 2020 ;	Information	5 min.	17 h 32
6.2.	Élaboration du plan stratégique 2021-2026 ;*	Information	30 min.	18 h 2
6.3.	Lancement de l'évaluation du conseil d'administration ;	Information	5 min.	18 h 7
6.4.	Mise à jour du profil de compétence et d'expérience des administrateurs ;*	Décision	5 min.	18 h 12
6.5.	Composition des comités du conseil d'administration ; *	Décision	5 min.	18 h 17

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

7.	<u>Comité des ressources humaines</u>			
7.1.	Rapport du président – rencontre du 8 septembre 2020 ;	Information	5 min.	18 h 22
7.2.	Gestion de la COVID-19 – suivi ; *	Information	5 min.	18 h 27
7.3.	Plan d'effectif et budget annuel de rémunération ; *	Décision	5 min.	18 h 32
8.	<u>Comité des immobilisations</u>			
8.1.	Rapport du président – rencontre du 24 août 2020 ;	Information	5 min.	18 h 37
8.2.	Plan d'investissements en immobilisations 2016-2030 ; *	Information	5 min.	18 h 42
9.	<u>Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives</u>			
9.1.	Octroi de contrat – Services professionnels en architecture ;*	Décision	5 min.	18 h 47
10.	Varia			
11.	Huis clos			
12.	Levée de la séance			



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 22 septembre 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Madame Julie Favreau-Lavoie déclare être en conflit d'intérêts avec le point 9.1 de l'ordre du jour, *Octroi de contrat – Services professionnels en architecture*. Madame Favreau-Lavoie quittera momentanément la rencontre lorsque le point 9.1 sera abordé afin de ne pas participer à la discussion et ainsi éviter toute situation de conflit d'intérêts.

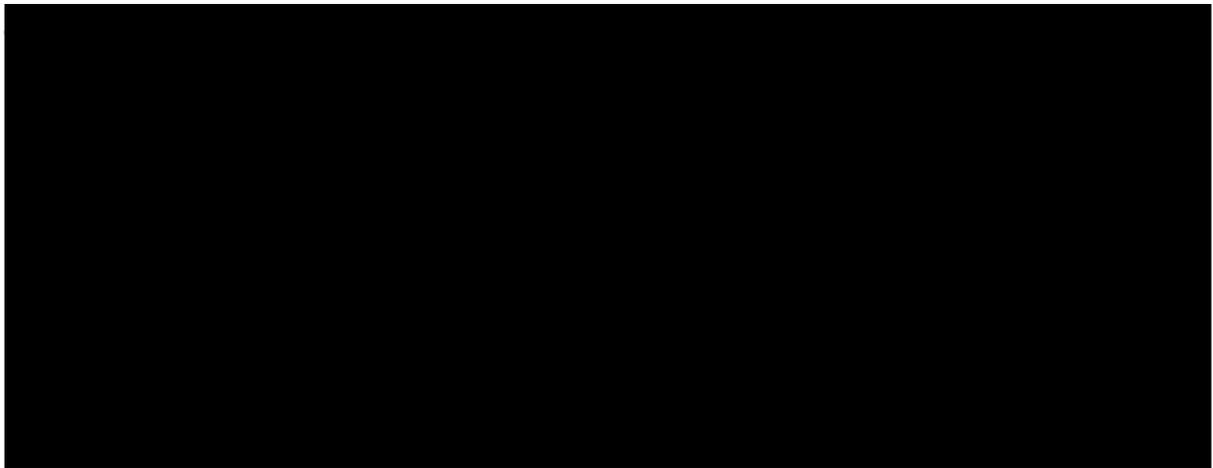
2. **Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 30 juin 2020 et de la réunion extraordinaire du 18 août 2020**

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la réunion ordinaire tenue le 30 juin 2020 et de la réunion extraordinaire tenue le 18 août 2020, et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

3. **Communication du président**

Le président du conseil fait part de sa déception de ne pas pouvoir, encore une fois, tenir la rencontre du conseil d'administration en personne tel qu'il était prévu. Il rappelle également l'annonce faite le 20 septembre par le gouvernement du Québec faisant passer la région de Montréal au palier orange en raison de la recrudescence des cas d'infection à la COVID-19. M. Laporte mentionne que cette annonce viendra malheureusement impacter davantage les activités et les revenus du Parc olympique.

4. **Communication du Président-directeur général**



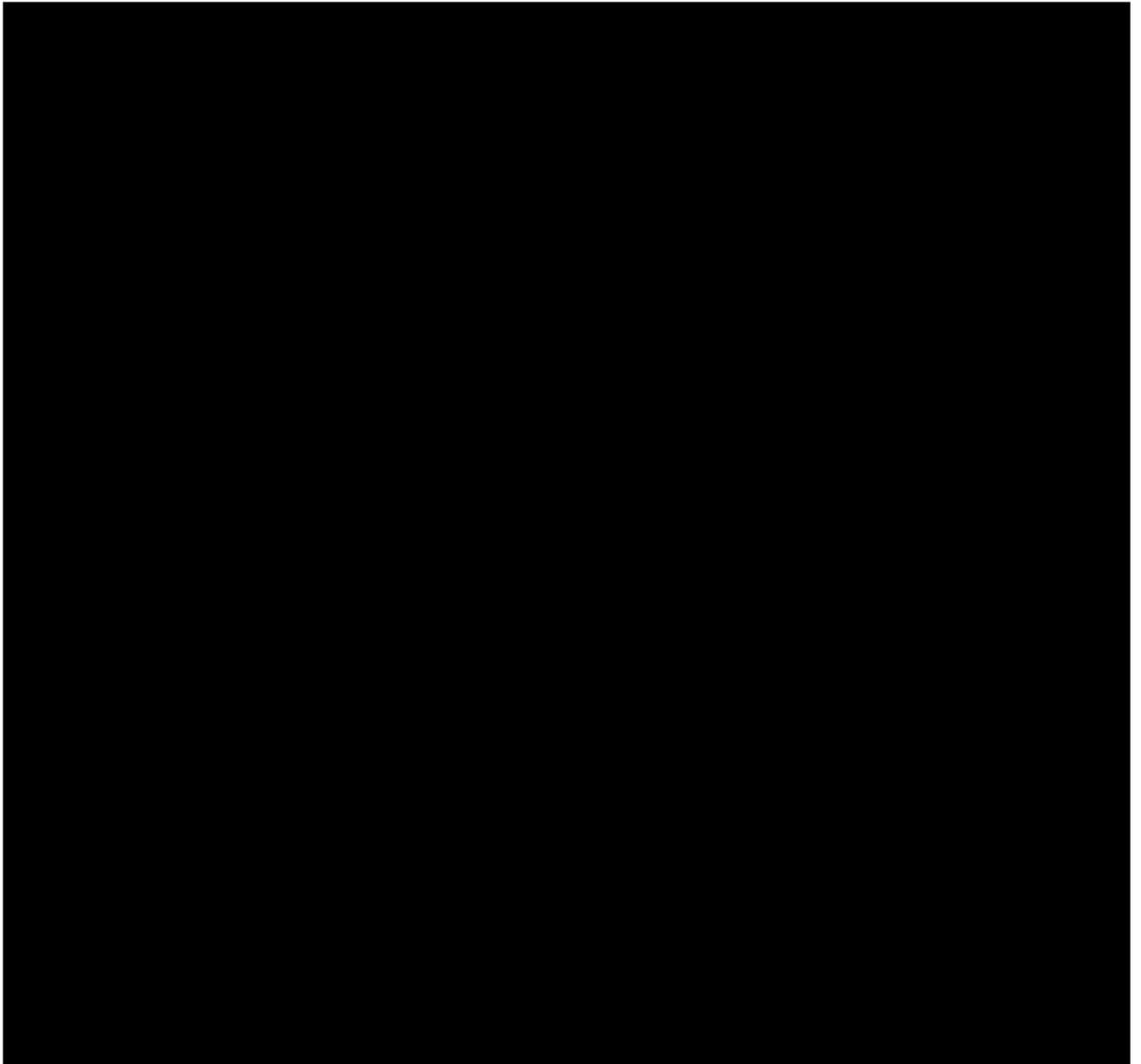
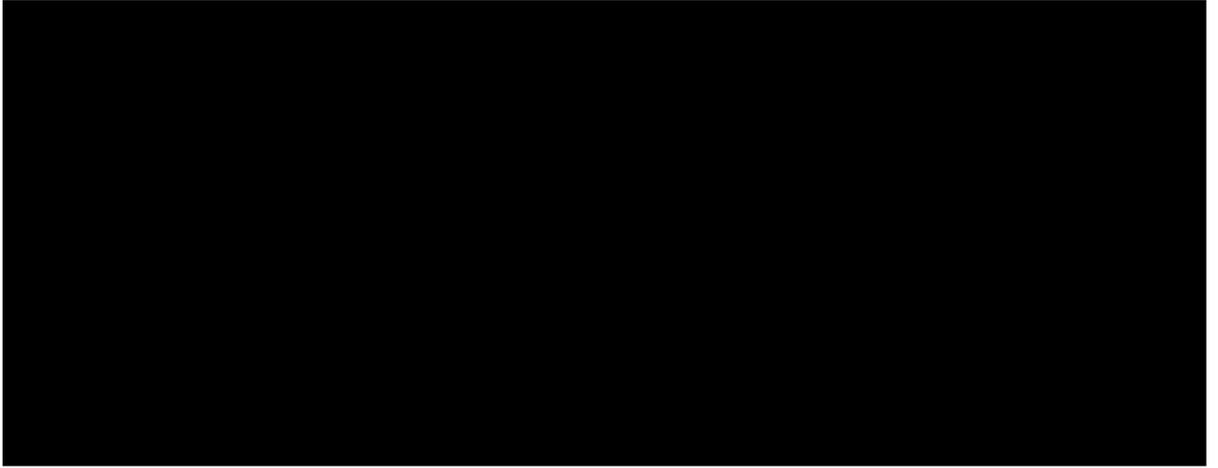
4.2 **Annulations événementielles et locations actuelles et à venir.**

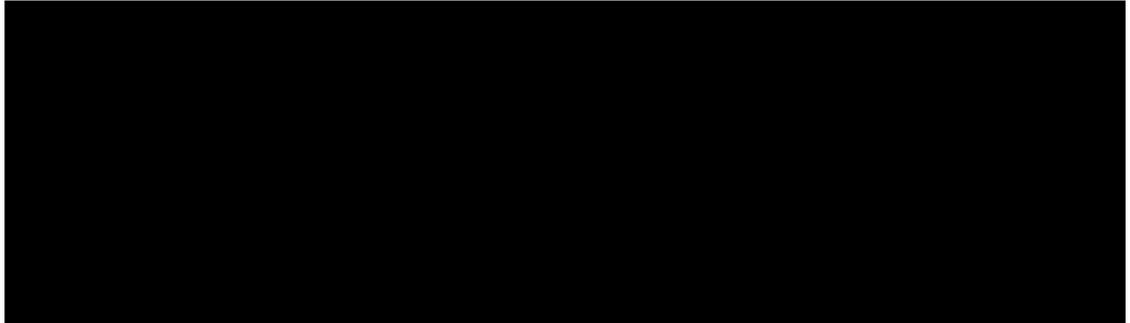
Les membres du conseil prennent connaissance d'un tableau des événements annulés, reportés, maintenus ou à confirmer depuis le 13 mars 2020. Ils prennent également connaissance d'un tableau des activités, tournages et événements qui ont été réalisés au Parc olympique depuis le 13 mars 2020.

5. **Comité de vérification**

5.1 **Rapport de la présidente – rencontre du 11 septembre 2020**

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 11 septembre dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.





5.4 Fermeture des surplus réservés

RÉSOLUTION N° 7977

ATTENDU QUE le conseil a approuvé par le passé la création de réserves à même les surplus libres générés antérieurement afin de réaliser des projets spécifiques ;

ATTENDU QUE tous les projets sont terminés et que les sommes restantes sont associées à l'amortissement futur des projets qui ont été capitalisés ;

ATTENDU QUE les surplus réservés [REDACTED] sont utilisés uniquement pour l'amortissement et que ce poste est budgété annuellement ;

SUR proposition de Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le virement de l'ensemble des sommes des surplus réservés aux surplus libres.

6. Comité de gouvernance et d'éthique

6.1 Rapport du président – rencontre du 2 septembre 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 2 septembre dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

6.2 Élaboration du plan stratégique 2021-2026

M. Paul Arseneault présente aux membres du conseil les grandes lignes du plan stratégique 2021-2026 du Parc olympique qui est en cours d'élaboration.

En 2018, le Parc olympique avait entamé l'élaboration d'un nouveau plan stratégique en collaboration avec la firme externe Ascendis. Toutefois, certaines incertitudes quant à l'avancement du projet de remplacement de la toiture du Stade et quant à l'adoption de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur

du Parc olympique ont freiné l'élaboration de ce nouveau plan stratégique. L'adoption récente de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, ainsi que les avancés dans le projet de remplacement de la toiture permettait désormais au Parc olympique de réactiver l'élaboration d'un plan stratégique. Ainsi, une mise à jour et une refonte du travail amorcé en 2018 a permis au Parc olympique d'élaborer un nouveau projet de plan stratégique 2021-2026.

D'un point de vue format, ce nouveau projet de plan stratégique s'aligne sur le format des plans stratégiques de l'ensemble des ministères qui ont été adoptés en décembre 2019. Il tient compte également du fait que la Régie des installations olympiques deviendra la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique le 1er novembre 2020, et que celle-ci aura une nouvelle mission qui comportera un volet de développement économique. Le projet du plan stratégique 2021-2026 a deux grands éléments névralgiques qui en influenceront sa réalisation: le remplacement de la toiture du Stade et la durée de la pandémie de la COVID-19.

Dans sa version actuelle, le projet de plan stratégique comporte 5 orientations, 5 axes et 11 objectifs. Il s'agit toutefois d'une version préliminaire et en phase d'élaboration.

Les membres du conseil souhaitent qu'une rencontre spéciale du conseil d'administration soit organisée avec le comité de direction du Parc olympique au courant de l'automne, afin de préciser et de détailler davantage le plan stratégique et de l'arrimer à des plans d'actions.

6.3 Lancement de l'évaluation du conseil d'administration

M. Paul Arseneault mentionne que l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration sera lancée le 23 septembre via le questionnaire en ligne sur Lime Survey. Les résultats seront présentés au comité de gouvernance et d'éthique du 7 octobre et au conseil d'administration du 27 octobre.

6.4 Mise à jour du profil de compétences et d'expérience des administrateurs

RÉSOLUTION N° 7978

ATTENDU QUE l'article 15 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres, dont le président du conseil et le président-directeur général ;

ATTENDU QUE l'article 16 de cette même loi prévoit que le gouvernement nomme les membres du conseil d'administration, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil ;

ATTENDU QUE le conseil, par sa résolution 7390 du 9 avril 2008, a adopté le profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, et que ce profil a été modifié le 16 juin 2010 par la résolution 7523 et le 26 mai 2014 par la résolution 7750 du conseil ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2020 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique implique une nécessaire mise à jour et actualisation du profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil de la Régie des installations olympiques, afin qu'il soit aligné sur les nécessités de la nouvelle Société ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet de Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ;

SUR proposition de M. Paul Arseneault, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique.

6.5 Composition des comités du conseil d'administration

RÉSOLUTION N° 7979

ATTENDU QUE le 18 mars 2020, monsieur Éric Albert et madame Christine Fréchette ont été nommés membres du conseil d'administration du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le 22 avril 2020, monsieur Pierre Laporte a été président du conseil d'administration du Parc olympique ;

ATTENDU QUE l'arrivée de ces trois nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration du Parc olympique engendre une réorganisation de la composition des comités du conseil d'administration ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique quant à la nouvelle composition des comités du conseil d'administration ;

SUR proposition de M. Paul Arseneault, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER la composition des comités du conseil d'administration du Parc olympique de la façon suivante :

Comité de gouvernance et d'éthique :

Eve Paré, présidente
Paul Arseneault
Sylvia Morin
Christine Fréchette

Comité des ressources humaines :

Carlyle Émile, président
Eve Paré
Éric Albert
Paul Arseneault

Comité de vérification :

Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente
Julie Favreau-Lavoie
François Dépelteau
Éric Albert

Comité des immobilisations :

François Dépelteau, président
Michel Labrecque
Julie Favreau-Lavoie
Marie-Jacqueline Saint-Fleur
Sylvia Morin
Christine Fréchette

7. Comités des ressources humaines

7.1 Rapport du président – rencontre du 8 septembre 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 8 septembre dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

7.2 Gestion de la COVID-19 – suivi

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note récapitulant l'ensemble des mesures mises en place depuis avril dernier afin d'assurer la santé et la sécurité des employés du Parc olympique.

7.3 Plan d'effectif et budget annuel de rémunération

RÉSOLUTION N° 7980

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 b) du Règlement 179 concernant la création du comité des ressources humaines, le comité des ressources humaines recommande pour approbation au conseil d'administration le plan d'effectif du Parc olympique ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1.2 i) de ce même règlement, le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration le budget total annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des ressources humaines relative au plan d'effectif et au budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2020-2021 ;

Sur proposition de M. Carlyle Émile, président du comité des ressources humaines, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER le plan d'effectif et le budget annuel de rémunération des dirigeants et employés du Parc olympique pour 2020-2021 ;

SOUS RÉSERVE de changements potentiels apportés au budget d'exploitation 2020-2021 du Parc olympique devant être adopté lors de la rencontre du 27 octobre 2020 du conseil d'administration.

8. Comités des immobilisations

8.1 Rapport du président – rencontre du 24 août 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 24 août dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

8.2 Plan d'investissements en immobilisations 2016-2030

Les membres du conseil prennent connaissance du plan d'investissements en immobilisations 2016-2030 du Parc olympique.

Cette première mouture du Plan d'investissements en immobilisations 2016-2030 (PDI) reflète les efforts considérables que le Parc olympique engage depuis quelques années afin de réduire son déficit de maintien d'actifs, de poursuivre une maintenance saine et d'améliorer la qualité de ses installations.

Le budget global se répartit somme toute équitablement entre le maintien des actifs, la résorption du déficit du maintien d'actifs et le remplacement de la toiture. Les projets qui y apparaissent ont été retenus sur la base de critères essentiellement liés à la sécurité des installations des personnes, à l'impact commercial ou financier et à la préservation du patrimoine.

Afin de mener à bien ce PDI, le Parc olympique vise l'excellence en gestion de projets et, pour ce faire, s'est doté d'un Bureau de projets qui assure la gestion du portefeuille de projets en cohérence avec les orientations d'affaires, les exigences gouvernementales et la mise en œuvre des meilleures pratiques dans le domaine. Au cours des dernières années, le développement de standards, de processus et d'outils de gestion de projets a permis de soutenir une équipe de professionnels et de techniciens compétents et d'améliorer la performance dans la livraison des projets et ce autant au niveau de la portée, de la qualité, du budget que de l'échéancier prévisionnel. La consolidation de ces acquis assurera certainement la bonne conduite de ce plan d'investissements dans les années à venir. Ce PDI sera

d'ailleurs appelé à évoluer afin d'assurer son alignement avec le plan stratégique du Parc olympique actuellement en élaboration.

9. Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives

Madame Julie Favreau-Lavoie quitte momentanément la rencontre à 18 h 55 afin de ne pas participer à la discussion du point 9.1 de l'ordre du jour et ainsi éviter de se positionner en situation de conflit d'intérêts.

9.1 Octroi de contrat – Services professionnels en architecture

RÉSOLUTION N° 7981

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM702901 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services professionnels pour assistance et support en architecture au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public était basé sur la qualité seulement ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 31 août 2020, quatre (4) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés de la Régie des installations olympiques, d'un membre externe et encadré par un secrétaire a procédé à l'évaluation des quatre soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'au terme de cette évaluation, les quatre soumissionnaires ont obtenu la note de passage ;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Lemay CO inc. a obtenu le plus haut pointage, soit 89,25% ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support en architecture au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support en architecture au Parc olympique » à la firme Lemay CO inc. pour un montant maximal de 3 000 000 \$.

Madame Julie Favreau-Lavoie se rejoint à la rencontre à 19 h.

10. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé, Messieurs Sylvain Bédard et Michel Labrecque quittent la vidéoconférence à 19 h afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

11. Huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 10.



Pierre Laporte
Président

Denis Privé 2021.01.29
13:24:37 -05'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le 27 octobre 2020 à 17 h
Par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	17 h
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 22 septembre 2020 ; *</u>	Décision	2 min.	17 h 2
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	17 h 12
4.	<u>Présentation de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique par Me Alain Hudon</u>	Formation	30 min.	17 h 42
5.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
5.1.	Transition vers la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ; *	Information	5 min.	17 h 47
5.2.	Déménagement des employés du bloc administratif ; *	Information	5 min.	17 h 52
5.3.	Annulations événementielles et locations actuelles et à venir ; *			
	- Tableau des événements 2020-2021	Information	5 min.	17 h 57
	- Tableau des activités COVID 2020			
5.4.	Réunions de tous les employés du Parc olympique 11 novembre	Information	5 min.	18 h 2
6.	<u>Comité de vérification</u>			
6.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 20 octobre 2020 ;	Information	5 min.	18 h 7
		Décision	10 min.	18 h 17
		Information	5 min.	18 h 22
		Information	5 min.	18 h 27
6.5.	Mise à jour du Règlement 180 concernant le comité de vérification ; *	Décision	5 min.	18 h 32

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

7.	<u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>			
7.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 7 octobre 2020 ;	Information	5 min.	18 h 37
7.2.	Mises à jour règlementaire pour la nouvelle Société ; *	Décision	5 min.	18 h 42
	- Code d'éthique des administrateurs et des dirigeants ; *			
	- Règlement 178 de régie interne ; *			
	- Règlement 181 concernant le comité de gouvernance et d'éthique ; *			
	- Règlement 186 sur les normes de sécurité au Parc olympique ; *			
	- Règlement 187 concernant les délégations de pouvoir et autres aspects financiers ; *			
7.3.	Calendrier 2020-2021-2022 du conseil d'administration et des comités ; *	Décision	5 min.	18 h 47
8.	<u>Comité des ressources humaines</u>			
8.1.	Mise à jour du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines ; *	Décision	5 min.	18 h 52
9.	<u>Comité des immobilisations</u>			
9.1.	Rapport du président – rencontre du 22 octobre 2020 ;	Information	5 min.	18 h 57
	[REDACTED]	Information	10 min.	19 h 7
9.3.	Mise à jour du Règlement 182 concernant le comité des immobilisations ; *	Décision	5 min.	19 h 12
10.	<u>Secrétariat général et Vice-présidence des affaires juridiques et corporatives</u>			
	[REDACTED]	Décision	5 min.	19 h 17
11.	Varia			
12.	Huis clos			
12.1.	Évaluation du conseil d'administration ; *			
13.	Levée de la séance			



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, tenue à 17 h par vidéoconférence, le 27 octobre 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Christine Fréchette
Sylvia Morin
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Étaient présents à titre d'invités :

MM. Sylvain Bédard
[REDACTED]

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 22 septembre 2020**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 22 septembre 2020 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. **Communication du président**

Le président du conseil mentionne qu'il constate, comme bien des gens, qu'avec les restrictions dues à la pandémie et le télétravail, une certaine lassitude s'installe chez plusieurs personnes, affectant parfois le moral et même la santé mentale des gens. Il souhaite donc que le Parc olympique reste près de ses employés et qu'il s'assure que les gens sont bien.

4. **Présentation de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique par Me Alain Hudon**

Me [REDACTED] notaire au ministère des Finances, se joint à la rencontre à 17 h 15.

Me [REDACTED] présente aux membres du conseil les divers éléments nouveaux, modifiés, maintenus et transitoires de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Après la présentation, Mes [REDACTED] et Privé répondent aux questions des membres du conseil.

Me [REDACTED] quitte la rencontre à 18 h.

5. **Communication du Président-directeur général**

5.1 **Transition vers la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un tableau précisant les diverses actions posées ou à poser par le Parc olympique afin de réaliser la transition entre les Régie des installations olympiques et la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique le 1^{er} novembre prochain.

5.2 **Déménagement des employés du bloc administratif**

Le président-directeur général mentionne que l'ensemble des employés du Parc olympique qui travaillent dans le bloc administratif situé au 4141 avenue Pierre-De Coubertin doivent être relocalisés temporairement en raison des travaux effectués par la STM à la station de métro Pie-IX. Les membres du conseil prennent par la suite connaissance des plans d'aménagement, de l'échéancier et des coûts de cette relocalisation temporaire.

5.3 **Annulations événementielles et locations actuelles et à venir**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un tableau des événements annulés, reportés, maintenus ou à confirmer depuis le 13 mars 2020. Ils prennent

également connaissance d'un tableau des activités, tournages et événements qui ont été réalisés au Parc olympique depuis le 13 mars 2020.

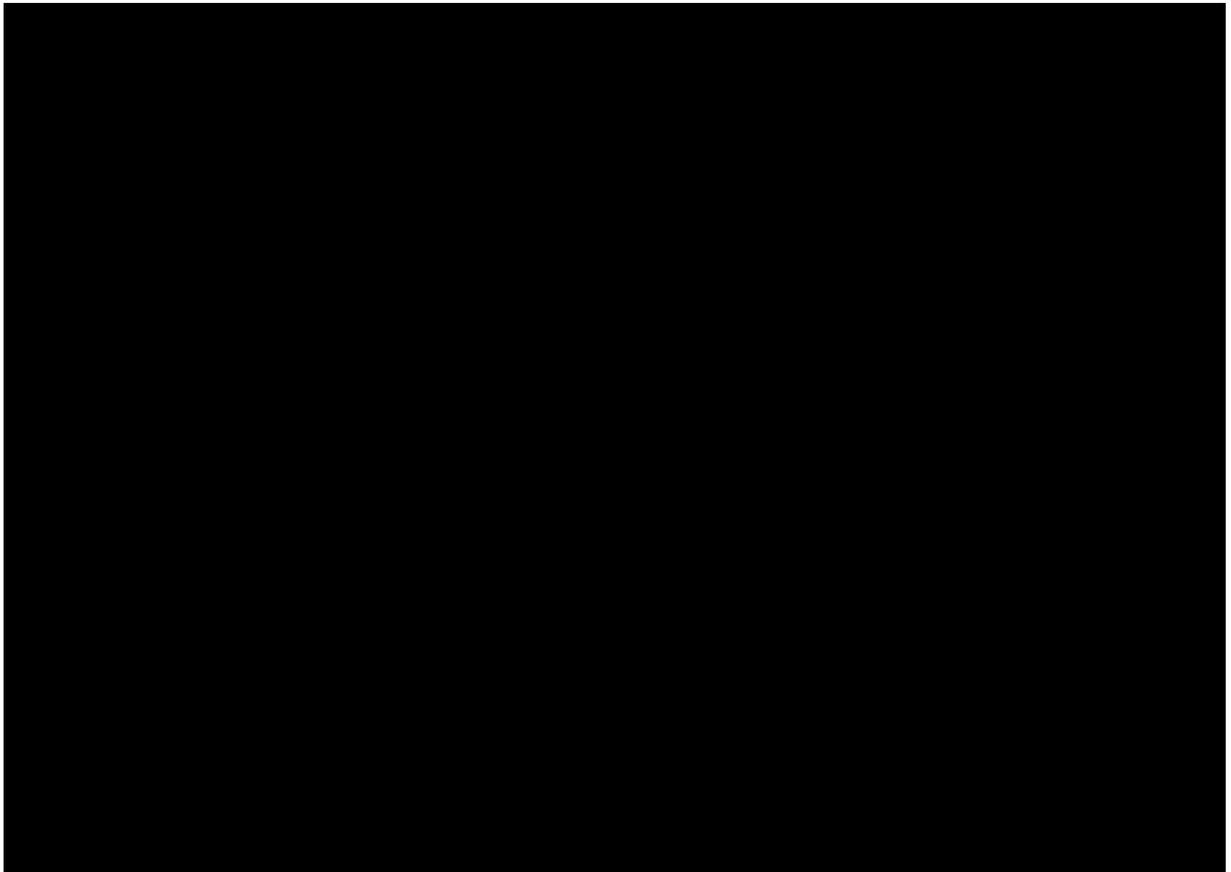
5.4 Réunions de tous les employés du Parc olympique 11 novembre

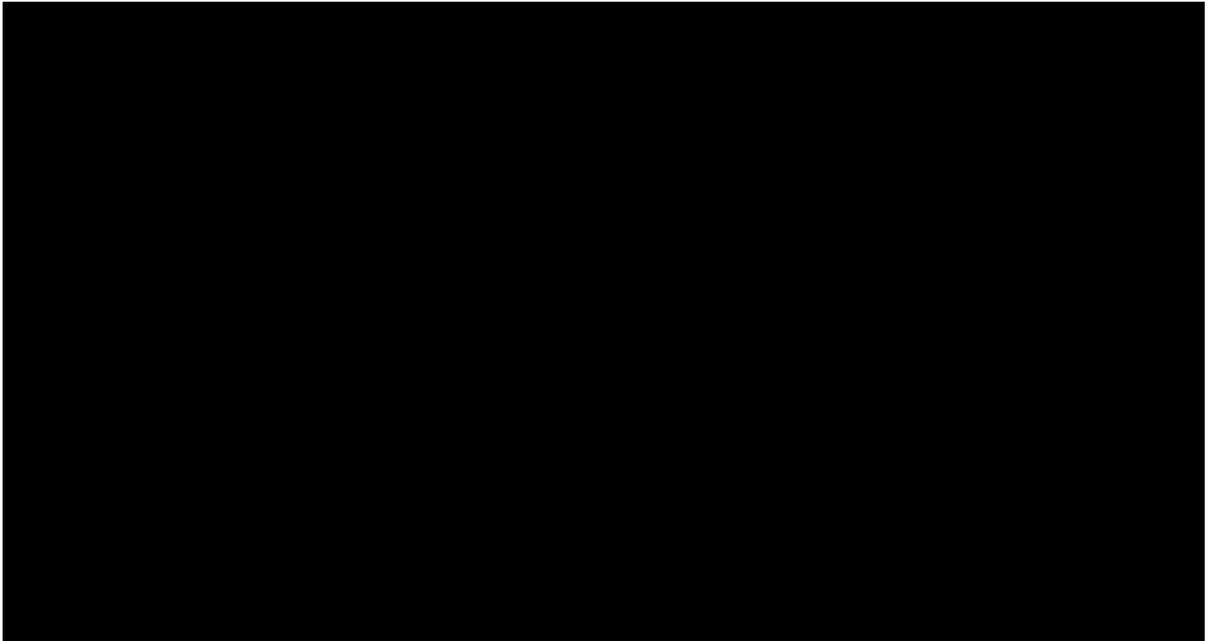
Le président-directeur général mentionne qu'il y aura une rencontre de tous les employés du Parc olympique le 11 novembre prochain. Il s'agira de la première rencontre de tous les employés depuis le début de la pandémie. La plupart des employés seront en vidéoconférence, alors que les employés devant être présents au Parc olympique en raison de leur travail, ils seront réunis dans l'enceinte du Stade en respectant les règles de distanciation physique.

6. Comité de vérification

6.1 Rapport de la présidente – rencontre du 20 octobre 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de vérification faisant suite à la réunion du comité tenue le 20 octobre dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.





6.5 Mise à jour du règlement 180 concernant le comité de vérification

RÉSOLUTION N° 7983

ATTENDU QUE par sa résolution 7505-1 du 25 mars 2010, le conseil a adopté le Règlement 180 concernant la création d'un comité de vérification ;

ATTENDU QUE la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette loi rend nécessaire la mise à jour des règlements internes du Parc olympique ;

SUR proposition de Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité de vérification, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Règlement 180 concernant le comité de vérification, étant entendu qu'il remplace toutes versions précédemment adoptées et qu'il entre en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

7. Comité de gouvernance et d'éthique

7.1 Rapport de la présidente – rencontre du 7 octobre 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 7 octobre dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

7.2 Mise à jour réglementaire pour la nouvelle Société

RÉSOLUTION N° 7984

ATTENDU QUE la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette loi rend nécessaire la mise à jour des règlements internes du Parc olympique ;

SUR proposition de Mme Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER les :

- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et de dirigeants de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ;
- Règlement 178 de régie interne de la Société ;
- Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines ;
- Règlement 180 concernant le comité de vérification ;
- Règlement 182 concernant le comité des immobilisations ;
- Règlement 186 sur les normes de sécurité au Parc olympique ;
- Règlement 186 Safety Rules ;
- Règlement 187 concernant les délégations de pouvoirs et autres aspects financiers.

Étant entendu que ces versions remplacent toutes versions précédemment adoptées et qu'elles entrent en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

7.3 Calendrier 2020-2021-2022 du conseil d'administration et des comités

RÉSOLUTION N° 7985

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du calendrier des assemblées régulières du conseil d'administration et des comités d'administration 2020-2021-2022;

SUR proposition de Mme Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration 2020-2021-2022.

8. Comités des ressources humaines

8.1 Mise à jour du Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines

RÉSOLUTION N° 7986

ATTENDU QUE par sa résolution 7505-1 du 25 mars 2010, le conseil a adopté le Règlement 179 concernant la création d'un comité des ressources humaines ;

ATTENDU QUE la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette loi rend nécessaire la mise à jour des règlements internes du Parc olympique ;

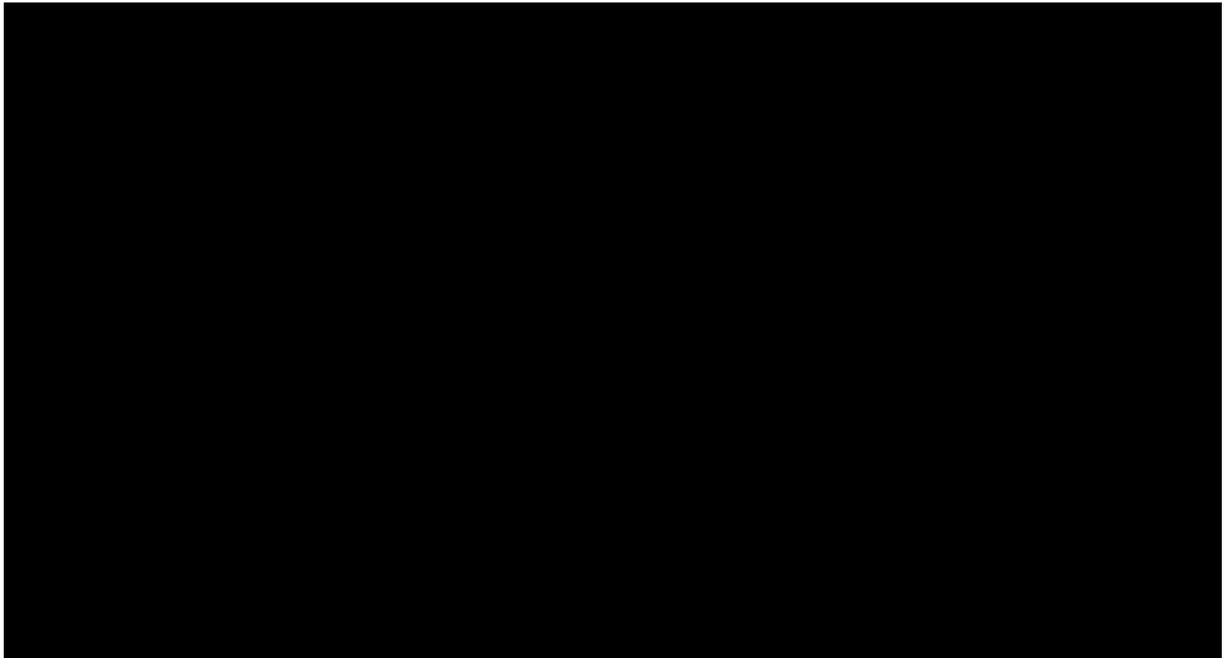
SUR proposition de M. Carlyle Émile, président du comité des ressources humaines, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Règlement 179 concernant le comité des ressources humaines, étant entendu qu'il remplace toutes versions précédemment adoptées et qu'il entre en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

9. Comités des immobilisations

9.1 Rapport du président – rencontre du 22 octobre 2020

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 22 octobre dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.



9.3 **Mise à jour du règlement 182 concernant le comité des immobilisations**

RÉSOLUTION N° 7987

ATTENDU QUE par sa résolution 7505-1 du 25 mars 2010, le conseil a adopté le Règlement 182 concernant la création d'un comité des immobilisations ;

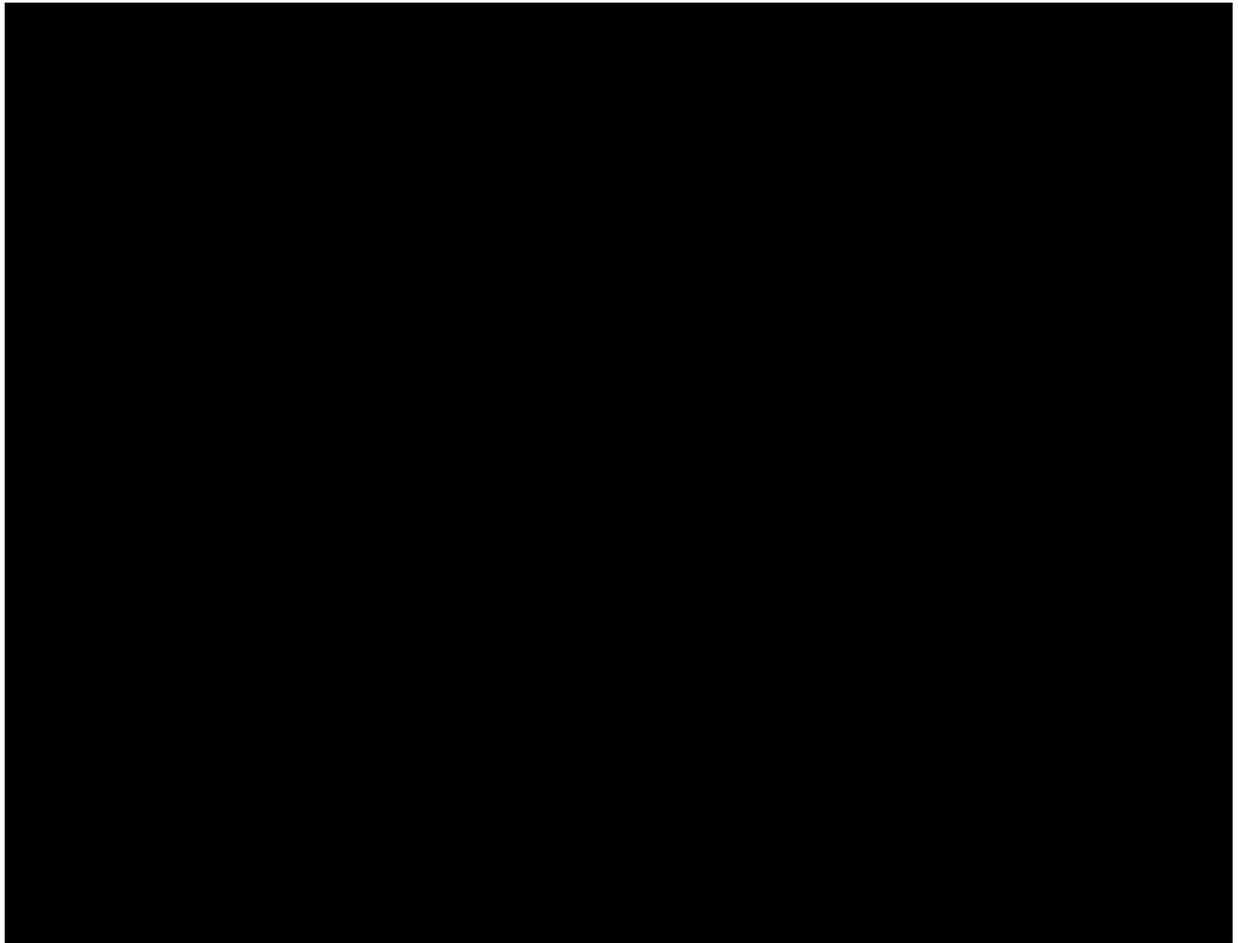
ATTENDU QUE la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2020 ;

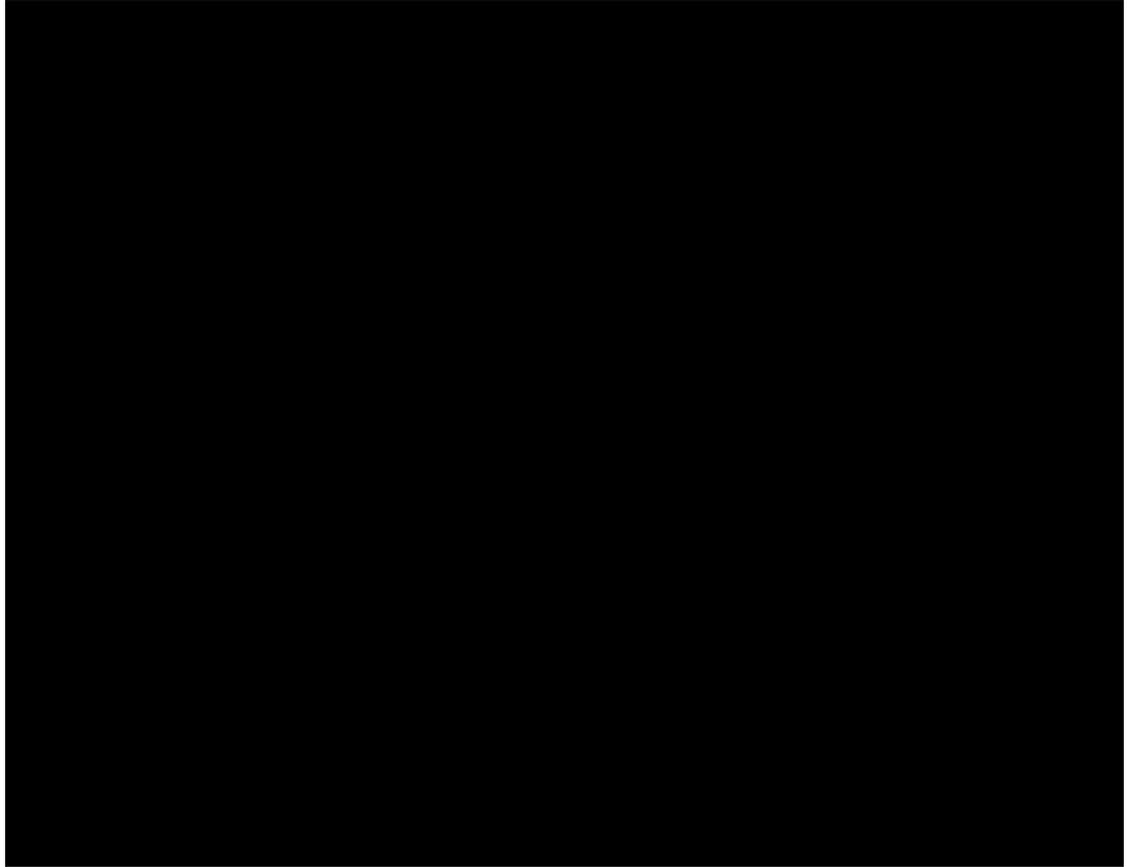
ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de cette loi rend nécessaire la mise à jour des règlements internes du Parc olympique ;

SUR proposition de M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le Règlement 182 concernant le comité des immobilisations, étant entendu qu'il remplace toutes versions précédemment adoptées et qu'il entre en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

10. **Secrétariat général et vice-présidence des affaires juridiques et corporatives**





11. **Varia**

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la vidéoconférence à 19 h 35 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

12. **Huis clos**

12.1 **Évaluation du conseil d'administration**

Les membres discutent du rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration pour 2019-2020.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20 h.

Pierre Laporte
Président

Denis Privé 2021.01.29
13:23:42 -05'00'

Denis Privé
Secrétaire



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 15 décembre 2020 à 16 h 30
Par vidéoconférence

ORDRE DU JOUR

1.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>			
	Déclaration d'intérêt des administrateurs;	Décision	2 min.	16 h 32
2.	<u>Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 27 octobre 2020 ; *</u>	Décision	2 min.	16 h 34
3.	<u>Communication du Président</u>	Information	10 min.	16 h 44
4.	<u>Communication du Président-directeur général</u>			
4.1.	Réunions de tous les employés du Parc olympique 11 novembre ; *	Information	5 min.	16 h 49
4.2.	Congé des fêtes 2020 : COVID-19 ; *	Information	5 min.	16 h 54
4.3.	Suivi sur le projet de remplacement de la toiture du Stade ;	Information	5 min.	16 h 59
4.4.	État de situation de la COVID-19 au Parc olympique ; *	Information	5 min.	17 h 4
4.5.	État de la situation COVID-19 sur nos secteurs d'activités ; *	Information	5 min.	17 h 9
4.6.	Statut FIFA 2026 ; *	Information	5 min.	17 h 14
4.7.	Location espaces Stade – Covid-19 ; *	Information	5 min.	17 h 19
5.	<u>Contrats devant être octroyés</u>			
5.1.	Services professionnels pour assistance et support en génie électrique et mécanique au Parc olympique ; *	Décision	5 min.	17 h 24
5.2.	Services professionnels en estimation de contrôle ; *	Décision	5 min.	17 h 29
6.	<u>Comité de vérification</u>			
	<div style="background-color: black; height: 15px; width: 100%;"></div>	Information	10 min.	17 h 39

* Documents transmis

**Documents séance tenante



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

7.	<u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>			
7.1.	Rapport de la présidente – rencontre du 2 décembre 2020 ;	Information	10 min.	17 h 49
7.2.	Priorités du conseil d'administration 2021-2022 *	Décision	5 min.	17 h 54
8.	<u>Comité des ressources humaines</u>			
8.1.	Rapport du président – rencontre du 1 ^{er} décembre 2020 ;	Information	10 min.	18 h 4
9.	<u>Comité des immobilisations</u>			
9.1.	Rapport du président – rencontre du 25 novembre 2020 ;	Information	10 min.	18 h 14
9.2.	Remplacement du funiculaire et Rénovation des espaces touristiques ; *	Information	10 min.	18 h 24
9.3.	Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 ; *	Information	5 min.	18 h 29
10.	Varia			
11.	Huis clos			
12.	Levée de la séance			



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 par vidéoconférence, le 15 décembre 2020.

Les membres suivants ont participé à la réunion :

M^{mes} Julie Favreau-Lavoie
Eve Paré
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil
Michel Labrecque, président-directeur général
Éric Albert
Paul Arseneault
François Dépelteau
Carlyle Émile

Les membres suivants étaient absents :

M^{mes} Christine Fréchette
Sylvia Morin

Était présent à titre d'invité :

M. Sylvain Bédard

Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :

M^e Denis Privé

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 27 octobre 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 27 octobre 2020 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de l'adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à le signer.

3. Communication du président

Le président du conseil rappelle qu'il y aura aujourd'hui une annonce du gouvernement concernant des mesures plus restrictives pour la période des fêtes à venir. Il mentionne que ces mesures auront évidemment des impacts sur plusieurs commerces et entreprises, ainsi qu'inévitablement sur l'humeur des citoyens. Le président souligne également l'annonce récente du Réseau express métropolitain de l'Est qui est une bonne nouvelle pour le Parc olympique et pour l'Est de Montréal.

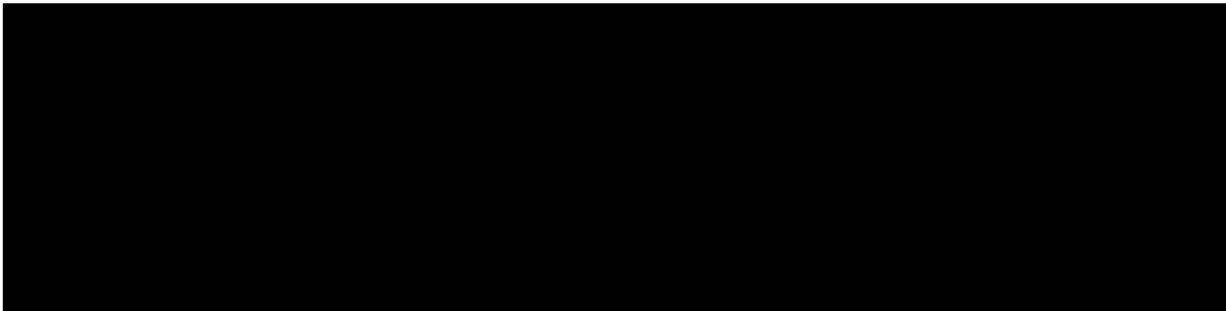
4. Communication du Président-directeur général

4.1 Réunion de tous les employés du Parc olympique 11 novembre

Le président-directeur général mentionne aux membres du conseil qu'une réunion de tous les employés du Parc olympique s'est tenue le 11 novembre dernier. Il mentionne que toutes les présentations effectuées aux employés par les divers intervenants ont été captées par vidéo et que les vidéos sont disponibles pour les membres du conseil.

4.2 Congé des fêtes 2020 : COVID-19

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note envoyée à tous les employés du Parc olympique concernant le congé des fêtes et le contexte de la COVID-19. Cette note rappelle les mesures sanitaires en vigueur, les consignes du gouvernement et annonce certaines mesures spécifiques au Parc olympique pour la période du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021.



4.4 État de la situation de la COVID-19 au Parc olympique

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant l'état de la situation de la COVID-19 au Parc olympique. Cette note fait état de la situation actuelle et rappelle la chronologie des mesures mises en place par le Parc olympique depuis le début de la pandémie.

4.5 État de la situation COVID-19 sur nos secteurs d'activités

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note concernant l'état de la situation de la COVID-19 sur les secteurs d'activités du Parc olympique et sur le redémarrage commercial. Dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2021-2026 du Parc olympique, il est décidé de faire une rencontre spéciale du conseil d'administration en janvier 2021 afin de discuter des perspectives de reprise des activités et l'arrimage avec le plan stratégique.

4.6 Statut FIFA 2026

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note faisant état de l'évolution du dossier de candidature de la ville de Montréal dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de la FIFA en Amérique du Nord en 2026. La nomination des villes-hôtes devrait être connue en mars 2021.

4.7 Location espaces Stade – COVID-19

Les membres du conseil prennent connaissance d'une note faisant état des diverses locations d'espaces multifonctionnels au Parc olympique malgré l'arrêt des activités causé par la COVID-19.

5. Contrats devant être octroyés

5.1 Services professionnels pour assistance et support en génie électrique et mécanique au Parc olympique

RÉSOLUTION N° 7989

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM702918 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services professionnels pour assistance et support en génie électrique et mécanique au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public était basé sur la qualité seulement ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 12 novembre 2020, deux (2) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, d'un membre externe et encadré par un secrétaire a procédé à l'évaluation des deux soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'au terme de cette évaluation, les deux soumissionnaires ont obtenu la note de passage ;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Bouthillette Parizeau inc. a obtenu le plus haut pointage, soit 89% ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support en génie électrique et mécanique au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels pour assistance et support en génie électrique et mécanique au Parc olympique » la firme Bouthillette Parizeau inc. pour un montant maximal de 1 500 000 \$.

5.2 Services professionnels en estimation de contrôle

RÉSOLUTION N° 7990

ATTENDU QUE le Parc olympique a publié un appel d'offres public IM702927 via le Service Électronique d'Appel d'offres ayant pour objet : « Services professionnels sur demande en estimation de contrôle au Parc olympique » ;

ATTENDU QUE cet appel d'offres public était basé sur la qualité seulement ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 16 novembre 2020, sept (7) soumissionnaires ont été déclarés conformes aux exigences du Parc olympique ;

ATTENDU QU'un comité de sélection composé de deux employés du Parc olympique, d'un membre externe et encadré par un secrétaire a procédé à l'évaluation des sept soumissions conformes, et ce, à partir des critères définis dans les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'au terme de cette évaluation, les sept soumissionnaires ont obtenu la note de passage ;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Macogep inc. a obtenu le plus haut pointage, soit 90,8% ;

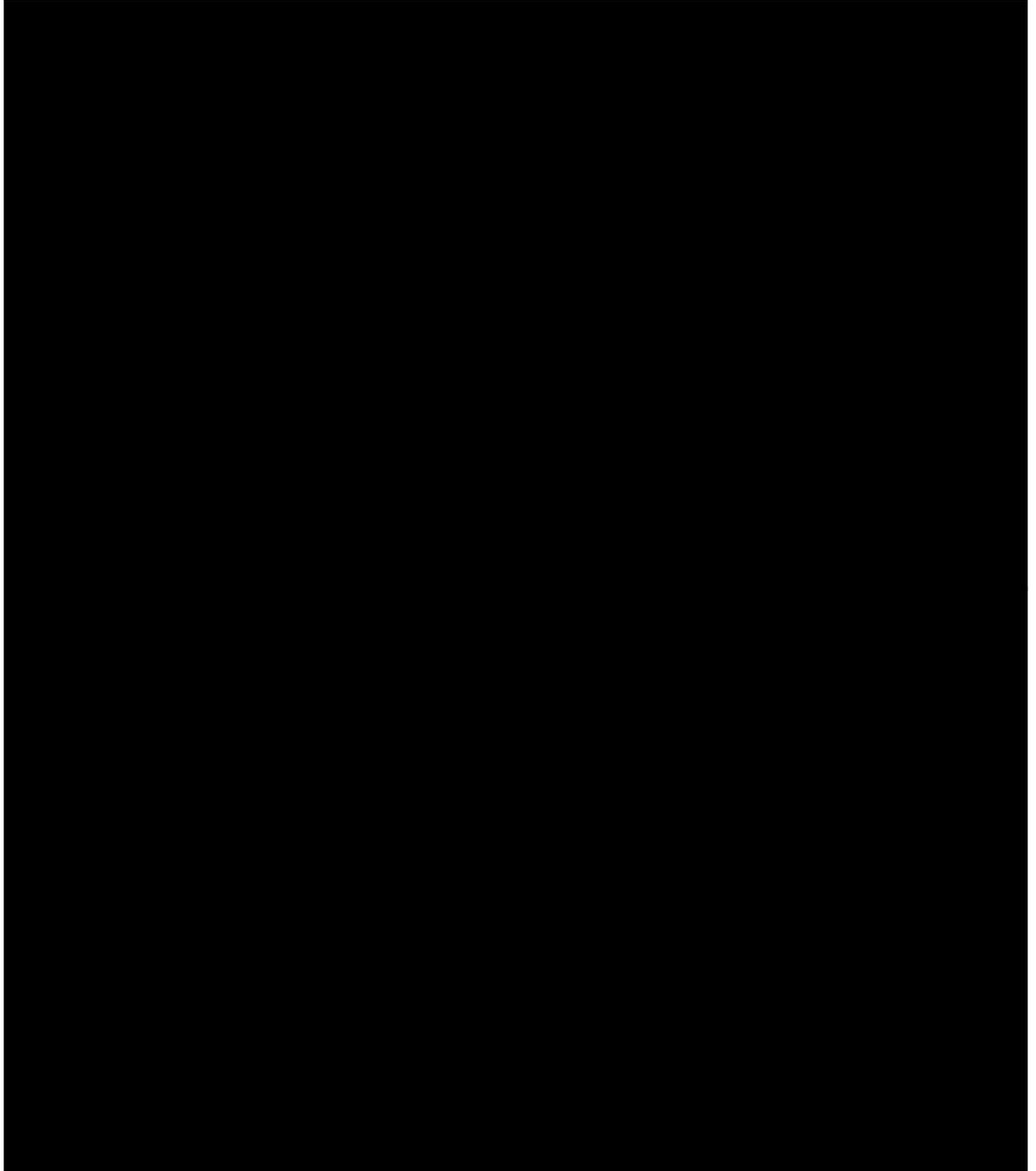
ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du Premier vice-président Construction et entretien concernant l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels sur demande en estimation de contrôle au Parc olympique » ;

SUR PROPOSITION de M. Michel Labrecque, président-directeur général, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER l'octroi d'un contrat pour « Services professionnels sur demande en estimation de contrôle au Parc olympique » la firme Macogep inc. pour un montant maximal de 1 000 000 \$.

6. Comité de vérification

6.1



7. Comité de gouvernance et d'éthique

7.1 **Rapport de la présidente – rencontre du 2 décembre 2020**

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 2 décembre dernier. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour décision.

7.2 **Priorités du conseil d'administration 2021-2022**

RÉSOLUTION N° 7991

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique à l'effet d'approuver les priorités du conseil d'administration pour 2021-2022 ;

SUR proposition de Mme Eve Paré, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, dûment appuyé à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les priorités du conseil d'administration suivantes pour 2021-2022 :

- Suivre les négociations des conventions collectives 2020-2025 ;
- Suivre le Dossier d'affaires concernant le remplacement de la toiture du Stade olympique et le dossier de l'amélioration de l'expérience client au Stade olympique ;
- Suivre le développement du Plan stratégique jusqu'à son adoption, puis seconder les dirigeants dans la préparation des plans d'affaires et du plan directeur nécessaires afin d'appuyer le développement économique de la Société ;
- Accompagner le Parc olympique dans la gestion des prochaines étapes de la crise relié à la pandémie de COVID-19 :
 - o attribution des subventions de fonctionnements des deux prochaines années dans le contexte de la perte de presque tous les revenus autonome et de la déplétion complète de la trésorerie de réserve ;
 - o retour progressif des employés au travail dans les locaux du Parc olympique ;
 - o aménagement des nouveaux bureaux administratifs qui devront tenir compte des nouvelles réalités du travail qui deviendront pratiques courantes (en présence et/ou en télétravail partiel) ;
 - o reprise des activités touristiques, sportives et événementielles au Parc olympique.

8. **Comités des ressources humaines**

8.1 **Rapport du président – rencontre du 1^{er} décembre 2020**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite à la réunion du comité tenue le 1^{er} décembre dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

9. **Comités des immobilisations**

9.1 **Rapport du président – rencontre du 25 novembre 2020**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 25 novembre dernier. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information.

9.2 **Remplacement du funiculaire et Rénovation des espaces touristiques**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une présentation sur les projets de Remplacement du funiculaire et de Rénovation des espaces touristiques. Chacun des deux projets fait l'objet d'une présentation étoffée sur les aspects techniques et budgétaires, et sur les perspectives financières.

9.3 **Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031**

Les membres du conseil prennent connaissance de deux lettres du président-directeur général envoyées à la Ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, et au Secrétaire du conseil du trésor, M. Éric Ducharme, concernant les investissements planifiés au PQI 2021-2031

que le Parc olympique estime ne pas être en mesure de réaliser dans les délais impartis en raison des circonstances exceptionnelles de cette période.

10. **Varia**

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M^e Denis Privé et M. Sylvain Bédard quittent la vidéoconférence à 19 h 25 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

11. **Huis clos**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 19 h 35.



Pierre Laporte
Président

 2021.03.08
14:10:30 -05'00'

Denis Privé
Secrétaire